

LOUIS DIMIER

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ - DOCTEUR ÈS LETTRES

HISTOIRE DE SAVOIE

DES ORIGINES A L'ANNEXION

Avec 8 planches de photogravures hors texte
et une carte en couleurs.

Quel sujet du roi de Sardaigne ne serait pas fier de cette longue dynastie de princes qui a produit tant de sages, tant de héros !... Nul État de l'univers ne présentait plus d'ordre... Tout se faisait en silence, mais tout se faisait bien, et c'est un fait incontestable que sur presque tous les points de l'administration nous avons devancé la plupart des autres peuples. L'art de gouverner sans se brouiller avec personne et surtout avec l'opinion est aussi ancien que la maison de Savoie.

JOSEPH DE MAISTRE.

NOUVELLE
LIBRAIRIE NATIONALE
11, RUE DE MÉDICIS
PARIS

M. DARDEL
LIBRAIRIE PERRIN
RUE DE BOIGNE
CHAMBÉRY



LOUIS DIMIER

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ - DOCTEUR ÈS LETTRES

HISTOIRE DE SAVOIE

DES ORIGINES A L'ANNEXION

Avec 8 planches de photogravures hors texte
et une carte en couleurs.



NOUVELLE
LIBRAIRIE NATIONALE

11, RUE DE MÉDICIS
PARIS

M. DARDEL
LIBRAIRIE PERRIN

RUE DE BOIGNE
CHAMBÉRY

DU MÊME AUTEUR

Les Préjugés ennemis de l'Histoire de France. Deux volumes
in-18 de 282-300 pages, chacun. 3 fr. 50
Veuillot. Un volume in-16 de 300 pages. 3 fr. 50

La Souricière. Roman, in-16. Perrin éditeur.
Prolégomènes à l'Esthétique. In-8°, à la librairie des Saints-Pères.
Le Primatice, peintre, sculpteur et architecte des Rois de France. In-8°. Leroux éditeur.
Benvenuto Cellini à la Cour de France. Recherches nouvelles. In-8°. Leroux éditeur.
French painting in the XVI. century. In-16 illustré. Duckworth éditeur à Londres.
Les Impostures de Lenoir. In-16. Sacquet-Schemit éditeur.
Critique et controverse sur différents points de l'Histoire des Arts. In-16. Schemit éditeur.
Fontainebleau. In-8° illustré. Laurens éditeur.
L'Hôtel des Invalides. In-18 illustré. Laurens éditeur.
Les Primitifs Français. In-12 illustré. Laurens éditeur.
Portraits des Rois et des Reines de France. In-16 illustré. Bureaux de l'Action Française.
L'Hôtel Lauzun. Recueil de planches. In-folio. Eggimann éditeur.
Impressions d'un Révoqué. In-16. Librairie des Saints-Pères.
La Vie et les Bonnes Œuvres du Commandant Chatelain. In-16. Librairie des Saints-Pères.
Choix des Moralistes français du XVII^e, du XVIII^e et du XIX^e siècles. In-16. Poussielgue éditeur.
Extraits de Voltaire et des principaux prosateurs du XVIII^e siècle. In-16. Poussielgue éditeur.
Les Maîtres de la Contre-Révolution au XIX^e siècle. In-16. Librairie des Saints-Pères.

EN COLLABORATION :

La Basse Normandie (Guide artistique et pittoresque). In-16. Delagrave éditeur.

TRADUCTION :

REYNOLDS. *Discours sur la peinture et Voyages pittoresques*. Trad. de l'anglais. In-8° illustré. Laurens éditeur.
W. MARTIN. *Gérard Dou, sa vie et son œuvre*. Trad. du hollandais. In-8° illustré. Jouve éditeur.

AU COMTE FERNEX DE MONGEX
COMME AU PLUS RESPECTÉ DES SAVOYARDS
CETTE HISTOIRE
DE NOTRE MONARCHIE GÉNÉREUSE
ET DE NOTRE NATION FIDÈLE
EST DÉDIÉE

AVANT-PROPOS

Je crois rendre service à mes compatriotes en écrivant cette histoire de Savoie. Aucune n'est plus digne d'être racontée ; aucune n'est plus propre à donner à un peuple des raisons d'aimer son pays. Ainsi les Savoyards qui liront cette histoire y puiseront, avec l'estime de leurs ancêtres, l'aiguillon bienfaisant d'une magnifique fierté. Dans les actions des Princes, dans les institutions, qui ont façonné notre nation, ils trouveront à un degré élevé un aliment aux plus nobles sentiments que l'homme puisse ressentir après l'amour de Dieu : ceux du respect et de l'attachement pour les communes gloires de la patrie, source d'affection mutuelle entre ses membres.

Le lien qui réunit entre eux les enfants de la Savoie est là. Ils n'ont pour se reconnaître aucun des caractères qui servent d'enseigne éclatante à d'autres ; ils n'ont ni le don brillant du Provençal, ni la constance inflexible, du Breton, ni la fierté de l'Alsacien, ni l'enjouement charmant de la province de France ; l'individu chez nous semble effacé. Les saillies du caractère commun sont discrètes, tout en nuances, et en partie voilées.. Ainsi le prestige de mérites distincts, la splendeur d'actes isolés n'est pas ce qui marque notre rang dans le monde. Notre grandeur est dans notre histoire, dans l'enchaînement admirable des faits qui nous ont faits ce que nous sommes.

Chose remarquable : seule des provinces de France, celle histoire fait de nous une nation, une matière historique complète. Huit siècles d'existence distincte et continue ont précédé notre réunion à la France ; et nous avons ainsi vécu, non pas en tant que province d'un autre Etat, mais comme n'appartenant qu'à nous

La Savoie n'appartenait qu'à soi, même quand elle fit partie du royaume de Sardaigne. Cette propriété se reconnaît à deux signes : la nationalité de la maison régnante, l'originalité de la langue et des mœurs. Quoique les princes aient régné à Turin pendant une partie de cette histoire, la Savoie ne s'en présentait pas moins en Europe comme distincte, et dans cette distinction elle entraînait ses princes. On savait, ils savaient qu'ils étaient Savoyards : cette idée vivante au fond d'eux-mêmes, les préservait de

l'absorption piémontaise. Nous en avons un témoignage illustre, dans le soin pieux pris par Charles Félix, dernier de leur lignée directe et terminant en 1831 leur descendance, de se faire enterrer à Hautecombe, parmi les tombes des comtes ses aïeux.

Si l'on considère leurs actions, on n'y trouve pas moins l'empreinte de la race ; leurs armes et leur diplomatie sont à nous comme leur caractère ; le grand ascendant de leur noblesse se confond avec le prestige de l'antiquité du petit Etat que leur politique a formé. Et d'autre part nous leur devons tout. La continuité de leur succession, l'adresse et le bonheur qu'ils eurent de toujours éviter les guerres civiles, ont fondé l'unité de la nation ; leur amour des lumières a fait sa culture, leur gouvernement paternel sa confiance et sa facilité, leur fidélité à l'Eglise sa religion, l'exemple de leur sérieux ses mœurs.

Cette histoire lue avec attention sera donc non seulement un moyen de nous rallier, mais pour chacun de nous de se connaître. Cette connaissance gagne en clarté à mesure que se rapprochent les siècles dont on lira le récit. Les institutions mieux décrites y ajoutent à mesure plus de lumière, et l'on distingue aussi mieux le caractère de ceux qui, sous le Prince, composent la nation. Depuis la Renaissance on commence à bien voir le portrait du peuple Savoyard ; dans les événements de la Révolution il se dessine avec un relief parfait ; depuis le règne d'Emmanuel Philibert, l'illustre compagnie du Sénat ajoute son prestige particulier. Quelques hommes, dont la renommée dépasse les frontières de Savoie, mettent dans un éclat spécial plusieurs des traits communs à tous. Dans un saint François de Sales la Savoie reconnaît le sage équilibre d'une dévotion faite à son image ; dans un Maistre elle reconnaît la droiture de son esprit, sa politesse, son horreur de l'emphase et sa fidélité.

Je ne donne pas ici le résultat de recherches originales. J'ai rassemblé des faits connus de tous, m'étudiant seulement à les mieux comprendre au moyen de lectures de détail, et par suite à les mieux placer. Mon dessein a été d'en composer une suite où le lecteur puisse apercevoir le progrès des faits et le mouvement de l'histoire, trop souvent brouillés dans les livres qu'on a faits sur le même sujet. L'essentiel de ces faits m'a été fourni par deux auteurs. Le premier est M. de Costa, ami de l'illustre Maistre, éminent par le savoir, le grand sens et la dignité, par une noble fidélité à tous les souvenirs de la maison de Savoie. L'autre ; à cet égard bien inférieur, libéral et révolutionnaire, adonné à la chimère d'une Savoie existante sans ses

princes, chicanier de l'autorité, dénué de jugement politique, mais curieux de faits, fouilleur d'archives et amoureux de notre pays, est Saint-Genix. Malgré l'estime bien différente qu'on doit au caractère de ces deux écrivains, j'ose dire que la cause de notre histoire, à condition de corriger le second, ne doit pas moins à l'un qu'à l'autre. D'autres moins importants n'ont pu être nommés dans un livre dont le plan ne comportait ni notes, ni références. Je ne dois une exception qu'à M. l'abbé Trésal, dont les deux ouvrages sur l'Annexion m'ont offert une matière précieuse et d'une importance particulière.

Cet ouvrage est divisé par règnes, ainsi qu'il convient à l'histoire proprement dite, où les événements politiques sont tout. Une répartition plus générale rassemble ces règnes en six chapitres ou parties, par faitement distinguées dans l'histoire de Savoie, quoiqu'on ait omis d'en faire usage. Après la Formation de l'Etat de Savoie, qui précède le règne d'Amédée V, c'est la période d'éclat de la Dynastie, occupant le XIV^e siècle et le XV^e, où brillent quatre princes illustres du nom d'Amédée ; puis vient l'abaissement du Duché après la mort d'Amédée VIII, aboutissant à l'occupation française de 1536. La Restauration du Duché sous Emmanuel Philibert fait suite ; elle est portée jusqu'à Victor, premier roi, de qui la Monarchie a reçu son plus grand lustre.. Le règne de ce prince commence la cinquième période, terminée avec la lignée directe de la maison en 1831 : l'occupation révolutionnaire ne pouvant être prise pour une décadence du royaume, qui, comme tous ceux de l'Europe, se releva intact. Avec les Carignano, dans une sixième période, commence l'histoire de la Monarchie libérale et révolutionnaire, et décidément italienne.

Toute cette matière a été présentée dans un ordre un peu différent, mais avec des réflexions pareilles, dans des cours donnés en 1910 à l'Institut d'Action Française, dans la chaire Louis XI, chaire d'Unité Française, consacrée à l'histoire des provinces. Ces cours étaient présentés sous le patronage d'un auteur savoyard, l'abbé Martinet, né à Queige, mort en 1871, éminent par la doctrine et par la dialectique, profond théologien, dont l'œuvre politique a pour nous l'avantage de poser parfaitement la situation de la Savoie envers la France. Quoiqu'il l'en suppose détachée et simplement vassale, que son plan par là appelle quelques retouches, le dessein général est solide, et la restauration des libertés locales appelée par tous les vœux dans les provinces de France, ne pourra s'écarter beaucoup des jalons essentiels qu'il pose.

Ce livre vise à hâter cette restauration en lui donnant pour base chez nos compatriotes une connaissance mieux formée du passé. Je ne saurais donc mieux faire que d'y réitérer l'hommage de ce qu'il contient, au souvenir du même auteur.

INTRODUCTION

Anciens habitants de la Savoie. — Les plus anciens habitants de la Savoie dont l'histoire fasse mémoire, sont les Centrons en Tarentaise, dans la vallée de Beaufort et dans le Haut Faucigny, les Nantuates en Chablais, les Graïocèles et les Médulles en Maurienne, et surtout la célèbre nation des Allobroges, qui, répandue dans le Viennois et dans le Bugey, occupait dans notre pays les cantons de Chambéry et d'Annecy.

Toutes ces nations étaient réputées Gauloises. Annibal les traversa (218 av. J. C.), quand il envahit l'Italie, par une route qu'on croit être celle du Petit Saint-Bernard.

L'an 121 av. J. C., les Allobroges ayant été soumis, d'abord par Domitius Ænobarbus à Vindalium, puis, malgré les Arvernes qui vinrent à leur secours, sur le Rhône par Fabius Maximus, leur territoire fit désormais partie de la province romaine de Narbonnaise. Le reste de la Savoie ne fut soumis qu'après que César eut conquis la Gaule. Dans le Val d'Aoste, Varron triompha des Salasses après de furieux combats. Auguste réduisit les autres, et les noms de ces peuples se lisaient sur le trophée des Alpes élevé à la Turbie par ses soins l'an 8 ou 6 av. J.-C.

La Maurienne unie au Val de Suse forma quelque temps un Etat tributaire des Romains, sous le sceptre du roi Cottius. Enfin fut composée des peuples de Savoie autres que les Allobroges, et du Valais, la province des Alpes Pennines.

Histoire de ces peuples sous le régime Romain. — Les Allobroges devenus Romains partagèrent en tout le sort de la République. On les vit, mêlés aux guerres civiles, prendre le parti de Sertorius en 76, porter plainte au Sénat de Rome contre Fontéius leur gouverneur, qui fut défendu par Cicéron, entrer dans les intrigues ourdies par Catilina, les dénoncer ensuite, enfin prendre les armes dans une insurrection, que Lentinus et Promptinus écrasèrent à Vencia et à Solonium (63).

Dès lors peu d'événements particuliers signalent, dans l'histoire du peuple Romain, les Romains de la province des Alpes. Les révolutions du palais

des empereurs ne se faisaient sentir qu'à Rome, et la guerre n'était qu'aux frontières. Ces provinces éprouvèrent le sort de toute la Gaule, dont l'histoire pendant trois cents ans est celle d'une paix profonde et d'un avancement continu de la richesse, de la politesse et des arts.

Aux Césars, dont plusieurs sont fameux par d'exécrables cruautés, succèdent en 69 les Flaviens, en 96 les Antonins, en 193 les Sévères, presque tous célèbres par leurs vertus. Le siècle des Antonins marque pour la Gaule et pour le genre humain une ère de prospérité mémorable.

Aux Sévères en 235 succédèrent plus de trente ans d'anarchie militaire. La Gaule séparée de Rome se donne successivement cinq empereurs, de 258 à 273. On les nomme les Césars gaulois. En proie à la révolte des paysans nommés Bagaudes (269, 286), retournée entre temps à l'unité romaine, elle voit écraser cette révolte et mettre un terme à ses pillages par les soins de l'empereur Dioclétien.

Bienfaits de ce régime. — Disons maintenant quel fut l'effet de l'établissement Romain dans nos provinces. Ces provinces furent transformées, ou plutôt elles commencèrent d'être, sous l'influence réunie de la paix, du sage gouvernement de Rome, de l'excellence de sa civilisation. Des routes, des villes, furent bâties dans Ces contrées jusque alors à demi sauvages. Leur ancien langage, dont aucun vestige ne reste, fut échangé contre le latin : Le commerce prospéra, les esprits s'instruisirent. Martial cite nos ancêtres au nombre des lecteurs les plus assidus de ses ouvrages.

Une grande route qui partait de Milan et, franchissant le Petit Saint-Bernard, bifurquait depuis Conflans, sur Vienne d'une part et de l'autre sur Genève, faisait de ces provinces le principal passage pour aller d'Italie en Gaule. C'était pour elles la source d'une importance, qu'attestent les monuments romains retrouvés en grand nombre sur tous les points de notre pays : à Lémenc près de Chambéry, à Aime, à Thonon ; le fameux arc de Campanus à Aix (débris d'un magnifique tombeau du III^e siècle) ; à nos portes les antiquités d'Aoste et de Suse ; la colonne Jou au Petit Saint-Bernard.

Les Allobroges avaient pour capitale Vienne, qui fut la métropole de la province Viennoise. Celle des Alpes Pennines était Darentasia ou Tarentaise, depuis nommée Moûtiers, résidence d'un procureur : c'était le nom donné aux gouverneurs des petites provinces, dont l'un, Pomponius

Victor, a signé de son nom des iambes voués au Sylvain, conservés dans l'ancien prieuré de Saint-Martin d'Aimé.

L'établissement du Christianisme. — Le Christianisme parut en Gaule dans le premier siècle. La première Eglise importante qui s'y soit vue fut celle de Lyon, persécutée sous Marc Aurèle (177), et dont il se peut que l'influence ait rayonné sur nos provinces.

Le martyre de saint Ferréol à Vienne ne remonte peut-être qu'au III^e siècle. L'évêché fondé dans cette ville évangélisa nos contrées. Un autre, son suffragant, fut établi à Genève. L'an 302, sous Dioclétien, Maximien, son collègue à l'Empire, ayant conduit dans nos contrées la légion de Thébaidé ou Thébaine, cette légion, qui était chrétienne, refusa de sacrifier aux idoles et souffrit le martyre avec saint Maurice son chef, saint Victor et quelques autres. Le lieu de cet événement est Agaune en Valais, appelé depuis Saint-Maurice ; il tient dans l'histoire de la Savoie catholique un rang vénérable et insigne.

Enfin l'empereur Constantin proclama par l'édit de Milan en 313, le christianisme religion de l'empire. La conversion des peuples s'ensuivit ; l'apostolat se multiplia. Vers 368 fut fondé l'évêché d'Aoste ; saint Jacques ou Jacquemoz, l'apôtre des Centrons, fut le premier évêque de Tarentaise, en 420.

Le premier royaume de Bourgogne. — Sous Constantin, sous Théodose, l'Empire connut de nouveaux jours de grandeur et de prospérité. Cependant les nations barbares qui tour à tour assaillaient l'empire et s'établissaient sur son sol en s'engageant dans sa défense, avançaient peu à peu sa ruine. L'une après l'autre les provinces romaines s'en allaient à eux en partage.

Tel fut le sort, entre 435 et 460, de l'ancien pays des Allobroges et de plusieurs cantons avoisinants. Des événements qu'on débrouille mal firent que ce pays appartint aux Burgondes, depuis peu formés en État régulier dans la Lyonnaise et dans la Séquanais. Les évêques consentirent d'abord à ce changement. Mais depuis que Gondebaud leur roi eut entraîné ces peuples dans l'hérésie arienne, l'appui des évêques lui manqua. Saint Avit, archevêque de Vienne, favorisa l'expédition que Clovis, nouvellement fait chrétien, menait contre les Burgondes, et dont le succès les obligea à rendre à l'Eglise sa liberté (500).

Un autre fruit du zèle et de la vigilance du même évêque fut la conversion de saint Sigismond, fils de Gondebaud et roi de Bourgogne après lui (516 à 524). Ce prince, ayant abjuré l'hérésie, réunit vingt-sept évêques au concile d'Yenne (517), pour l'extirper dans ses États. A Agaune il fonda l'abbaye de Saint-Maurice en l'honneur du martyr du Saint, et lui donna tout de suite le renom et l'importance qui lui vaudront un rôle dans cette histoire.

Assailli par les fils de Clovis, saint Sigismond est pris et mis à mort. Gondemar son frère, d'abord vainqueur de ces princes à la bataille de Vézéronce, puis vaincu dans une seconde campagne, est obligé en 534 de leur céder tous ses États.

La monarchie Franque. — Incorporées dès lors à la monarchie Franque, nos contrées n'ont d'histoire dans les trois siècles qui suivent (534 à 887), que l'histoire de cette monarchie.

Elles continuaient de suivre la Bourgogne dans les partages, et de 361 à 493, elles eurent Gontran, fils de Clotaire, pour roi. Contre les Lombards, qui s'étaient jetés dans le pays, elles furent défendues par ce prince, qui conquit sur ces peuples les vallées d'Aoste, de Suse et d'Oulx, et érigea le diocèse de Maurienne, dans lequel il est encore en vénération. Sous son règne le célèbre abbé de Luxeuil, saint Colomban, fut reçu avec honneur dans le Chablais, où il passait, se rendant en Italie.

Thierry, neveu de Gontran (mort en 596), fut le dernier qui porta le titre de roi de Bourgogne. Pourtant le souvenir de cet ancien royaume et de ses limites survécut. Il ne s'effaça ni sous les derniers Mérovingiens, ni dans les réformes issues de l'administration de Charlemagne, ni dans les partages qui, après la mort de cet empereur, démembrèrent à plusieurs reprises le territoire de ce royaume.

Le second royaume de Bourgogne. — En l'an 887, temps où fut déposé Charles le Gros à la diète de Tribur, et où l'empire de Charlemagne fut décidément partagé, le nom de Bourgogne sert à désigner trois choses :

Le duché de Bourgogne, possession des rois de France, et que ceux-ci depuis donnèrent en fief ;

Le royaume de Bourgogne Cisjurane, ou Provence, composé de la Provence propre, des pays qui depuis ont formé le Dauphiné, et de la Bresse ;

Le royaume de Bourgogne Transjurane, composé de ceux qui ont formé la Franche-Comté, les cantons Suisses, et la Savoie dans ses provinces du nord. Le sud de cette contrée fut réuni plus tard.

Rodolphe, gouverneur de ces derniers territoires sous Charles le Gros, s'en fit roi lors de la déposition de cet empereur. Puis il se fit reconnaître des nobles et des évêques, assemblés à Saint-Maurice d'Agaune, renouant ainsi avec solennité la tradition de la première Bourgogne et de la monarchie de saint Sigismond.

La Bourgogne Cisjurane eut pour rois Boson, beau-frère de Charles le Chauve, et ses descendants, jusqu'à ce que Hugues, l'un d'eux, devenu roi en Lombardie, céda le royaume à Rodolphe II, successeur (912) de Rodolphe, fondateur de la monarchie Transjurane. Ainsi furent réunies (933) les deux Bourgognes sous le nom de Bourgogne simplement, plus tard remplacé par celui de royaume d'Arles.

A Rodolphe II, en 937, succède Conrad le Pacifique.

L'invasion Sarrasine. — Les troubles engendrés du partage de l'Empire furent redoublés par trois grandes invasions : celle des Normands en France, celle des Hongrois en Allemagne, celle des Sarrasins dans le royaume d'Arles.

Les Sarrasins venaient de l'ancienne Cyrénaïque, qui formait un Etat arabe indépendant sous le gouvernement des Califes Aglabites avec Cairouan pour capitale. Comme ils ne tendaient qu'à transporter sur terre les pirateries que leurs corsaires exerçaient dans la Méditerranée, ils se saisirent d'abord des passages des Alpes, où ils rançonnaient les marchands (911).

Les abbayes de ces contrées furent ruinées, Saint-Jean de Maurienne fut livrée aux flammes ; les bourgeois furent pillés, les moines et les évêques massacrés, les paysans réduits en esclavage. Avant 924 les Hongrois pénétrèrent jusqu'en Lombardie, dont l'empereur Bérenger disputait le royaume aux rois de l'une et de l'autre Bourgogne. Chacun de ces princes recherche contre son compétiteur l'alliance funeste des Barbares. Enfin les Sarrasins se fixent et s'établissent en Maurienne, en Valais, en Tarentaise, dans le Val d'Aoste.

Des légendes qu'on ne peut vérifier en détail, assurent que Conrad le Pacifique parvint à jeter sur eux les hordes hongroises toujours nomades. Profitant de l'antagonisme des deux peuples, il réussit à les écraser l'un par

l'autre dans la journée de Valprofonde (950). Izarn, évêque de Grenoble, achève de purger le Grésivaudan de ces infidèles. Digne successeur des Jacques et des Avit, saint Bernard de Menthon restaure dans nos vallées le culte chrétien sur leurs ruines (970 à 980), et bâtit, entre autres hospices qui portent son nom, celui de la colonne Jou, où la tradition rapporte que les faux cultes ont eu leur siège.

La tradition ajoute que les Sarrasins avaient perfectionné chez nous le travail des mines, et c'est un fait certain qu'un peu de leur sang demeure mêlé à celui des habitants, principalement des habitants des Bauges.

Fin de la dynastie des rois d'Arles. — Les grands Etats formés des débris de l'Empire ne jouirent jamais d'une unité parfaite. Le partage de l'autorité, dont fut constitué l'ordre féodal, commençait justement dans le temps de leur formation. Les siècles qui suivirent virent le pullulement des seigneuries particulières, qui de plus en plus tenaient en échec les suzerains.

Ceux-ci se trouvèrent impuissants contre l'invasion Sarrasine. Cette impuissance obligea partout de petits pouvoirs à s'armer pour la défense des habitants, en sorte que ces pouvoirs s'accrurent, diminuant d'autant celui du suzerain.

Rodolphe III, successeur de Conrad le Pacifique (993), fut le témoin de cet état dans le royaume d'Arles. La résistance de ses vassaux le fit chercher un appui près de l'empereur Conrad le Salique, dont il dépendait. Comme il n'avait pas d'enfants, rien n'empêcha qu'il se le rendît favorable en l'instituant son héritier.

A sa mort, l'an 1032, il envoya à ce prince sa couronne et la lance de saint Maurice en investiture du royaume, qui depuis lors n'eut plus de souverain que les Empereurs.

PREMIÈRE PÉRIODE

FORMATION DE L'ÉTAT DE SAVOIE

I. HUMBERT AUX BLANCHES MAINS

1003 A 1048

Origine de la maison de Savoie. — Les commencements de l'histoire de Savoie sont couverts d'obscurité. Les premières lumières tombent sur les princes, tandis que le lieu et l'étendue de leurs possessions restent incertains. Ces possessions étaient au royaume d'Arles, sans qu'on puisse dire précisément sur quelles terres le titre de comte au pays de Savoie (comes in agro Savogiensi) leur donnait autorité. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'Humbert aux Blanches Mains, tige de la maison de Savoie, portait ce titre au temps où le royaume d'Arles fut donné à l'Empereur (1032).

Des généalogies approuvées de cette maison ont longtemps assigné pour son prédécesseur et premier de la lignée Bérolde de Saxe, dont le nom la faisait allemande ; on tient aujourd'hui pour probable, à cause de la position de ses plus anciens fiefs, qu'elle a pris naissance en Viennois.

Introduction du nom de Savoie. — Savoie ou Sapaudia n'a signifié d'abord qu'une région naturelle, dont nous ignorons les limites. Ammien Marcellin est le premier qui s'en serve, au IV^e siècle. Sous Charlemagne, c'est un district ; l'usage devait plus tard en fixer l'étendue à la province de Chambéry. Le nom de comte de Savoie fait de ce district un fief à partir d'Humbert le Renforcé. La réunion de parties nouvelles successivement opérée par les Comtes, en étendit l'appellation à toutes les possessions de ces princes en-deçà des Alpes jusqu'au Rhône. Ces deux usages du mot ont duré jusqu'à nous.

Il est remarquable que ni l'un ni l'autre ne répond au territoire des anciens Allobroges. Savoie au sens particulier exclut la principale partie de ces peuples ; au sens national en outre il les déborde. Ainsi l'histoire des

Allobroges ne saurait être prise pour l'histoire de la Savoie. Celle-ci ne commence qu'avec la dynastie qui devait, en associant au comté cinq provinces, former de cette union la nation Savoyarde.

Situation favorable de la maison de Savoie. — Une foule de seigneurs particuliers commandaient alors à ces provinces : parmi les seigneuries ecclésiastiques, on distinguait les évêques de Genève, de Sion, d'Aoste, de Maurienne et de Tarentaise ; parmi les laïques, les sires de Chambéry, les marquis de La Chambre, les barons de Chevron, de Villette, de Briançon, de Miolans, de Montmayeur, de Compeys, de Sallenove, de Menthon. Depuis le temps d'Humbert aux Blanches Mains, quelques maisons s'élèvent au-dessus des autres et commencent la réparation du morcellement féodal.

Humbert s'étendit en partie grâce à l'appoint des fiefs d'Eglise. Son frère Odon, évêque de Belley, ses fils, Bouchard, évêque d'Aoste, et Aimon, évêque de Sion, nommés par les rois d'Arles comtes en ces divers lieux, concédèrent ces comtés en fief à leurs aînés, qui y exercèrent pour eux l'autorité. Ainsi nos comtes au pays de Savoie s'étendirent dès lors sur le Bugey, le Val d'Aoste et le Valais.

La substitution des Empereurs à la dynastie des rois d'Arles, en donnant pour maître aux seigneurs un prince occupé de plus de soins et résidant hors du royaume, achevait de relâcher le vasselage : Humbert aux Blanches Mains en profita. En même temps il sut faire valoir sa fidélité à l'Empereur. En 1033 il alla le visiter à Zurich. Quand Conrad fut couronné à Genève, le Comte commanda les troupes accourues par le Grand Saint-Bernard pour protéger et saluer l'Empereur. La faveur de ce dernier fut sa récompense. On croit qu'Humbert en reçut le Chablais, dont Saint-Maurice d'Agaune était alors la capitale.

Il était en outre comte de Maurienne, et tenait près d'Aiguebelle, la tour de Charbonnière, qui perpétue jusqu'à nos jours le souvenir de ces origines.

II. AMÉDÉE LA QUEUE

1018 A 1051

Même sujet. — Amédée, fils d'Humbert, entretint la faveur de l'empereur, et du vivant de son père, accompagna la descente que Henri III

fit en Italie (1016). A Vérone, où il l'alla rejoindre, d'abord prié de laisser son cortège à la porte, il obtint le droit d'entrer, selon le mot de l'Empereur, avec sa queue. Ce mot rapporté par Paradin, marque le cas qu'on faisait de sa maison, et fait son surnom dans l'histoire.

III. ODON

1051 A 1060

État des provinces italiennes. — Du côté de l'Italie, la maison de Savoie confinait à l'ancienne Gaule Cisalpine, longtemps constituée en royaume (568 à 774), au profit des Lombards, qui lui donnèrent leur nom. Depuis le partage de l'Empire, cette province retourna à une indépendance, que menaçaient sans cesse les Empereurs, les rois de Bourgogne et les princes de l'Italie.

Les plus puissants d'entre ces derniers étaient les trois marquis, institués pour la garde de la marche ou frontière des Alpes, qui ne furent à l'origine qu'officiers de l'Empire, et s'érigèrent plus tard en seigneurs féodaux : marquis d'Ivrée, marquis de Monferrat, et le marquis en Italie, communément nommé de Suse, parce que cette ville était de son domaine. Il possédait en outre une partie du Piémont, Turin, Asti, etc., enfin la marche d'Ivrée (sans la ville), enlevée au marquis de ce nom. En 950 commence le second royaume de Lombardie, dont Bérenger, marquis d'Ivrée, fut roi. Les empereurs Saxons confisquèrent ce royaume ; ensuite un autre marquis d'Ivrée, Ardouin, y succéda en 1002. Enfin l'empereur Henri II, vainqueur d'Ardouin en 1014, détruisit cette monarchie pour toujours.

Dès lors l'ancienne Gaule Cisalpine ne fut plus sujette qu'aux pouvoirs féodaux, s'exerçant sous les influences rivales, et toujours guerroyantes, du pape et de l'empereur.

Réunion de Turin et de Suse. — Odon, second fils d'Humbert aux Blanches Mains, épousa du vivant de son père, Adélaïde, fille du dernier marquis de Suse, dont il recueillit l'héritage. En conséquence les comtes de Savoie, possessionnés de Turin et de Suse, entrèrent en participation des intérêts de la Lombardie.

Cet événement agrandit tout à coup les destinées de cette maison. D'une part il remettait aux mains de nos princes les passages des Alpes, d'autre part il les plaçait sur un nouveau théâtre, où l'ardeur et le nombre des intérêts contraires ne pouvaient manquer d'être favorables aux entreprises d'une politique prudente, souple, persévérante surtout.

Les seigneuries de ces contrées, fortifiées par le long état d'instabilité des couronnes auxquelles s'adressait leur vasselage, mieux établies que celles du royaume d'Arles, devaient faire obstacle plus longtemps à l'agrandissement de la Savoie. De plus les villes, fortement constituées, y formaient une puissance d'un genre particulier.

La politique lombarde exigeait donc du temps, c'est-à-dire beaucoup de patience, et des ressources assurées ailleurs. La sagesse des princes pourvut à la première de ces conditions ; la seconde fut remplie par l'établissement déjà formé, plus aisé aussi à agrandir, dont ils disposaient en-deçà des Alpes.

Politique des comtes de Savoie. — Croître en Bourgogne afin d'être forts en Lombardie, allait être pendant quatre siècles la politique de ces princes.

En Bourgogne elle ne trouve d'Etats rivaux du sien, que formés soit en même temps, soit un peu plus tard qu'elle : c'étaient les comtes de Genève, les barons de Faucigny et les Dauphins. Outre l'avance que lui donnait sur eux soit le temps, soit la vigilance, avantage qui l'aidait dans la négociation, la maison de Savoie devait les vaincre dans les mariages par la continuité de sa descendance, qui n'a pas de pareille dans l'histoire. Cette continuité donna tout son effet grâce à la loi Salique, dont jouissait cette maison.

En Italie, l'obstacle formé par les trois marquisats se trouva diminué. Celui d'Ivrée avait été supprimé par l'Empereur en même temps que le second royaume de Lombardie ; celui de Suse passait à nos princes. Ils n'avaient donc plus de compétiteur que Monferrat. Cependant, comme le droit de primogéniture n'existait pas en Italie, l'héritage d'Adélaïde fut contesté par sa sœur Berthe, qui porta à un prince de la maison de Monferrat quelques parties retenues de cet héritage. Ainsi fut constitué le marquisat de Saluces. Saluces et Monferrat devinrent les rivaux redoutables de la maison de Savoie au-delà des monts, contre lesquels, des siècles durant, il lui fallut tirer l'épée.

IV. AMÉDÉE II

1060 A 1086

Premiers engagements en Italie. — Le règne d'Amédée, fils d'Odon, tombe dans le temps de la querelle des Investitures. Berthe de Savoie, sœur d'Amédée, avait épousé l'empereur Henri IV, contre qui Grégoire VII était en guerre à ce sujet.

On aperçoit que dans ces conflits du Sacerdoce et de l'Empire, la double politique des Comtes fut de tenir le parti du pape, dont profitaient les libertés Lombardes, et de contenter par mille démarches les Empereurs, à la faveur desquels ils devaient une partie de leur force en Bourgogne. Henri allant à Canossa (1077) eut des troupes savoyardes dans sa suite, et peut-être fit chemin par les Etats de Savoie, ayant emprunté soit la route du Valais, soit celle du Petit Saint-Bernard. Le comte son beau-frère et Adélaïde de Suse, négocièrent pour lui l'entrevue du Pape.

En retour ils obtinrent de l'Empereur une province en Bourgogne, peut-être le Petit Bugey ou Bugey Savoyard. En Italie leur politique ne laissait pas de s'étendre, car on voit alors Odon, frère d'Amédée, paraître sur le siège d'Asti.

En 1085 une décision de l'Empereur joignit à l'héritage de Suse, partie des possessions et le titre de l'ancien marquisat d'Ivrée, relevé en faveur de la maison de Savoie.

V. HUMBERT II LE RENFORCÉ

1086 A 1103

Échec en Italie. — Les mêmes contestations formées à l'origine de l'héritage d'Adélaïde de Suse furent renouvelées après sa mort par différents princes enfants de ses filles. La loi Salique, que nos Comtes s'efforçaient de faire recevoir pour leurs successions d'Italie, ne put s'établir. Conrad, fils de Henri IV et de l'impératrice Berthe, l'emporta, grâce à l'aide que le Pape lui fournit pour relever un instant (1093 à 1101) le royaume de Lombardie contre l'Empereur. Humbert le Renforcé ou le

Gros, fils d'Amédée II, ne put conserver en Italie que Turin, Suse et Pignerol.

Sa fille épousa Louis le Gros, roi de France. Le corps de notre comte repose dans la cathédrale de Moûtiers en Tarentaise.

VI. AMÉDÉE III

1103 A 1148

Premières alliances avec les maisons d'en-deçà. — On ne saurait dire pourquoi un comte de Genève, Aimon, exerça la régence sous Amédée III enfant, en même temps que Gisèle de Bourgogne, sa mère.

. On ne débrouille pas mieux s'il est vrai que ce prince ait accompagné l'empereur Henri V à Rome, quand celui-ci réclamait l'héritage de la comtesse Mathilde (1115), et comment il se conduisit envers le Pape dans cette affaire. Elle fut suivie bientôt de l'élection de Calixte II, qui termina la querelle des Investitures (1122).

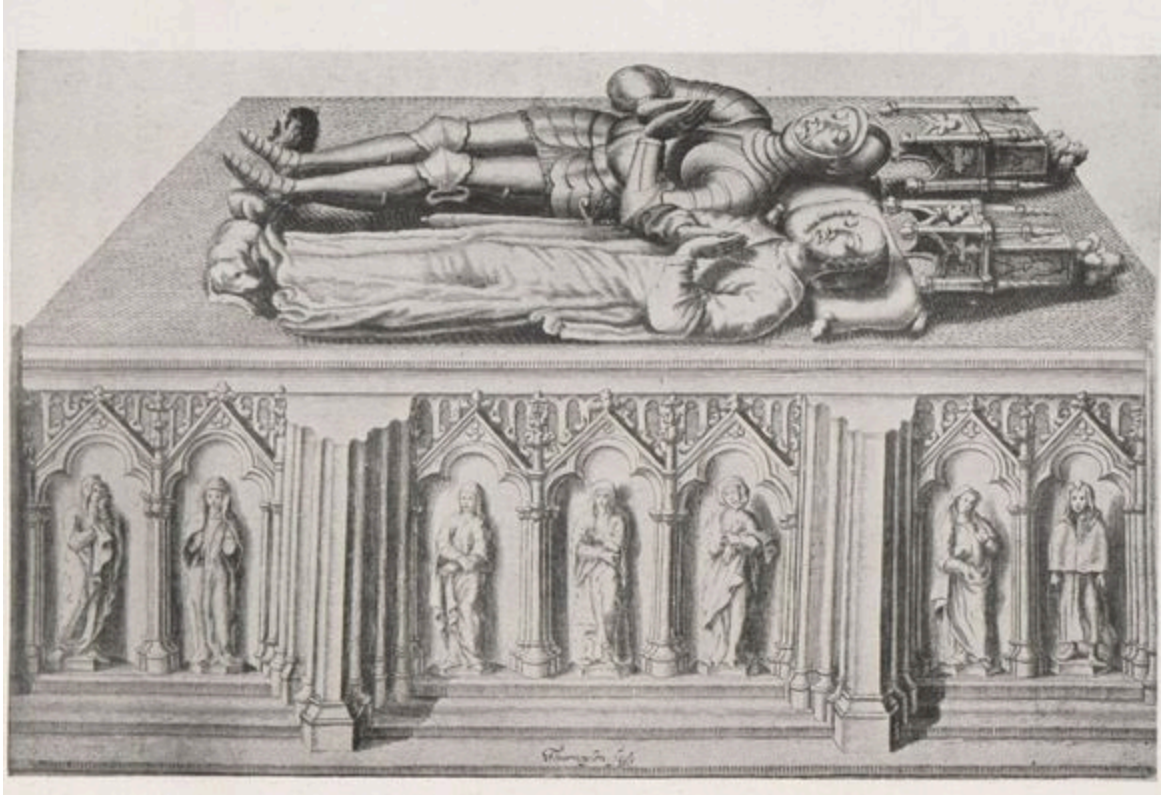
Du côté des grands fiefs de Bourgogne, l'alliance proposée pour lui d'une princesse de Genève, fille d'Aimon son tuteur, puis celle qui fit enfin de Mathilde d'Albon, fille du Dauphin de Vienne, sa femme, montrent la politique de Savoie en action. Le blocus de Montmeillan mené par ce Dauphin, et la défense qu'en fit Amédée III, doivent être rattachés soit aux mêmes ambitions, soit à la nécessité de se défendre contre les ambitions contraires.

Amédée III prit part à la troisième Croisade, avec Louis VII, roi de France, son neveu. Il mourut au retour, à Nicosie en Chypre. Il fut grand bienfaiteur de moines et grand fondateur d'abbayes, entre autres de celles d'Abondance et de Tamié, et de la célèbre abbaye d'Hautecombe, où les princes de sa maison ont eu depuis leur sépulture.

TOMBEAU D'AIMON LE PACIFIQUE ET D'YOLANDE PALÉOLOGUE
DANS L'ANCIENNE ABBAYE D'HAUTECOMBE

DIMIER. SAVOIE. Pl. I.

Phot. Giraudon.



VII. LE BIENHEUREUX HUMBERT III

1148 A 1189

Nouveau différend du pape et de l'empereur. — La guerre avec les Dauphins se renouvela sous le fils d'Amédée III. De nouveau Montmeillan fut assiégée : Guigues V, Dauphin, qui menait ce siège, fut repoussé (1153).

En Italie, de nouveaux griefs rengageaient les hostilités entre le pape et l'empereur. L'ambition, non plus de gouverner l'Eglise d'Allemagne, mais de dominer la péninsule, fit que Frédéric Barberousse mena six expéditions en Italie. La première s'accordait avec la cause du pape ; elle eut pour conséquence la fin de la République romaine, qu'Arnaud de Bresse avait proclamée, et le supplice de ce dernier.

Cependant la puissance du Saint-Siège ne faisait pas moins échec à la conquête de l'Italie, que n'avait fait la démagogie romaine. Pour rompre ce persistant obstacle, Frédéric nomme un antipape, en même temps que les villes de Lombardie se voient imposer de sa main, par décision de la diète de Roncaglia (1158), des podestats pour les réduire.

En 1162 Frédéric se tourne vers le royaume d'Arles. Pressé d'y faire sentir le pouvoir impérial, il relève la féodalité contre la puissance des grands fiefs, rend aux évêques de Belley, de Tarentaise et de Maurienne, en même temps qu'à celui de Turin, les droits exercés par les Comtes, et nomme ces prélats princes d'Empire.

Politique d'Humbert. — Humbert tint contre l'antipape le parti du pape Alexandre III. Il favorise les villes Lombardes, subit avec elles l'échec terrible de la prise et du sac de Milan, se relève avec la ligue qu'elles forment (1167), et participe de leur triomphe à la bataille de Legnano (1176). La défection de Henri le Lion, chef de la maison Guelfe, fut cause de la défaite de Barberousse, dont les ennemis en Italie prirent depuis lors le nom de Guelfes.

Enfin la paix de Constance (1183) consacra la restauration des libertés Lombardes. Pavie, alliée de l'empereur, et le marquis de Monferrat, qui soutenait le même parti, en reçurent autant de détriment que le comte de Savoie en prenait d'avantage.

Humbert cependant semble avoir évité de rompre irréparablement avec l'Empereur ; les allées et venues de ce dernier se faisaient à travers ses Etats. Les historiens ont écrit que le Comte agissait ainsi par faiblesse ; quoi qu'il en soit, cette politique fut toujours celle de sa maison.

D'autre part on voit qu'il avait négocié le mariage de sa fille Adélaïde avec Jean, fils de Henri II roi d'Angleterre. Ce mariage, qui devait appuyer la puissance naissante de la maison de Savoie contre les entreprises du roi de France, n'eut pas lieu. Le projet reste en témoignage des débuts de la politique anglaise de nos princes.

Humbert est mis au rang des saints ; un autel lui est érigé dans Hautecombe, où ses restes sont déposés. Saint Amédée d'Hauterive, abbé de ce monastère, avait été son précepteur. Il fut marié quatre fois ; une de ses femmes fut Germaine de Vienne, à la mort de laquelle il voulut se faire moine ; une autre, Béatrix de Maçon qui fut la mère du comte Thomas.

VIII. THOMAS

1189 A 1233

Les réparations de l'Empereur. — Thomas n'avait que dix ans quand il succéda au Comté. Le marquis de Monferrat exerça quelque temps la régence.

L'entremise d'un prince si fidèle aux Empereurs fut apparemment ce qui valut à Thomas (1189), de la part de Henri VI, fils de Barberousse, la restitution des anciens droits sur les évêchés ci-dessus dits. Bientôt la mort de Henri VI rendit l'Empire plus complaisant encore, à cause des compétitions qui, livrant cette dignité à des rivaux mal assurés, les obligeaient à acheter l'appui de leurs vassaux. Entre Othon, chef de la maison Guelfe, et Philippe de Souabe, Thomas ne prit pas de parti définitif, favorisant le premier en Lombardie, allié du second en Bourgogne, tandis que l'archevêque de Tarentaise, franc Gibelin, sacrait le Souabe à Mayence.

De Philippe, le Comte recouvra le titre de marquis en Italie (1198) et tous les fiefs enlevés à sa maison, accrus de Quiers et de Testona. Il eut aussi Moudon, précieuse pour l'appui qu'elle lui donnait au nord du lac de Genève, contre les comtes de Zaehringen. Othon demeuré seul eut Thomas pour fidèle allié. On peut croire que c'est alors que nos comtes obtinrent pour la première fois en Lombardie le titre de vicaire impérial.

Démêlés du pape et de Frédéric II. — Thomas n'eut ce titre qu'à vie. Il fut de grande importance pour lui dans les démêlés qu'on voit renaître pour la troisième fois à cette époque, entre les Empereurs et le Pape.

Frédéric II, petit-fils de Barberousse et qui fut le dernier empereur de sa maison, visait à la ruine de l'Eglise au spirituel autant qu'au temporel. Comme il héritait par sa mère du royaume des Deux Siciles, le Pape, à qui ce royaume avait servi auparavant de défense, n'eut plus d'appui que dans la ligue renouvelée (1226) des Villes Lombardes. Jamais le pape et l'empereur n'eurent tant besoin du comte de Savoie qu'à cette époque. Son titre autant que sa position lui remettait en partie le sort des villes qu'il importait aux partis concurrents de se rendre favorables. Dans ces nombreuses négociations, Thomas cherchait un équilibre qui favorisât sa maison.

Vercell et Asti devinrent ses alliées. Contre Gênes il accepta de soutenir l'insurrection de Savone et d'Albenga, sans cependant y réussir. Turin soulevée contre lui, fut remise deux fois dans son obéissance. Il mourut dans une de ces expéditions (1233), et reçut la sépulture à Saint-Michel-de-Cluse près d'Aveillane.

Sous le règne de ce prince eut lieu (1248) la chute affreuse du Mont Granier sous laquelle fut ensevelie la ville ancienne de Saint-André, siège du décanat de Savoie. La chapelle Notre-Dame de Myans, au pied de laquelle s'arrêta le désastre, en devint le pèlerinage de toute la Savoie.

IX. AMÉDÉE IV

1233 A 1253

Suite des mêmes démêlés. — Allié de l'empereur dans la mesure où son père l'avait été, Amédée IV parut dans les armées que Frédéric II menait en Lombardie. Mais il n'y fut qu'après la bataille de Cortenova(1237), où fut écrasée la seconde ligue Lombarde. L'Empereur y avait mené sa terrible colonie sarrasine de la Capitanate. Milan épouvantée se rendit.

Aussitôt le pape Grégoire IX se déclare chef de la ligue vaincue, et négocie par toute la Cisalpine la réunion des puissances divisées. Gênes et Venise sont ralliées à la Ligue. Frédéric de son côté comble Amédée de faveurs, érige en duché pour lui le Chablais et Aoste, lui renouvelle le vicariat (1238). Longtemps la puissance de l'Empereur balance la politique de son adversaire ; il semble près de l'accabler ; cependant il n'ose essayer le siège de Rome, qu'il avait d'abord cru facile. Il s'empare des galères génoises qui portent les Pères au concile de Latran, convoqué dans le dessein de prononcer sa déchéance.

Enfin Grégoire ramène au parti de l'Eglise les villes d'Alexandrie et d'Asti. Amédée IV lui livre la route des Alpes vers Lyon, où devait se tenir librement le concile. Ce concile s'assemble en 1245, et dépose Frédéric II.

Défaite et mort de Frédéric II. — A ce coup l'Allemagne elle-même abandonna l'Empereur. Il essaya de tenir en Lombardie, transféra à Enzo, son bâtard, le titre de vicaire, repris à Amédée ; mais le sort des armes même l'abandonna.

Devant Parme, passée au parti Guelfe, il voit ses Sarrasins plier. Enzo, battu à Fossalta, fut pris, et ne dut qu'à la prière d'Amédée la vie sauve (1249). Accablé de chagrins, méditant sa revanche dans une expédition désespérée contre Lyon, Frédéric II mourut d'un mal, soudain, à Firenzuola dans la Capitanate, et mit fin ainsi au péril de l'Eglise (1250).

Quelques historiens, contant ces événements, ont appelé les comtes Thomas et Amédée des Gibelins. Cependant une décision du pape lui-même les exempte de ce nom, car la sentence d'excommunication fulminée contre les Gibelins fut suspendue pour les Savoyards. Au milieu de conjonctures si graves, la Savoie avait tenu le seul rôle qui convînt à la fois à sa profession de fille soumise du pape, à son devoir de vassale de l'empereur, à la fonction enfin qu'elle aspirait à prendre de protectrice des libertés Lombardes. En ménageant avec bonheur ces trois objets, elle commençait à s'acquérir le renom de modératrice des partis.

Alliances d'Amédée IV. — Le premier mariage d'Amédée IV avec une princesse de Vienne, continue du côté du Rhône la politique de nos princes ; le second, qui lui donna pour femme Cécile, de l'illustre maison de Baux, fait voir un commencement d'entreprise sur la Provence. Ses deux filles Béatrice et Marguerite mariées, l'une au marquis de Saluces Mainfroid, l'autre au marquis de Monferrat Boniface le Grand, attestent que les négociations se poursuivaient de ce côté.

Les mariages des princes ses frères et sœurs, postérité nombreuse du comte Thomas, offrent aux regards de l'historien des alliances qu'on peut appeler de magnificence, parce que, recherchées loin du Comté, elles n'expriment de la part des princes aucune politique d'annexion. Elles ne font que rendre sensible le rang qu'après un siècle et demi d'existence, la maison de Savoie tenait en Europe. Thomas, depuis comte de Piémont, fut gendre de Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople. Béatrice, qui avait épousé en 1220 le comte de Provence, en eut pour filles Marguerite, femme de saint Louis roi de France, Eléonore, femme de Henri III roi d'Angleterre, Léonie, femme de Richard de Cornouailles empereur d'Allemagne, Béatrice, femme de Charles duc d'Anjou et roi de Sicile.

Trois frères d'Amédée furent évêques. Dans leur élévation s'observe le même partage. Guillaume et Philippe se succédèrent sur le siège de Valence ; le premier eut en outre Liège et Winchester : tous deux laïcs et simples bénéficiers. Enfin Boniface, seul prêtre, eut l'archevêché de

Cantorbéry, répandant jusqu'en Angleterre le renom de la maison de Savoie.

X. BONIFACE LE ROLAND

1253 A 1263

Révolte du Piémont. — Boniface, fils d'Amédée IV, âgé de neuf ans seulement, régna sous la tutelle de sa mère Clotilde de Baux, et de son oncle Thomas. Une révolte des villes du Piémont signale cette régence.

Moncalier et Quiers liguées tombent au pouvoir de Thomas, que la fidélité de Turin soutint d'abord. Mais Asti, qui, comme la première des villes Lombardes, partant la plus intéressée à ne laisser en paix aucune puissance rivale, ne cessait de nouer des intrigues, détacha Turin de cette alliance. Depuis lors les armes de Savoie cédèrent.

A Montcalier comme à Montbrun (1257), Thomas fut vaincu. L'année suivante il reprenait la campagne, quand il mourut à Aoste, où il est enterré dans la cathédrale (1259).

Les Angevins en Lombardie. — Cependant le célèbre Manfred ou Mainfroid, bâtard de l'empereur Frédéric II ; avait succédé à Naples et en Sicile à Conrad, fils de cet empereur. Par lui se renouvelait l'attaque contre le Saint-Siège, dépourvue cette fois de l'appoint de l'Allemagne, mais menaçante par ses ressources, par son audace, et terrible par l'usage qu'à l'exemple de son père, il osait faire de ses Sarrasins.

Urbain IV, pape en 1261, excommunia Mainfroid. Cette sentence fut suivie de mesures politiques décisives. Résolu de couper le mal dans sa racine en extirpant la maison de Souabe, le Pape appelle en Italie Charles duc d'Anjou, frère de saint Louis, et lui donne le royaume de Naples.

Cet événement mettait en jeu le sort de l'Italie entière. La Lombardie se partagea. Monferrat, changeant de camp, offrit le passage des Alpes aux troupes du prince français. On a conté que Boniface, dont la sœur, veuve du marquis de Saluces, était remariée à Mainfroid, avait pris parti pour ce dernier, qu'il avait battu Monferrat à Rivoli ; que ceux d'Asti, déclarés pour Anjou, l'ayant assailli sous les murs de Turin, l'avaient défait et emmené prisonnier dans leur ville, où le jeune comte était mort de ses blessures. Il y

a des raisons de croire que tout ceci n'est qu'une fable. Ce comte mourut sans postérité en 1263.

XI. PIERRE LE PETIT CHARLEMAGNE

1263 A 1268

Grandeur de ce prince. — On a demandé pourquoi, la lignée d'Amédée IV éteinte, les enfants de Thomas son puîné n'avaient pas succédé au Comté. Ce fut un cadet qui succéda, Pierre, alors comte de Romont, non en vertu d'aucune décision des États de Savoie (lesquels ne se tenaient pas encore), mais probablement parce que le droit de représentation n'était pas alors admis dans cette maison : les fils d'un mort ne pouvant exciper des droits qu'eût eus leur père vivant, et le mâle le plus proche héritant à leur place.

On ne peut manquer d'observer sous ce prince les premières relations suivies de la maison de Savoie en Angleterre, dont son neveu par alliance était roi. Pierre avait servi ce prince et résidé à Londres, où l'hôtel de Savoie garda longtemps son nom. Contre les barons révoltés de ce pays, il conduisit au secours de la reine Éléonore des troupes qui ne passèrent pas la Flandre, cette révolte s'étant apaisée (1264). Un avantage de ces relations fut qu'il eut pour ami Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, qui prit le titre d'empereur d'Allemagne au temps du grand interrègne. Il en reçut le comté de Kibourg près de Zurich ; il était aussi baron de Vaud, et tenait le château de Genève, en paiement de quelques dettes contractées par les comtes de Genevois à son égard. Enfin son mariage avec Agnès, héritière du Faucigny, mit cette province entre ses mains.

Peut-être le surnom de Petit Charlemagne vint-il à ce prince de sa législation. En effet la Savoie tint de lui les premières constitutions ou statuts qu'elle ait connus. Entre les châtelains et l'autorité du comte, elles instituaient les baillis qui renforçaient son autorité. Dans chaque province fut établi le juge qui représentait le souverain. La procédure fut amendée, et on reconnaît dans ces statuts les premiers traits de notre assistance judiciaire. Le notariat aussi eut ses règlements.

Ses guerres. — On les voit conduites principalement du côté de la Suisse, en Valais et au nord du Lac. Le Comte rencontra de ce côté la puissance naissante des Habsbourg. Rodolphe, tige de cette maison, soutint contre lui l'évêque de Sion. Il lui disputa le comté de Kibourg. Le progrès que la Savoie faisait de ce côté est attesté par une alliance avec Berne, qui fut conclue à cette époque. En même temps le pays de Vaud reçut de Pierre le bienfait d'une unité nouvelle, succédant à divers morcellements féodaux, et consacrée par des États uniques, qui se tinrent depuis à Moudon.

Il résidait d'ordinaire à Thonon, et l'on voit que dès lors les comtes de Savoie songeaient à relever pour eux-mêmes l'ancien royaume de Bourgogne. Peut-être Pierre eut-il le premier ce dessein. Il reçut de l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune, l'anneau du Saint, gardé dans l'abbaye, et depuis lors cette relique insigne, transmise de prince en prince dans la maison de Savoie, attesta leur droit dynastique et l'antiquité vénérable à laquelle ils se rattachaient.

Cependant le duc d'Anjou, passé par mer en Italie, battait et tuait Mainfroid à Grandella (1266). Un traité qu'il avait signé avec le pape, défendait à ses ambitions la Toscane et la Lombardie. Cette défense favorable aux intérêts du Comte, devait le liguier avec le pape contre les tentatives que l'Angevin ferait dans ces parages. Pierre le Petit Charlemagne mourut à Pierre-Châtel, l'année 1268.

XII. PHILIPPE I^{er}

1268 à 1283

Abaissement du Monferrat. — Cette mort fut suivie de peu par la bataille de Tagliacozzo (1268), où périt Conradin, dernier prétendant de la maison de Souabe au trône de Naples. Le duc d'Anjou prit possession de ce trône, et le Saint-Siège échappa pour toujours aux menaces que les armes de l'Empire avaient fait passer sur sa tête.

Philippe, puîné de Pierre et dernier des fils de Thomas I^{er}, succéda au comté de Savoie. Thomas, troisième du nom, fils aîné de Thomas qui fut régent sous Boniface, tenait alors le Piémont à fief du Comté. Il y soutint l'effort de Charles duc d'Anjou, qui, méprisant la défense du pape, assaillit Turin et s'en empara (1270). Plus heureux contre Monferrat, Thomas battit

cet ennemi et le fit prisonnier. Le marquis ne fut remis en liberté que moyennant une restitution de tout ce que les comtes depuis Odon avaient cédé, en Italie, de la dot d'Adélaïde de Suse. Ces événements marquèrent la fin de la prépondérance du Monferrat.

La succession du Faucigny. — En 1273 prend fin pour l'Allemagne la période dite grand interrègne, durant laquelle plusieurs compétiteurs se disputèrent l'Empire, sans qu'aucun l'emportât. L'avènement de Rodolphe de Habsbourg, qui termina cette anarchie, remit le pouvoir impérial en état de se faire sentir aux princes de la maison de Savoie.

En aucun temps de leur histoire, ils ne furent si près du parti Guelfe. *Benemerito della Chiesa*, *amatissimo del papa*, tel est le nom que donne à Philippe I^{er} le panégyriste d'Innocent IV. Contre l'influence du Pape en Lombardie, Rodolphe fit alliance avec Anjou, et agita au profit de cette maison la reconstitution de l'ancien royaume d'Arles. Philippe s'y opposa, d'accord avec la France et le comte palatin de Bourgogne. En représailles, l'Empereur remit en question les droits de notre comte sur Kibourg.

D'autre part, la fille du comte Pierre, Béatrice, portait le Faucigny, où succédaient les femmes, au Dauphin de Vienne, Guigues VII, qu'elle avait épousé. Le fils de ce dernier, Jean, étant mort jeune (1282), le fief tomba de nouveau en quenouille. Anne, héritière des Dauphins, le porta dans la maison de la Tour du Pin, par son mariage avec Humbert, prince de cette maison. et tige de la troisième race des Dauphins.

Philippe entre en contestation d'une succession si contrariée ; il oppose les droits de Béatrice de Thoire-Villars, tante de Béatrice de Savoie. L'Empereur prend le parti de cette dernière et d'Anne. Une même guerre fut appelée à trancher ce différend, et celui qu'il élevait au sujet de Kibourg. et des seigneuries suisses. Le Comte envahit le Faucigny, l'Empereur fit le siège de Payerne. Le comte de Genevois fut pour l'Empereur, Othon IV comte de Bourgogne, et Marguerite de Provence, pour le Comte.

Les évêques de Lausanne, de Bâle et de Belley ménagèrent la paix. Elle eut lieu à Payerne en 1283. Le comte Philippe retirait ses troupes du Faucigny, il cédait Payerne et Morat, mais recevait confirmation de l'Empereur de toutes les autres possessions que la Savoie tenait au nord du lac de Genève. De plus, on convenait de soumettre à l'arbitrage ce qui s'élèverait à l'avenir de difficultés entre les Comtes et l'Empire.

Quelques seigneurs des pays contestés y maintenaient l'agitation. Les deux années que le Comte vécut encore, furent employées à. les réduire, dans le pays de Vaud, le pays de Gex et le Bugey..

Les libertés bourgeoises en Savoie. — L'octroi des libertés bourgeoises, qui, du XII^e siècle au XIV^e fait un des traits illustres de l'histoire de l'Europe, était alors chez nous dans toute son étendue. Yenne,. Chambéry, Evian, Saint-Genix, le Châtelard, Seyssel reçurent entre 1215 et 1285, les franchises nécessaires au développement de la vie citadine et à la prospérité des marchands.

A cet égard les historiens ont confondu deux choses : les communes, issues des revendications pacifiques ou guerrières des ligues bourgeoises, et les villes de privilège, rendues telles par la libéralité du prince. Nos villes furent de la seconde espèce. Ce qui conseillait aux Comtes l'octroi de ces privilèges était tantôt l'intérêt du commerce dans leurs Etats, tantôt le dessein de s'attacher les villes par des bienfaits.

État de la monarchie de Savoie. — La mort de Philippe I^{er} (1285) fermait pour la monarchie de Savoie l'ère des incertitudes et des préparations. D'une part, son territoire, qui n'avait cessé de croître, la montre fortement établie sur tous les points où devait se jouer sa destinée. Sûre de Chambéry et de Turin, elle étend vers le Rhône ses domaines et des prétentions qu'elle fera bientôt prévaloir ; elle dépasse cette limite en Bugey ; elle règne au nord du lac de Genève dans le voisinage des cantons Suisses ; en Italie l'abaissement du Monferrat met en liberté son action. D'autre part l'ère, difficile pour elle, des luttes entre le Sacerdoce et l'Empire est close. La défense des libertés lombardes, toujours agréable au Saint-Siège, a cessé d'être un engin de guerre contre l'Empire. Plus forte pour mener cette défense, la Savoie est aussi plus libre de le faire. Bientôt elle sera en mesure de tenir seule ce rôle, que personne ne lui disputera plus. Ce sera la seconde étape de sa grandeur.

DEUXIÈME PÉRIODE

LES QUATRE AMÉDÉES

XIII. AMÉDÉE V LE GRAND

1283 A 1323

Réunion de la Bresse. — Amédée, qui fut surnommé le Grand, était le second fils de Thomas. Les puînés de ce dernier, morts sans postérité, n'avaient d'héritière que cette lignée. Elle se divisait en trois branches : Thomas troisième du nom, Amédée, Louis. Mais Thomas était mort ; sans doute la loi de non-représentation, observée dans l'âge précédent, empêcha son fils Philippe de succéder. Il garda le Piémont en apanage, tandis que Louis, troisième frère, eut la baronnie de Vaud. Turin et Chillon devinrent sous ces princes des centres particuliers de la puissance Savoyarde, tandis qu'Amédée conduisait de Chambéry les intérêts de la dynastie.

Il avait épousé Sibylle de Baugé, héritière de ce comté et de la Bresse, que disputèrent d'abord le Dauphin Humbert, le comte de Genève, le baron de Gex ; mais une expédition du prince lui en assura la possession.

Politique d'Amédée à Genève. — L'évêque de Genève était alors en guerre avec les bourgeois de sa ville, qui réclamaient leurs libertés. Comme le pouvoir des évêques de Genève surpassait au temporel celui des comtes, les précautions que la Savoie prenait contre Genève, devaient surtout s'exercer contre lui.

En 1285, Amédée profite d'une querelle soulevée par les bourgeois. Appuyé sur le châtelain que nos comtes entretenaient au Bourg-du-Four, il mène les troupes de Savoie dans la ville, assiège le château de l'Ile, qui était à l'évêque, se saisit des revenus de ce dernier, établit la commune et reçoit son serment. Mais après le départ du Comte, cette constitution fut annulée. Amédée rentre dans Genève en 1288, triomphe des résistances et s'en proclame vidame.

La querelle, portée devant le concile de Vienne, reçut un premier règlement, que sanctionna le traité d'Asti en 1290. Le vidomnat fut accordé ; cette fonction, dont l'influence du Comte avait fait régler les attributions, faisait de lui l'arbitre perpétuel entre les citoyens et l'évêque.

Passant ensuite au delà du Rhône, le comte de Savoie poursuit de ce côté l'agrandissement de ses Etats, et moissonne les fruits du traité de Payerne. Les fiefs que Béatrice de Faucigny, dite la grande Dauphine, conserve depuis Seyssel jusqu'à Fribourg, le reconnaissent pour suzerain ; le baron de Vaud, son frère, obligé à des échanges, Nyon conquise, d'autres opérations encore, ramassent en un faisceau compact les domaines que le Comte possède au nord du Lac.

L'amitié des grandes puissances. — Ces opérations s'assuraient sur l'amitié des grandes puissances.

A l'empereur Rodolphe de Habsbourg en Allemagne, avait succédé Adolphe de Nassau, lequel après six ans de règne (1293) fut renversé et tué par une ligue des Electeurs. Amédée, en faveur sous ce prince et qui reçut de lui Payerne et Morat, se voit reprendre l'une et l'autre par Albert, fils de Rodolphe, tige de la maison d'Autriche, que ces événements firent empereur.

Il rechercha alors l'amitié du roi de France, Philippe le Bel, dans les armées duquel on le voit combattre de 1302 à 1301. On croit qu'il fut aux batailles de Courtray et de Mons-en-Puelle, l'une perdue, l'autre gagnée contre les Flamands.

Edouard, son fils, vécut à la cour de France. Le Comte lui-même séjournait au château de Bicêtre près Paris, qu'il avait fait décorer par des artistes de son pays. A Chambéry même et au château du Bourget, un émule de Giotto, Georges de Florence, exerçait son art pour le même prince.

Suite des événements de Genève. — Cependant des alliances se nouaient contre lui sur le théâtre de ses récents succès. La dame de Gex porta son aide au Dauphin, pour l'affaiblir.

Le Comte aussitôt recherche l'alliance du comte d'Orange ; il s'annonce partout comme le défenseur du commerce et des bourgeoisies. Hugues, fils d'Humbert Dauphin, baron de Faucigny, s'unit avec l'évêque et le comte de Genève, en 1307 ; mais les syndics de la commune en armes vengent le

parti de Savoie, pendant qu'Amédée triomphe en Dauphiné, de Jean II, nouveau Dauphin, fils d'Humbert et frère de Hugues.

Jamais la vaillance du prince n'éclata plus que dans cette guerre. Au combat de la Côte Saint-André en Viennois, « furent donnés, dit un chroniqueur, de tels coups qu'onques on ne vit gens si acharnés. »

Ces événements forcèrent la coalition à faire la paix à Montmeillan (1308). Cette paix consacrait l'existence de la commune de Genève ; elle défendait au comte de Genève de contracter alliance sans la permission de la Savoie. Le baron de Faucigny prenait pour femme Marie, fille d'Amédée, et la grande Dauphine, renonçant aux affaires, se retirait au château de Monfort en Grésivaudan, où elle mourut en 1310.

Expédition de l'Empereur en Italie. — En 1308 périt assassiné l'empereur Albert. La maison de Luxembourg, qui succéda dans la personne de Henri VII, reprit à l'égard de l'Italie les desseins que l'Empire avait abandonnés depuis un demi-siècle. Dans le même temps (1309), les Papes quittèrent la résidence de Rome pour s'établir en Avignon.

Il s'élevait alors en Italie une nouvelle puissance, dans la personne des Visconti, seigneurs de Milan reconnus depuis peu, et qui tirèrent de la richesse de cette ville, de sa position et de ses souvenirs, les éléments d'une rapide fortune. Mathieu Visconti dit le Grand, pourvu du vicariat de l'Empire en Lombardie, fondait tous ses progrès sur le parti Gibelin. Mais la maison de Savoie battait ce parvenu par ses alliances. Amédée V était beau-frère de l'Empereur, par un second mariage contracté avec Marie de Brabant, sœur de l'impératrice. Il se servit de cette parenté pour balancer le pouvoir rival. L'expédition de Henri VII en Italie se fit à travers ses Etats. Au haut du mont Cenis, qu'ils passèrent ensemble, comme l'Empereur priait Dieu de le protéger contre les factions de Guelfes et de Gibelins : « Ne penchez donc, lui dit le Comte, ni à dextre, ni à senestre. »

Mais sa présence toute seule soufflait la guerre civile. A peine couronné roi de Lombardie dans Milan, ses premières rigueurs contre Brescia firent lever contre lui les partisans d'Anjou. Les légats du Saint-Siège le couronnèrent à Rome, mais la Toscane guelfe prit les armes. L'obligation de maintenir les puissances égales commandait au Pape cette conduite favorable à l'égard de l'Empereur. Cependant l'autorité que l'Empereur en retirait, n'empêcha pas que l'Italie ne fût en feu, quand Henri VII mourut, au milieu de la campagne, en 1313.

Une fois de plus dans ce voyage, le comte de Savoie manifestait sa politique modératrice, en se portant contre la maison d'Anjou, aux regards de la Lombardie. La présence de l'Empereur donnait à cet acte un éclat dont le Comte avait tout le profit, comme domicilié sur une terre où l'Empereur ne faisait que passer. Il en bénéficiait sans les haines soulevées par les représailles des Visconti, avec tout l'avantage que valait à sa maison le renom d'arbitre des partis. En récompense de ses services, l'Empire lui renouvela le vicariat dans ses domaines, et toutes ses investitures. Philippe prince de Piémont reçut Quiers et la capitainerie d'Asti, où son pouvoir ne se fit sentir que dans la protection des libertés bourgeoises.

D'anciens historiens ont écrit que sur ces entrefaites Amédée quitta l'Italie pour porter secours aux chevaliers de Rhodes, dont les Turcs assiégeaient l'île (1311). Ayant repoussé les infidèles, il aurait rapporté de cette expédition la croix blanche placée dans ses armes, nommée depuis croix de Savoie, et peut-être aussi la devise FERT, interprétée ainsi : « Fortitudo ejus Rhodum tenuit, son courage a maintenu Rhodes. »

Nouvel engagement contre Genève et le Dauphin. — L'exercice de la vidamie de Genève ne pouvait manquer de faire naître des différends. Le Comte voulait que les fonctions s'en fissent au moyen d'officiers savoyards ; l'évêque protesta sans succès, puis proposa le partage réglé de son temporel avec le Comte. Mais la mort du prélat laissa les choses pendantes.

Contre le Dauphin Jean II, la guerre se ralluma en 1313. On ignore le précis des événements de cette guerre, qui ravagea le Grésivaudan. Edouard, fils du Comte, en fut le capitaine. Du traité qui la termina en 1320, nous ne savons d'autre clause que le troisième mariage d'Amédée avec Alix, sœur de Jean. Mais cela même engage à reconnaître dans cette paix le succès d'une politique qui visait à réunir le Dauphiné.

Elle ne devait pas réussir, à cause de l'application que la France devait mettre à l'empêcher. En 1285 une médiation de Philippe le Bel avait soustrait le Dauphiné à l'absorption de la Bourgogne, qui prétendait à succéder à l'exclusion de La Tour du Pin. Il faut considérer dans ces événements l'effort que faisaient les rois de France pour empêcher une reconstitution de l'ancien royaume de Bourgogne, et pour s'en réserver les débris. Par ses traditions et par sa politique, la Savoie contrariait ces

efforts ; enfin ses progrès mêmes parurent sur le point de les mettre en échec.

Ils s'étendaient jusque dans Lyon, dont Pierre, fils de Thomas de Savoie et neveu d'Amédée, était évêque. Philippe le Bel obligea cet évêque à partager avec le roi de France le gouvernement de la ville, renversant ainsi les espérances du comte de Savoie.

Mort d'Amédée V. — Amédée mourut en 1323, à l'âge de soixante-quatorze ans : la renommée qui lui a valu le nom de grand, fut surtout celle d'un homme de guerre, gagnée aux regards de toute l'Europe. Il avait, dit-on, été présent à vingt-deux sièges. Une grande vigueur physique y était aussi comptée, comme en témoigne cette réponse du Dauphin faite à lui, que « s'il veut se vanter d'être nerveux et robuste », ce Dauphin n'a « taureau qui ne soit plus fort et raide que lui. »

Il avait marié en 1325 Anne ; sa fille, à l'empereur Grec Andronic Paléologue, en faveur de qui il sollicitait le pape d'ordonner la Croisade, quand il mourut. Dans la personne de Théodore, issu d'un premier mariage de cet empereur avec Yolande de Monferrat, les Paléologues régnaient sur ce marquisat depuis 1306, en sorte que cette politique ne prenait le chemin de Constantinople, que pour mieux rentrer en Lombardie.

En 1301, Philippe prince de Piémont épousa Isabeau de Villehardouin, héritière d'Achaïe et de Morée, et quoiqu'il eût vendu quelques années plus tard ces principautés à la maison d'Anjou, sa descendance en porta le titre. Ainsi cette branche aînée de la maison de Savoie ne fut plus désignée que sous le nom de princes d'Achaïe.

XIV. EDOUARD LE LIBÉRAL

1323 A 1329

Troisième guerre contre le Dauphin. — Un château fort élevé près des Allinges par le baron de Faucigny, fut l'occasion pour Edouard devenu comte, de recommencer la guerre contre la maison delphinale.

Guigues VIII était Dauphin depuis 1321 ; la même année Humbert, son frère, avait succédé en Faucigny à Hugues, mort sans postérité. Ainsi ce fief, en dépit des partages, ne cessait de faire retour aux chefs de la maison.

Edouard s'empare des Allinges, rase le vieux château, met garnison dans le neuf, se jette dans les Bauges, où Humbert vient de lui prendre le Châtelard, l'en déloge et porte la guerre dans ses Etats.

Des offensives diverses promenèrent le fer et le feu sur les bords du lac de Genève, par Genève, le Chablais et le pays de Vaud. En même temps le Comte attaquait le Dauphin dans les plaines du Grésivaudan. Au delà du Rhône d'autres engagements l'obligent à porter secours à la Bresse menacée. Contre Guigues il perd les batailles de Saint-Jean-le-Vieux (1325) et de Pont d'Ain (1326).

Révolte de la Maurienne. — En même temps que se heurtaient leurs armes, l'intrigue des deux maisons jouait une partie non moins importante en Maurienne, où, sous la suzeraineté de nos comtes, le temporel de l'évêque restait le pouvoir de fait.

Une première fois en 1304, puis en 1317, les paysans, soulevés au nom de leurs libertés, obligèrent cet évêque à demander du secours. Jean II, alors Dauphin, intervint et se déclara pour les paysans. C'était préparer au midi l'agrandissement d'une maison, déjà redoutable pour la Savoie au nord par la possession du Faucigny. Le comte de Savoie prit le parti de l'évêque, et réclama de nouveaux droits dans le pays.

Aussitôt Saint-Martin-d'Arc et Saint-Jean-d'Arve se soulèvent. D'abord vainqueurs, les paysans sont refoulés dans le Grésivaudan. Embarrassé de la guerre qu'il soutient, le Dauphin hésite à les défendre, et en 1325 un arbitrage des princes remet les villages en paix avec l'évêque. En 1327 l'insurrection recommence, avec une horrible violence. Au signal de Valloires et des deux Albiez, toute la rive gauche de l'Arc prend les armes. Saint-Jean fut assiégée et prise ; l'évêque et les chanoines échappèrent par la fuite ; tout ce qui tenait à eux fut massacré, les églises furent brûlées, leurs palais et leurs maisons pillées.

Enfermé dans Aiguebelle, l'évêque Aimon d'Hurtières redemande l'aide du comte Edouard, à qui la violence des événements permit cette fois d'entrer dans la province en maître. Déchu d'une partie de son temporel, Aimon dut reconnaître au Comte droit de juridiction civile et criminelle sur ses sujets.

Cependant l'agitation restait. L'évêque ne put rentrer aussitôt dans Saint-Jean, et le succès complet d'Edouard fut ajourné.

Edouard à la cour de France. — Il fut avec Philippe de Valois en Flandre, comme il y avait été avec Philippe le Bel, et participa à la victoire de Cassel en 1328. A l'assemblée d'Amiens, tenue l'année suivante, où le roi d'Angleterre Edouard III vint faire hommage au roi de France pour le Ponthieu, le Comte demanda l'arbitrage de sa querelle avec le Dauphin. On ne sait quels effets suivirent cette demande. Il est certain que les Dauphins négociaient de leur côté avec la France. Peut-être aussi la mort d'Edouard fut-elle cause que rien n'aboutit. Cette mort survint en 1329. Il était âgé de quarante-cinq ans, et n'en avait régné que six.

On doit à ce prince d'avoir fixé à Chambéry le Tribunal du Comte, qui auparavant se transportait dans les provinces, et de l'avoir astreint à des assises périodiques tenues en présence du souverain.

XV. AIMON LE PACIFIQUE

1329 A 1343

La succession de Savoie contestée. — Edouard le Libéral ne laissait qu'une fille, nommée Jeanne. Aimon, son frère, second fils d'Amédée le Grand, lui succéda, non en vertu d'aucun choix des Etats, mais en application de la coutume de Savoie, qui excluait les femmes, et qu'un acte formel d'Amédée (Bicêtre 1322), reconnu par ses deux fils (1323), déclarait.

Jean III, duc de Bretagne, époux de Jeanne de Savoie, n'en prétendit pas moins sur le Comté. Dans cette vue, ayant recherché l'alliance du Dauphin Guigues, il obtint que le roi de France fût présent au traité qui les lia l'un envers l'autre. Le partage de la Savoie y était décidé. Ainsi le différend qui depuis un quart de siècle armait la maison de La Tour du Pin contre nos princes, se chargeait de menaces nouvelles.

Quatrième guerre contre le Dauphin. — Le nouveau comte pourvut à ce danger en achevant ses fortifications du côté du Grésivaudan, entre Apremont et Montmeillan, qui commandent la route de Chambéry. Il ne défendait pas ainsi seulement sa capitale, mais encore le passage des Bauges, qui, séparant le Dauphiné du Faucigny, eût permis la jonction de ces puissances ennemies. Le comte de Genève entra dans l'alliance

d'Aimon. Cependant celui-ci ne put soutenir l'attaque de la Perrière près de Voreppe, sur le chemin qui va de Grenoble à Saint-Marcellin.

Guigues fut tué (1333) à l'assaut de ce château. Cent trente Savoyards y soutinrent l'effort de quinze cents soldats ennemis. Ils ne cédèrent qu'à la famine, et furent massacrés sans pitié par les paysans de Maurienne réfugiés dans ces vallées, et qui s'étaient joints aux assiégeants. Il est remarquable que les événements de Maurienne avaient leur effet dans cette guerre. Deux seigneuries de la même province avaient apporté leur alliance au Dauphin. La mort de ce dernier fit demander la paix, qui fut signée l'année suivante. Elle obligea les deux seigneurs rebelles à recevoir de nouveau l'investiture du Comte.

Appuyé de cette soumission, Aimon pacifia là Maurienne. L'évêque put rentrer dans Saint-Jean, et les violences des paysans ne reparurent plus que par intervalles.

Soumission de la Tarentaise. — Les Comtes tenaient en Tarentaise le château de Salins près de Moûtiers. Cependant le pouvoir conservé dans cette ville par l'archevêque maintenait une rivalité, qu'il leur importait de soumettre. En 1284 Philippe I^{er}, en apportant à cet archevêque son secours contre les sires de Briançon, avait acquis des titres sur lui. A mesure que la monarchie grandissait, sans doute qu'un dessein général de rendre partout son pouvoir égal, tourna son attention vers cette province.

Peut-être on ne voulut rien tenter aussi longtemps que vécut l'archevêque Bertrand de Bertrand, homme de grande politique et de grand crédit, président des Etats qui avaient confirmé à Aimon la couronne. Mais à sa mort (1334), en vertu des droits réguliers qu'il tenait de l'empereur jusque sur les princes d'Eglise, Aimon mit le fief en séquestre.

L'administration de l'archevêque contentait les bourgeois de Moûtiers. Ils refusèrent d'ouvrir leurs portes, et divers incidents de voisinage survenus entre Salins et eux, firent bientôt tourner cette mutinerie en guerre civile. Jacques de Salins, nouvel archevêque, obtint la levée du séquestre, mais ne put empêcher que Moûtiers ne fût assiégée par les troupes du Comte. Ce siège dura dix-huit mois, et se termina par le démantèlement de la ville et par la soumission de la province.

Politique extérieure. — Ainsi le pouvoir des Comtes achevait de s'affermir à l'intérieur. Une réputation de modération et de prudence est le partage d'Aimon le Pacifique. Il est certain que les circonstances prochaines exigeaient l'unité de l'Etat, et qu'il prit les mesures propres à l'assurer.

Envers la France il entretenait les mêmes liens d'amitié que ses prédécesseurs. Il se rendit à la campagne de Flandre, par où la guerre de Cent Ans s'ouvrit, et combattit dans l'armée du Roi, avec son cousin Louis, baron de Vaud. Tous deux laissèrent, dit Froissard, « des marques immortelles de leur prudence et de leur bravoure. » La trêve d'Espléchin en 1340 fut négociée par notre comte.

Il avait épousé Yolande Paléologue, fille du marquis de Monferrat. Par un traité conclu en conséquence (1330), dont on verra les suites au cours de cette histoire, la succession du marquisat devait revenir à la maison de Savoie, au cas où les héritiers mâles manqueraient à la lignée des princes de Monferrat. Une clause si avantageuse à la Savoie démontre l'ascendant croissant que sa politique prenait en Lombardie.

Gouvernement d'Aimon le Pacifique. — Les libertés octroyées aux villes dans le cours des précédents règnes eurent alors les plus heureux effets. Partout la vie citadine se développa, la richesse des marchands s'accrut. Aimon favorisa plusieurs industries, en particulier celle des mines. Aux marchands italiens qui se rendaient aux foires de Champagne et de Paris, il offrit un passage sûr dans ses Etats, faisant la police des routes, réduisant les péages, assurant la réparation de tous les torts qui leur seraient faits.

Pour administrer la justice, il établit la charge de Grand Chancelier, délégation permanente des pouvoirs du prince à cet égard. Il confirma les assises périodiques du Tribunal du Comte fixé à Chambéry. Ces perfectionnements firent que l'autorité du prince était sentie continuellement sur tous les points de la monarchie. Il s'y rendait présent comme justicier, et cela fit beaucoup pour l'obéissance.

XVI. AMÉDÉE VI LE COMTE VERT

1313 A 1383

La succession de Savoie confirmée. — Le premier des règnes illustres de la maison de Savoie débute par une minorité. Amédée VI n'avait que neuf ans quand il succéda au Comté. Le baron de Vaud Louis II, et le comte de Genève Amédée, prirent la régence : le premier, cousin d'Aimon le Pacifique ; le second, neveu de ce prince par sa mère Agnès, fille d'Amédée le Grand.

En 1343, Jeanne de Savoie mourut. Les droits qu'elle prétendait passèrent par testament à Philippe duc d'Orléans, second fils du roi de France, cousin de cette princesse par les femmes. Ainsi transmis, ces droits devaient paraître peu solides ; mais la puissance de celui qui s'en trouvait muni ne laissait pas de les rendre considérables. En même temps Humbert III, Dauphin après Guigues VIII, qui réunissait à ce domaine le Faucigny, traitait avec la France de la cession de l'un et de l'autre. Ainsi les menaces ressenties de ce côté redoublaient en se rapprochant.

Les régents parèrent aux plus pressantes. Ils négocièrent l'abandon des droits du duc d'Orléans sur la Savoie. Le Roi y consentit moyennant de l'argent et quelque renfort contre l'Anglais. Le château de Bicêtre et celui de Milly-en-Auxois furent cédés dans cet accord.

Premier engagement contre les Visconti. — Par un de ces revirements qu'impose la politique aux princes engagés dans le service des partis, les Visconti venaient de passer du parti Gibelin au parti Guelfe. Excommuniés depuis l'expédition de Henri VII en Italie, le pape Jean XXII leva leur interdit (1328), et leur maison grandit du succès de la ligue qui fut formée contre Jean de Bohême, quand il envahit la Lombardie.

L'affaiblissement de la maison d'Anjou dispensait le Saint-Siège de chercher son appui dans les diversions venues d'Allemagne, et le laissait autant que jamais libre de combattre l'empereur. La mort de l'empereur Louis de Bavière, survenue un an après sa déposition (1347), fut le couronnement de cette lutte nouvelle. Peut-être l'avantage qu'en eurent les Visconti, leur conseilla-t-il l'offensive contre la maison de Savoie. Quoiqu'il en soit, c'est à cette époque qu'on voit enfin la guerre sortir de la rivalité des deux puissances.

Luquin Visconti, fils et troisième successeur de Mathieu, entreprenait de soulever les communes du Piémont contre Jacques prince d'Achaïe, qui, tenant ce pays à fief du comté, devait en même temps hommage à Milan pour quelques villes. Jean de Miolans passe les Alpes au nom d'Amédée et,

joint au prince d'Achaïe, triomphe des villes rebelles. Le Prince, le Comte et le marquis de Montferrat se partagèrent le protectorat d'Ivrée (1347).

Cette expédition, qui rouvrait après quatre-vingts ans les hostilités des Comtes en Italie, jeta le plus grand éclat sur les armes de Savoie. Au retour eurent lieu les fêtes rendues célèbres par le tournoi du Vernay de Chambéry, dont la postérité garda un long souvenir. Le jeune comte, âgé de quatorze ans, y portait l'armure verte, ce qui fait que le surnom de Comte Vert lui resta.

La peste de Florence en Savoie. — L'année 1348 fut un temps de grande calamité pour toute l'Europe. La peste, venue d'Égypte par la Sicile, ravagea Naples et l'Italie. A Florence cent mille habitants périrent, et l'effroi répandu par cette mortalité fit donner au fléau le nom de cette ville.

A Chambéry on accusa les Juifs, établis en Savoie depuis Amédée le Grand, et que l'usure y faisait détester, d'avoir empoisonné les puits. Relégués d'abord dans le faubourg Montmeillan, ils furent ramenés dans les prisons de la ville, où bientôt on les massacra. Le Comte sévit contre cette justice sommaire, et trois bourgeois de Chambéry furent pendus.

A Yenne, à Saint-Genix, à Seyssel, à Aiguebelle, les mêmes violences furent exercées, tandis que les habitants succombaient à la contagion par milliers.

La maison de France en Dauphiné. — Cependant le roi de France continuait de négocier l'acquisition du Dauphiné. Humbert n'avait pas d'héritier ; d'énormes dettes, en partie contractées dans une expédition d'Orient, ne lui laissaient de parti que de vendre ses fiefs. La Savoie ne fut pas seule à craindre un événement qui devait lui donner un si puissant voisin. On croit apercevoir que le sire de Beaujeu et le comte de Genève firent la guerre au Dauphin, mus par ce sentiment.

Le comte de Genève était en même temps baron de Gex, en vertu d'une donation récente du dernier prince de cette maison. Les troupes des alliés entrèrent en Viennois ; elles enrôlaient beaucoup de Savoyards, que le Comte Vert, empêché de rompre avec la France, ne laissait pas de soudoyer. En même temps Jean de Chissé, évêque de Grenoble, Savoyard de nation et conseiller d'Humbert, s'efforçait de changer ses projets. D'abord on essaya (1348) du projet d'un mariage entre Blanche, sœur du Comte, et le Dauphin, la princesse apportant en dot une somme de cent vingt mille

florins. La maison d'Anjou faisait aussi des offres ; enfin la Savoie suggéra de vendre le fief au Saint-Siège. Ce fut la France qui l'emporta.

Le Dauphiné fut cédé pour deux cent mille florins. L'acte fut fait à Romans en 1349, et rendu public dans l'assemblée de Lyon la même année. La cession n'allait pas au Roi, mais à Charles son petit-fils, depuis Charles V, à charge, lors de son avènement, d'échoir au fils de ce prince, nouvel héritier de la couronne, et toujours ainsi. Cette constitution, unique dans l'histoire de l'agrandissement des rois de France, fit d'autant de princes fils de ces rois, jusqu'à la Révolution, les successeurs en titre, en apanage, parfois en politique, des anciens Dauphins.

Quant à la politique française, il faut considérer dans ce fait l'abandon de la réserve longtemps gardée par elle à l'égard des provinces de l'ancien royaume d'Arles. La France commençait de mettre le pied dans ce royaume, et d'en rassembler pour elle les parties.

La réunion du Faucigny. — C'était pour les lointaines ambitions de nos princes un échec, qui fut moins senti que le danger immédiat qu'il créait. Ce danger venait du Faucigny, dont le territoire pénétrait au cœur même de la monarchie, séparant le Chablais des Bauges et de la Savoie. Aussi longtemps que les Dauphins l'avaient eu, la guerre sans cesse rallumée contre eux atteste l'inquiétude qu'il causait à nos comtes ; tombé aux mains de la maison de France, il mettait en péril leur existence même.

En 1350 la régence fut ôtée au comte de Genève, et l'on peut supposer dans ce fait un dessein de séparer aux yeux du roi de France la cause de la Savoie de la sienne. Le Comte Vert parut à la cour de France dans le temps de la mort de Philippe de Valois ; il suivit le duc de Normandie, depuis Jean le Bon, en Avignon, dans sa visite au pape Clément VI, où Eudes, duc et comte palatin de Bourgogne, l'accompagnait. Il fut aussi à Reims au sacre du nouveau roi.

En 1353, il porta même la guerre contre les récents auteurs de l'attaque du Dauphiné. Il battit Hugues de Genève, sire d'Anthon, aux Abrès ; il emporta la ville de Gex. Sans doute tout cela se faisait d'accord avec la politique du roi de France.

Le résultat fut de trouver ce dernier favorable. Nos princes étaient en possession de plusieurs enclaves en Dauphiné, par exemple de Voiron et de la Côte Saint-André ; de plus Jeanne de Bourgogne, héritière éventuelle de Bourgogne et de Franche-Comté, était promise au Comte Vert. Le Roi

devait souhaiter de rompre ce mariage. Le Comte y renonça, il rendit les enclaves : en échange de quoi le Faucigny, détaché de l'héritage des Dauphins, lui fut cédé par le traité de Paris en 1355.

Les populations résistèrent, mais durent céder à la résolution et à la vaillance du Comte Vert. Le château d'Hermance fut emporté ; trois mois suffirent au prince pour pacifier le pays.

Politique française du Comte Vert. — L'engagement du Comte Vert à l'égard de la politique française se montre alors avec éclat.

La même année 1355 il épousa Bonne de Bourbon, princesse de sang français et sœur de la Dauphine, ce qui fit de lui le beau-frère de Charles V. Puis il mène au roi Jean des troupes, et prend part en personne à la guerre contre l'Anglais.

Malheureusement le désastre de Poitiers (1356) vint rendre tout d'un coup cette politique aussi périlleuse qu'elle avait été profitable. Le contre-coup de cet événement le livra dans les Alpes aux représailles de ses voisins. De plus, le grand nombre de soldats sans solde échappés des champs de bataille français, qui, depuis la paix de Brétigny surtout, s'écoula par les passages des Alpes en Lombardie, ajoutait à cet embarras.

Des pillards se ruèrent sur le Piémont aux gages de Galéas Visconti. Impatrimonisé dans Ivree, Jacques prince d'Achaïe se révolta. Aussitôt le Comte passe le mont Cenis, bat Jacques et lui impose la paix (1358). Mais lui-même peu après, assiégé dans Lanzo par une bande dite Compagnie Blanche, est obligé d'acheter la retraite de celle-ci moyennant une rançon de cent quatre-vingt mille florins.

La réunion du pays de Vaud. — Tout témoignage direct manque pour cette époque, au sujet des finances de nos comtes ; mais on est obligé de croire qu'elles étaient prospères. Une rançon de cette importance n'en serait pas une preuve, à cause de la nécessité qu'il y eut de délivrer le prince ; mais nous voyons d'ailleurs que les opérations librement conduites d'Amédée, négociations et guerres, exigeaient de grosses sommes, et qu'il les fournit sans s'épuiser.

L'expédition du Faucigny avait coûté plus de deux cent mille florins ; quarante mille furent payés pour le traité de Paris. En 1339, Catherine de Savoie, cousine du Comte, sœur du dernier baron de Vaud, héritière de cet

apanage, le lui céda pour une somme aussi forte, car on voit Chambéry taxée à cette occasion de quatre cents florins.

Cette baronnie fit désormais partie de la couronne de Savoie. Le Valromey et le Bugey y étaient joints. Ces deux derniers fiefs composèrent, avec le pays de Gex et la Bresse, une province compacte au delà du Rhône, pointe avancée de nos comtes du côté de la Bourgogne.

En Tarentaise, le Comte Vert poursuit les avantages gagnés par son père. Démuni de ses fortifications et du soutien de ses vassaux, l'évêque Jean de Bertrand partage avec le Comte ses droits de juridiction par un acte daté de 1358. Ce partage assurait le progrès incessant de l'autorité du prince sur la province.

Le vicariat impérial accordé. — Ainsi la politique du Comte, trompée d'un côté, se rétablissait de l'autre. A défaut de la fortune qui trahissait la France, les démonstrations de l'Empereur vinrent servir le prestige du prince, en même temps que son agrandissement. A Louis de Bavière, excommunié du pape, avait succédé Charles IV de Luxembourg, qui ne parut jamais en Italie qu'en allié docile du Saint-Siège. Par son mariage avec Blanche de Valois, il était oncle du Comte Vert. A Chambéry, où il passait pour aller visiter le pape en Avignon, on le traita magnifiquement.

A ce propos on trouve rapporté que le Comte Vert reçut le titre de vicaire de l'Empire en Savoie. Mais comme cela se trouve écrit déjà de plusieurs de nos princes avant lui, les historiens ont expliqué que cette fois le vicariat avait été donné pour toute la dynastie. Cette délégation perpétuelle avait d'autant plus d'importance, que les droits impériaux qu'elle représentait, venaient d'être définis (1356) par la fameuse Bulle d'Or, qui fit depuis la constitution de l'Empire. Dès lors les Comtes nommèrent aux bénéfices qui relevaient directement de l'Empire ; ils jugèrent en dernier ressort au même titre que la Chambre Impériale.

Cette concession fut signée à Chambéry en 1365. L'Empereur, qui vendait toutes choses, se la fit payer cent mille écus.

Cependant Jacques d'Achaïe prenait de nouveau les armes (1360). Une seconde fois le Comte Vert le défait, le prend à Rivoli et lui ôte son apanage (1362), qui, moyennant sa soumission, lui fut rendu l'année suivante.

Le Comte Vert en Orient. — C'est ici la première expédition certaine que nos princes aient conduite en Orient. Longtemps la Savoie fut trop faible ou

trop occupée chez elle pour suivre sérieusement le mouvement des Croisades. La part qu'y prenaient ses voisins attestait tantôt leur force supérieure, comme quand Monferrat devint roi de Thessalonique, tantôt leur imprudence, comme quand le dernier Dauphin acheva de se ruiner par une entreprise de ce genre.

L'inflexible prudence de la maison de Savoie oblige à regarder comme un signe de sa force, celle que le Comte Vert fit à Constantinople pour délivrer l'empereur Jean Paléologue, dont il était cousin par sa mère. Les Bulgares tenaient cet empereur prisonnier, et de plus les Turcs menaçaient Gallipoli sur le détroit des Dardanelles. Amédée, vainqueur tour à tour de ces deux peuples, délivre cette ville des infidèles et rend à l'Empereur sa liberté (1366). Cette victoire changea quelques-unes des perfides dispositions des Grecs envers la Chrétienté latine. Trois ans plus tard l'empereur Jean vint à Rome abjurer le schisme.

Intervention en Lombardie. — Soldat du pape Urbain V en cette affaire, le Comte Vert soutint avec éclat sa politique en Lombardie.

Cette politique se tournait tout entière contre la puissance nouvelle des Visconti. Galéas et Barnabé son frère, qui l'exerçaient ensemble, primaient toutes les puissances rivales ; jamais l'ancien royaume de Lombardie n'avait paru si près de revivre au profit d'un pouvoir de fait, que ce nouveau prestige devait rendre irrésistible. Le Pape forma la ligue du comte de Savoie, de l'Empereur et de la maison d'Anjou, représentée par le roi de Hongrie, Louis le Grand (1368). Mais on ne pouvait fonder sur Charles de Luxembourg, lequel fuyait devant les armées et ne songeait qu'à rançonner les villes. En Piémont, l'héritage d'Achaïe se trouvait disputé entre Philippe, fils de Jacques, et Marguerite de Beaujeu, seconde femme de ce dernier. Le Comte prit parti pour celle-ci, qui lui remit la régence de son fils (1368). Cette position lui donnait l'avantage pour conduire la Ligue, dont il fut l'âme.

Pour la rompre, les Visconti lui offrent de partager la Lombardie. Le Comte refusa ; le temps était encore loin où une politique de conquête pourrait servir à sa maison. L'accession du Verceil et de Gênes dans la Ligue attestent la confiance que la jalouse indépendance des villes mettait dans le parti de Savoie. Le marquis de Saluces courut à celui des Visconti, qui fut vaincu. La paix, signée en 1375, enregistra leur humiliation, le

triomphe des libertés Lombardes et la mise hors de page de l'arbitrage savoyard.

Saluces abandonné se tourna vers le roi de France. En conséquence d'anciens hommages rendus par les marquis ses ancêtres aux Dauphins, il se reconnut vassal de ce roi, leur successeur. L'Empereur, comme suzerain de Lombardie, pouvait revendiquer cet hommage, mais il se déchargea de cette revendication sur le comte de Savoie, lui laissant à vider sa cause avec le Roi.

Suite de la politique italienne du Comte Vert. — En 1364 le Comte Vert avait réconcilié Pise et Florence ; en 1379 on le voit accommoder les Visconti eux-mêmes avec le Monferrat, en 1381 la république de Gênes avec celle de Venise.

Cependant les efforts que firent enfin les Papes pour recouvrer leur résidence de Rome et terminer le séjour d'Avignon, avaient déchaîné le schisme en Occident. Depuis 1378 l'Eglise latine connut deux papes, Urbain VI à Rome, Clément VII en Avignon. L'un et l'autre prétendirent au rôle de modérateur en Italie. La succession de Naples allait s'ouvrir, car la reine Jeanne d'Anjou, dernière de sa lignée, demeurait sans héritier. Le pape de Rome obtint qu'elle adoptât Charles de Duras, cousin de cette princesse ; celui d'Avignon la fit instituer Louis de France, frère de Charles V, tige de la deuxième maison d'Anjou (1380).

La guerre s'alluma entre ces deux héritiers, du vivant même de la Reine. Le Comte Vert tenait pour le pape d'Avignon. Il prit cette occasion de porter pour la première fois les armes de Savoie dans le midi de l'Italie, en soutenant les droits du prince français. Duras l'y avait devancé. Jeanne assiégée par ce dernier dans le château de l'Œuf, fut prise, et étranglée dans sa prison. Mais les troupes du Comte unies aux armes de France l'emportèrent. Amédée parcourut en vainqueur la Pouille ; mais il ne devait pas voir la fin de l'expédition. Comme il passait sur la terre de Bari, il mourut de la peste à Bitetto, en 1383.

Son cousin Louis, prince d'Achaïe, dont il avait été tuteur, et qui l'accompagnait dans cette expédition, ramena les troupes. De ce dernier fait d'armes la Savoie devait recueillir, outre l'admiration de l'Italie, des agrandissements dont il sera parlé.

Progrès de la Savoie sous le Comte Vert. — Ceux que ce prince avait obtenus déjà, n'épuisent pas tout l'éloge qu'il mérite. Le progrès de sa politique est une partie non moins fameuse de cet éloge. Il faut remarquer que cette politique n'encourt d'échec que du côté de la France, où cela était inévitable. En Italie, malgré des difficultés nouvelles, on voit le Comte poursuivre ses avantages et prendre un rang définitif. Enfin l'éclat de ses interventions hors du cercle immédiat des intérêts de Savoie, annonce de nouveaux essors de sa maison.

L'effort dirigé à l'intérieur vers l'unité de ses domaines ne fut pas moins constant et heureux. Sur tout ceci il convient de joindre l'éclat chevaleresque de sa personne et de son règne. Un fait précis en conserve le souvenir, la fondation de l'ordre du Collier, plus tard nommé de l'Annonciade, l'un des plus illustres de l'Europe et joyau de la dynastie. Tous ces traits répandirent en son temps la renommée du Comte Vert en Europe ; ils n'ont pas cessé dans la postérité de justifier son prestige ; aux yeux des Savoyards il compte pour un des pères de la patrie.

XVII. AMÉDÉE VII LE COMTE ROUGE

1383 A 1391

La réunion de Coni et de Nice. — Amédée VII n'eut pas moins que son père le caractère d'un prince chevalier et vaillant. Il avait combattu dans les armées françaises à la bataille de Rosebecque en 1382, et paru dans de nombreux tournois. Froissart a loué sa hardiesse et sa magnificence, et l'intrépidité de ses Savoyards « toujours avant ». Quand le Comte Vert partit pour Naples, il était occupé à combattre Edouard de Beaujeu, comme sire de Bresse. La seconde année de son règne (1384) il lui fallut châtier ceux du Haut Valais, qui, poussés par les Visconti, avaient mis le Chablais au pillage. Vers le même temps s'élevait en Tarentaise la révolte, en partie légendaire, des bourgeois contre l'archevêque Rodolphe de Chissé. Il n'est certain ni que ce prélat eût accaparé les grains, ni que son palais fut mis à sac. Mais il dut se retirer, pour des causes qu'on ignore, à Saint-Jaquemoz, et il y fut assassiné (1385). De tels événements préparaient à Moûtiers l'affermissement du pouvoir des Comtes.

La politique d'alliance avec la France donna pour femme à Amédée, Bonne de Berri, nièce de Charles V. Comme l'expédition de Naples était finie, il se rendit de nouveau aux Pays-Bas, où l'armée française campait devant l'Ecluse. On faisait le projet de descendre en Angleterre. Le duc de Berri, beau-père du Comte, commandait l'expédition. Elle échoua par sa lenteur (1388).

Le duc d'Anjou, nouveau roi de Naples, mourut en 1384. Toujours unies à cet égard, la France et la Savoie couronnent en Avignon (1389) son fils Louis II, âgé de douze ans. Marie de Chatillon, sa mère, prit la régence. Comme ses prédécesseurs de l'ancienne maison d'Anjou, il régnait aussi sur la Provence. A ce titre il pouvait payer le secours apporté à sa cause par le Comte Vert. La même année Amédée VII en recueillit le fruit, dans la cession de Nice, de Vintimille, de la vallée de Barcelonnette et de Coni, provençale jusqu'alors, pointe avancée d'une maison rivale dans le domaine piémontais de nos princes. Nice leur donnait pour la première fois accès à la Méditerranée, en forçant la barrière que Saluces et Monferrat leur opposaient de ce côté.

Suite de la politique française. — Dans l'Italie du nord, la politique française n'en tenait pas moins ses intérêts séparés de nos princes. Elle prenait ses sûretés contre leurs avantages, elle envisageait l'alliance des Visconti. Le mariage de Valentine, fille de Galéas II avec le duc d'Orléans Louis, frère de Charles VI, en 1389, marqua le commencement de cette politique milanaise, qui prit un demi-siècle plus tard tant d'importance dans les rapports des deux Etats.

D'autre part, l'hommage du marquisat de Saluces porté en 1373 au roi de France, et contesté par les Comtes de Savoie, était pendant devant le parlement de Paris. Cette cause d'un si grand prix pour les deux contestants, devait être décidée par les juges du Roi. Ils la réglèrent à son profit en 1390. Dès lors ce fief mouvant du roi de France au cœur des Etats Savoyards, ne cessa d'être une cause d'inquiétude pour nos princes.

Il livrait l'accès de l'Italie par le col de la Traversette, qui fait communiquer Saluces avec Embrun en Dauphiné. Comme il s'en fallait que cette route fût aussi facile que le Petit Saint-Bernard et le mont Cenis, les rois de France l'accommodèrent d'un chemin percé sous la montagne, longtemps connu sous le nom de pertuis du mont Viso, et dont les journaliers qui vont d'Italie en France se servent encore.

Anciens engagements réparés. — Les grandes dépenses auxquelles une politique aussi hardie qu'infatigable avait engagé le Comte Vert, avaient obligé ce comte à tirer de l'argent des judicatures jusque-là exercées par les baillis et les châtelains. Mais elles ne furent vendues qu'à charge de rachat, et les sujets de Savoie se plaignant de l'état nouveau, il fut bientôt question de les racheter. Le Comte assembla les Etats (1391), qui consentirent l'impôt nécessaire. Ainsi cette espèce d'emprunt fut éteinte trente ans environ après les circonstances qui l'avaient rendue nécessaire.

Amédée mourut peu après au château de Ripailles sur le lac de Genève, où il avait pris le lit pour une chute de cheval. Il n'avait que trente et un ans : son règne en avait duré huit ; cependant ce peu de temps suffit à marquer sa place parmi les princes habiles et valeureux qui conduisirent enfin l'ancien comté de Savoie à son apogée sous Amédée VIII.

XVIII. AMÉDÉE VIII

1391 A 1434

Régence de Bonne de Bourbon. — C'était le temps où les factions commençaient de déchirer la France et où se préparait l'effroyable tempête dans laquelle, sous l'assaut de la conquête étrangère, faillit sombrer la monarchie. Ces conjonctures risquaient de mettre en danger la Savoie même, à cause de la difficulté qu'il y avait pour un Etat de moyenne grandeur d'y prendre parti, et de l'embarras de demeurer neutre.

Le nouveau comte n'avait que huit ans. Bonne de Bourbon, veuve du Comte Vert, sa grand'mère, vivait encore. Désignée par le comte défunt pour la régence, et reconnue par les États qui furent tenus à Chambéry, elle eut à disputer contre Bonne de Berri, qui, retirée à Montmeillan, prétendait elle-même à la régence. Ce différend fut tranché en fait, outre la décision des Etats, par la reconnaissance du roi de France.

Bonne de Bourbon transporta à Bourg-en-Bresse sa capitale. Le lac de Genève se trouvait alors au cœur des Etats de Savoie. Toutes les belles résidences qui s'élevaient sur ses bords, Chillon, Lausanne, Thonon, Evian, favorisées du séjour de la Régente, brillèrent de l'éclat que répandait la cour.

La mort soudaine du Comte Rouge avait fait courir le soupçon d'empoisonnement, commun en pareil cas. On ne craignait pas de le faire tomber sur la Régente, qui ne put empêcher le supplice de l'apothicaire Lompnes, regardé comme l'instrument du crime, puis le duel ou jugement de Dieu demandé contre Othon de Grandson, qu'elle protégeait. Ce duel, dont on se souvint longtemps, eut lieu à Bourg, devant toute la cour (1397). Grandson fut tué. Bonne fit reconnaître plus tard l'innocence du malheureux Lompnes.

Bonne de Berri n'avait renoncé à la régence qu'à condition que le Comte épouserait Marie, fille du duc de Bourgogne Philippe le Hardi. Ce mariage, conclu en 1391, eut pour effet d'apparenter la Savoie au parti bourguignon,, quand s'élevèrent les guerres civiles de France, en même temps que Bonne de Berri l'apparentait au parti Armagnac, dont le duc son père était un chef.

Les chevaliers de Savoie à la Croisade. — Amurat, empereur des Turcs, avait été défait par le Comte Vert ; il eut pour successeur Bajazet dit le Foudre, dont les progrès vers Constantinople épouvantèrent la Chrétienté, Le Pape prêcha contre lui la Croisade ; mais les guerres qui déchiraient l'Europe ne permirent qu'aux seigneurs de second rang de partir. On n'y vit de prince souverain que le roi de Hongrie, que Bajazet menaçait dans ses Etats. Humbert, bâtard d'Amédée VII, mena au roi de Hongrie cent chevaliers de Savoie. Avec toute la chevalerie française, ils succombèrent sous les coups des janissaires dans la terrible bataille de Nicopolis (1391).

Plus tard le Comte fit rechercher ce qui restait de ces chevaliers dans les prisons de Bajazet, et paya lui-même leur rançon.

La réunion du Genevois. — C'est le temps où la lignée des comtes de Genève allait s'éteindre. La succession ne pouvait manquer d'être convoitée par nos princes. Le dernier survivant de ces comtes fut Robert, cadet de quatre frères, et pape en Avignon sous le nom de Clément VII. Il mourut en 1394 ; Humbert de Thoire-Villars succéda, par les droits de sa mère Marie de Genève, sœur de ce pape, puis, à la sollicitation du comte de Savoie, il lui vendit son fief en 1401.

Majeur et régnant par lui-même depuis 1399, Amédée VIII se montra le digne successeur des diplomates de sa maison. Il fallait faire ratifier cet agrandissement par l'Empereur. A Sigismond de Luxembourg, élu en 1411, il se hâte de faire valoir, en même temps que la cession consentie par Humbert, tous les droits achetés à temps par lui, des branches collatérales

en chicane de la succession. L'Empereur accorda l'investiture en 1422. La noblesse du Genevois, d'abord mécontente, se soumit dès 1403.

Ainsi tout ce qu'il y avait de pouvoir dans Genève outre celui de l'évêque et de la commune, se réunissait aux mains de nos princes. Quant à la province de Genevois, sa réunion portait désormais la Savoie jusqu'aux limites qu'elle garde encore.

Politique d'Amédée en Suisse. — La réunion de Genève faisait reparaître au jour la politique d'Amédée le Grand. Cette politique se poursuivit encore dans les relations du Comte avec les ligues Suisses.

La Savoie ne songeait pas moins à se fortifier au nord du Lac qu'en Lombardie. Seulement elle trouvait en Lombardie des seigneurs aux prises avec les libertés des villes, et cela donnait sujet à un arbitrage constant. Du côté des Ligues au contraire, la puissance des seigneurs était abattue ; de plus le pays, peu convoité, vivait sans menaces du dehors, de sorte qu'il ne fallait pas compter y faire payer sa protection. Amédée traita donc ces ligues comme « leur bon ami » (disent les textes) et voisin. Il renouvela l'alliance avec Berne et Fribourg, d'autant plus facilement que les Visconti, devenus maîtres de tout le Milanais et confinant à elles par Domodossola, ne passaient guère d'années sans que leurs garnisons n'en vinssent aux mains avec les milices suisses.

La vallée d'Ossola avait pour le Comte l'avantage de joindre, par delà le Valais, le Piémont à plusieurs de ses fiefs en Suisse romande. Les Visconti, découragés d'y faire la guerre, consentirent à la lui céder. Par là le Haut Valais, que convoitait le Comte, se trouva réduit presque à l'état d'enclave dans ses domaines, et livré à ses entreprises.

Politique d'Amédée en France. — Son mariage avec une princesse de Bourgogne lui assignait une position moyenne à l'égard de la guerre civile en France. L'assassinat du duc d'Orléans marque le grand éclat de cette guerre civile en 1407. En 1410, le comte Amédée, jouant le rôle de négociateur, fit signer la paix de Bicêtre entre Bourguignons et Armagnacs, puis en 1412 le traité de Bourges.

Entre temps, des efforts se faisaient à Paris pour terminer le schisme de l'Eglise. Appuyé par l'Université, un concile se réunit à Pise, et prononça la déchéance des papes rivaux. Ce jugement ne devait avoir d'effet, que repris par le concile de Bâle en 1415. Ce concile, qui jouissait de la protection de

l'Empereur, et où Sigismond parut en personne, mit fin à cet état de violence. Un pape unique, Martin V, fut élu.

La Savoie érigée en duché. — Amédée avait suivi la France dans les démarches faites pour l'extinction du schisme ; une fois de plus au lendemain de cette crise, il se trouvait l'ami du pape et de l'empereur.

Sigismond, retournant de Constance par la Savoie, voulut qu'un titre solennel consacraît l'importance à laquelle quatre siècles de politique et de vaillance avaient élevé sa maison. Il y avait longtemps que nos comtes eussent pu se donner le titre de duc, puisqu'ils étaient ducs en Chablais. Mais ils voulaient être ducs de Savoie, et que ce titre fût le signe d'un accroissement de puissance. Le moment était venu, soit d'en presser, soit d'en accepter l'octroi.

Il ne pouvait venir que de l'Empereur. Sigismond fit Amédée VIII duc de Savoie en 1416. Nos princes, ainsi qualifiés depuis lors, conservèrent dans le souvenir de cet événement celui d'un pas décisif de leur maison.

Premier engagement contre Berne et Fribourg. — Genève et le Valais aux deux bouts du Lac furent la première occasion de la discorde entre le Duc et les ligues Suisses. Ces ligues, alliées de la bourgeoisie de Genève, l'aidaient à s'immiscer jusque dans le choix de l'évêque. Comme le siège se trouvait vacant, Martin V, nouveau pape, passant par Chambéry au retour du concile de Constance, fut sollicité par Amédée d'y pourvoir, sans l'avis de la bourgeoisie ni des chanoines. Ainsi Genève eut son évêque, Jean de Rochetaillée, de la main du Duc (1418), au grand déplaisir des Bernois.

la ligue en lui cédant Verceil et en prenant pour femme sa fille Marie de Savoie (1427).

Verceil, sur la rive droite de la Sésie, n'est qu'à cinq lieues de Casal, capitale du Monferrat. En même temps qu'une province fertile, elle mettait entre les mains du Duc une position de guerre importante et une pointe avancée vers le Pô inférieur.

En paix de ce côté, Milan tint tête, jusqu'à ce qu'ayant obtenu la disgrâce et le supplice de Carmagnole, elle fit avec Venise une paix, où celle-ci put apprécier ce que valait la neutralité de la Savoie.

Nouvelle expédition d'Orient. — La volonté qu'avait la maison de Savoie de faire sentir ses armes en Orient, eut un nouvel effet vers ce temps-là. Les Turcs y faisaient de grands progrès, contre Manuel Paléologue sous Mahomet I^{er}, puis contre son fils Jean sous Amurat II. Amédée envoya des secours à l'Empereur avec un résultat que nous ne connaissons pas.

En 1426, Janus de Lusignan, qui régnait en Chypre, attaqué par le Soudan d'Egypte, reçoit d'Amédée cinq mille hommes, conduits par Jacques de Compeys et François de Lapalud, comte de Varambon. Ces seigneurs succombèrent aux forces musulmanes ; mais Chypre n'en fut pas moins sauvée.

Guerre du Valentinois. — Le Valentinois et le Diois formaient encore un fief distinct du Dauphiné, inféodé à la maison de Poitiers, qui s'éteignit en 1419, dans la personne de Louis, dernier comte. Ce seigneur instituait son héritier le Dauphin (depuis Charles VII), moyennant une somme que celui-ci ne put payer.

Amédée VIII, à qui, à défaut de ce paiement, le fief était cédé, intervient. Saint-Vallier, cousin du défunt par les femmes, se ligue pour son exclusion. Le duc de Savoie n'en occupa pas moins le pays, dans lequel il se faisait un parti comme allié des libertés bourgeoises. Mais après que Charles VII eut reconquis ses États, ce roi proposa de payer la somme, et réclama les deux provinces.

Le Duc fait alliance contre cette réclamation avec le prince d'Orange Louis de Chalons, que soutenait le duc de Bourgogne. Ce seigneur était maître d'une partie de la Provence. Le Duc règle avec lui le partage du Dauphiné, convient de lui céder le Viennois et de retenir Grenoble et le

Grésivaudan. Mais on ne tarda pas à voir la vanité de ce partage. La France rétablissait partout le sort de ses armes victorieuses. La coalition, où ne combattait pas le prince, mais la noblesse de Savoie seulement, fut vaincue à la bataille d'Anthon (1430).

Conspiration du comte de Clermont. — Le comte de Varembon de l'expédition de Chypre, avait pris la plus grande part à cette guerre. Il poursuivit Aynard comte de Clermont, allié du Roi, jusque dans les Dombes, s'empara de Trévoux, fit quantité de prisonniers. Inférieur à ce dernier échec, son adversaire s'adresse à la justice du Duc, qui rembourse les rançons, et punit Varembon par la saisie de ses terres. Mais, cette satisfaction donnée, le Duc reçut en grâce son gentilhomme.

Le comte de Clermont conçut de cette grâce le plus grand des ressentiments. Tenté par deux vassaux du Duc, que celui-ci avait punis de brigandage, il entra dans le dessein secret d'attirer le prince à la Chartreuse de Pierre-Châtel et de l'enlever. La barque préparée pour cet enlèvement attendait sur le Rhône au pied de cette chartreuse. La conspiration fut découverte. L'un des conjurés, Cordon, fit des aveux ; l'autre, Sure, eut la tête tranchée à Thonon (1434).

Institutions d'Amédée VIII. — Ce prince a reçu le surnom de pacifique. Cela ne doit pas être entendu d'une humeur inclinée à la paix, mais d'une puissance qui fut capable de l'imposer.

De la Savoie accrue en territoire, en relations, en influence, il s'appliqua et réussit à faire un Etat parfaitement tranquille et prospère. Au dehors un système d'alliances où entraient Naples, Venise, Berne, la Bourgogne et la France, garantissait cet équilibre ; à l'intérieur il sut le faire régner par un sage règlement de la justice et de l'administration.

Un grand ouvrage témoigne dans la postérité de ses travaux à cet égard : les Statuta Sabaudiaë ou Statuts de Savoie, première rédaction générale que notre nation ait connue des ordonnances diverses portées au cours des âges par les souverains. En rappelant le bienfait de ce code, la Savoie rappelle en même temps le premier effet solennel de cette science de jurisprudence, que l'Europe entière lui reconnaît.

La rédaction dura dix ans. L'auteur principal en fut Nicod Festi de Sallanches, sous le chancelier Jean de Beaufort, et par l'inspiration directe

du duc Amédée VIII. Elle était achevée en 1430 ; la promulgation eut lieu cette année même.

Dans cette constitution, les baillis et châtelains avaient leurs pouvoirs définis, le conseil sédentaire de justice siégeant à Chambéry, le conseil suprême ou conseil du Duc, voyaient refondre leurs attributions ; des avocats fiscaux, chargés de représenter le prince en justice, étaient créés. Pour les articles particuliers, le jugement de Dieu par le duel fut aboli ; et des lois somptuaires furent ajoutées, selon le mode de ces vieilles législations.

Le concordat d'Amédée VIII. — L'existence de princes-évêques nombreux, que contenait la Savoie comme partie de l'Empire, empêchait de régler l'intérieur du pays sans un accord avec les pouvoirs d'Eglise. Un concordat, consenti en 1432, fut la suite nécessaire des Statuts.

Il fut rédigé par Bolomier. L'archevêque de Tarentaise, les évêques de Maurienne, de Genève, de Belley et d'Aoste y reconnaissaient le duc pour souverain, et par des transactions diverses abandonnaient entre ses mains le principal de leur juridiction. Les Etats Généraux réunis à Thonon solennisèrent cette constitution, en même temps qu'ils aidèrent à la faire accepter en manifestant leurs désirs, conformes à la volonté du prince. Un des articles les plus disputés fut que les prêtres présents aux tribunaux laïques cesseraient d'y siéger à titre ecclésiastique. Le Duc tenait à cet article et l'imposa.

Prospérité de la Savoie. — Le règne d'Amédée VIII tombe dans le temps de l'agitation la plus furieuse causée par la guerre de Cent Ans. Cette agitation ébranlait la France, elle intéressait la Bourgogne, l'Angleterre, les Pays-Bas. En Italie, le royaume de Naples, retombé en proie aux compétitions de Duras et d'Anjou, souffrait des maux à peine plus supportables. Enfin les royautés d'Orient et la Hongrie, menacées de la conquête turque, vivaient dans la peur des janissaires. Peu d'Etats de la Chrétienté connaissaient alors le bienfait de la paix.

Elle était profonde en Savoie, et s'y ornait de tous les progrès de la société et des arts, florissants en ce début du quatorzième siècle, et que traversaient ailleurs les révolutions et la guerre. « Amédée VIII, dit Olivier de la Marche, sut si bien gouverner, au milieu des contrées voisines en proie

aux guerres étrangères et aux dissensions civiles, qu'en Savoie seulement on trouvait alors santé, richesse et bonheur. »

Le Duc avait fait de Thonon sa capitale. Comme son aïeule, il aimait les rivages du Lac, qu'il regardait comme le centre de ses Etats. Cependant il ne se lassa pas d'embellir Chambéry. Il y éleva dans le château la Sainte-Chapelle célèbre, qui renferma plus tard le Saint-Suaire : un maçon dauphinois, Jacques Magnin, la bâtit. La même ville s'embellit de monastères puissants : Franciscains et Dominicains ; l'église et la maison de ces derniers était le plus magnifique ouvrage que les moines eussent élevé sur le sol de Savoie.

On voit par les inventaires d'alors, que le Duc dans ses résidences s'entourait d'un luxe du même genre que celui dont marchaient environnés son grand-père le duc de Berri, son beau-père le duc de Bourgogne, modèles des mécènes de leur temps. Comme eux, des tapisseries le suivaient dans ses voyages. Quand il reçut l'Empereur à Chambéry, un peintre vénitien, qu'il avait à ses gages, peignit les salles et fit son portrait. Il recherchait aussi les manuscrits à peintures, et dans le trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry, les plus riches objets, offerts en don, témoignaient sa magnificence. Il en était de même de l'abbaye de Hautecombe, récemment augmentée par le Comte Vert de la chapelle des Princes, fermée d'une grille de bronze, couverte d'une voûte peinte par Georges d'Aquila.

A l'ordre du Collier, fondé par son grand-père, Amédée ajouta l'ordre de Saint-Maurice en 1434. Pour l'encouragement des sciences et des belles-lettres, il fonda en 1405 les premières chaires de l'université de Turin.

Abdication d'Amédée VIII. — Amédée VIII n'attendit pas la mort pour transmettre à son fils Louis les Etats dont il avait achevé la perfection. Le premier de sa maison, mais non pas le dernier, il abdiqua, en 1434, et se retira à Ripailles, dans le magnifique château élevé en cet endroit, près d'une abbaye d'Augustins qu'il y avait lui-même établi. Cependant il gardait le duché, Louis n'ayant de titre que celui de son lieutenant général.

C'était le temps où le concile convoqué par le pape Martin V pour juger le schisme de Bohême, siégeait à Bâle (depuis 1431). Eugène IV, successeur de ce dernier, le déclara dissous en 1437, pour réunir à Ferrare un autre concile chargé de recevoir l'Eglise grecque à l'unité, dans la personne de l'empereur Jean VII Paléologue. Les Pères de Bâle refusèrent d'obéir. Ils

déclarent Eugène IV hérétique, le déposent et lui nomment un successeur (1439). Ce successeur fut le duc Amédée VIII.

Il avait alors cinquante-deux ans. Ayant premièrement ceint la tiare à Bâle, il consumma son abdication dans la chapelle du château de Thonon, et désormais, sous le nom de Félix V, gouverna les Eglises de France, de Suisse et de Savoie, qui le reconnaissaient pour pape. C'était le Grand Schisme renouvelé, cette fois pour une courte période. Le prince allait bientôt reconnaître l'erreur du concile qui l'avait élu, et des grandes nations qui lui obéissaient.

On ne peut omettre de remarquer que les ambitions d'Amédée, tournées vers les affaires d'Eglise dans les dernières années du règne, causèrent un commencement de décadence dans le Duché. Cette décadence, qui fut suivie par les erreurs du duc son fils, fait une introduction naturelle au récit des événements de notre troisième période.

TROISIÈME PÉRIODE

L'INTERVENTION FRANÇAISE

XIX. Louis

1439 à 1463

Le règne des favoris sous Anne de Lusignan. — L'abaissement qui devait être le sort de la Savoie, après Amédée VIII pendant un siècle, commence avec les fautes que fit commettre à Louis, Anne de Lusignan, sa femme, qui le gouvernait par sa beauté.

Elle était fille de Janus II, roi de Chypre, qui fut secouru par Varenbon. Jean de Compeys, seigneur de Thorens, parent de ce dernier, régnait sur l'esprit de la princesse. Cette faveur excita la jalousie des nobles, et mécontenta la nation par les erreurs dont elle fut cause. Une mauvaise politique et des luttes intestines devaient signaler le nouveau règne.

Pourtant ses commencements n'enregistrent autre chose qu'une transaction raisonnable. La querelle du Valentinois, pendante depuis la bataille d'Anthon, fut réglée par le traité de Bayonne (1443), où la Savoie renonçait aux prétentions secrètes qu'elle avait élevées sur ce fief, et qui ne pouvaient plus lui causer que des embarras avec la France.

Guerre du Milanais. — Le premier éclat des jalousies des nobles fut en 1446, temps auquel les ennemis de Thorens se liguèrent contre lui. Un parti du duc se forma, qui défendait le favori ; tous les magistrats s'y rangèrent. Aussitôt l'inimitié de classe se donna carrière dans la violence. Bolomier, l'auteur du Concordat, en fut la première victime. Accusé de forfaiture par le parti des nobles, il fut jugé à Genève, condamné malgré l'opposition du Duc, et jeté au lac.

Sur ces entrefaites mourut à Milan sans héritier, Philippe Marie, le dernier des Visconti (1447). François Sforce, un condottière, son gendre, était peu en état de disputer l'héritage ; les Milanais offrirent au Duc

l'hommage de leur république. Mais il fallait pour l'accepter, l'accord du duc d'Orléans Charles, prétendant à la succession comme fils de Valentine Visconti, et soutenu par le roi de France. Une faiblesse de résolution, jointe aux embarras intérieurs, empêcha Louis de profiter de conjonctures, dont les princes ses prédécesseurs auraient tiré les plus grands avantages.

Ses hésitations furent le signal pour les Vénitiens d'attaquer. Les Milanais, qui tinrent pendant douze jours l'écusson de Savoie sur leurs murailles, forcés de pourvoir à leur salut, confient leur fortune à Sforce, qui bat Venise et se fait leur duc, après les avoir assiégés. Cependant le duc d'Orléans, uni aux armes de Savoie, marche contre lui. Celles-ci étaient commandées par Thorens, qui montra dans cette occasion à quel point il était indigne de la faveur dont il jouissait. Il fut honteusement battu, et tout ce que le Duc avait mis de garnison dans les villes lombardes, dut se rendre (1450).

La conjuration des seigneurs. — Le concile de Bâle ne s'était pas séparé après l'élection de Félix V ; il s'était seulement transporté à Lausanne, où ce dernier fit sa résidence. De cet endroit le vieux duc continuait de prendre part aux affaires ; mais le gouvernement qui se menait sans lui, gaspillait les efforts de sa diplomatie. En 1449 il déposa la tiare, et le concile se soumit avec lui. C'était la fin complète du Grand Schisme. Amédée rentra dans sa retraite de Ripailles, et mourut à Genève deux ans après (1451).

Une seconde conjuration des nobles se produisit vers ce temps-là, mais avec des effets nouveaux, dont les suites furent incalculables.

C'était le temps où Louis fils du roi de France, depuis Louis XI, retiré dans son fief du Dauphiné, s'y fortifiait contre son père. Reprenant envers la Savoie la politique des anciens Dauphins, il demanda et obtint la main de Charlotte, fille du Duc (1451). En retour, dans la lutte des partis savoyards, il épousa le parti de ce dernier.

La conjuration fut découverte. Elle avait à Sa tête Varenbon et le maréchal de Seyssel, qui, menacés de la justice de Louis, se sauvèrent en France. En représailles de l'alliance du Dauphin, Charles VII accueillit les rebelles, et prit parti pour eux contre le duc de Savoie. Ainsi cet événement avait pour résultat d'introduire au cœur du Duché l'intrigue rivale des deux princes français.

Les mariages français. — Il fallut que le Duc prit le chemin de France. Le Roi le reçut à Feurs-en-Forez. La contrainte d'une part, et de l'autre l'ascendant d'habitudes qui faisaient dire à Louis qu'« en Italie le roi de France était son allié de naissance », le firent céder aux conjurés. Non seulement ceux-ci rentrèrent en grâce, mais ils reçurent en charges et en argent toutes les satisfactions qu'ils voulurent. Leur réconciliation devait se faire à Chambéry, dans un appareil solennel. En attendant, un traité l'assura (1452), par lequel Charles VII donnait son consentement au mariage du Dauphin et de Charlotte de Savoie, et mariait lui-même, en signe d'alliance, Yolande sa fille avec Amédée fils du Duc.

Dans ce double mariage, qui devait faire Louis XI deux fois beau-frère d'Amédée IX, se consolidait l'intervention française, qui domine sur cent ans d'histoire de notre pays. Peu de temps après, le Roi, maître du Dauphiné, obligea le Dauphin à en sortir.

La succession de Chypre. — Incertaine envers le roi de France, la politique de Louis ne le fut pas moins en Lombardie. On le trouve, à la même époque, tour à tour allié de Venise, de Naples et de Monferrat contre les Sforces, puis retiré de cette alliance, et payant dans l'un et l'autre camp la peine de sa versatilité. Un autre favori, le seigneur de Varax, qui mena les armées de Savoie contre Venise, battu par le célèbre Colléone à Borgo-Mainero et à Novare, jeta un nouvel opprobre sur nos armes. Milan, soutenue par la France, enleva au duc de Savoie diverses places du Verceillais (1454). Un résultat de ces diverses guerres fut la perte de Domodo. sola, restituée aux Sforces, pour le plus grand dom mage de la politique de Savoie chez les Suisses.

En 1458, Louis, second fils du Duc, épousa sa cousine Charlotte de Lusignan, fille de Janus III roi de Chypre, dernier prince de cette maison, qui mourut l'année même, sans autre héritier qu'elle. La couronne disputée par Jacques, bâtard de Janus, obligea la princesse à demander l'appui du Duc.

Cet événement devait augmenter les plaintes élevées par la nation contre les Chypriotes, à cause des favoris de la duchesse. Charlotte était à Chambéry en 1462. Elle y négociait des alliances, elle y ramassait des ressources. Elle promit de léguer, à défaut d'héritier, son royaume au duc de Savoie. Pendant que son mari se cache à Thonon, elle s'embarque, aborde en Chypre, et, repoussée de partout par le Bâtard, s'enferme dans Chérines

avec François de Langins, sire du Veygié, qui, à la tête de huit cents Savoyards, résista trente mois dans la place.

Il fallut céder ce royaume. L'effort tenté pour le garder ne pouvait réussir, à cause des forces du Turc et de Venise, seules capables, depuis la chute de l'empire Grec et dans la décadence des princes latins d'Orient, de former dans ces mers une puissance durable. Ainsi ce qu'on dépensa par là en argent et en gentilshommes, fut perdu, et ne pouvait éviter de l'être.

Révolte du comte de Bresse. — Le mécontentement de ces événements contribuait à hâter l'éclat qu'on attendait. Il partit de la famille même du Duc. Son dernier fils, Philippe comte de Bresse, tenait le parti des seigneurs contre le parti de Chypre et des magistrats. Contre les influences françaises, qui s'introduisaient dans le Duché, le parti du prince fut aussi quelque temps celui de l'indépendance de sa maison.

La cour demeurait à Thonon ; Philippe avait le commandement d'une compagnie dans Asti. Tout d'un coup il quitta cette ville, traversa en courant la Savoie. Avant qu'on ait pu se reconnaître, il surprend dans Thonon le gouvernement de son père. Il force l'entrée du château, massacre l'intendant Saint-Sorlin, arrête le chancelier de Valpergue et le transporte à Morges de l'autre côté du lac. Cent gentilshommes accompagnaient cette effrayante expédition. Des procureurs du pays de Vaud, requis en hâte, formèrent un tribunal. Valpergue est mis à la torture, avoue ses desseins contre le prince et les nobles : il est condamné, et précipité au lac (1462).

Le Duc et la Duchesse avaient gagné Genève ; ils y assemblèrent les Etats. Mais l'opinion soutenait le prince révolté : ces Etats demandèrent le renvoi « des Chypriens et des Chypriennes ». En même temps le comte de Bresse arrive comme la tempête. A la tête de six cents hommes il entre dans Genève, se saisit de Thomas de Sur, d'Hector et de Pierre d'Antioche, et les jette en prison.

Intervention de Louis XI. — Louis XI régnait alors en France. Depuis 1461, sa politique vaste et profonde avait pris possession du trône, d'où son père avait chassé l'Anglais. Une suite de desseins vigoureux et bien liés faisait sentir de tous côtés l'action du nouveau règne.

En Savoie, dans le parti du Duc, qu'il avait défendu Dauphin, il garda jusqu'au bout des intelligences avec le chancelier de Valpergue ; cependant

il ne tarda pas beaucoup à séduire aussi le comte de Bresse, dont la compagnie fut bientôt à ses gages : ainsi on ne pouvait avoir plus de lumières sur les événements qui se préparaient, ni plus de moyens de les faire servir à son profit.

L'exécution impitoyable et prompte d'hommes désignés, les uns à la haine populaire, les autres à la rancune des nobles, avaient fait en trois mois de Philippe un chef de parti irrésistible. Le Roi souhaitait un état d'équilibre ; il pressa le Duc de sévir contre ce dernier. Ce fut d'abord en vain ; le Duc s'accommoda, et, dans une audience solennelle, à laquelle assistèrent les ligues Suisses et le prince d'Orange, il déclara pardonner à son fils.

La duchesse Anne mourut peu après. Louis XI obtint que l'affaire recommençât, offrit de venger lui-même Valpergue, reçut le Duc au Plessis-Tours, et, par un chef-d'œuvre d'adresse, détermina le comte de Bresse à le joindre. Mais quand ce prince fut à Vierzon, on l'arrêta. Il fut enfermé au château de Loches, tandis que le duc Louis, retiré à Lyon, se voyait sollicité d'ouvrir la Savoie aux armes françaises.

Il mourut au milieu de ces sollicitations, sans avoir pu se résoudre, après treize mois passés hors du Duché, où bouillonnait la guerre civile (1465).

XX. LE BIENHEUREUX AMÉDÉE IX

1465 A 1472

Progrès de la politique française. — Le nouveau règne et celui qui devait le suivre pourraient être réunis sous le nom de règne de Louis XI en Savoie, car ce prince y fut à peu près maître. Dans cette domination pourtant, la nation ne fut pas humiliée : d'une part à cause de la modération du Roi, dont les vastes desseins répugnaient à la tyrannie, de l'autre grâce à la politique d'Yolande sa sœur, épouse d'Amédée IX, régente quelque temps sous ce prince et pendant le règne de son fils.

Cette princesse de maison française défendit les intérêts de Savoie avec une constance infatigable, et, dans des circonstances où l'on ne pouvait songer à reconquérir l'indépendance, sut néanmoins montrer une résolution et des ressources qui, la rendant estimable à son frère, assuraient le respect du pays. Amédée, déclaré saint par l'Eglise, pour des vertus que le pieux

moine Jean Fausson avait inculquées à sa jeunesse, ne portait que de la faiblesse dans le gouvernement. Cela tenait en partie à des infirmités, qui devaient l'obliger enfin à s'en démettre. Aussi longtemps qu'il en demeura chargé, les événements ne firent qu'ajouter à la décadence du dernier règne.

La ligue du Bien Public. — Cependant la ligue des nobles dite du Bien Public, qui menaçait le pouvoir royal en France, offrait au Duc une occasion de faire échec au progrès de Louis XI ; mais il n'en devait pas profiter. Dans ces conjonctures favorables, Amédée ne sut d'autre parti que de confondre, contre les nobles de France et de Savoie unis, sa cause avec celle du roi de France.

Louis XI eut son beau-frère pour allié dans cette guerre, et, par un effet de cette alliance, se fortifia dans le Duché. Tout le temps qu'elle dura, Amédée ne joua d'autre rôle que celui de lieutenant du roi de France sur les Alpes. Au secours que François Sforce, allié de Louis XI, lui envoyait sous Galéas son fils, le Duc livrait à point le passage ; plusieurs de ses gentilshommes, La Chambre, Montbel, Montmayeur, combattirent par son ordre dans le parti du Roi. Les Savoyards se trouvèrent à Montlhéry (1465).

Cependant le comte de Bresse, remis en liberté, suivait le parti des seigneurs, avec Janus comte de Genève, et Jacques comte de Romont, ses frères. Ce dernier, aussi baron de Vaud, puissant dans les provinces du nord du Lac, était le familier de Charles le Téméraire, comte de Charolais, héritier de Bourgogne, en qui la Ligue trouvait sa plus grande force.

Les grandes ambitions de Charles, sa vaillance, sa haine du roi de France, faisaient prévoir que bientôt la maison de Bourgogne retournerait à ses anciennes hostilités. L'Anglais lui avait dû de s'établir en France ; on pouvait compter que, le Roi restauré et croissant chaque jour en puissance, son intérêt la porterait à rompre de nouveau avec lui. C'était, pour les États menacés par la France, un appui qui se préparait.

Les traités de Saint-Maur et de Conflans, qui mirent fin à la ligue du Bien Public, n'avaient rien fait pour le duc de Savoie. Engagé dans la guerre civile de France, ce prince eut le chagrin de voir Louis XI la terminer, sans prendre soin de pacifier le Duché. Pour faire la paix avec ses frères, Amédée se vit obligé de recourir au comte de Charolais lui-même.

Le Duc trompé en Italie. — Il conservait cependant l'alliance du Roi. Galéas Sforce, qui rentrait à Milan pour succéder à son père mort (1466),

trouva libre le passage des Alpes. Un officier de Savoie lui barra le pas de Suse ; mais, soit que ce fût sans commandement, soit qu'on eût commencé une intrigue qu'on ne put finir, le Duc en fit ses excuses.

Un temps la politique bourguignonne l'emporta. Amédée fit la guerre à Sforce, allié de la France. Le comte de Bresse, fauteur de cette politique, conduisit nos armes sans succès. Mais de nouveaux événements, inéluctables cette fois, allaient imposer le parti de France. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mourut, et le Téméraire succéda(1467). Louis XI, tombé prisonnier à Péronne, rendit, par le traité de ce nom, la puissance bourguignonne si forte, que le Téméraire fut regardé comme menaçant par toute l'Europe. Aussitôt Amédée rentre en grâce près du Roi. Il désavoue le parti de ses frères, et s'engage envers Galéas Sforce, allié de Louis XI, par un mariage.

Bonne de Savoie, sa fille, épousa ce prince, pendant que le roi de France veillait à ce qu'Amédée ne pût tirer aucun avantage de cette alliance. Comme Asti demeurait au duc d'Orléans Charles, Louis XI en concéda le rachat à Galéas. Il lui permit aussi de prendre Savone et Gênes.

Régence d'Yolande de France. — Cependant les infirmités du Duc l'obligèrent à quitter le pouvoir. Ce prince tombait du haut mal. Il fallut qu'Yolande, jusque-là associée seulement aux affaires, en assumât tout le poids (1470).

Elle était mère de deux jeunes princes, Philibert et Charles, dont l'aîné n'avait que cinq ans. En face de ces princes enfants et d'une régente française, le meilleur sang de Savoie devait paraître incarné dans les frères du Duc. Ils étaient cinq. C'étaient, avec les comtes de Genève, de Romont et de Bresse, Louis roi de Chypre, et Jean et François, qui furent tous deux évêques de Genève. Puissants par leurs apanages et par leurs intelligences en Bourgogne, les trois premiers tiraient en outre avantage des relations entretenues dans la noblesse Suisse, à laquelle les mêlaient quelques-unes de leurs terres.

Le faible gouvernement d'une femme les portait à tout espérer. Les efforts qu'ils devaient tenter pour chasser Yolande du pouvoir, allaient donner lieu à la guerre.

Guerre des Princes. — Le titre d'Yolande à la régence était la volonté du Duc et son rang d'épouse et de mère. Elle eut soin de le faire confirmer par

les Etats réunis à Thonon (1470).

On sentait si bien le péril de chercher hors de la princesse les sûretés de la monarchie, qu'on exclut de son conseil les princes mêmes. Ce conseil fut composé des sires de Miolans, de Bonivard et d'Orlyé. En même temps, les Etats, qui se sentaient suspects de n'avoir écarté les princes que pour complaire au roi de France, adressèrent à Louis XI une supplication de ne pas intervenir dans les affaires du Duché, à moins, dit le document, que « l'assemblée ne l'en prie ».

Cette adresse dégageait de soupçon la Régente autant que les Etats ; mais les princes n'attendirent pas un moment pour déclarer leur mécontentement. Ils commencèrent par s'emparer du Duc. La Régente, échappée de Thonon, s'enfuit d'abord à Chambéry ; puis, le séjour de cette ville n'ayant pas paru assez sûr, elle s'enferma dans Montmeillan, où le parti des Princes l'assiégea (1471).

Elle avait avec elle les deux princes ses enfants. Confiante dans la sûreté de cette place, elle décide de les y laisser et de s'échapper seule, pour chercher du secours. Cette princesse inspirait à ceux qui la servaient le plus tendre des dévouements. Grâce aux pratiques de Jeannine sa chambrière, accompagnée de Lancelot son écuyer, elle trompe la surveillance de l'ennemi, et gagne le château d'Apremont. Réfugiée à Grenoble, elle députe vers Louis XI, qui négocia la mise en liberté du Duc. Milan, mêlée à cette action l'appuyait, pendant que Berne et Fribourg tenaient le parti des princes.

Enfin Amédée fut rendu, mais à condition toutefois que la Régente s'accommodât. Yolande, rentrée dans ses Etats, traita avec les princes ses beaux-frères (1471), et leur donna place au Conseil.

Louis XI arbitre des partis. — Il n'entrait pas dans les desseins du Roi de se rendre ces derniers irréconciliables. Leur parti pourtant ne manquait pas de se dire ennemi de Louis XI et des Français, et le comte de Bresse était de nouveau contre lui depuis la captivité de Loches. Peut-être le Roi ménageait l'influence qu'ils pouvaient avoir dans les ligues Suisses, dont il recherchait l'amitié ; surtout il fuyait le soupçon d'épouser en Savoie la querelle des partis, se réservant entre eux le rôle d'arbitre, ménageant tout ce que sa politique lui faisait espérer de rallier.

Amédée IX mourut dans le court instant de cette paix, en 1472, laissant le souvenir de grandes vertus privées et d'une extrême charité. Le peuple

contait que dans une disette il avait brisé son collier d'or et de perles, pour en jeter les morceaux aux pauvres. Ce fut lui qui, ayant décoré la Sainte-Chapelle du château de Chambéry, y plaça le Saint-Suaire, reçu en présent par Louis son père, et regardé comme une des reliques insignes de la Chrétienté.

XXI. PHILIBERT LE CHASSEUR

1472 A 1482

Progrès du roi de France. — Rien n'aurait empêché Louis XI, s'il l'eût voulu, de régner sur le Duché. Le nouveau duc, son neveu, n'était âgé que de six ans, et la Régence était à sa merci ; ni le parti des Princes, ni les peuples, n'étaient en état de résister. La protection qu'il donna aux Etats, assemblés de nouveau à Verceil, attesta la modération de ses desseins.

En même temps, d'adroites négociations faisaient tomber les princes dans son parti. En 1473 on voit que le comte de Bresse commandait pour le Roi une expédition en Roussillon, qui d'ailleurs ne fut pas heureuse. Au retour le prince troubla de nouveau le pays, pour obtenir la lieutenance générale. Yolande, appuyée de la décision des Etats, qui lui avaient confirmé la régence, put tenir tête.

L'alliance du Téméraire cherchée. — Nous sommes venus au temps où cette princesse allait essayer, pour le salut de sa maison, de l'alliance de la Bourgogne. C'était la première fois que la Savoie cherchait du secours de ce côté.

Ce qui rendit cette alliance désirable, fut le soin de balancer la puissance du roi de France, en même temps que d'enlever aux princes les avantages que leur valait l'amitié du Téméraire. Mais ces deux points aussi la rendaient périlleuse, parce qu'elle était un sûr moyen de se déclarer l'ennemi du Roi et de s'exposer à de dangereuses représailles, à cause de l'obstacle qu'y pourraient faire les pratiques du comte de Romont. Mais il ne s'offrait point d'autre parti. L'alliance de Milan appartenait depuis longtemps à la France ; les ligues Suisses tenaient le même parti. Restait Venise, dont la Régente eût tiré son meilleur avantage, sans les prétentions

élevées dix ans plus tôt par la maison de Savoie sur le royaume de Chypre, qui la brouillaient avec cette république.

Le Téméraire formait de grands projets. Celui de joindre la Bourgogne à ses provinces de Flandre, en s'emparant de la ligne du Rhin et de la Lorraine, est connu ; des témoignages moins divulgués prouvent qu'il avait aussi des vues sur l'Italie. Ces vues faisaient désirer l'amitié de la Savoie. Contre Louis XI, de toute manière, l'alliance des deux duchés allant de l'Ardenne aux Alpes, devait paraître avantageuse. Charles la scella par les fiançailles de Marie, sa fille et unique héritière, avec le Duc.

Ruine et mort de Charles le Téméraire. — Ce mariage menaçait la France de la réunion des deux Etats. Mais Louis XI suivait une politique capable de conjurer ces menaces. Son triomphe, longuement préparé, fut de jeter le Téméraire contre les ligues Suisses, qui devaient l'abattre.

Le Roi y fut servi par le comte de Romont, qui, en querelle lui-même avec les Ligues, excitait le prince à les détruire. La première rencontre fut à Granson (1475). Chacun, excepté Louis XI et les Ligues, s'attendait à l'écrasement des Suisses. Yolande avait fourni à l'armée de Bourgogne quatre mille hommes, commandés par Orlyé. De Genève, où elle se tenait attendant les nouvelles, elle apprit le désastre de son allié. Louis XI était à Lyon. Il députe vers sa sœur, qui, dans le plus grand désordre de résolutions, consent à recevoir à Gex les envoyés du roi de France. La nouvelle de la seconde défaite du Téméraire, essuyée à Morat, survint pendant qu'on négociait.

Ces deux journées ruinaient d'un coup tout ce qui s'appuyait à la Bourgogne. Dans la seconde de ces batailles, les soupçons de Charles le Téméraire s'étaient portés sur le comte de Romont, dont les services et ceux d'un corps de quatre mille hommes, qu'il commandait, furent constamment refusés par lui. Comme Yolande sortait de Gex, avec le duc son fils, pour passer le Rhône, elle tombe aux mains de quelques chefs bourguignons, qui l'enferment au château de Rouvre. Le jeune prince s'était échappé.

Privée de ses alliances et de sa liberté, il n'y avait plus pour elle de recours qu'au roi de France. Celui-ci la fit aussitôt délivrer. Louis XI avait alors regagné le Plessis-les-Tours ; elle s'y rendit en signe de réparation. Quelques vengeances de ce prince ont été terribles ; celle qu'il tira de sa sœur fut douce. Commines a conté l'entrevue. Le Roi dit : « Bonjour,

madame la Bourguignonne. » Elle répondit qu'elle était bonne Française et prête à obéir à Sa Majesté.

Puissance de Louis XI en Savoie. — Dans le Duché, l'opinion était toute à Louis XI. Philibert, rentré à Chambéry, ne trouva autour de lui que des amis de la France. Les magistrats et le peuple lui étaient acquis ; les princes, autrefois ses adversaires, obligés de se passer du Téméraire, se rallient au Roi. Le comte de Bresse était désormais parmi ses plus chauds partisans. Si l'on considère les grandes qualités qui distinguaient ce prince comme politique et comme capitaine, on avouera que jamais Louis XI ne fit une plus brillante conquête : ce fut le triomphe de sa politique savoyarde.

Plus obstinée que tous ses sujets, la Duchesse n'avait pas encore perdu l'espoir de recouvrer la liberté de son gouvernement. Dans ce dessein elle négociait avec les Suisses. Mais les secours fournis par elle au Téméraire devaient les lui rendre peu favorables ; le Roi de ce côté avait toutes les avances.

Ayant assemblé les Etats à Annecy (1477), il leur fit ratifier les cessions dont il payait l'alliance des Ligues. Il s'agissait tantôt de droits mal établis, comme ceux que les ducs de Savoie prétendaient sur Berne et Fribourg, tantôt de territoires qu'on ne pouvait plus défendre, comme le Bas Valais, presque abandonné depuis trente ans, et que les Etats consentirent à céder.

Du côté de Milan, la princesse suivait d'autres négociations. Elle obtint pour le Duc la main de Blanche Marie, fille de Galéas Sforce ; pourtant rien ne s'ensuivit dans l'ordre politique.

Mort de la Régente. — Peut-être cela tint à la mort d'Yolande, survenue en 1478.

Cette princesse n'avait pas plus de quarante-quatre ans, et peut-être eût trouvé quelque ressort nouveau. Ce qu'elle sut faire en dix ou quinze ans de règne, suffit à sa réputation. A l'éloge de sa politique, il faut remarquer que, ne désespérant jamais de la restauration des anciennes alliances, elle en sauva ce qui se pouvait après le gaspillage du dernier règne. Celle de Bourgogne, qu'elle fut la première à tenter, devait être renouée plus tard avec l'Autriche, et faire une partie importante de la politique de nos princes.

Elle eut pour serviteur des hommes de grand mérite : le président Champion, Ruffin le diplomate, le chroniqueur Jacques Lambert : tous vouant à sa personne une extrême affection. Yolande aimait les lettres et les

arts. Elle eût, sans les tracas de son règne, encouragé les travaux publics : ayant fait le projet d'un canal allant de Chambéry au lac de Genève, d'un captage des sources de Salins en Tarentaise, d'une Doire navigable, etc.

Compétition de La Chambre et du comte de Bresse. — Aussitôt la Régente défunte, Louis XI rassembla les Etats lesquels, pour gouverneur du prince, âgé de quatorze ans seulement, nommèrent La Chambre. Ce gentilhomme avait la confiance du Roi : on ignore les causes qui la lui firent perdre. Le comte de Bresse, déclaré son ennemi, prétendit au gouvernement.

D'obscures intrigues se poursuivirent, tandis que le Duc et son frère séjournèrent au Plessis-les-Tours, où le Roi négociait le mariage de leurs sœurs. Elles étaient trois, dont la main fut donnée à des princes d'Aragon, d'Orange et de Bade. Philibert, après deux ans, rentrant dans ses Etats, y trouva le comte de Bresse en possession de l'autorité. Louis XI envoya à Chambéry des officiers pour arrêter La Chambre, qui échappa et s'enfuit à Turin. Le comte de Bresse l'y fit saisir, et l'enferma au château d'Aveillane.

La chronique a gardé le souvenir des fêtes dont furent embellies les courtes années de ce règne. Une paix garantie par la France les permettait. Le Bourget-du-Lac et les eaux d'Aix en virent les parties les plus brillantes, avec le Vernay de Chambéry. En 1482 le jeune prince quitta Chambéry pour Lyon, où Louis XI le reçut en grande pompe. Sa mort prématurée survint au cours de ces dernières cérémonies.

XXII. CHARLES LE GUERRIER

1482 A 1490

Mort de Louis XI. — Le règne de Charles, second fils d'Amédée IX, s'annonce par la mort de Louis XI, survenue moins d'un an après cet avènement. C'était un grand changement pour le Duché, sur lequel le roi de France dominait depuis vingt ans.

Si l'on fait le compte de cette domination, on ne manquera pas d'y trouver, outre les avantages dont une faiblesse extrême du gouvernement de Savoie obligeait de se contenter, la cause la plus notable de l'influence française ressentie plus tard de notre nation.

Cette influence devait aller au point de faire trouver supportable l'occupation française, malgré le grand et fidèle attachement que les Savoyards vouaient à leurs princes. La ressemblance des mœurs, qu'on allègue, n'aurait jamais produit un si puissant effet ; il y fallut le souvenir d'un état politique, d'une protection discrètement exercée, d'un gouvernement modéré ; il y fallut les relations de fait qui furent nouées par ce moyen.

Le germe une fois jeté de cette amitié française, il n'était plus besoin que d'en entretenir les fruits. D'autres causes devaient pourvoir à cela, et renouveler le prestige que le moins tendre, mais aussi le plus prudent des rois de France, avait exercé sur le pays.

Caractère du nouveau duc. — Le caractère et les talents du nouveau duc le rendaient propre à user de l'indépendance. Ainsi le changement ressenti de la disparition de Louis XI ne devait être que favorable. Sans le malheur qui, dans cette partie de notre histoire, a multiplié les règnes courts, les minorités et les régences, celui de Charles eût commencé sans doute le relèvement du Duché.

Ce prince était bien fait de sa personne, sensible à l'honneur et à la gloire, d'esprit élégant et enjoué. Ces qualités, unies à la vaillance qui lui valut le surnom de guerrier, se réunirent pour faire de sa cour la digne rivale de celles où brillèrent de son temps les premières grâces de la Renaissance. Blanche, fille du marquis de Monferrat, qu'il épousa, joignit à ces prestiges le charme d'une beauté célèbre, et d'un des esprits les plus cultivés du temps. On vit alors à Chambéry quelques-uns des traits qui devaient rendre célèbre la cour de François I^{er}. La jeunesse de Bayard, mis comme page auprès de Charles par l'évêque de Grenoble, son oncle, s'y façonna et s'y polit.

Les commencements du règne firent voir de quelle décision le jeune prince était capable. D'abord retenu à Lyon près de Louis XI, son arrivée dans ses Etats eut lieu dans le temps où un bâtard d'Achaïe, sieur de Raconis, se rebellait dans Vercueil, dont il était gouverneur. Charles, âgé de seize ans seulement, marche sur lui et le bat (1484).

A Genève, où le pape Sixte IV lui contestait le droit de nommer l'évêque, il soutient avec force une prérogative qu'il tenait de ses prédécesseurs. Sixte IV étant mort, son successeur céda, et Charles fit son entrée dans Genève au milieu de fêtes magnifiques.

Guerre de Saluces. — Cependant le marquis de Saluces entra dans le parti du bâtard d'Achaïe. Tout un parti se forma au delà des monts, nourri de rivalités de personnes. On s'y plaignait que le prince accordât trop à la noblesse de Savoie, principalement au sire de Miolans, qui tenait le rang de favori.

D'abord le marquis de Saluces emporta le château de Sommarive (1486). Le duc était à Verceil, où se faisaient les noces du roi de Hongrie et de Blanche Marie Sforce, veuve de Philibert le Chasseur. Sans attendre les troupes de Savoie, il lève en hâte des Suisses et des Italiens, et se jette sur le marquisat. Saluces assiégé capitule. Le marquis avait pris le chemin de France, pour quêter du secours de son suzerain. Charles l'y suit après la ville prise. Des conférences tenues par l'évêque de Genève à Pont-de-Beauvoisin, obtiennent pour le Duc l'entrevue de Lyon. Charles VIII, épris de chevalerie, trouva dans la personne du Duc son cousin ce qu'il aimait. Jeunes tous deux, brûlant des mêmes passions, une vive amitié les unit. Ensemble ils firent à travers la France le voyage du Plessis-les-Tours. La suite du Savoyard était des plus brillantes ; il avait avec lui quatre cents gentilshommes et mille cavaliers, dont on admirait la bonne mine.

Des chasses et des tournois furent donnés au Plessis. En même temps de nouvelles alliances se scellaient. Louise de Savoie, fille du comte de Bresse, cousine du Duc, fut donnée en mariage au comte d'Angoulême, qui fut père de François I^{er} (1488).

L'héritage de Chypre. — En 1487 mourut Charlotte de Lusignan, sans enfant de Louis de Savoie, après une vie usée à poursuivre la chimérique royauté de Chypre. Le Bâtard, qui emporta le royaume sur elle, l'en avait en mourant instituée héritière (1473). Mais il avait pour femme Catherine Cornaro, qui se maintint dans l'Ile, soutenue par la république de Venise. Fidèle à l'engagement pris envers la Savoie en 1462, Charlotte légua au Duc ses droits sur ce royaume.

Charles prit aussitôt le titre de roi de Chypre et de Jérusalem, depuis porté par tous ses successeurs. Deux ans après (1489), Catherine Cornaro cédait à Venise sa royauté. Etablie aussitôt dans l'Ile, la République acheva de rendre vains les droits hérités par nos princes. Ils ne pouvaient plus désormais servir qu'à les brouiller avec Venise.

La Renaissance en Savoie. — La mort du Duc, qui survint la même année (1489), rompit malheureusement les promesses de son règne. Une fièvre lente l'emporta comme il était à Pignerol.

Cependant ce peu d'années ne laisse pas de luire d'un doux éclat dans notre histoire. N'ayant en politique donné que des espérances, elles marquent à l'égard du progrès des lumières, le pas le plus sensible de la Renaissance en Savoie. Ce progrès n'était pas tout entier dans les fêtes ; les ressources restreintes de la monarchie et les pesantes charges de sa politique, ne permettaient que peu de chose en fait de bâtiments ; mais dans l'amour des lettres elle ne fut au-dessous d'aucune autre. Le Loyal Serviteur nous montre dans le duc Charles, un familier des auteurs grecs, et c'est sous son règne que Genève commença de se faire connaître par ses imprimeurs dans toute l'Europe.

Depuis 1478 les hommes de cette profession qui venaient s'établir chez elle, en recevaient droit de cité. En 1483, à peine en possession de son duché, le prince, mettant à profit ses relations avec la cour de France, installa l'imprimerie à Chambéry, par le moyen d'ouvriers qu'il avait tirés de Paris, sous la conduite d'Antoine Neyret.

XXIII. CHARLES II

1490 A 1496

Régence du comte de Bresse. — Dans les quarante ans ; écoulés depuis l'avènement d'Amédée IX jusqu'à celui de Charles le Bon, on ne voit pas se succéder moins de six règnes. L'inconvénient de ce continuel changement, augmenté de la faiblesse naturelle aux régences, explique en partie l'impuissance où s'éternisait le Duché.

Charles le Guerrier ne laissait qu'un enfant de neuf mois, et une jeune veuve de dix-neuf ans. François, évêque de Genève, fut gouverneur de Savoie, et le comte de Bresse présida le conseil de régence auprès de Blanche de Monferrat. C'était la première fois que ce prince était maître du gouvernement. A la façon dont il l'exerça, on vit bien qu'il en était digne.

Il commença par réprimer un soulèvement des paysans, jaloux de la puissance des nobles. L'exemple des ligues Suisses, sur le territoire desquelles la noblesse était abaissée, aiguillonnait cette jacquerie. Elle eut

lieu dans la Savoie du Lac, en Faucigny, sous le nom d'insurrection des Robes Bouges, à cause du vêtement de cette couleur dont les rebelles allaient vêtus. La ville de Cluses leur servait de quartier général. De crainte que le désordre ne s'étendit ailleurs, Philippe ferma les cols qui font communiquer cette province avec la Tarentaise ; en même temps on rassemblait des troupes à l'entrée des hautes vallées, à la Bathie, à Conflans, à Montmeillan.

La répression si vivement entreprise n'eut pas le temps de s'exercer. Les révoltés traitèrent à Genève. Il est probable que c'est par erreur qu'on a conté que leur chef, Jean Gay de Megève, fut pendu (1493).

L'expédition française en Italie. — Cependant d'importants événements allaient obliger la Savoie à des mesures politiques nouvelles. C'est le sort d'un petit Etat, quand il est voisin des grandes puissances, d'être remué malgré lui par leurs entreprises. Trop faible pour y jouer un rôle, il est cependant obligé d'en envisager les conséquences, et de disposer ses précautions en vue des circonstances prochaines.

L'expédition de Charles VIII en Italie prend place en 1495. C'était de la part des rois de France le commencement d'une politique nouvelle, qui, dans le champ clos de la Lombardie, où seuls le pape et l'empereur avaient combattu jusque-là, conviait aux armes toute l'Europe. De grandes difficultés s'ensuivirent pour la politique des Ducs, considérés comme modérateurs des partis rivaux en Cisalpine, et comme garants des libertés Lombardes. Le poids de cette fonction fut accru sans mesure, et cela précisément dans le temps où la monarchie affaiblie pouvait se promettre moins que jamais d'y suffire.

Au régime de protection française, paisiblement exercé par Louis XI, allait donc succéder une contention violente, dont toute la prudence des princes ne pourrait conjurer l'effet.

Le comte de Bresse à la Conquête. — Cette prudence était consommée chez le comte de Bresse. Il ne différa pas à livrer au roi son neveu le passage des Alpes, qu'on n'aurait jamais pu défendre.

Le Roi visait le royaume de Naples, et même l'empire d'Orient. La maison de Savoie devait souhaiter que son passage dans la plaine du Pô fût rapide. Philippe mit à son service une pratique des cours italiennes enseignée par quarante ans d'intrigue. A travers le jeu diplomatique de vingt

petits Etats différents, il fit passer le Roi avec facilité. Dans une audience que l'ouvrier a représenté en sculpture sur son monument à Hautecombe, il obtint du pape Alexandre VI l'investiture de Naples pour Charles VIII. En même temps il servait celui-ci dans l'armée, accompagné de Philibert son fils, à la tête des meilleures troupes de Savoie.

L'amitié de France fut ainsi resserrée, sans qu'on eût renoncé pour cela à la politique traditionnelle des Ducs. Après plusieurs entrées triomphales dans les villes, dont il remit la garde à ses lieutenants, le Roi traversa de nouveau la plaine Lombarde et repassa les Alpes. La bataille indécise de Fornoue, qui permit à l'armée française d'opérer sa retraite, ne laissa pas d'ébranler son prestige. De son côté Philippe tenta de surprendre Gênes, qui malheureusement lui échappa (1493).

L'année suivante le duc Charles mourut d'accident, au château de Moncalier, sans que son règne eût eu d'autre effet que de montrer les talents du prince qui allait enfin lui succéder.

XXIV. PHILIPPE II

1496 A 1497

Législation et diplomatie. — Après trois princes issus du bienheureux Amédée son frère, morts adolescents ou mineurs, le Duché revenait enfin au comte de Bresse.

Philippe II avait cinquante-huit ans. On pouvait espérer que quelque temps encore il continuerait comme souverain la besogne commencée comme régent. Dans Louise de Savoie sa fille, héritière de son esprit politique, il tenait un appui précieux pour les difficultés prochaines : principalement si l'on considère que, mariée à un prince d'Orléans, participant des droits de cette famille à la succession de Milan, elle pouvait servir la Savoie dans les affaires de Lombardie.

Malheureusement la mort du prince survint avant que ces affaires ne fussent directement remuées par la prétention des rois de France. Il ne devait régner que dix-huit mois (mort 1497).

Toutefois ce ne fut pas sans avoir fait sentir le bienfait de son administration, et l'adresse de sa politique. Il améliora les finances, légiféra contre les procès. Il eut à Turin des envoyés de toutes les nations, et cette

ville fut quelque temps le lieu où tous les fils diplomatiques de la Haute Italie venaient aboutir. Les ambassadeurs Vénitiens, juges supérieurs en la matière, ont porté témoignage du fait.

Ce prince était aussi adonné aux lettres ; les vers qu'il a laissés montrent en lui un digne émule de Charles d'Orléans et l'un des poètes les plus délicats de son temps.

XXV. PHILIBERT II LE BEAU

1497 A 1504

Le mariage autrichien. — Philibert, fils aîné de Philippe, avait dix-neuf ans quand il lui succéda. Charles, second fils du défunt, devait régner ensuite. Un troisième frère, Philippe, vécut en France, et fut la tige des ducs de Nemours. Enfin un bâtard du même Philippe I^{er}, fut compagnon de François I^{er}, grand-maître de France et comte de Tende. Si l'on ajoute Louise, sœur de tous ces princes, comtesse d'Angoulême et mère d'un roi de France, on mesurera l'importance des relations que cette branche de la maison de Savoie avait nouées avec la France.

Rien ne mérite donc d'être remarqué comme le mariage que le jeune duc contracta aussitôt après son avènement. Veuf d'Yolande de Savoie, fille de Charles le Guerrier, sa cousine, qu'il avait d'abord épousée, il prit femme dans la maison d'Autriche, et épousa Marguerite, petite-fille du Téméraire, d'abord fiancée à Charles VIII.

Ce mariage marque aux yeux de l'historien un changement important de la politique de Savoie. Il témoigne d'un premier effort tourné vers cet équilibre des alliances, où nos princes, désormais en butte aux entreprises des deux plus puissantes maisons de la Chrétienté, chercheraient leur salut, au milieu de mille obstacles. Le principal d'alors était dans l'effacement de leur politique en Lombardie, qui les laissait sans force devant l'étranger.

Le roi de France à Milan. — Cet effacement allait recevoir son comble du fait de l'établissement de la France à Milan.

La maison d'Orléans, en succédant au trône dans la personne de Louis XII (1498), mettait la puissance française aux mains de la descendance des Visconti. En Italie leurs prétentions n'étaient oubliées de personne ; on y

avait connu le père du nouveau roi pourvu d'une seigneurie effective dans Asti. Quand Louis XII, passant les Alpes au lendemain de son avènement (1499), eut fait la conquête de Milan en vingt jours, il s'en fallait donc que sa puissance parût à ses voisins aussi étrangère, qu'avait pu le paraître autrefois la domination des Empereurs.

On regardait celle-ci comme éphémère ; celle de Louis sembla durable. Et de fait, quoiqu'elle dût céder, un résultat fut définitif : ce fut de mettre fin à l'ancien état de choses, où des maisons indigènes de second ordre avaient dominé la Cisalpine. Ces maisons, qui d'une part repoussaient l'étranger, qui de l'autre n'avaient pas assez de force pour éteindre les partis, laissaient à l'arbitrage Savoyard une place que la politique de nos princes n'avait pas cessé d'agrandir. Ces conditions furent changées sans retour.

Philibert à Genève. — Le premier effet de ce changement fut d'écarter de Turin les Ducs.

Tour à tour, outre Chambéry, on les avait vus prendre Thonon et Bourgen-Bresse pour résidences. La Savoie du Lac les attirait, à cause de la politique poursuivie par eux vers le Jura. Les progrès faits au delà des Alpes les attiraient d'un autre côté, vers Turin, assise au pied des monts et qui commande la plaine Lombarde. Y essayaient-ils quelque échec, les provinces d'en deçà les rappelaient ; mais on voit bien qu'alors ils souhaitaient de se fixer moins à Chambéry qu'à Genève. Leurs préférences allaient à cette dernière ville, à cause de son site sur le lac, à la fois commode et magnifique. Ainsi l'hésitation qui se fit sentir un temps dans le choix de la capitale, n'avait pas lieu seulement, comme on croit, entre Chambéry et Turin ; il eût fallu peu de différence dans les événements de la politique, pour que Genève fixât le prince.

Des signes de la prédilection que les Ducs ressentaient pour cette résidence se constatent chez Philibert II. En 1498 il y parut avec le bâtard de Savoie. En 1501 il y fit avec la duchesse un séjour signalé par toutes sortes de fêtes : danses, mascarades et autres amusements. Des tournois attirèrent le populaire en foule. Le Duc en aimait le spectacle et l'exercice. Compagnon, en même temps que son père, de Charles VIII en Italie, il avait comme ce prince le goût de la chevalerie.

Marguerite d'Autriche n'était pas moins que lui favorable à ces divertissements. Tour à tour fiancée au roi de France et à Jean d'Aragon, sans qu'aucun de ces mariages aboutît, cette circonstance faisait plaindre

son infortune et lui souhaiter des jours meilleurs. Elevée en Flandre, où florissaient les arts, ce qu'elle en apportait de goût et de discernement fit le plus bel ornement de la cour.

Veuvage de Marguerite d'Autriche. — Cette fois encore une mort prématurée priva la Savoie de ses destinées. Philibert mourut à vingt-six ans en 1504, laissant son frère Charles III aux prises avec les plus grands embarras que leur maison eût jamais traversés.

Sa veuve retrouva son rang de princesse de la maison d'Autriche, qui devait faire d'elle un peu plus tard la gouvernante des Pays-Bas. Elle résida depuis lors à Malines ; cependant elle ne cessa pas d'avoir à Bourg-en-Bresse une retraite préférée, dans le couvent de Brou, qu'elle avait fait bâtir, et où le Duc son époux est enterré. Le tombeau de ce prince, celui de Marguerite de Bourbon sa mère, et celui de la Duchesse, tous trois élevés par elle, comptent parmi les monuments les plus magnifiques de l'ancienne Savoie.

XXVI. CHARLES III LE BON

1504 A 1536

La menace des Suisses. — Aux différentes causes de faiblesse que ressentait alors le Duché, s'ajoutait l'inimitié des ligues Suisses.

Cette inimitié venait de l'alliance qu'Yolande de France avait contractée avec Charles le Téméraire contre les Ligues. Quelque temps les princes enfants du duc Louis la tempérèrent, soit par les relations qu'ils entretenaient dans les Cantons, soit surtout grâce à la politique du comte de Bresse ; car sous sa régence et sous son règne la Savoie n'eut pas à souffrir d'hostilités de ce côté.

Cependant les Etats d'Annecy avaient émancipé Berne et Fribourg de toute sujétion envers nos princes. Ces deux villes gagnaient en puissance, elles devaient souhaiter de s'étendre jusqu'au Lac, et l'abandon qu'il avait fallu consentir en même temps du Bas Valais, faisait espérer que la Savoie céderait d'autres avantages encore dans ces contrées.

En 1506 les Valaisans, excités par l'évêque de Sion, se jettent tout d'un coup sur le Chablais et pénètrent jusqu'à Evian. Moyennant rançon ils se

retirent. En même temps, du côté de Genève, se faisaient sentir des pratiques dont les effets devaient être considérables.

Le corps de ville exerçait à Genève une partie de l'autorité, et l'évêque y gardait les pouvoirs que les évêques des autres villes s'étaient vu depuis longtemps arracher par les Ducs. La puissance ducale dans cette ville consistait à battre monnaie, à tenir garnison, à faire grâce et à convoquer les Etats. Cette puissance tendait à s'accroître ; les bourgeois surtout résistaient, dans une défiance égale de l'évêque et du prince. Ailleurs les villes s'étaient unies contre le prince avec l'évêque ; à Genève les bourgeois combattaient contre ces deux pouvoirs ligüés. Ils s'y seraient brisés peut-être, sans l'appui que les ligues Suisses se trouvèrent prêtes à leur donner.

Empire de Louis XII en Savoie. — Le caractère du nouveau duc était la faiblesse même. Son règne, avec celui de Louis, est le plus effacé de cette période. Tous les malheurs qu'elle enregistre, quand il s'agit des autres princes, doivent être regardés comme l'effet des circonstances plus que des hommes ; eux au contraire doivent compte à l'histoire d'une grande partie de leur infortune.

A l'égard de la France, Charles III commença par tenir la même conduite inerte qui avait ruiné son aïeul. Louis XII installé à Milan le trouve docile à tous ses plans. Charles le suit à l'expédition de Gênes (1507) contre la ville et pour les nobles, comme le duc Louis avait suivi Louis XI contre la ligue du Bien Public. Contre Venise, son alliée naturelle, il accepte d'entrer dans la ligue de Cambrai (1508).

Pour que rien ne manquât à cette erreur, il renouvelle à cette occasion ses prétentions sur le royaume de Chypre : prétentions chimériques, mais source de discorde réelle avec la puissance sur l'amitié de laquelle il eût fallu avant tout faire fond.

La victoire d'Agnadel (1509), remportée par la France, ne pouvait lui servir beaucoup ; l'échec encouru par celle-ci quand périt Gaston de Foix (1512), le laissait désarmé devant les ennemis que l'alliance française lui avait faits. Il lui fallut, trois ans après, rechercher dans l'amitié de François I^{er} son neveu, qui passait les monts à son tour, une sécurité éphémère. Il fut dès lors à la merci de ce prince, le servant sans en rien retirer. Le pape Léon X ayant consenti à ce que deux évêchés fussent érigés dans ses Etats, à Chambéry et à Bourg, François I^{er} s'y opposa. Cependant le Duc livrait à ce

dernier le passage du Piémont, et, un an après Marignan, lui procura la réconciliation des Suisses, qu'il avait battus.

Première révolte de Genève. — A l'égard de sa propre politique il continuait cependant de les trouver hostiles.

Genève avait eu pour évêques successivement deux fils du duc Louis. Jean de Savoie, bâtard du second, occupait alors ce siège. Un parti de bourgeois de la ville, pressé de se fortifier contre Charles et contre lui, s'était tourné vers les Cantons. Fribourg n'hésita pas à signer avec eux un traité dit de combourgeoisie, qui rendait entre les deux villes les droits de bourgeoisie réciproque (1516). Ce traité, qui sans la permission du Duc, introduisait les étrangers dans les affaires intérieures de Genève, fut tenu secret : on voit par là que ses auteurs y reconnaissaient le caractère d'une conjuration.

Elle avait pour chef un bourgeois, Berthelier, et un gentilhomme, Bonivard, issu d'une des premières familles de Savoie, prieur de Saint-Victor, imbu de chimères politiques puisées dans la lecture de Platon. Berthelier ne fut pas d'abord livré ; le Duc, accouru dans la ville, saisit et mit à mort quelques obscurs comparses. Mais la rébellion ne fit que s'étendre. En 1519, le parti se déclara. Par un acte de désobéissance publique, cette fois, les deux tiers des bourgeois votent le traité. Devant leurs menaces de violences, l'évêque est forcé de s'enfuir à Gex. Charles aussitôt revient en armes, et entre dans la ville par les portes abattues.

Le corps de ville effrayé céda. Les chefs du complot furent livrés. Berthelier subit le dernier supplice ; il n'y eut pour Bonivard d'autre peine que l'exil. Genève a fêté le premier de ces rebelles comme un martyr. Cependant on ne peut contester que le Duc ne poursuivît une sanction régulière. On n'infligea à Berthelier d'autre sort que celui auquel le vouait une insurrection vaincue, et sa peine était légitime.

Elle rétablit la paix pour un temps dans la ville. Berne avait désavoué l'intervention de Fribourg. En 1323, le Duc put faire à Genève un des séjours les plus fastueux que ses ancêtres y eussent jamais faits. La jeunesse de la ville l'y reçut « vêtue de damas, de velours et de toile d'argent. » Au pont d'Arve, vers Carouge, qui faisait l'entrée de Genève, et où il était de règle que les princes s'arrêtassent pour jurer les franchises et recevoir les syndics, la Duchesse passa au galop d'un char doré, que traînaient des chevaux magnifiques.

L'alliance de la maison d'Autriche. — C'était Béatrix de Portugal, nouvellement épousée (1521) du Duc.

Elle avait pour sœur Isabelle, femme de Charles-Quint, en sorte que ce mariage faisait Charles beau-frère de l'Empereur. Après sept ans de docilité outrée à l'égard des intérêts français, c'était renouer l'alliance de Bourgogne et d'Autriche, essayée par Yolande, reprise par Philibert II. Mais Charles III n'en devait recueillir autre chose que la servitude de l'Empereur, subie après celle du roi de France. Parent de l'un et de l'autre, engagé des deux parts, incapable dans ces engagements de réserver ses intérêts et de tirer profit de ses services, il ne réussit qu'à se rendre le jouet des deux puissances.

Il faut remarquer qu'une partie du Duché, Bresse, comté de Vaud, Faucigny, qui formait le douaire de Marguerite d'Autriche, était déjà livré aux intrigues de l'Empire. La trahison du connétable de Bourbon fut négociée dans ces provinces, avec l'appui secret de Béatrix. Bourg-en-Bresse, Annecy, sont l'endroit d'où ce fameux capitaine fit marché avec l'Empereur. On sait que cette trahison perça le cœur du roi de France ; la Savoie eut sa part de son ressentiment. Les suites de cette affaire devaient être pour Charles III l'occasion de multiplier ses bons offices envers François I^{er} ; mais de quel prix pouvaient-ils être aux yeux du Roi, quand l'Empereur de son côté en recevait de pareils ?

La paix des Dames. — Rentrant en Italie l'année 1524, François I^{er} avait reçu de son oncle le passage, comme précédemment. Quand, fait prisonnier à Pavie, Charles-Quint l'eut conduit à Madrid, le duc de Savoie s'entremet. Il offrit de se rendre auprès de l'Empereur, pour négocier la liberté du Roi. Louise de Savoie, régente en France, le refusa, et fit mener l'affaire par Marguerite duchesse d'Alençon.

En 1528, le Roi revint de nouveau, et éprouva les mêmes complaisances de Charles. Cette facilité n'empêchait pas que le Duc se flattât de demeurer neutre, à cause des complaisances envers l'autre parti dont il espérait balancer les services rendus à la France. La paix des Dames, négociée l'année suivante par Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche, fit voir à quel point il s'abusait.

Passé entre son beau-frère et son neveu, par les soins d'une princesse de Savoie, sa sœur, et d'une douairière de ce duché, ce traité ne contenait pas

un seul avantage pour lui. La paix des Dames ne donnait à Charles ni Chypre, ni Gênes, ni des assurances contre les Suisses, ni la sécurité dans Genève.

Première succession du Monferrat. — Du côté de l'Autriche, l'occasion se produisit presque aussitôt de mesurer le peu de compte qu'on faisait des intérêts de Savoie.

Le marquis de Monferrat Boniface mourut (1583), et avec lui Georges Paléologue, unique héritier de ses Etats. Charles III se porta successeur, comme descendance mâle d'Aimon le Pacifique, à laquelle le mariage de ce prince assurait par traité, passé en 1330, la possession du marquisat, aussitôt que les héritiers mâles des Paléologues manqueraient. Par là le Duc ne réclamait qu'un dû ; cependant l'Empereur le lui refusa. On méconnut des droits si clairement établis ; le marquisat échut au duc de Mantoue Frédéric de Gonsague, favori de Charles-Quint.

Outre le détriment, on peut dire que cette affaire faisait injure à toute la dynastie, en frappant de nullité des transactions auxquelles la politique des Ducs avait mis le prix des siècles, en même temps que de sa vaillance et de sa modération. En revanche l'Empereur voulut que Charles III tint de sa bienveillance, au titre de Béatrix de Portugal, la ville d'Asti et son comté. Cela fut offert comme un dédommagement. Mais en même temps, le Duc dut permettre que ses fils, Emmanuel Philibert et Louis, lui fussent enlevés. Ces deux jeunes princes furent emmenés à Madrid, et dès lors élevés auprès de Philippe, depuis Philippe II, fils de l'Empereur.

Un autre échec de la politique savoyarde se place vers le même temps. Le marquis de Saluces, Antoine mourut en 1528 sans postérité et ne laissant après lui que deux frères François et Gabriel, privés d'enfants tous deux. Le roi de France, suzerain depuis 1390, obtint de Marguerite de Foix leur mère un testament qui le rendait héritier, en 1530.

Deuxième révolte de Genève. — A Genève cependant l'esprit de la bourgeoisie demeurait tendu vers la résistance. Il eût fallu en ces temps difficiles une puissance intacte, pour contenir cette opposition, et beaucoup de prudence, pour l'apaiser. L'une autant que l'autre manquait au prince.

Pendant dix ans, il souffrit par faiblesse que les nobles du pays de Gex, du Chablais, du Faucigny et du pays de Vaud vécussent en armes aux alentours, multipliant contre le corps de ville de Genève, les défis, les

brocarts et les échauffourées. Ces nobles disaient par moquerie qu'ils formaient l'ordre des chevaliers de la Cuillière, chargé d'écumer Genève et de la soumettre au duc. Plusieurs fois il fallut que les bourgeois dégainassent ; des batailles rangées s'ensuivirent. Dénuées des secours du suzerain, dont les alliances appelaient les troupes en Italie, les bourgeois accueillirent les milices des Cantons : de Fribourg, de Soleure et de Berne elle-même. Ces milices accoururent en 1529, brûlant les châteaux sur leur passage. La Cuillière traita à Saint-Julien. Les Cantons, incertains si le roi de France approuverait cette intervention, n'osèrent réclamer que de l'argent, en confirmant toutefois le traité de combourgeoisie, qu'ils n'avaient jamais renoncé, ajoutant même en principe que Genève était maîtresse de ses alliances.

Ainsi le fruit de la soumission de 1519 était perdu. Seulement Bonivard, surpris comme il portait les dépêches des conjurés, fut arrêté et jeté au château de Chillon, où sa prison dura trois ans. La légende suisse a dépeint cette prison comme un miracle d'affreuse captivité, transformant en geôlier barbare le plus débonnaire de tous les princes.

La Réforme protestante en Savoie. — Des circonstances toutes nouvelles allaient porter les choses encore plus loin. Tous ces événements tombent dans le temps où se propageait la Réforme protestante.

Elle devait rencontrer, dans la maison de Savoie une résistance invincible ; résistance de grande conséquence, si l'on considère que notre nation confine aux Cantons protestants et borne le territoire de la révolte religieuse. Du côté de la Suisse, la Savoie a joué le rôle historique de rempart de la Catholicité.

Ses provinces du nord du Lac recevaient de Berne les émissaires de la Réforme. Cela fut ressenti depuis 1524. En 1525 le duc Charles fit décréter par les Etats de Vaud, tenus à Moudon, la suppression des livres défendus et la répression des sectaires. Quatre ans après (1529) les Etats de Savoie, solennellement assemblés à Chambéry, étendent à toute la monarchie les mêmes mesures. En conséquence douze gentilshommes subirent le dernier supplice.

A Genève l'esprit municipal, naturellement ligué contre une autorité qui avait l'évêque dans son parti, secouru des Bernois protestants, devait incliner à la Réforme. Depuis le traité de Saint-Julien, les bourgeois se sentaient menacés d'un siège, et se préparaient à combattre. On les vit raser

leurs faubourgs, amasser des vivres et des munitions, tenir fermées quatre des portes de la ville. En 1532, le fameux Farel, Dauphinois, qui passait par Genève, jugea tant d'ardeur propre à propager le feu qui dévorait la moitié de l'Europe. Il y prêcha. Les adeptes furent sans nombre ; l'enthousiasme pour la liberté se redoubla des passions religieuses. Cependant le parti des Cantons résistait pour une part à cette prédication. Fribourg, demeurée catholique, faisait dans Genève la guerre à Berne protestante. Un jacobin, Guy Furbity de Montmeillan, prêchant contre Farel, refoulait son prestige.

L'apostasie de Genève. — A la nouvelle de cette agitation, le Duc fit des préparatifs pour réprimer l'hérésie dans Genève.

L'annonce de sa venue exalte la résistance ; mais Fribourg qui retire son alliance, jette l'hésitation dans les esprits. On craignait le prince, et plus encore l'Empereur, on doutait quel parti prendrait le roi de France ; au sein des factions qui déchiraient la ville, tous les conseils se faisaient entendre. Celui de l'accommodement risquait, en triomphant, de refroidir les derniers alliés. C'est alors que les trois syndics, ne prenant conseil que de leur audace et de la ferme résolution d'arracher la ville à tout autre pouvoir, décrètent la suppression du culte catholique, l'abolition de la messe, dans Genève. Cette révolution eut lieu en 1535.

CHRISTINE DE FRANCE, DUCHESSE DE SAVOIE
RÉGENTE SOUS CHARLES-EMMANUEL II
DIMIER. Savoie. PL. III.

Phot. Giraudon.



Le retentissement en fut considérable par toute la monarchie de Savoie. A Genève il eut pour effet, en fixant les esprits, de rassembler les courages et

d'ajourner la ruine imminente du parti. Tout ce qui restait de catholique (c'était la moitié de la ville) dut la quitter. Le Chapitre de la cathédrale, les couvents, prirent le chemin de l'exil. En évitant de leur faire aucun mal, le corps de ville limitait strictement le péril de la résolution sanglante qu'il avait prise. On vit bientôt qu'elle apportait leur triomphe.

Rupture du Duc avec la France. — Au cours de ces événements, Louise de Savoie mourut, en 1531. Cette mort fut pour le roi son fils l'occasion de renouveler une ancienne querelle.

C'était une prétention avouée de la cour de France, que cette princesse, outre quelques domaines qu'elle retenait en Bresse, possédait en propre, dans les Etats de son frère, Nice, Verceil et quelques moindres terres. Au lendemain de Marignan, quand Louise vivait encore, François I^{er} les avait réclamées pour elle ; après sa mort il les exigea pour lui. Poyet, président au parlement de Paris, parut dans le conseil du Duc (1535), chargé de cette réclamation, que le Conseil jugeait outrageante. Porporato, ministre du prince, demanda froidement que les titres fussent produits. Mais on n'avait là-dessus que des rapports. « N'en parlons plus, dit Poyet, le Roi le veut ainsi : — La volonté du Roi, reprit le Savoyard, ne se trouve point dans mes livres. »

Par malheur, les affaires du prince n'étaient pas en état de soutenir un tel langage. François I^{er} le fit remarquer, en objectant au Duc que les Suisses, qui ravageaient les provinces du Lac, lui créaient d'autres difficultés. Il fit briller l'avantage qu'il y aurait à se prévaloir contre eux de son secours. Mais quoi ! Le Duc était à bout. Il touchait à l'issue fatale des événements contre lesquels la dynastie se débattait depuis un siècle. Céder eût servi de peu ; il refusa cette fois.

On peut croire que François I^{er} avait dessein de pousser les choses à bout. Depuis la bataille de Pavie, Milan, perdue pour lui, était à l'Empereur. Visant à la reconquérir, peut-être crut-il indispensable d'occuper les passages des Alpes. Au refus du Duc de le satisfaire, il commença les hostilités. Dans le court instant qui sépara ce moment de sa ruine totale, Charles III eut à subir la guerre à la fois de la France et des Bernois.

Genève perdue. — Depuis l'abolition de la messe dans Genève, ceux-ci tenaient plus que jamais la campagne. La cause de Genève était devenue celle de tous les Cantons protestants. Contre les nobles du pays de Vaud,

Neuchâtel envoya ses milices, qui les battirent à Nyons. Les fugitifs de Genève ne furent pas plus heureux. Un peu d'or de l'Espagne ne put les secourir. Le Duc n'en fit pas moins tête.

Ayant reçu à Aoste les députés de Berne, il répondit à leurs représentations que les impiétés des Genevois avaient déchiré le traité de Saint-Julien, et qu'il ne devait plus songer qu'à les réduire. Il assiégea lui-même la ville au commencement de 1536 ; mais les habitants le défirent dans une sortie vers le pont d'Arve, et il échoua dans trois escalades. Il fallut lever le siège. Aussitôt les Genevois se jettent sur Versoix, qu'ils emportèrent, et, par des feux allumés sur les monts, ils appellent à eux les Bernois.

Ceux-ci firent leur entrée dans Genève quinze jours après le départ du prince. La ville était perdue pour le duché de Savoie.

Toute la Savoie conquise. — De son côté, l'armée française, conduite par l'amiral Chabot, envahit le Duché par la Bresse. Sans s'arrêter et d'une seule traite, elle arrivait à Chambéry. C'était trois semaines après l'entrée des troupes de Berne dans Genève. Le Duc n'avait laissé de forces que dans Montmeillan ; lui-même pensait pouvoir se défendre en Piémont. Chambéry dut ouvrir ses portes (1536).

Ce fut le signal d'occuper tout le pays. Chiaramonti, Napolitain, qui gardait Montmeillan, la rendit. Ayant jeté quelques compagnies en Tarentaise, pour fermer le passage du Val d'Aoste, l'armée d'invasion remonta la Maurienne, et, forçant le pas de Suse, envahit le Piémont, dont elle acheva la conquête en huit jours. Charles, chassé de Turin, dut évacuer toutes ses provinces, et se replier sur Verceil. D'abord il conserva cette ville, avec Asti, Quérasque et Nice. Tout le reste du Duché changea de maître, et vécut soumis au roi de France. Cet état, qui ne prit fin qu'après la mort du Duc, au traité de Cateau-Cambrésis, ne devait pas durer moins de vingt-trois ans.

L'OCCUPATION FRANÇAISE

1536 à 1559

Résistance de la Tarentaise. — Cependant les compagnies jetées en Tarentaise y rencontraient la résistance. François de Loctier, issu de famille de robe, seigneur de Bellecombe sous Moûtiers, en prit la tête. Ayant ceint l'épée et fait sonner la trompe dans toutes les vallées jusqu'aux Belles Villes, à Pralognan et à Sainte-Foy, il jeta les montagnards sur les troupes du Roi, composées de huguenots allemands. L'offensive fut si vive, que celles-ci furent repoussées jusqu'à L'Hôpital. Conflans fut pris d'assaut. Le Duc en écrivit de Verceil à Loctier, qualifié par lui de « commandant la milice nationale en Tarentaise. »

Quelques mois plus tard les compagnies reprirent Conflans. Toutefois le pays ne se rendit enfin, qu'à condition de ne recevoir que les milices françaises, sans mercenaires ni Allemands.

Dans le Val d'Aoste, les Etats assemblés consentirent à se rendre au roi de France, à condition de n'être point occupés. René de Challant, maréchal de Savoie, beau-frère du Duc et de Charles-Quint, y disposait de l'autorité, qu'il tint neutre entre les puissances.

Les Suisses dans le pays de Vaud et dans le Chablais. — Le pays de, Vaud échappait à la France. Aussitôt faite leur entrée dans Genève, les Bernois s'étaient jetés sur cette province, résolus à n'y pas laisser une seule place au pouvoir du Duc.

Yverdon fit à cette occasion une des résistances les plus fameuses dont s'honore l'histoire de Savoie. Trois cents hommes commandés par La Serraz, y tinrent contre cinq mille Suisses. Nyons, reprise par les troupes savoyardes, retomba aux mains des Allemands, qui la brûlèrent. En quelques semaines tout céda. Les Suisses n'occupèrent pas seulement le nord du Lac, mais au sud même une partie du Chablais, celle qui va de la vallée du Rhône jusqu'à la Drance. Toutes ces provinces relevèrent de Berne, comme le reste était au roi de France.

Régime de l'Occupation. — A Chambéry, après la ville prise, le grand Conseil avait traité. Trois de ses membres, qui, à défaut du prince, devaient représenter la nation, menèrent cette négociation, c'était Veillet, Milliet et Oddinet. Ils réclamaient en général « toutes les garanties dues à un peuple libre. » Le comte de Saint-Pol, prince du sang, s'y engagea pour le roi de France.

Bientôt après, François I^{er} remplaça l'ancien grand Conseil par le parlement de Chambéry. En confirmant le présidial d'Annecy, il donna des

baillis aux pays de Savoie, de Maurienne, de Tarentaise, de Bresse et de Bugey. Toutes ces mesures ne tendaient qu'au bien de la province ; on se gardait d'y rien mêler qui fît sentir l'oppression de l'étranger ; même le Roi devait rendre en 1546 un édit spécifiant le titre particulier des règlements de Savoie, distincts de ceux du royaume. Les impôts continuèrent d'être votés à Chambéry par des députés du pays, qui choisissaient même le receveur et vérifiaient l'emploi de l'argent.

Cependant Charles III n'avait ni traité avec le roi de France, ni abdiqué ; aucun papier diplomatique n'accordait sa déposition. Ainsi le régime admis n'était qu'un état de fait, auquel il est vrai que les magistrats et les Etats prêtaient serment. Quelques chefs de famille, Menthon, Montfalcon, Lullins, gardaient publiquement la foi du prince.

La Trêve de Nice. — Réfugié dans Verceil aux portes du Piémont, celui-ci attendait quelques secours de l'Empereur. Mais c'était le temps où Charles-Quint, aventuré dans l'invasion de la Provence, n'y récoltait que honte et dommage.

Julien de Médicis fit le siège de Turin. Le maréchal de Brissac, envoyé contre lui, l'en repoussa, et lui reprit les villes tombées entre ses mains. En 1537 le marquis du Guast reconquit sur les Français une partie du Piémont, et s'empara même de Pignerol.

Ces reprises devaient être de peu pour le Duc. Dans le tour pris par les événements, l'Empereur ne pouvait éviter de pourvoir au danger de la puissance française, en maintenant pour lui l'occupation de ce qu'elle perdait au delà des monts. Le Roi établi en Savoie, Charles-Quint s'efforçait de demeurer en Piémont, et gardait pour lui ses conquêtes. Un traité solennel, où chacun de ces princes s'obligerait envers l'autre à rendre ces provinces, pouvait seul opérer le rétablissement du Duc. On s'arrangea pour ne conclure qu'une trêve.

Elle fut signée à Nice en 1538. Elle ne garantissait au Duc que cette ville même, et, quant au reste, conviait les puissances à se reposer sur l'état de fait.

Suites de la Réforme protestante en Savoie. — Les événements précipités qui venaient de retrancher Genève de la nation Savoyarde, devaient avoir pour conséquence un entier changement dans ses mœurs.

La religion n'en fut pas seule cause, mais encore l'afflux de réfugiés étrangers, qui avec une promptitude extrême, y remplaçaient les nationaux chassés. De cet afflux sortit réellement une ville nouvelle, qui n'eut de commun avec l'ancienne que le lieu. Le vieil esprit municipal, pour lequel s'était conjuré Berthelier, n'y disparut pas moins que l'ancienne religion. La république théocratique, tirée par Calvin de ce chaos, nouveauté unique en Europe, propagea avec une virulence inouïe le ferment de la révolte religieuse.

Constitué aux portes de la Savoie, ce foyer semblait destiné à l'envahir ; au cœur même du Duché, il devait se réchauffer des vieilles ardeurs de la secte Vaudoise, établie dans les Quatre Vallées avec La Tour pour capitale. Au nord du Lac dans le pays de Vaud, au sud dans le Chablais occidental, la domination bernoise allait fournir aux huguenots de Genève l'appui d'une propagande armée.

A toutes ces causes de diffusion de la Réforme, la nation opposait sa fidélité, effet en partie de la longue habitude de l'ordre sous un pouvoir stable, et de l'exemple que lui donnaient ses princes. Le parlement de Chambéry, institué du roi de France, y ajouta sa protection et l'effet salulaire des sanctions prises par lui contre les tentatives de Berne et de Genève. Ainsi l'unité catholique ne pouvait manquer de triompher.

Les Vaudois réunis ; Vaud et le Chablais contraints. — Les succès de la Réforme eurent lieu comme il suit.

On n'avait d'abord trouvé chez les Vaudois rien de commun quant à la créance avec les Eglises protestantes ; le seul mépris de l'autorité du pape donnait accès à celles-ci chez ces peuples. Les réformés s'en prévalurent et opérèrent la réunion, soit par force, soit par persuasion, parce qu'on disait à ces sectaires que la Réforme avait en eux ses précurseurs.

Saunier, Dauphinois, et Farel, enfant de la même province, achevèrent cet ouvrage dès 1532. Simples gens de village livrés à l'ignorance, les Vaudois furent ravis d'apprendre que leur barque chétive avait porté pendant des siècles le dépôt de l'Evangile sur la mer du monde conjuré. Ils dépensèrent quinze cents écus pour l'impression d'une Bible, qu'ils offraient à la France, où ils se nommaient eux-mêmes, dans la préface, un « pauvre peuple » et « le peuple de patience. »

Sur le pays de Vaud et le Chablais demeurés catholiques, la force de Berne opéra seule. Le dessein de prévenir tout retour de domination

savoyarde dans le pays qu'ils occupaient, engageait les Bernois à y imposer la Réforme. La messe fut d'abord interdite, puis on décréta l'expulsion contre ceux qui refuseraient l'Evangile. Un grand nombre de paroisses résistèrent, on les réduisit par les armes (1546).

La défense catholique dans le Duché. — Sur toute l'étendue de l'occupation française, la prédication huguenote devait échouer.

La cité d'Aoste la reçut au lendemain de cette occupation et de la bouche de Calvin même. Ce célèbre réformateur y parut avant de venir à Genève, appuyé des intrigues des cantons protestants. On le crut sur le point de l'emporter, et de faire cantonner, comme on disait, le Val, c'est-à-dire de le mettre en république et de le fédérer aux Cantons. La résolution du maréchal de Challant uni à l'évêque sauva tout. Une ordonnance des Etats, provoquée par ce gentilhomme, obligea Calvin à une fuite, que commémore jusqu'à nos jours le monument de la Croix de Ville (1536).

Le principal agent de la Réforme dans le Duché était le ministre Farel, qui parcourut tour à tour Chambéry et les provinces, et dont le peuple de Savoie a retenu le nom, appelant encore maintenant langue de Farel un parleur obstiné et trompeur.

Genève devait à Farel d'avoir fixé Calvin, de même que les Vaudois lui devaient leur réunion. Les voyages qu'il fit de cette ville aux vallées Vaudoises, avaient lieu à travers la Savoie. Par la Savoie passaient aussi les huguenots de Dauphiné, ses compatriotes, quand ils allaient en Allemagne.

Ainsi fut formé dans Chambéry un parti que Calvin appelait « ses fidèles » et qui correspondait avec lui. D'autre part, l'évêque de Maurienne, Philibert de Challes, favorisait en secret la Réforme. Grâce à la connivence de ce prélat, Farel put séjourner dans ce pays (1538), et tenir dans les paroisses de Chastel et de Montbéranger des prédications, qui se prolongèrent pendant deux ans. Enfin le Parlement intervint. L'évêque était suspect au Roi, qui avait fait attendre six ans l'approbation de son élection. Ordre lui fut donné par la Cour de chasser Farel du diocèse.

En même temps le Parlement décidait de faire face à l'offensive huguenote par des exécutions. En 1539, deux Genevois, qui prêchaient la réforme, subirent le dernier supplice à Chambéry et à Annecy. L'effet de cet exemple fut de supprimer toute affaire capitale pendant onze ans. Ainsi, quand tout bouillonnait alentour, le pays jouissait d'une paix relative à l'égard de la religion.

Traité de Crespy. — Cependant Charles III poursuivait la revendication de son duché. Successivement il la porta devant les diètes que l'Empereur convoqua à Ratisbonne (1541) et à Spire (1544). Dans cette dernière, il demanda qu'au moins les territoires tombés aux mains des Suisses lui fussent rendus ; cela même ne put être obtenu. Charles-Quint le promit, mais sans effet.

Inefficace comme elle était, cette alliance de Charles-Quint ne laissait pas d'être onéreuse. La guerre recommença entre le Roi et l'Empereur. François I^{er} s'étant allié au Turc dans la Méditerranée, Nice fut assiégée par Barberousse (1543). Mais la défense fut héroïque. Charles III lui-même, monté sur les galères de Gênes, vint soutenir les assiégés et repousser l'ennemi.

En Piémont la guerre aboutit à la fameuse victoire de Cerisoles (1544), remportée par le comte d'Enghien, qui fortifia la France dans le Duché. Un traité cette fois fut signé à Crespy. Il y était promis que le Roi rendrait les états de Savoie, et recouvrerait Milan sur l'empereur. Mais le duc d'Orléans Charles, fils de François I^{er}, à qui Milan était promis moyennant qu'il épousât la fille de l'Empereur, mourut, et ces deux clauses furent ajournées.

Le comte de Piémont aux armées. — Le fils aîné du Duc, Emmanuel Philibert, faisait alors l'apprentissage de la guerre sous Charles-Quint. En 1545, à l'âge de dix-sept ans, il commença sa carrière militaire dans les campagnes que l'Empereur faisait en Allemagne. On admirait chez lui le sang-froid, la vaillance, les qualités naissantes d'un homme de guerre.

François I^{er} mourut en 1547. Les guerres menées par Henri II son fils devaient être pour Emmanuel Philibert une occasion de s'illustrer. En 1552 il fut au siège de Metz, défendu par le duc de Guise contre Charles-Quint en personne. Cette année même, âgé de vingt-quatre ans, il mérita d'être choisi comme gouverneur des Pays-Bas. En Piémont dès l'année précédente, la France avait repris l'offensive sous Brissac (1551), continuant de s'assurer la possession de fait, dont on remettait le règlement.

Ainsi on voyait à la fois reflourir la maison de Savoie dans un de ses princes, et sa puissance demeurer abaissée. Tandis que sur ses Etats pesait l'occupation, la dynastie remontait à la splendeur.

Mort de Charles III. — Le Duc mourut en 1553, à Verceil, l'une des deux ou trois villes qu'il possédait encore, âgé de soixante-sept ans, après dix-sept passés dans l'exil.

Peut-être en d'autre temps ses erreurs politiques, moins fertiles en malheurs, auraient paru plus effacées. Elles regardaient surtout la conduite extérieure. Dans le gouvernement, si l'on excepte Genève, on le trouve au contraire digne d'éloges. Avant l'occupation du pays par la France, il avait donné ses soins aux finances, à la justice, à l'administration. Aidé du fameux Claude Seyssel, historien et jurisconsulte, qui fut conseiller de Louis XII, évêque de Turin et de Marseille, il rédigea (1513) plusieurs lois de réformes, dont le bienfait se fit sentir.

Elles correspondaient aux désirs exprimés dans les tenues d'Etats. A ceux de Moûtiers, tenus en 1513, il avait accordé le décret qui réformait la Chambre des Comptes, à peu près telle que François I^{er} la rétablit après l'occupation.

Dans la restauration qui devait se faire du Duché, plusieurs des mesures qu'il avait prises comptèrent au même titre que celles dont on doit l'invention à l'administration française, et que son fils utilisa.

Le duché de Savoie sous Henri II. — L'avènement de Henri II fut le signal de réunir Saluces à la couronne de France. Le dernier marquis Gabriel était mort en 1537. La réunion eut lieu en 1548. Dès lors on devait compter que l'État de Savoie rendu ne laisserait pas de souffrir du voisinage de France au cœur même de son territoire.

Le même règne vit, en Savoie comme ailleurs, redoubler le frémissement des passions religieuses. Ce redoublement tint en partie chez nous au fameux massacre que le président d'Oppède ordonna (1544) des Vaudois répandus en Provence. L'agitation qui s'ensuivit avait reflué dans les Vallées, avec d'autant plus de véhémence, que le parti obtint en 1550 d'amener le président d'Oppède devant le parlement de Paris. Le procès, qui devait le renvoyer absous en condamnant à mort l'avocat général, n'eut pas moins de cinquante audiences, dont le retentissement courut par toute l'Europe.

Les Quatre Vallées faisaient en Piémont, pour le protestantisme, l'office que Genève faisait en Savoie. Animés d'un prosélytisme nouveau, les Vaudois s'étaient répandus à Turin, à Quiers, à Vigon. Plus que jamais

redoublaient, à travers la Savoie, les allées et venues entre ces gens et Genève.

A Chambéry quatre nouveaux supplices eurent lieu en 1550. Les condamnés étaient étrangers. Dans la ville l'hérésie s'était fait un fort du couvent des Cordeliers. Le Parlement enjoignit au provincial de l'ordre d'avoir ses moines en surveillance. En 1555 six émissaires de Genève, qui se rendaient dans les Vallées, furent arrêtés à leur passage. Ils portaient les ordres de Calvin et des bibles. Toute l'Europe protestante fut remuée en leur faveur. Les cantons Suisses et les princes d'Allemagne intervinrent auprès du roi de France. Mais à Paris comme en Savoie on savait le prix d'une justice rigoureuse ; rien ne put empêcher la peine prononcée par les juges d'être subie. Un des six condamnés, ayant abjuré, sauva sa tête ; les cinq autres furent brûlés sur le pont du Reclus. Genève les a nommés les martyrs de Chambéry. C'était oublier que ces condamnés servaient dans une guerre la plus fratricide que l'Europe ait connue, que leur parti avait allumé cette guerre, et que Chambéry ne faisait qu'en appliquer les lois.

Vœux de restauration du Duché. — La succession du comte de Piémont au Duché n'avait eu lieu qu'en idée ; elle pouvait ne jamais passer en fait, soit que la situation se prolongeât, soit qu'un arrangement intervint qui fît y renoncer tout à fait.

Les dispositions de la nation inclinaient à la voir cesser, quoiqu'on ne fût pas ennemi du roi de France. Henri II, après François I^{er}, s'était fait aimer en personne, en refusant (ce que demandait le duc de Guise) de réunir le parlement de Chambéry à celui de Grenoble. Cependant on préférait les Ducs, à la fois comme chefs naturels et comme pères, et aussi parce que leur puissance était mieux accommodée aux aspirations modestes, quoique fières, aux ressources bornées, quoique suffisantes, de la nation.

Dans les témoignages que portèrent les habitants après le Duché rétabli, au sujet de l'occupation française on vit un paysan de Tignes, Donat Emprin, se plaindre des droits féodaux, dont les fermiers dit-il, réclamaient davantage « parce qu'ils se disaient être à plus grands maîtres, au moyen de quoi il leur fallait plus gros morceau ». Tel était l'esprit du pays : payer moins pour moins de grandeur, se contentant de l'honneur d'obéir à la maison la plus noble qu'il y eût en Europe après celle de France.

Traité de Cateau-Cambrésis. — La valeur militaire du prince devait opérer ce retour. L'éclat des services qu'il rendait à l'Empereur, obligea de le comprendre dans les traités.

Il avait pris cette fière devise : « Spoliatis arma supersant : à ceux qu'on a dépouillés les armes restent. » Sa carrière en fit voir exactement l'effet. Charles-Quint avait abdiqué (1555). Dans la guerre que se livraient Philippe II et le roi de France, la plus grande gloire tomba sur lui. Il fut vainqueur à Saint-Quentin, l'une des plus fameuses batailles du siècle (1557), et qui devait être si décisive, que Charles-Quint en l'apprenant demanda : Le roi d'Espagne est-il à Paris ? Les lenteurs de Philippe en réduisirent l'effet, mais le traité qui fut signé ne put oublier le vainqueur.

Ce traité eut lieu en 1559, à Cateau-Cambrésis. La restitution du Duché au comte de Piémont y était inscrite. On n'exceptait que Genève, laissée libre, et le pays de Vaud, donné aux Suisses, avec quelques places en Piémont, que la France devait occuper provisoirement. En outre et pour gage de cette restitution, le prince épousait sa cousine Marguerite, fille de François I^{er}, sœur du roi de France.

QUATRIÈME PÉRIODE

LA RESTAURATION DU DUCHÉ

XXVII. EMMANUEL PHILIBERT

1559 A 1380

Les États de Savoie rendus. — La restauration du Duché fut accueillie de la nation avec joie. Du côté des officiers français, l'évacuation se fit avec peine : on se plaignait que le Roi eût trop donné. Il fallut que celui-ci réitérât ses ordres. Le parlement de Chambéry, création de l'occupation, s'appliqua à ménager ces répugnances.

Le maréchal de Challant, chargé de prendre possession de la capitale au nom du Duc, n'y entra qu'après que ce corps eût tenu séance pour délier les peuples du serment de fidélité envers le Roi. Cependant Philibert faisait son entrée à Bourg-en-Bresse, puis à Nice. Quelque temps arrêté dans cette dernière ville, il y prit les premières mesures qui devaient assurer son gouvernement. De là, il gagna le Piémont, et, rentré dans Verceil, y publia l'édit de recrutement de l'armée.

De ce côté des Alpes, les Français continuaient d'occuper Turin, Quiers, Quivas et Villeneuve d'Asti. Les troupes d'Autriche tenaient Asti et Santia. Cette occupation devait durer jusqu'à la naissance d'un prince issu du mariage français. La nation appelait cette naissance de ses vœux. Une religieuse de Verceil, sœur Léone, adressant au bienheureux Amédée sa prière, offrait, pour l'obtenir, de ressentir elle-même, au lieu de la duchesse, les douleurs de cet enfantement.

Politique pacifique du Duc. — Les États de Savoie appelaient de grandes réformes, d'une part à cause de l'interrègne qui, à l'exception de quelques pièces essentielles, n'avait rendu possibles depuis un quart de siècle que des mesures provisoires, ouvrage de l'occupation ; d'autre part à cause du désordre que l'état de guerre entretenait.

En Piémont cet état avait été constant, et ce qu'on en vit s'ensuivre en fait de misère et de dépravation fut extrême. Les paysans, ruinés par la maraude, avaient presque entièrement délaissé la culture, et les villes étaient pleines de débauche.

D'un autre côté la présence des Français avait fait sentir l'avantage d'un fort gouvernement du prince, contenant la puissance des nobles, d'une magistrature régulière, d'un recrutement militaire exact, toutes choses qui depuis Louis XI jusqu'à Henri II avaient fait d'immenses progrès en France, et que l'affaiblissement de la maison de Savoie n'avait pas permis d'essayer. A peine de faire regretter l'étranger, il fallait désormais y pourvoir.

En face de cette tâche difficile, imposée à une monarchie qui ne faisait que de renaître, Emmanuel Philibert sut mériter le nom que les peuples lui ont donné, de second fondateur du Duché. Dans la fragilité de ce règne, dont les organes mêmes étaient à créer, il restaura toutes choses au moyen de deux forces : son génie propre et l'ascendant de sa maison.

On ne lui connaissait qu'un génie militaire : l'Europe entière put admirer la ferme résolution qui lui fit maintenir la paix nécessaire à ces réparations. A l'âge de trente et un ans, renonçant à la gloire des armes, il se fit diplomate, ingénieur, financier, juriste et trafiquant.

Le Sénat de Savoie créé. — Il méditait de réduire l'importance des Etats, soit de Savoie, soit des provinces, dont l'ingérence presque incessante avait aidé dans l'époque précédente à la décadence du Duché. Une assemblée nouvelle, qui prit dans Chambéry la place du parlement institué par la France, reçut une partie de leurs attributions, avec le titre de Sénat de Savoie.

Stroppiane, chancelier du Duc, éminent dans la science judiciaire, fut commis à dresser le règlement de ce corps, dont l'importance devait être si grande dans notre histoire, et qui ne subsista pas moins de trois siècles. Essentiellement ce fut une cour de justice, cour souveraine, jouissant de toutes les prérogatives et de tous les honneurs d'un parlement. De plus elle avait part à la législation, et, dans une mesure qui varia suivant les temps, à l'administration de la province.

Ses membres, au nombre de neuf, furent Regnauld, Davise, Crescherel, Joly d'Allery, Salteur, Ginod, Glettaine, Lyobard, avec Cavet pour procureur, Milliet pour avocat, et Pobel pour président.

Le décret d'institution fut rendu le 11 février 1560. L'année suivante, le Duc visita sa capitale et tint un lit de justice dans le Sénat, avec le comte de La Chambre et Alardet, évêque de Lausanne, pour assesseurs. Dans l'intervalle, des dispositions nouvelles avaient ôté aux Etats le droit de se réunir eux-mêmes. Milliet harangua le prince, dont les discours, tout entiers roulant sur les affaires de l'Etat, marquèrent au Sénat l'importance qu'on lui donnait dans le gouvernement.

L'armée refaite. — L'édit de Vercel (28 janvier 1561) opéra la restauration de l'armée, de deux manières : en étendant le recrutement et en le rendant indépendant des nobles.

Au devoir que ceux-ci avaient eu d'y pourvoir, le prince substitua l'impôt dit de cavalcade. Les gentilshommes ne furent plus comptables que du service personnel ; le rôle des milices, qu'ils avaient tenu, rentra dans les services d'Etat, fondé sur un recensement préalable : chaque paroisse fixant les contingents. Des soldats de métier, partie nobles, partie roture ou étrangers, formaient, comme dans les cantons Suisses, les cadres de ces milices bourgeoises, où le Duc eut soin de faire implanter la discipline par des colonels de premier rang : Valpergue, Costa d'Arignan, Piossasque de Scalengue, Mazin.

Divers privilèges accordés aux conscrits, joint la bonne volonté que ces mesures inspiraient, attirèrent les volontaires en foule. Au lieu du nombre prévu de 22.000 hommes, les premières milices en fournirent 36.000.

La charge de maréchal, portée en dernier par Challant, fut supprimée. Trois corps à cheval seulement furent conservés, et le vieux service des garnisons ou présides subit une réforme complète. On licencia les corps étrangers sauf les Suisses, et le Duc composa sa garde de soixante cuirassiers, tous gentilshommes savoyards, qui portèrent par-dessus leur cuirasse, la casaque de velours noir brodé d'or.

Les forts et la marine. — L'amiral Provana était le fidèle instrument du prince dans tous ces desseins, et son ministre de la guerre. Il mit une fonderie de canons à Turin, des poudrières en Piémont, en Bresse, en Faucigny, des châteaux par tout le territoire.

Philibert prenait une part exceptionnelle aux travaux de fortification, grâce à des connaissances qui ont fait de ce prince un des premiers

ingénieurs militaires du temps. Canale et Paciotto d'Urbino, inventeurs dans cet art, s'y adonnaient avec lui. Il remplaça le château de Genève perdu, par une ligne de forts sur le Rhône : l'Annonciade entre Seyssel et Rumilly, Saint-Maurice-les-Bourg vers le Jura. Montmeillan s'accrut de nouvelles défenses, Coni fut bâti, Turin reçut un bastion le plus ancien de l'Europe.

La maison de Savoie n'avait sur la mer que le port de Nice. Le prince ne craignit pas d'en faire le commencement de tout un développement maritime. Il y répara les ruines causées par Barberousse, il y met des règlements sages, et construit des galères, dont l'ambassadeur de Venise Lippomano le dit « plus occupé que des cavaliers ». Il achète enfin le port d'Oneglia, qui, joint à Nice, attira une partie du commerce de l'Espagne et de l'Orient.

Richesse publique. — Un rigoureux emploi des deniers publics devait pourvoir à ces dépenses. Le Duc ne manqua pas au soin d'en maintenir et d'en grandir la source.

D'abord il acheva de décharger le laboureur d'anciennes servitudes féodales que le changement des mœurs rendait onéreuses. L'édit donné à Rivoli en 1561 invitait à se racheter tous les serfs du domaine, moyennant un tarif et dans des conditions qui furent plusieurs fois modifiées dans la suite. Les seigneurs, chacun sur ses terres, devaient également s'y prêter.

D'autres mesures, en contenant les bornes de la propriété monastique, aidèrent à protéger les fortunes privées. D'une part, on tint la main à ce que seuls possédassent les ordres religieux favorisés de lettres d'établissement (1567) ; d'autre part, le droit de tester fut ôté aux religieux, dont les proches parents hors du cloître héritèrent (1563).

Le commerce fut favorisé. Une route tracée entre Nice et Coni à travers le comté de Tende, racheté des Bâtards, fit profiter le Piémont du débouché de ce port. Du côté de Genève commença de s'établir un régime de traités de commerce, qui restituaient l'accès du pays de Gex. L'industrie de la soie fut fondée, et des mûriers plantés pour y fournir. Des ouvriers tirés de Milan ou des Flandres perfectionnèrent les draperies d'Annecy, d'Orméa et de Pignerol ; les teintureries de Quiries eurent des subsides ; les mines d'argent de Peisey en Tarentaise furent ouvertes ; la saline de Moûtiers fut construite.

Réforme de l'impôt. — La réforme de l'impôt ne se fit pas sans peine. Négroni, trésorier du Duché, Milliet, avocat du Sénat, furent en cette affaire les conseillers du Duc.

Le second fit abolir la traite foraine, d'abord essayée et qui ruinait le commerce. Le premier fit de l'impôt sur le sel ou gabelle une redevance annuelle et fixe. Un impôt principal mis par tête de famille ou foyer, porta le nom d'impôt du feu. L'établissement d'un cadastre aida à la juste répartition des charges.

Ces mesures, toujours imparfaites en un temps où l'absence de crédit défendait de corriger l'intermittence des ressources, ne purent empêcher le commun inconvénient des impôts rendus et rétablis, des emprunts onéreux, des exactions fiscales ; mais on veillait à ce que celles-ci tombassent aux points capables de moins souffrir, elles ne furent jamais qu'exceptionnelles et le désordre fut épargné.

Des taxes d'exception, des subsides, y servirent, tantôt fournis par la noblesse, tantôt par le clergé ; on fit payer quelques titres de noblesse ; les Juifs, précédemment chassés, rentrèrent en payant dans les villes du Duché. Le relèvement général du pays est une preuve que tous ces moyens réussirent. On estime à 800.000 écus le revenu que Philibert en tira.

Le pays rétabli. — Ce relèvement fut complet. Il reste un titre de gloire éternel d'Emmanuel Philibert à la reconnaissance de la nation.

En Piémont, quinze ans suffirent pour opérer une métamorphose. Cette province, plus agitée de tout temps par les armes que celle de Savoie, plus tardivement attachée à ses princes, abandonnée deux siècles au gouvernement imparfait des princes d'Achaïe, éprouvée surtout par les dernières guerres, refleurit admirablement. Les bergers fainéants du temps de l'occupation ressaisirent la charrue et rebâtirent des villages : les milices, en pliant le paysan à la discipline, servirent le retour de l'ordre ; les mœurs des villes furent corrigées ; la noblesse, éprise d'émulation, commença de dévouer ses talents au service de ses princes.

L'héritier désiré du Duché naquit au commencement de 1562. Turin, rendu en conséquence, reçut le Duc le 12 décembre de cette année. Depuis lors, Philibert y eut sa résidence. Le site de cette ville, placée sur un grand fleuve, au bord d'une plaine immense, est favorable : la renaissance de la province permettait de l'habiter. De plus, en transportant en ce lieu les

grands services de l'Etat, le prince prenait ses sûretés contre une nouvelle occupation française, toujours possible à Chambéry.

L'alliance de Venise. — Deux choses favorisèrent la paix où le Duc se tenait renfermé : les guerres de religion en France, et, du côté de la maison d'Autriche, la révolte des Pays-Bas. Occupées de ces guerres, l'Espagne ou la France eussent difficilement renouvelé contre la Savoie les tentatives de François I^{er} et de Charles-Quint. A ces circonstances favorables, Philibert joignit les ressources d'une diplomatie aussi prudente que vigoureuse.

D'abord et le premier de sa maison, il fit fond sur l'alliance de Venise. Cette république, que tout devait réunir à nos princes, n'était séparée d'eux que par la querelle de Chypre. N'étant encore que comte de Piémont, Philibert, ayant reçu de Soliman l'offre de ce royaume, le refusa. Ce gage donné de ses intentions, auxquelles répondaient dès lors les faveurs de la République, devait le servir dans tout son règne.

L'effet de l'amitié de Venise, ressenti dans le système des alliances, ne le fut pas moins dans le conseil, à cause des lumières que Morosini, ambassadeur de cette république en Savoie, et familier du Duc, mettait à son service. Il n'y avait alors rien au-dessus de la prudence de ces ambassadeurs.

Ainsi affermi en Lombardie d'une alliance autre que celle de la maison d'Autriche, le prince gagnait ses coudées franches du côté du Rhône et du Lac.

Politique bourguignonne du Duc. — Il faut nommer politique bourguignonne celle qu'il suivait de ce côté. En effet elle s'inspirait des traditions de l'ancien royaume de Bourgogne, tel qu'il avait fleuri sous saint Sigismond, et de celui de Bourgogne ou d'Arles, jadis possédé par Rodolphe III.

Les ducs de Savoie, portés successeurs de ces princes, et n'ayant de limites naturelles que celles de ces anciens Etats, élevaient sur tout ce qui s'y trouva compris des prétentions fastueuses et indécises, qui ne laissaient pas de prendre corps dès qu'une province venait à leur portée. La réunion de la Bresse en était le témoignage. Cette politique faisait diversion à la politique lombarde, pratiquée comme une conséquence de l'héritage du Piémont. Elle ne lui fut pas sacrifiée. Les Ducs s'adonnaient à la fois à ces

deux politiques, attachés à la politique lombarde par l'intérêt d'un jeu précis, quoique difficile ; à la politique bourguignonne par les facilités que donnait le corps compact des provinces savoyardes, et par le prestige illustre des traditions.

On a représenté Emmanuel Philibert comme n'envisageant que l'Italie, où il avait porté sa résidence ; cependant les soins persistants qu'il mit à reconquérir Genève ont été donnés par lui à la politique bourguignonne, dont cette ville faisait la pièce capitale.

Négociations au sujet de Genève. — Malgré les événements accomplis dans Genève, malgré la révolution et malgré la Réforme, le plus politique des princes de la maison de Savoie n'en croyait pas le retour impossible.

La Chrétienté désirait ce retour à cause du scandale que faisait la Réforme dans Genève ; le Duc y joignait d'autres motifs. Pie IV, saint Charles Borromée, les Guises alors maîtres de la politique française, offraient des subsides pour qu'on donnât l'assaut. Mais le Duc ne voulait pas de guerre, et d'autre part, on voit qu'après l'alliance de Venise, il mettait en première ligne celle des Cantons, que cette offensive eût rompue. Afin de gagner ce qu'il voulait, il eut recours à des négociations et à des menées secrètes.

La base des négociations était que Genève lui reconnaît l'ancien vidomnat, et deviendrait capitale du Duché, en demeurant protestante à sa guise. Ces propositions furent conduites sous main (1560) par Alardet, né à Genève, qui put s'y montrer quelque temps sans soupçon, sous prétexte de visiter la ville. Mais les agents genevois répondirent au duc qu'« ils avaient choisi Dieu pour seigneur », lequel était « plus puissant que lui. » Calvin menaça de mettre Alardet en prison ; mais le prince était craint et le respect fut gardé.

La condition des Vaudois réglée. — L'offre faite à Genève de la liberté de conscience était l'effet d'une précaution que Philibert avait à garder envers d'autres peuples encore. Il poursuivait la restitution du Chablais, accordée par le traité de Cateau-Cambrésis, il espérait recouvrer le pays de Vaud ; l'un et l'autre étaient protestants, et Berne, qui disposait de leur sort, réclamait pour eux la liberté de conscience. En ce qui concernait soit ses sujets, soit ceux qu'il redemandait comme tels, le Duc devait donc tolérer le fait accompli de la Réforme. Cela n'entraînait aucune tolérance en Savoie,

qui tout entière était préservée de l'hérésie ; mais à l'égard des Vaudois du Piémont cette politique avait des conséquences.

Leur action s'était étendue dans cette province à la faveur du désordre régnant ; le Duché restauré devait l'avoir pour suspecte, d'autant plus que la Réforme avait fait de ces sectaires quelque chose de bien différent, par l'enthousiasme et la hardiesse, de ce qu'ils avaient été auparavant sous la tolérance des Ducs. On ne pouvait les souffrir sans danger. Cependant le prince avait en eux d'anciens sujets, et de plus sa politique était de les ménager. La Duchesse, qui tenait de la cour de France quelques influences protestantes, prenait aussi la défense des Vaudois.

Possevin, jésuite, d'abord envoyé pour les convertir, ne réussit, dans les conférences d'Angrogne (1560), qu'à faire éclater la rupture. Alors on envoya contre eux. Mais on craignait de les massacrer. Costa, chargé de l'entreprise, fut repoussé du Pré-de-la-Tour. Enfin le Duc prit son parti. Il mit par une ordonnance formelle ces peuples en possession de leur liberté. Le traité de Cavour autorisa leur culte, mais dans les Quatre Vallées seulement, et en interdisant la propagande (1561).

Conspiration de Joly d'Allery. — Ainsi la querelle de religion continuait d'être contenue chez nous. Cependant les guerres qu'elle excita en France après la mort de François II, allaient causer de nouveaux dangers. Les partis, sur le point de s'aborder, cherchaient des alliés en Europe. Les Huguenots, qui plus ordinairement avaient fondé sur la révolte, s'aidaient aussi de la séduction des princes. Dans la Savoie déclarée catholique, ils tentèrent celle de Philibert.

Un parti formé à la cour, de M^{me} de Crans, dame d'honneur de la duchesse, et de M^{me} d'Entremont, belle-mère de Coligny, sut gagner Joly d'Allery, sénateur. Ce magistrat prêta ses lumières pour la rédaction d'un imprimé, où se trouvait proposée l'apostasie du prince. En récompense le parti lui livrait le Dauphiné avec Genève, qui devenait capitale du nouvel État protestant. Dans le démembrement qu'on osait annoncer de la France, d'autres accroissements étaient prévus. C'était tenter le Duc par la promesse du royaume d'Arles reconstitué. En même temps on essayait de travailler l'opinion par le moyen d'une visionnaire, Marie de Vélario, logée chez Joly, laquelle annonçait comme prochains d'étonnants changements dans le monde.

Mais ces propos attiraient peu de personnes, et le prince, sollicité sous main, dénoua le complot par un éclat. Joly et M^{me} de Crans, traduits devant

le Sénat pour crime d'hérésie et de lèse-majesté, n'échappèrent aux derniers châtimens que grâce à l'intervention de la Duchesse. Marie de Vélario fut enfermée pour le reste de ses jours aux Clarisses de Chambéry (1562).

Traités de Lausanne, de Berne et de Thonon. — Telle était la politique du Duc envers le protestantisme, à la fois prudente et résolue. Au dehors elle avait l'avantage de réserver l'alliance des cantons Suisses, renouée dès 1560 en matière de commerce. Le traité de Lucerne, signé alors, fut le point de départ de longues négociations, où les magistrats de Savoie, Sénat et Cour des Comptes, chargés de traiter, déployèrent des trésors de science en législation et en finances.

On avançait ainsi deux causes, la restitution du Chablais et l'enveloppement de Genève. La nouvelle politique de France faisait de la protection de celle-ci une précaution contre la Savoie. C'était pour le Sénat une difficulté, que vint balancer la mort de Calvin (1364). Par un chef-d'œuvre de politique, on décida Berne à traiter, sans que Genève participât. Dans le traité de Lausanne (même année), les Cantons remettaient au Duc le pays de Gex. Ils retenaient la rive droite du Lac, tout le pays de Vaud, mais accordaient autour de Genève les baillages de Ternier et de Gaillard.

L'assaut diplomatique qui se donnait à cette ville, en redoubla. Milliet et Bellegarde y avaient renoué les pratiques d'Alardet. Tout y servait : les entretiens, les démonstrations militaires de quelques gentilshommes voisins, la terreur des troupes du duc d'Albe, quand elles passèrent près de Genève en allant aux Pays-Bas, surtout la pression exercée du dehors par l'intermédiaire des Cantons.

Enfin un premier pas fut fait. Philibert signa en 1570 une convention militaire avec Berne. Le même jour Genève souscrivit à plusieurs des demandes du Duc. Il obtenait l'accès de la ville avec sa suite, quitte à payer les frais qui seraient faits de ce chef ; en même temps était stipulée la liberté du commerce de part et d'autre. Ce premier retour de Genève à l'alliance de Savoie, obtenu trente-quatre ans après la rupture, montra tout ce qu'on pouvait attendre d'un avenir sagement ménagé. En 1569 le Chablais ; jusque-là retenu au profit du Valais, fut rendu par un traité signé à Thonon. Le Duc renonça pour toujours au Bas Valais.

Les Savoyards à Lépante. — Parmi tant de précautions prises pour épargner le trouble et les dépenses d'une guerre, Philibert ne laissait pas de

pourvoir à l'exercice de ses armées. Dans ce but, autant que pour entretenir l'amitié des puissances voisines, il mit plusieurs fois ses troupes à leur service.

En 1566 il secourut l'Allemagne de cinq cents chevaux commandés par Cavour ; au roi de France contre les protestants il prête (1567) 3.000 hommes de pied et 1.700 chevaux, que commandait le duc de Ferrare. A la bataille de Saint-Denis se trouvèrent Mouxy, Saint-Séverin, Saint-Vital. En 1571 fut menée par toute la Chrétienté l'expédition qui devait mettre fin à l'offensive du Turc dans la Méditerranée.

Le Duc, sollicité par le Pape et par Philippe II d'en prendre le commandement, refusa. Il consentit seulement à dresser la campagne, que Don Juan exécuta. De plus sa marine, qui n'avait pas dix ans, se trouva en état de prendre part aux opérations. Treize galères savoyardes commandées par Provana, furent à la victoire de Lépante.

Les alliés admirèrent leur courage, et la conduite de la Savoyenne qui, montée par François de Savoie et Chabert, soutint pendant trois heures l'effort de sept navires turcs, avant de couler avec ses défenseurs. Ainsi l'Etat de Savoie à peine relevé reprenait sa place en Europe.

Suite du protestantisme en Savoie. — L'absence des guerres de religion en Savoie est un trait remarquable de cette histoire. L'unité nationale lui dut de ne connaître aucune blessure. Ce bienfait, commencé par d'heureuses circonstances, reçut sa perfection de la prudence des Ducs.

Avec le consentement d'Emmanuel Philibert, le protestantisme régnait dans Gex, Ternier, le Chablais et les Quatre Vallées ; mais il y était soigneusement renfermé. Dans toute l'étendue de la monarchie, les étrangers étaient étroitement surveillés. L'édit de Chambéry, en 1569, régla minutieusement leur état : défense de porter des armes, de faire de prêches, d'habiter les places fortes, etc. Cette police, exacte dans la tolérance comme dans la répression, amortit tous les chocs qui venaient de la France.

En 1572, la Saint-Barthélemy, qui jetait l'émoi chez tous les protestants d'Europe, souleva les Quatre Vallées ; elles furent réprimées sans pitié. La poursuite, conduite par Birague, dura huit jours. Quelques paysans furent tués, et ce qu'on prit les armes à la main fut pendu. Il n'y eut pas d'autre désordre.

Parfaite évacuation du pays. — En évacuant Turin et Quiers, les troupes françaises avaient gardé Pignerol, Savillan et quelques autres places. L'avènement de Henri III en France fut l'occasion de les restituer.

Ce prince, qui retournait de son royaume de Pologne par Venise, traversa les États de Savoie. Le Duc l'accueillit avec magnificence. Il lui donna sept mille hommes d'escorte et le fêta somptueusement à Turin. Ces bons offices, aidés de négociations menées par la duchesse sa tante, décidèrent le Roi à remettre les places. L'ordre fut donné en arrivant à Lyon (1574).

Cet événement déterminait le départ des troupes espagnoles que les traités ne permettaient de maintenir qu'autant que la France maintenait les siennes. Elles évacuèrent Asti l'année suivante.

Marguerite de France était morte entre temps, laissant le souvenir de grands dons d'intelligence et d'une grande application aux intérêts de Savoie.

Dernières années d'Emmanuel Philibert. — La fin de ce règne s'accomplit au milieu du développement régulier de la monarchie restaurée. Les ministres formés par le Duc, Provana, Milliet de Faverges, Lucinge, gouvernaient de plus en plus sans son secours. Il touchait à la cinquantaine et se plaisait à la retraite. Usé par les soucis accablants d'un grand règne, la fin de sa carrière approchait.

En 1577, l'alliance avec les Suisses fut encore resserrée. Cette année même fut attristée par la contagion de la peste, qui ravagea une partie du pays. Le dernier acte de sa politique fut le soin qu'il prit de secourir le roi de France, son neveu, contre un de ses lieutenants. Henri III avait nommé Bellegarde gouverneur de Saluces ; comme celui-ci prétendait s'y rendre maître, Philibert aida à le réduire (1580). C'était la juste reconnaissance de l'édit d'évacuation des places.

Le Duc mourut cette année même (30 août).

Caractère d'Emmanuel Philibert. — La Savoie le regarde comme un de ses plus grands hommes.

Guerrier illustre et politique habile, il a brillé entre les premiers princes de son temps, auprès d'Elisabeth et de Henri IV. Pour la probité et l'honneur il n'est comparable qu'au second. Son caractère était la sagesse, jointe à une énergie extrême. A la guerre son sang-froid le rendait maître de tout : dans celle de Flandre il aborda Waldeck à la tête de ses reîtres, et le

tua d'un coup de pistolet. Une grande résolution et sa justice le firent beaucoup aimer de ses peuples ; un témoin rapporte qu'à cause de cela les impôts ordonnés par lui furent toujours payés de très bonne heure. Il subordonnait tout au secret de la politique, qui chez lui était impénétrable ; il n'avait pour le servir qu'un seul valet de chambre, espagnol et qui ne savait pas lire. Ses mœurs étaient simples, et il ne donnait au faste que ce que réclamait la politique. Presque tout le temps de ses dernières années fut passé par lui à la campagne, dans ses maisons de la Vigne Royale et de la Vènerie, qui n'étaient alors que des métairies, dénuées de la splendeur où ses successeurs les portèrent.

Il eut de la dévotion, surtout à cette époque. Il mêlait ce sentiment au goût de la tradition dans le culte qu'il rendait à des reliques célèbres, apanage de sa maison. S'étant établi à Turin, il y emporta le Saint-Suaire de Chambéry, et, quand il eut fallu céder le Bas Valais, il exigea que la moitié du corps de saint Maurice le suivît dans sa capitale. Comme héritier de l'ancienne Bourgogne, il nommait ce saint « le patron de sa maison ».

Les lettres et l'enseignement. — Il aimait la science et les lumières, et en favorisa la diffusion, bien servi en cela par la princesse sa femme, qui fut l'amie d'Amyot et de Ronsard, et, en Savoie, du poète Marc Claude de Buttet, l'un des premiers de son temps, né à Chambéry, mort à Genève en 1586, auteur du poème d'Amalthée, et peintre de nos campagnes.

Afin d'encourager la science, Philibert constitua définitivement l'Université de Turin (1562), la première qu'ait eue la monarchie de Savoie, où l'illustre Cujas enseigna, développant cette connaissance du droit qui a fait la réputation de nos magistrats.

Il mit les Jésuites dans ses États. Ces pères servirent à la fois à combattre le protestantisme et à perfectionner l'enseignement. Le père Codret, né en Faucigny, chargé de ce dernier soin, ouvrit des collèges à Chambéry, à Turin et à Mondovi. Ces établissements, multipliés depuis, furent ceux où la jeunesse des meilleures familles du pays devait s'instruire pendant deux siècles.

Les ordres savoyards. — Enfin ce prince releva et mit en honneur les ordres antiques de sa maison.

Celui de Saint-Maurice, effacé depuis un siècle et qu'Amédée VIII avait fondé, fut joint à l'ordre obscur de Saint-Lazare, et restauré en 1570. Surtout il s'appliqua à rendre tout son lustre à l'ordre de l'Annonciade ou

du Collier, dont le chapitre n'avait pas été tenu depuis cinquante ans. Lui-même ne l'avait jamais reçu. Ayant convoqué ce qui restait de chevaliers pour une assemblée solennelle (1568), il se fit donner lui-même cet ordre avec toutes les cérémonies capables de le relever aux yeux de ses sujets et de l'Europe. Puis il arma de sa main Challant et Valpergue, les premiers transalpins qui l'aient eu.

XXVIII. CHARLES EMMANUEL LE GRAND

1580 A 1630.

Son caractère. — Le prince qui succédait au Duché restauré, n'était âgé que de dix-huit ans. Tout de suite il brûla d'employer les ressources accumulées par vingt ans de paix, à l'agrandissement de sa maison. A la sévérité de son père, élevé dans les rigueurs de la cour espagnole, Charles Emmanuel faisait succéder le charme et la facilité. Toute son éducation s'était faite en Savoie par les soins de Pancirolo et de Delbène, à qui Ronsard dédia sa Poétique ; son maître de guerre fut Provana. Des grâces chevaleresques et l'instinct de la magnificence, qu'il tenait de son aïeul François I^{er}, s'ajoutaient chez lui à la douceur et à l'aménité-de la race. Ces séductions dans la personne, jointes à la ténacité des princes de sa maison, devaient lui donner un grand empire dans les affaires ; du côté des peuples elles servaient l'ascendant de son autorité. Valeureux et aimant la guerre, on ne le trouvait pas moins propre à combattre qu'à négocier.

Toutes ces qualités devaient faire de son règne, malgré des erreurs et des revers, une époque mémorable de l'histoire de Savoie, et mériter à ce prince le nom de grand.

Sa politique. — Il se proposa d'abord trois objets : la réunion de Saluces, la soumission de Genève et l'unité religieuse dans ses États.

Ceux qui ont dépeint cette politique comme téméraire, n'ont pas fait réflexion qu'en ce qui regarde l'extérieur, elle était conforme à la pensée d'Emmanuel Philibert lui-même ; quant au projet d'unité religieuse, le succès a montré qu'il était raisonnable. De plus il était essentiel à la politique du prince. Les protestants, en Chablais et dans le pays de Gex, demeuraient des espèces de protégés de Berne, et il fallait leur conversion

pour faire cesser cette ingérence dans le Duché. Quant aux Vaudois, l'embarras qu'ils causaient, tenait aux guerres de religion de France, parce que les protestants, puissants en Dauphiné, communiquaient avec eux par Saluces. Ce marquisat conquis devait remédier à ce mal.

L'entreprise de Saluces, occupé par la France, devait mettre aux prises le Duc avec son cousin Henri III ; celle de Genève encourait le même danger : le maintien de la liberté de celle-ci entrant de plus en plus dans la politique française. Charles Emmanuel eut soin d'ajourner la première, et de ne mener la seconde que sous main et avec prudence, d'ailleurs couvert de ce côté par l'action des puissances catholiques, qui demandaient au Roi l'abandon de Genève. Grâce à ces précautions, le Duc devait garder sept ans l'amitié de la France, précieuse aussi longtemps que l'excès des guerres civiles, en réduisant le Roi à l'impuissance, ne permettrait pas de ne plus le craindre.

Diplomatie contre Genève. — Genève, isolée de Berne par Philibert, le demeura par les pratiques de Charles. Celui-ci avançait les affaires en laissant espérer aux Cantons des avantages vers le Piémont. Watteville, l'avoyer de Berne, élevé en Savoie, était gagné à lui. Il n'eût fallu qu'un coup de main sur la ville, opéré par quelques partisans et que personne n'eût eu besoin d'avouer, pour décider de sa soumission par la force du fait accompli.

Le Duc entretenait des partisans de ce genre dans tous les environs. En 1581 des bandes parties de Thonon faillirent s'emparer du port de Genève ; en 1582, Raconis tenta deux escalades avec les milices de la même ville. La terreur des Genevois était d'autant plus grande, que la convention de 1570, en stipulant le libre passage de tous marchands et voyageurs venus de Savoie et s'y rendant, les livrait à l'espionnage et à la trahison. En même temps, un mémoire dressé par ordre du prince, de ses Droits sur la cité de Genève, chef-d'œuvre de science juridique et d'adresse, était communiqué, au milieu de mille caresses, à tout ce qu'on put atteindre d'hommes influents dans Genève.

En butte à ces menaces, enveloppée de tant d'intrigues, la République mettait son espoir dans la France. Une première alliance entre elle et Henri III remontait à 1579, une autre eut lieu en 1584. Celle-ci parut comme une réponse aux menées du duc de Savoie. Exactement elle était le jeu du roi de France, auquel Genève indépendante assurait le passage des régiments

suisses qu'il employait. Ainsi, tandis qu'en Savoie la faveur des Suisses préparait la ruine de Genève, elle avait pour effet en France de la protéger.

La nouvelle alliance diminuait l'espoir que le Duc pouvait avoir d'en finir au moyen des seuls partisans. Il entra dans le dessein d'une action régulière, et se mit à préparer, ses forces. Le risque d'avoir à combattre plus que Genève elle-même, augmentait les préparatifs : la cause de cette cité était devenue celle du protestantisme dans toute l'Europe.

Charles épousa Catherine d'Autriche, fille de Philippe II (1585), et s'assura par là un secours de l'Espagne. Cependant il n'avait pas renoncé aux pratiques des ambassades. L'année suivante, par un prudent retour, il secourt Henri III de quelques gentilshommes, et réclame sa neutralité. De nouvelles négociations s'ouvraient, quand l'éclat produit en Europe par le supplice de Marie Stuart, vint tourner tout le monde à la guerre (1587).

Ce fut la fin des tentatives menées en dessous contre Genève, tentatives que les historiens, faisant allusion à la journée de l'Escalade, ont appelé l'escalade diplomatique. Depuis vingt-sept ans, au milieu de mille obstacles, elle n'avait cessé de cheminer. On put se croire sur le point de la terminer par l'épée.

Conquête de Saluces. — C'était le temps où la Ligue en France achevait de paralyser le royaume.

Lesdiguières, maître en Dauphiné, menaçait des Huguenots le marquisat de Saluces. Charles propose au Roi de l'occuper en son nom. Henri III le soupçonnait de vouloir s'y établir ; il refusa. C'était ne pas considérer que, de bonne intention ou non, le Duc ne pouvait absolument pas souffrir que les Huguenots occupassent Saluces. Au reçu du refus du Roi, Charles, appuyé des troupes que lui envoyait son beau-père, se jette sur le marquisat, s'empare de Carmagnole, de Revel, de Château-Dauphin ; le pays fut conquis en trois mois (1588). La nouvelle, portée aux Etats de France, qui se tenaient à Blois, fit scandale. Quelques jours plus tard l'assassinat de Guise, en rejetant l'opinion vers le parti de la Ligue, fit qu'on n'essaya pas de tirer vengeance du prince, qui s'employait pour elle.

Le fait d'armes était éclatant. Après les princes lorrains, la maison de Savoie tenait le premier rang dans la cause catholique. Le Balafré mort, il n'y avait pas dans le parti de prince plus capable que Charles Emmanuel d'attirer la popularité. Cette circonstance, jointe au bruit de la conquête, le désignait pour jouer dans la guerre des factions un rôle auquel il n'avait pas

songé, et qui le flattait du plus brillant avenir : car il ne s'agit bientôt de rien moins que de partager la couronne de France. Ce fut l'erreur du prince de se laisser séduire quelque temps à ces ambitions, naturellement chanceuses et dont l'événement devait montrer la vanité.

Par une espèce de bravade audacieuse, ayant chassé de Saluces tous les officiers français, il fit frapper à la mémoire du fait une médaille avec ce seul mot : Opportunè, c'est-à-dire à propos.

Genève assiégée. — Cette conquête n'alarma pas moins les Cantons que le roi de France, elle les fit se liguer contre Charles, et l'on vit se renouer contre la Savoie l'alliance qui avait ruiné Charles III. Mais les temps étaient bien différents ; le Duc cette fois tenait l'offensive.

Henri III essaya de la reprendre par Genève, où le rej oignaient les Bernois. Sancy y rassembla des troupes, avec lesquelles, s'étant jeté sur Saint-Jeoire, il enleva d'abord ce château (1589), puis Thonon et Ripailles en Chablais. Le Duc répondit en déclarant saisies toutes les créances que les banquiers et marchands de Genève avaient sur ses sujets. Puis il se jette en Chablais, dont il force Sancy à sortir. Il bat les Huguenots à Col-longes, et construit en deux mois aux portes de Genève le fameux château de Sainte-Catherine, ainsi nommé du nom de la Duchesse.

C'était annoncer le prochain blocus, dont on commença les ouvrages. Cependant don Amédée de Savoie, frère bâtard du Duc, soutenu des forces espagnoles que commandait Olivarès, porte la guerre tout autour du Lac. Des barques armées croisaient en vue du port de Genève ; une ligne de fortins enveloppaient la ville. Enfin le siège commença. Digne en tous points du duc son père, don Amédée mit en peu de temps la ville au point de désespérer. D'autre part Henri III périt assassiné. Charles profita de cet événement pour rompre la ligue formée contre la Savoie, et priver Genève de l'alliance des Cantons. En pleine guerre menée contre cette république, malgré ce que devaient causer d'obstacle les hostilités déclarées, le traité de Nyons (1589) renouvela entre Berne et le Duc l'ancienne alliance d'Emmanuel Philibert. Ainsi tout annonçait la soumission de Genève ; dans le cours ordinaire des choses, rien ne devait l'en préserver.

Vaine recherche du royaume d'Arles. — La recherche du royaume d'Arles empêcha ce succès. Ce royaume était offert par l'Espagne, qui

renouvelait auprès de Charles Emmanuel, au nom de la Catholicité, les séductions présentées autrefois par les Huguenots à Philibert.

Le Duc put croire, en se bornant à cela, faire preuve de modération, car on lui proposa d'abord le trône de France. Les catholiques le regardaient comme vacant, et s'adressaient pour le remplir à la lignée des princesses françaises, Espagne ou Savoie. Une entrevue eut lieu à Chambéry entre le cardinal Cajetan, représentant du pape, et le prince, lequel ayant tenu conseil, accepta de signer la revendication du royaume de France. Elle eut lieu sous forme de manifeste adressé à la noblesse française par le petit-fils de François I^{er}.

Que le Duc en crût l'effet possible, c'est ce dont on doit au moins douter ; il est probable qu'il appréciait dans ce titre revendiqué, moins une promesse fort incertaine, qu'une monnaie de négociations futures. Aussitôt il aspire à des conquêtes réelles, qui pussent fournir la base à ces négociations. Lyon, le Dauphiné, la Provence, sont l'objet de ses tentatives. Le duc de Nemours, son cousin, l'un des chefs de la Ligue en France, fils de la veuve du duc de Guise, était gouverneur du Lyonnais, et devait lui livrer cette province. Dans Grenoble et dans Aix il avait ses agents.

Chabod de Jacob, rompu à sa diplomatie, harangua de sa part le parlement de Grenoble. Il fit briller la splendeur d'un royaume d'Arles reconstitué, parla des anciens Allobroges, dont la nation unissait Vienne et Chambéry ; mais les magistrats se récusèrent. A Aix au contraire, on l'emporta. Aussitôt le Duc, laissant don Amédée continuer le blocus de Genève, se mit en route pour la Provence.

Retraite du prince et de don Amédée. — Il entra dans Aix aux cris de vive Savoie. Toutes les principales villes le reçurent de même. L'enthousiasme des peuples était sans bornes. Dans le relâchement causé par la guerre civile, la province qui cinquante ans plus tôt avait repoussé Charles-Quint, s'emportait à demander au prince de l'« affranchir de la domination française ». Un moment Charles put croire qu'il touchait à l'agrandissement définitif de sa maison : tant ce nom du royaume d'Arles s'emparait des esprits.

Il est vrai qu'il brillait comme titre dynastique ; sur une conquête assurée il eût mis un sceau éclatant ; mais sa force intrinsèque pouvait-elle être durable ? Etait-il suffisant pour fixer les peuples ?

La Provence se reprit bientôt. Elle retrouva dans le Savoyard un étranger. La comtesse de Sault souleva contre lui Marseille ; le Duc ressentit partout des résistances. En même temps Lesdiguières, qui menait le parti huguenot en Dauphiné, le menaçait de terribles revers ; il fallut se replier et concentrer ses forces. Aix et la Provence furent abandonnées (1591), et, par une conséquence de la même imprudence qui obligeait à cette retraite, don Amédée dut lever le siège de Genève, et rallier l'armée du Duc.

Tout fut désastreux dans ce retour. Ce capitaine, s'étant heurté contre Lesdiguières à Pontcharra, fut battu. De leur côté les Genevois commandés par Sancy se jetèrent sur le Chablais et sur le Faucigny, qu'ils ravagèrent. Puis Lesdiguières passe en Piémont, s'empare de Cavour et de Biqueras, et retourne à Grenoble pour la défendre.

Pendant ce temps le duc de Nemours voyait tous ses efforts brisés par la résistance des Lyonnais.

Campagne du Dauphiné. — A ces revers, le Duc pouvait reconnaître la politique active de Henri IV, qui, même avant de posséder le royaume, en conservait l'intégrité. Cette politique aussi prudente qu'habile, œuvre d'un génie supérieur, allait contenir partout l'action de Charles Emmanuel, et, mettant fin aux passes brillantes qui marquèrent le commencement du règne, ne lui laisser de gloire que celle d'une monarchie consolidée au milieu de mille traverses, et d'un équilibre politique atteint.

En 1592, l'action de Lesdiguières fut menée, par les passages du mont Viso, vers les vallées Vaudoises. Il prit Exiles, mais ne put s'emparer de Pignerol, que défendait la comtesse de Piossasque. En 1593, il emporte Saint-Genix d'Aoste, dont les Huguenots brûlent les églises. Il s'avance le long du Rhône jusqu'à Pierre-Châtel, d'où les Savoyards, commandés par Treffort, le forcent à rétrograder. Le Duc avait un parti dans Romans ; Treffort pensa surprendre cette ville, et la manqua.

Pendant que ces événements se passaient en Savoie, la Ligue tenait à Paris ses fameux Etats (1593). Le roi d'Espagne y fit proposer pour roi le fils du Balafré, qu'eût épousé sa fille Isabelle, petite-fille de Henri II. Ce projet fut repoussé en haine de la faction espagnole. Mais on admit les titres de Charles Emmanuel. Celui-ci n'avait renoncé, ni à Genève, ni à la Provence, et l'on ne peut assurer que, la guerre se prolongeant, ses prétentions sur le royaume n'eussent pas été le moyen d'obtenir au moins cette province, dans un partage.

La conversion de Henri IV, qui survint l'année même, renversa cet espoir. Elle avait pour effet d'ôter leur plus grand ressort aux desseins appuyés de la religion contre ce prince. Du côté de Savoie le résultat fut un échec définitif des pratiques du duc de Nemours dans Lyon. La ville se déclara pour le Roi, et le duc de Nemours dut s'enfuir déguisé (1594).

Campagne de Savoie. — Trois années se passèrent sans grands faits d'armes. Le Duc bataillait en Piémont ; Don Amédée et Olivarès en Savoie. Cependant Henri IV, entré dans Paris, commençait son règne effectif. Il pacifiait le royaume, recevait la soumission des Ligueurs. La guerre menée par Charles Emmanuel ne tenait plus rien de la guerre civile, n'était plus pour le Roi qu'une guerre étrangère.

Elle était confondue dans celle que l'Espagne soutenait contre la France. Au commencement de 1597, l'effort en était concentré sur Amiens, que les Français assiégeaient. Charles mena des secours à la place. Il était déjà à Saint-Claude, attendant les troupes du Piémont, que conduisait Salinas. Comme celui-ci passait le mont Cenis, Lesdiguières, venant du Dauphiné, tombe en Maurienne par le col du Galibier. Les troupes de Savoie, refoulées dans les hautes vallées, sont poursuivies jusqu'à Lanslebourg. Le Duc informé revint aussitôt sur ses pas. A Rumilly, où il s'arrête, la noblesse de Savoie le rejoint. Pendant que la duchesse Catherine, mêlée à cette guerre, dirige une attaque sur la vallée de Pragelaz, il vient camper sous Conflans, au débouché de la Tarentaise, où Salinas, repassé en Piémont et descendant cette fois du Petit Saint-Bernard, conduit ses troupes. Elles passèrent, et gagnèrent la Franche-Comté. Cela fait, le Duc se porte au sud, à la rencontre de Lesdiguières, passe l'Isère sous le canon de Chamousset, rétablit le pont de Montmeillan, que les Français avaient rompu, les oblige à reculer jusque sous Pontcharra, et se fortifie en face d'eux dans Barraux.

Mais Lesdiguières enleva ce fort à l'escalade. C'est dans un des combats que don Philippin, autre frère bâtard du duc, perdit, en passant la rivière à la nage, l'écharpe couleur de cheveux d'or, qui, l'ayant fait moquer de Créqui, causa le duel dont il mourut.

Campagnes du Genevois. — En Genevois, toute l'offensive appartenait aux alliés du Duc. Le blocus de la ville n'était pas rétabli, mais Sancy avait dû céder devant les forces d'Olivarès. Il fallut que les Genevois renonçassent à tenir la campagne. Le pays de Gex ravagé sous leurs yeux,

les rives du Chablais parcourues en tous sens par les contingents espagnols, le fort Sainte-Catherine toujours debout, étaient pour leur ville une menace, que des succès remportés ailleurs par leurs ennemis pouvaient à tout moment tourner en catastrophe.

Sur ce théâtre comme dans Saluces, les armes de Savoie l'emportaient, et on doit croire que les traités eussent ratifié au moins une partie de ces succès, sans les revers de l'expédition de Provence, dont le poids funeste les balançait. Comme toujours en pareil cas, la Bresse était en proie à l'invasion française. Le Châtelard en Dombes fut pris et repris ; Montluel tomba aux mains de Montmorency (1594). En 1595 Biron promena dans tout le pays la désolation et la ruine.

Tel était l'état des affaires, quand la paix de Vervins, signée entre l'Espagne et la France, vint en procurer le règlement.

Traité de Vervins. — Ce fut en 1598. La guerre durait depuis sept ans. Les négociations entamées menacèrent d'abord la Savoie d'un grand danger, car elle n'y était pas comprise, et le roi d'Espagne n'y traitait que pour lui. L'effet du traité eût été de laisser le Duc seul et sans alliés en face de Henri IV, que tout un parti détournait de faire la paix de ce côté.

Il fallut d'abord faire admettre l'envoyé de Savoie aux conférences, où le légat du pape Clément VIII l'appuya. Les protestants formaient l'opposition. Mais enfin l'effort de la diplomatie put conjurer ces haines, issues de la guerre civile. Charles assura par écrit le Roi de sa fidélité. La restitution de Saluces ne fut pas exigée.

La possession du marquisat était le témoin le plus sensible de la querelle qu'il s'agissait de régler. On obtint qu'au Pape seul serait remis le litige, qui serait décidé dans le délai d'un an. L'invasion de la Bresse s'arrêta. Charles jura le traité dans sa capitale de Chambéry, entre les mains de l'envoyé de la France, reçu par lui avec magnificence et comblé des plus riches présents.

La conversion du Chablais. — Cette paix survenait au milieu de l'entreprise de la conversion du Chablais, laquelle durait depuis quatre ans.

Elle fut commencée en 1594, par l'un des hommes dont le mérite et les œuvres font le plus d'honneur à la Savoie, saint François de Sales, depuis évêque de Genève, alors prévôt du chapitre de Saint-Pierre. Depuis

l'apostasie de cette ville, l'évêché avait à Annecy son siège ; c'est là que tout fut ordonné, sous la conduite de Granier, alors évêque.

JEANNE-BAPTISTE DE NEMOURS, DUCHESSE DE SAVOIE
RÉGENTE SOUS VICTOR-AMÉDÉE II

DIMIER. Savoie. Pl. IV.

Phot. Giraudon.



Le Saint, investi par ce prélat des fonctions de missionnaire en Chablais, commença par prêcher ; plus tard, uni à Favre, le célèbre sénateur, qui devait être président de sa compagnie, il dirigea lui-même un plan d'action. Comme il fallait combattre l'influence de Genève proche, il demanda qu'on fit d'Annecy le siège d'un enseignement contraire, au moyen d'un imprimeur, d'une maison pour les prédicateurs, d'un refuge pour les artisans, et d'un séminaire pour les belles-lettres. Il demandait pour Thonon des Jésuites : toutes choses, disait le Saint, qui réclamaient « de l'argent et beaucoup d'argent. »

Favre le fit parler au Duc, qui le reçut à Turin avec de grandes caresses. Au retour, le Saint célèbre à Thonon la messe de Noël, en présence de dix personnes. Ce petit nombre devait bientôt s'étendre, au point de comprendre tout le pays. Saint François de Sales allait partout, abordait lui-même les habitants, au milieu des embûches dont les Huguenots menaçaient sa vie même, disant alors sa messe au château des Allinges, qui était au Duc, et dont la chapelle conservée est habitée par son souvenir.

Une politique où ne laissaient pas d'entrer les plus grands intérêts de la Chrétienté, devait refluer jusqu'à Genève même. Les événements de Savoie étaient un des principaux nœuds de ces intérêts. Dans plusieurs visites que le Saint fit à Bèze dans Genève, la réconciliation des Protestants fut traitée, avec la permission de Clément VIII.

En même temps le prince agissait. Favre reçut la présidence des tribunaux du Genevois et la délégation dans le Chablais (1597). Au nom du Duc il commença de demander l'abjuration des habitants. L'année suivante Charles Emmanuel paraît en personne à Thonon, où se faisaient les prières des Quarante Heures. Un grand concours de peuple y attestait le progrès de la prédication. Tout le petit peuple presque était converti. Il ne fallait plus que briser les dernières résistances.

Berne, qui voyait venir le coup, réclama. Le Duc répondit aux députés en leur demandant s'ils permettraient que trois capucins prêchassent à Berne. Le 6 octobre 1598, ayant assemblé les notables dans la maison de ville, il déclara ses volontés. Quelques-uns les refusèrent d'abord ; mais, vaincus par les menaces et l'ascendant du prince, ils se soumirent le lendemain. Le jour même, un édit du Duc supprima le culte protestant dans le Chablais. Les ministres furent renvoyés. Tout le pays fut bientôt en paix. Le bailliage de Gex suivit le même sort.

Voyage du Duc en France. — Cet événement, outre l'avantage qu'il donnait au Duc dans ses États, le fit admirer dans toute l'Europe. Les puissances protestantes se plaignirent, mais en vain. De leur côté l'Autriche et le Pape ne pouvaient manquer de lui en marquer leur amitié ; un an après le Duc put négocier une entrevue avec le roi de France pour régler la question de Saluces.

Il quitta Chambéry dans un train magnifique, laissa une partie de sa suite à Lyon, et s'avança par la Loire, au milieu d'un peuple que la réputation de sa dépense attirait de partout pour le voir. Henri IV le reçut à Fontainebleau le 14 décembre 1599. Le Duc éblouit toute la cour de son luxe, de sa bonne grâce, de son adresse à la chasse et à la danse. Il combla tout le monde de présents. En secret cependant, il nouait avec Biron la redoutable intrigue qui, en opérant le partage de la France, devait ajourner à tout jamais l'effet de la négociation qui faisait l'objet de son voyage. Ce maréchal devait épouser une infante et régner sur la Bourgogne ; le royaume d'Arles en deçà du Rhône allait au Duc par les mêmes conventions.

Il quitta la cour en février, emportant comme effet des entretiens du Roi la permission de prendre de deux partis l'un : soit de rendre Saluces, soit de consentir en échange l'abandon de la Bresse à la France. C'était, malgré ce grand prix, partie demi-gagnée, à cause de l'importance stratégique de Saluces ; encore comptait-il bien n'avoir rien à payer. Mais la conspiration à laquelle il se fiait, fut déjouée par Henri IV.

Biron, qui se sentit découvert, et qu'on surveillait rigoureusement, dut ajourner ses desseins. Le Duc avait promis de se résoudre dans les trois mois. Comme il prolongeait les délais, comptant toujours que la conspiration éclaterait, Henri IV entra en campagne.

Deuxième occupation française. — C'était prendre Charles à son piège. Deux armées envahirent ses Etats, l'une par Montmeillan sous Lesdiguières, l'autre par la Bresse sous Biron, que le Roi forçait à marcher.

Les intentions du maréchal, que les capitaines piémontais accueillaient du cri de vive le roi Biron, ne purent empêcher que Bourg fût prise ; seule la citadelle résista. Celle de Montmeillan tint de même. Crillon investit Chambéry, où Henri IV fit son entrée le 21 août 1600. Charbonnières, à l'entrée de la Maurienne, est enlevée. La Tarentaise, devenue comme au temps de Charles III le centre de la résistance, se voit disputer pied à pied. Rosso, secondé dans cette province par le courage des paysans,

n'abandonna le passage d'Aigueblanche et le fort Saint-Jacquemoz qu'après trois assauts. Puis il se replia sur le détroit du Sieix, sur Villette, sur Aime, sur Bellentre, dont il fallut que Lesdiguières enlevât les barricades à l'escalade. Les Français enfin restèrent les maîtres.

Montmeillan de son côté se rendit, moins par force que par trahison, et moyennant l'intrigue que mena, avec M^{me} de Brandis, femme du commandant, M^{me} de Sully, dont l'époux menait le siège. A Paris fut frappée en mémoire de ce fait, une médaille, qui répondait à celle du Duc de 1588, avec ce mot : Opportunius.

Le Roi, à qui ne résistait plus que Bourg et le fort Sainte-Catherine, visitait les provinces. A une lieue de Genève, il reçut les députés de cette ville ; de là, remontant les vallées par Faverges, il atteignit Beaufort et le col du Cormet, où le séjour qu'il fit est demeuré dans la mémoire des habitants.

L'occupation avait pour conséquence à Chambéry la dispersion du Sénat, dont un conseil nommé par le Roi tenait la place. Au reste les officiers de justice et de finance furent maintenus.

De son côté le Duc en personne tenta le retour par la Tarentaise. Mais il ne put passer le détroit du Sieix. Le grand nombre d'Espagnols qui formait son armée refroidissaient le zèle du paysan, qui n'aima jamais cette nation. L'hiver de 1601, abondant en frimas, lui ferma tout détour par les vallées voisines ; il fut obligé de repartir. En même temps, du côté de Genève, le fort Sainte-Catherine se rendait.

La réunion de Saluces. — Les négociations cependant s'étaient ouvertes. Charles les menait avec l'appui du Pape, dont le légat, cardinal Aldobrandini, se tenait auprès de Henri IV. La résistance fameuse de Bourg-en-Bresse, où commandait M. de Bouvens, aidait à le faire écouter. Après un an de campagne, malgré l'occupation, les conditions offertes restaient les mêmes. Le parti du Duc ne pouvait être douteux. Le 17 janvier 1601 fut signé l'abandon de la Bresse, d'une partie du Bugey, soit tous les pays au delà du Rhône, contre Saluces, qui restait au Duché. Le traité eut lieu à Lyon, où se trouvait Henri IV, avec les ambassadeurs du Duc. Bouvens rendit le 9 mars la citadelle du Bourg, à bout de vivres, mais non pas de courage.

On ne manqua pas de remarquer que le roi de France acquérait dans la fertile Bresse une province, et que la Savoie gagnait une position. Le

marquisat était la clef des Alpes, il importait comme tel extrêmement aux Ducs ; il n'importait guère moins aux Etats de l'Italie, qui redoutaient la puissance française. Cette raison avait fait s'intéresser le Pape à la réunion du marquisat ; cette réunion faite devait accroître l'importance de la maison de Savoie dans les affaires d'Italie, et appuyer d'un grand poids sa politique lombarde. Enfin il faut considérer que Saluces réunie isolait les Vaudois de toute communication avec l'étranger, et renfermait cet élément de révolte au sein de la monarchie de Savoie, dans un cercle de provinces catholiques et fidèles.

Le traité de Lyon mit fin à la seconde occupation française. Les troupes quittèrent les garnisons. Le 20 août le Conseil de Chambéry cessa ses fonctions, et le Sénat rentra.

L'escalade de Genève manquée. — Aussitôt pris le fort Sainte-Catherine, Sully avait permis aux Genevois de le raser, manquant à la parole du Roi, qui promettait qu'aucune forteresse ne serait rasée avant la paix. Cette tolérance accusait une alliance qui désignait plus que jamais Genève à l'effort de la maison de Savoie dans sa défense contre la France.

Charles Emmanuel n'avait abandonné aucun de ses projets de ce côté. L'intrigue avec Biron durait. Elle fut définitivement déjouée à Fontainebleau, où le maréchal fut arrêté en juillet 1602, et conduit au supplice. Contre Genève on reprit tous les anciens plans de surprise : le jeu des négociations secrètes, des menaces ouvertes, des fausses alertes, recommença.

A la faveur de grandes cérémonies faites à Thonon pour le jubilé de la conversion du Chablais, des soldats furent amenés en grand nombre dans cette province, dans le Faucigny et dans le Genevois. Près de deux cents processions, qui venaient du pays de Gex, traversèrent Genève. Ce grand mouvement, cette affluence, ne laissait pas d'intimider cette capitale du calvinisme, isolée en terre savoyarde, qui n'avait d'appui qu'à Paris. La peur y vint au point que le Duc put craindre qu'elle ne se donnât une garnison bernoise. Le lieutenant du Duc en Savoie, d'Albigny, prit occasion de quelques droits contestés pour envoyer comme négociateur en ville, Rochette, président du Sénat. Celui-ci réchauffa les partisans du Duc, en même temps que par d'adroites paroles il rassurait les magistrats.

En décembre 1602, Charles Emmanuel passa le mont Cenis en grand secret, et vint se cacher à Saint-Julien. Une armée de quatre mille hommes

attendait, répartie dans les environs. Trois cents hommes seulement furent choisis pour le coup de main qu'on méditait. Un nommé Brunaulieu, Brunelières ou Brignolet en avait dressé le plan hardi.

Il s'agissait d'escalader le rempart à la faveur de la nuit, d'échapper aux patrouilles par la promptitude, et, par ruse ou violence, de faire sauter les portes. L'escalade se fit le 11 décembre, du côté de Plainpalais. Un Savoyard, Sonnaz, y monte le premier. D'Albigny, averti du succès, fait marcher ses troupes ; mais dans le même moment le sort changeait en ville.

Brignolet, retenu par une crainte soudaine et différant l'assaut des portes, fut surpris par une ronde au pied de la muraille. L'alarme fut donnée ; toute la ville fut debout. Pendant que la milice combattait, les habitants frappaient sur l'assaillant avec les premiers instruments qui leur tombaient sous la main. Une partie des Savoyards s'enfuirent. Brignolet se fit tuer. Chaffardon mis à la torture n'avoua rien. Avec dix autres restés prisonniers, au nombre desquels étaient Sonnaz et d'Attignac, il fut condamné à être pendu. Cette condamnation avait lieu au mépris de toutes les lois de la guerre ; c'était la revanche de la peur. Vérace, conseiller de Genève, marqua son horreur du spectacle que donnait ainsi la République, en se démettant de ses fonctions.

Traité de Saint-Julien. — A la nouvelle de l'escalade manquée, d'Albigny retira ses troupes ; le duc reprit le chemin du mont Cenis. L'événement fit grand bruit dans le monde, moins encore par l'éclat de l'insuccès, que par l'énergie de la politique dont l'entreprise était le signe.

Le dessein du prince avait été de faire de Genève sa capitale. De cette position il comptait reprendre toute la rive droite du Lac, et sans doute se mettre en mesure de faire réviser le traité de Lyon, en ce qui regardait l'abandon de la Bresse. Des convocations étaient prêtes, qu'on devait adresser à tout le clergé de Savoie, de venir célébrer les fêtes de Noël à Genève, dans la cathédrale de Saint-Pierre.

Tous ces projets étaient de nouveau ajournés. La politique de Henri IV et de Richelieu devait toujours empêcher de les reprendre : en sorte que les Genevois fêtaient légitimement dans le souvenir de la journée de l'Escalade, leur indépendance définitive.

Elle fut reconnue par le traité de Saint-Julien, en 1603. Le Duc consentait à comprendre Genève dans ses traités avec la France. Il s'engageait à ne pas rassembler de troupes, et à ne bâtir aucun fort à moins de quatre lieues de la

ville. En revanche la convention commerciale de 1570, œuvre de la diplomatie d'Emmanuel Philibert, était maintenue.

Gouvernement de Charles Emmanuel. — Tel était l'état des affaires de Charles Emmanuel après vingt-trois ans de règne.

Le but qu'il s'était proposé était atteint en deux endroits : le Chablais converti et Saluces réuni ; ce dernier, il est vrai, au prix d'une autre province, mais aussi était-ce beaucoup d'avoir sauvé la puissance et le crédit de sa maison de la redoutable offensive de Henri IV. Ce recul de frontières vers le Rhône n'empêchait pas la politique bourguignonne de se maintenir entre les mains du Duc, et la politique lombarde avait grandi. On voyait en Charles Emmanuel depuis deux cents ans le premier prince de sa maison qui fût en mesure de jouer un rôle en Italie, et de reprendre à cet égard la politique des Amédées.

Toute cette activité donnée aux intérêts les plus puissants de l'État, allait avec un gouvernement des grands services publics empreint d'autant de vigueur que de modération. Le Sénat y donnait tous ses soins ; les lumières de cette haute assemblée brillent partout dans les ordonnances du règne.

Celles de 1598 remirent au Sénat la nomination de tous les officiers de justice dans le Duché. Elles accordaient à ses remontrances diverses mesures de police, l'interdiction pour les Savoyards d'étudier ailleurs qu'en pays catholique, enfin le recensement des biens d'Eglise. Cette disposition avait pour but de mettre ordre aux bâtiments et aux fondations négligées, comme au relâchement des monastères.

La guerre, qui avait duré sept ans, avait désolé les campagnes, favorisé la maraude, etc., et entraîné de nouveaux impôts ; d'autre part la peste avait sévi. Contre ce dernier fléau le Duc institua le tribunal ou magistrat de santé, chargé des mesures de salubrité publique. Pour panser la misère d'argent, outre un soin des deniers publics le plus exact qu'on vît jamais, il fonda le Mont-de-Piété de Thonon. La guerre finie, des châtimens sévères frappèrent le port d'armes non autorisé ; et tout ce que ce trouble avait créé d'affaires pendantes, fut remis à une chambre criminelle prise dans le Sénat à cet effet (1600).

Le diocèse de Genève reflorissant en Chablais sur les ruines de la Réforme, est un témoin fameux de ce bon gouvernement. Les guerres de religion avaient dépeuplé ce pays. En 1603 le diocèse compta soixante-dix paroisses, six abbayes, quatre collégiales, avec plusieurs collèges, que les

Jésuites dirigeaient. Le premier en renom était celui de Thonon. Outre les soins de saint François de Sales, cet ouvrage avait ceux de sainte Jeanne de Chantai, qui, avec l'aide et le conseil du Saint, fonda dans Annecy l'ordre de la Visitation, en ce temps-là logé dans la maison de la Galerie, au bord du lac.

Le refuge demandé par le Saint pour les artisans, s'éleva sous le nom de Bonne Maison, à Thonon, en 1601. Les convertis du Chablais et d'ailleurs y recevaient l'enseignement des métiers, et des emplois provisoires.

Les belles-lettres et la conversation. — Cette époque fut aussi l'âge d'or de la littérature française en Savoie, cultivée par trois génies éminents, Favre, saint François de Sales et Honoré d'Urfé : ce dernier marquis de Valromey et résidant au château de Virieu.

Il écrivit ses Epîtres morales en 1598, et en 1607 le fameux roman de l'Astrée, que lut toute la cour de France, et dont les parties manuscrites furent publiées après sa mort. Les écrits de saint François de Sales font, dans le genre grave, le digne pendant de ces œuvres d'imagination. Sa célèbre Introduction à la Vie dévote fut imprimée en 1605. Elle charma toute la Chrétienté, et demeure un des livres de spiritualité les plus loués et les plus pratiqués, en même temps qu'une des gloires de notre langue. Favre est connu principalement pour des ouvrages de sa robe traitant de jurisprudence, mais d'un mérite qui l'égale aux deux autres. Ses Conjectures en 1581 avaient révélé la hardiesse et la vivacité de son esprit ; en 1598 parurent ses Erreurs des Praticiens, en 1606 le Code Fabrien, recueil commenté des arrêts rendus par le Sénat pendant dix ans. Ce fameux ouvrage a beaucoup contribué à établir en fait de science du droit la réputation de la Savoie.

Jusqu'en 1610, que Favre, élu président du Sénat, alla demeurer à Chambéry, son hôtel d'Annecy fut le centre d'une société polie et cultivée, où brillaient d'Urfé et saint François de Sales, Camus évêque de Belley, Alphonse d'Elbène, abbé de Hautecombe, lesquels fondèrent en 1606 l'Académie Florimontane. Cette compagnie, outre la conversation entre les plus beaux esprits du Duché, procurait l'enseignement public, par des leçons que donnaient ses membres. A l'influence de ces messieurs se joignait celle de quelques femmes d'esprit, comme sainte Chantal, M^{me} de

Charmois, à qui saint François de Sales adresse son Introduction, Jacqueline Favre, fille du président, qui depuis entra à la Visitation.

L'évêque mourut en 1622. Favre en 1624, d'Urfé en 1625. Claude, fils du président, qui fut sieur de Vaugelas, devait porter en France le trésor des leçons de cette société polie, et en tirer les Remarques sur la langue française, qui firent la loi à toute la cour.

Politique française du Duc. — Le temps qui s'écoula depuis le traité de Saint-Julien jusqu'à la mort de Henri IV, fut employé, de la part de la France, à faire entrer le Duc dans le plan que le Roi formait sur l'Italie, et, de la part de la Savoie, à tirer le meilleur parti de l'estime qu'on faisait de son concours.

Il s'agissait d'abaisser en Lombardie l'influence de la maison d'Autriche. Le prince s'y prêtait d'autant plus volontiers, qu'il était plus en mesure d'y servir ; mais il refusa constamment d'engager l'avenir dans cette seule politique. Au Roi, qui le pressait de céder la Savoie contre le Milanais qui lui serait donné, il répondait en offrant au contraire de conquérir Milan pour la France, moyennant la cession de la Bresse et de la Bourgogne. C'était déclarer le maintien de sa politique sur le Rhône, laquelle est de plus attestée par des tentatives renouvelées à cette époque même sur Genève. Charles était si éloigné de se faire, comme on l'a dit, « prince italien », qu'en 1609 des bateaux de bois, qui portaient en cachette des soldats à Genève par le Lac, furent saisis, et ces soldats mis à mort.

Cependant il faisait courir en Italie des généalogies qui le faisaient descendre des anciens marquis d'Ivrée, tige de la seconde dynastie des rois lombards. C'était briguer cette couronne au delà des Alpes, comme il briguait celle des rois d'Arles en deçà. Le mariage des deux princesses ses filles, de Marguerite avec le duc de Mantoue, neveu de Henri IV, et d'Isabelle avec le duc de Modène, célébré en 1609, fut un effet de la même politique lombarde. D'un autre côté l'espoir de recouvrer la Bresse par dot pour sa maison, le faisait négocier la main d'Elisabeth de France, fille du Roi, pour Victor prince de Piémont, son fils.

Toutes ces dispositions, que soutenaient à Paris les négociations de Chabod de Jacob, prirent enfin corps dans le traité de Brusol, signé au commencement de 1610, lequel réglait à l'égard de la Savoie les termes d'une coalition menée par la France contre l'Espagne. Trois semaines après,

le meurtre du Roi venait anéantir l'effet de ce traité, et démontrer combien le Duc fut sage de n'y rien sacrifier de ses intérêts constants.

Première guerre de succession du Monferrat. — Cependant la netteté de sa politique lombarde, que ne conditionnaient plus les engagements envers la France, ne pouvait qu'y gagner. Traitant avec Marie de Médicis régente ; plus librement qu'avec le feu roi, il assumait dans une pièce publique la protection de la Lombardie. On y lisait ces propres paroles, que pour la première fois un duc de Savoie était en mesure de proférer : « Mes armées sont la sauvegarde de l'Italie. »

C'est au milieu de ces dispositions que mourut, le 21 décembre 1612, le marquis de Mantoue, François, gendre du Duc, laissant une fille, Marie de Gonsague. Charles aussitôt réclama le Monferrat, au nom des droits nouveaux de sa lignée, appuyés des anciens engagements passés entre le Comte Vert et les Paléologues, qu'avait méconnus Charles-Quint. Il est certain que le fief était femelle et revenait à l'héritière. Mais la maison d'Autriche une fois de plus fit obstacle, et soutint les droits de Ferdinand, cardinal de Gonsague, frère du prince défunt.

Le Duc décide de recourir aux armes. Il envahit le Monferrat au printemps de 1613. Déployant les talents militaires qui ne lui faisaient jamais défaut, il s'empare de Trin et de plusieurs villes. La France négociait alors un double mariage avec l'Autriche, et le prince ne pouvait compter que sur lui-même. Les campagnes de 1614 et 1615 firent voir à l'Italie toute sa valeur. Commandant les milices de Savoie en personne, il force le passage de la Sésie, prend Zuccarel à l'escalade, défait l'ennemi à Certosa.

A bout de ressources, et craignant des revers, il n'en laisse pas moins l'envoyé de France négocier pour lui avec l'Espagne le traité d'Asti en 1615.

Traité de Pavie. — Puis il cherche de nouvelles alliances ; traite avec Jacques I^{er} à Londres et avec la république de Venise (1615), lève de nouvelles troupes et reprend la campagne.

Le duc de Nemours Henri de Savoie vivait alors retiré dans son gouvernement d'Annecy, n'ayant pris part à aucune des guerres où il eût fallu suivre Henri IV. Alors quelques mécontentements et les intrigues d'Espagne le soulevèrent contre son cousin, non sans quelque appui dans le

pays, qui le fit suivre des milices locales. De Chambéry le président Favre mesure le mouvement et rassure le Duc, qui se contente d'envoyer le prince Victor. Celui-ci bat Henri, le rejette au delà du Rhône, et reçoit sa soumission, dont cent hommes de garnison mis dans Annecy furent garants.

La guerre fut conduite en Piémont par don Pèdre du côté de l'Espagne, et par le Duc, les années 1616 et 1617. Cette seconde année Verceil fut prise, malgré les efforts du marquis d'Urfé, frère du poète, qui la défendait.

Par l'action des puissances alliées et de la France, la paix fut signée à Pavie en 1617. Monferrat fut reconnu au cardinal de Gonsague, à condition qu'il épousât Catherine fille du grand-duc de Florence, cousine de Marie de Médicis. Les Espagnols rendirent toutes les conquêtes qu'ils avaient faites en Piémont.

En 1619 fut conclu le mariage du prince de Piémont et de Christine de France, par où s'affirmait l'accord. des deux puissances dans les dernières affaires.

L'affaire de la Valteline. — De nouveaux événements allaient mettre cet accord à l'épreuve.

Ils vinrent de Richelieu, que la régente de France appela au ministère en 1624. La politique de Henri IV fut renouée en un moment, avec une vigueur et une suite aussi remarquable que jamais. C'était un avis pour le Duc de revenir aux anciennes précautions.

Elles eurent à s'exercer à l'égard de la Valteline, vallée du canton des Grisons, qui fait communiquer le Tyrol avec le duché de Milan, et que l'Espagne occupa. Elle fondait cette occupation sur ce que la religion catholique était opprimée dans cette vallée, par le Canton, qui était protestant. L'Espagne avait de plus intérêt à réunir Milan, qu'elle occupait, avec l'Autriche, au moyen de la Valteline. D'autre part, par cette même vallée, la France, moyennant les Grisons, communiquait avec Venise.

Louis XIII tenait la cause de ces derniers. Il était d'un grand poids de savoir quel parti la Savoie prendrait dans ce litige. Le Duc, sollicité par l'Espagne, s'appliqua à la neutralité. Richelieu brusqua les événements : il envoya des troupes sous les ordres de Cœuvres, occuper la Valteline (1624).

Charles aussitôt demande comme récompense qu'on lui accorde Genève, que Louis XIII refusa, ou qu'on lui permette d'attaquer Gênes, dont son influence grandissante prenait ombrage en Italie. Un traité fut signé à Suse

(1624), et la Savoie entra dans la campagne que la France ouvrit contre l'Espagne.

Le Duc y commandait en chef, avec Lesdiguières sous ses ordres. Jamais il ne parut plus grand homme de guerre, par la décision, l'impétuosité, la vaillance. En quelques semaines Novi, Voltri, Sestri, Campofreddo furent prises. En même temps les troupes de Savoie, sous les ordres du prince Victor, envahissaient la République par la rivière du Ponent. Gênes, prise entre ces deux attaques, ne dut son salut qu'aux retards de Lesdiguières.

Les Espagnols, qui attaquaient le Piémont, obligèrent les alliés à repasser l'Apennin. L'ennemi assiégeait Venise. Plusieurs combats, où le régiment de Maurienne se distingua, l'obligent à lever le siège et à fuir devant le Duc. Il allait l'atteindre en Lombardie, quand la France et l'Espagne firent brusquement la paix à Mouçon en 1626.

Deuxième guerre de succession du Monferrat. — Charles demeurait les armes à la main, quand un événement soudain vint rouvrir la succession du Monferrat.

Vincent de Gonsague, frère du cardinal, et qui lui avait succédé, mourut en 1627. Mais il avait eu soin de marier sa nièce, petite fille du Duc, dans la branche cadette des Gonsague, devenus princes français et titrés de Nevers. Ce mariage, fruit de la politique de Richelieu, trouva l'Empire et l'Espagne ligüés pour la résistance. Ils appuyaient ce que la Savoie était en droit de réclamer depuis trois siècles. Le Duc sans désespérer, passant de l'alliance française à celle d'Espagne, se jeta sur le Monferrat.

L'action fut soudaine et foudroyante. Touchant à la fin de sa carrière, âgé de soixante-six ans, Charles fit revoir dans cette campagne les succès éclatants de l'attaque de Saluces en 1588, du même Monferrat en 1613. A la nouvelle de ces événements, Richelieu envoie au Piémont un corps d'armée, que le Duc, subitement retourné, met en déroute dans la vallée de la Braïda. Il comptait sur le siège de la Rochelle pour embarrasser le cardinal. Cette ville se rendit le 30 octobre, et la fortune fut changée.

Louis XIII passe le mont Genève en plein hiver. Le Duc avait barricadé le Pas de Suse et l'y attendait. Empêché par l'infirmité de l'âge de tenir à cheval, Charles, plus intrépide que jamais, donnait ses ordres en litière. Ses porteurs furent tués dans l'action. Enfin les armes de France eurent la victoire (1629). Trois armées marchaient sur Turin : le Duc fit aussitôt la paix, qui fut signée à Aveillane, non sans honneur pour lui, car elle lui

cédait Trin et quelques autres places du Monferrat, à condition d'abandonner le marquisat et d'aider le Nivernais à entrer dans Casal, dont les Espagnols faisaient le siège.

Troisième occupation française. — Mais ce ne devait être qu'une armistice. La maison d'Autriche refusa de s'accorder. Les troupes de l'Empereur occupèrent le Mantouan ; le Monferrat était à celles d'Espagne : le Duc en profite pour réclamer des nouveaux avantages du Roi. Richelieu ne répondit que par l'occupation du Duché.

Elle eut lieu pour la capitale le 14 mai 1630. Chambéry essuya quelques coups de mousquet, puis traita par l'organe du Sénat, que présidait Hector Milliet. Le prince Victor s'était replié en Piémont, et fortifiait les passages des Alpes. Louis XIII fit son entrée dans la ville, et nomma un Conseil pour administrer la province. Annecy se rendit le 23 mai. Rumilly fit à l'armée française, le 24 et le 25, une résistance mémorable, à laquelle deux nobles femmes prirent part, les demoiselles Peysieux de Salagine, qui, après la ville prise, obtinrent du vainqueur le privilège d'exercer le droit d'asile dans leur maison. Le prince Thomas, fils cadet du Duc, évacua Conflans et gagna le Val d'Aoste par la Tarentaise. Le Roi prit lui-même Montmeillan.

Une fois de plus la maison de Savoie payait d'une confiscation de ses Etats le désavantage de son peu d'étendue en présence de puissants voisins. Mais pour juger sa force d'alors, il faut considérer l'importance de l'enjeu qu'elle représentait pour la France dans la guerre menée contre la maison d'Autriche. Richelieu n'avait projeté rien moins que d'enlever le prince et de séquestrer la dynastie, ce dont n'avaient eu besoin avant lui ni François I^{er} ni Henri IV. Le complot fut déjoué ; et Charles Emmanuel, descendu pour ainsi dire du trône, retiré tout entier au métier de la guerre, pour lequel il semblait que le ciel l'avait formé, tenant en Piémont la campagne entre l'Espagne alliée et la France adversaire, mettait le sort de ces deux nations en balance.

Richelieu en personne avait enlevé Pignerol. Créqui força les passages des Alpes et occupa le Haut Piémont ; les Impériaux pendant ce temps prenaient Mantoue et la pillaient. C'est au milieu de ce grand bruit d'armes, dans ces conjonctures critiques mais glorieuses, que Charles Emmanuel allait finir ses jours.

Mort de Charles Emmanuel. — Il mourut au camp de Savillan, le 21 juillet 1630, à l'âge de soixante-neuf ans.

Son règne, qui durait depuis cinquante ans, se montre à l'historien comme rempli de ses travaux dans tous les genres. Jamais prince ne se battit davantage, ne négocia plus constamment, et ne paya plus de sa personne dans l'une et l'autre de ces besognes. A la sagesse du capitaine il joignait l'entrain d'un soldat ; à la finesse et au secret des affaires il ajoutait l'amour de la conversation, dans laquelle il brilla sur tous les princes de son temps. Il aima la magnificence, et ne la sépara jamais des avantages qu'elle donne dans les négociations des cours et dans le gouvernement des peuples. La gravité de l'homme d'État était éminente chez lui, quoique habitant sous des dehors faciles. Ceux qui l'approchaient familièrement avouaient ne pas connaître sa pensée ; et l'on disait de ce prince qu'il était impénétrable comme son pays.

Exact sur la religion, elle a reçu de lui les gages les plus positifs qu'aucun prince ait jamais donnés, et cela avec une sagesse telle et selon des mesures si bien prises, que la critique n'y trouve où mordre. Il aima et protégea les lettres comme prince et comme particulier, ayant recueilli les manuscrits de d'Urfé, d'après lesquels fut achevée la publication de l'Astrée. Lui-même s'exerçait à composer des vers qu'on a publiés de nos jours. Outre les écrivains de sa langue maternelle, il encouragea à Turin les poètes italiens, dont il entendait et parlait parfaitement la langue. Tassoni, l'auteur du *Seau enlevé*, haï du parti espagnol, vécut d'une charge qu'il lui donna. Chiabrera, né dans les états de Gênes, à Savone, bénéficia de ses présents ; il composa l'*Amédéide*, poème, où se trouve célébrée la conquête de Rhodes par Amédée le Grand. Botero, né en Piémont, abbé de Saint-Michel-de-l'Aiguille et célèbre écrivain politique, fut précepteur des enfants du Duc. Enfin le célèbre Marin, auteur du poème d'Adonis, demeura plusieurs années à la cour de Turin, qu'il divertit de sa querelle avec Murtola, autre poète, ridiculisé par lui dans les *Fischiate* ou sifflets.

État de la monarchie. — On ne doit juger les résultats de ce règne que par les années qui suivirent. La guerre, quand Charles mourut, accablait ses États ; les impôts cette année-là montèrent à cinq millions de livres ; mais les sept cent mille livres où ils étaient descendus en 1606, quand la paix ôtait la dépense, montrent le soin que ce prince prenait de soulager ses peuples et d'épargner.

Autant que le souffrait le régime de ces temps-là, les finances de Savoie ne furent pas moins réglées sous Charles Emmanuel que sous son père.

Mais la nation plus riche et d'habiles ministres permirent de déployer aux yeux de la nation une magnificence qu'elle n'avait pas encore vue. En ménageant le train quotidien, on sut dépenser sans compter dans les circonstances éclatantes. Deux fêtes montrèrent ce que les Ducs pouvaient désormais en ce genre : celle du mariage des princesses, donnée à Turin en 1608 ; celle du mariage du prince Victor avec Christine de France, donnée en 1619 à Chambéry. Cette dernière fête ne coûta pas moins de trois cent mille écus, sans compter les dépenses de la Ville et du Sénat. Des cavalcades et des ballets, où défilaient sous les plus riches costumes la fleur de la noblesse savoyarde, des cortèges, où paraissaient en groupe la magistrature du pays, les corps de métier, les milices, composaient un spectacle, auquel la majesté brillante et agréable du Duc et de ses trois fils, Victor, Thomas, Maurice, mettait le couronnement. Sur le lac du Bourget, des bateaux à poupe dorée servirent à des joutes et à des promenades.

Le prince donna ses soins à quelques bâtiments, ouvrage de l'architecte Ascagne Vittozzi. Trois peintres, Ardente, Soleri, Decio avaient fait son portrait, que les anciens auteurs ont loué. Un autre d'Argenta, à Turin, le représente dans sa première jeunesse. Celui du musée de Chambéry, de Carrachio, est du commencement de son règne. Ce peintre, flamand de nation, fixé à Chambéry, entretint quelque temps cette ville d'ouvrages de ce genre.

, Charles Emmanuel a son tombeau magnifique à Notre-Dame-de-Vico près de Mondovi, lieu de pèlerinage insigne, qu'il avait rebâti, et visité solennellement en compagnie de saint François de Sales.

XXIX. VICTOR AMÉDÉE I^{er}

1630 A 1637

Traité de Quérasque. — Le prince Victor ou Victor Amédée, aîné de Charles Emmanuel, qui recueillait son héritage, dut prendre aussitôt dans ses mains la direction de la guerre et des négociations. Retranché au camp de Savillan, il soutint l'effort combiné des armées de Gênes et de la France. Une trêve fut signée en octobre. Louis XIII, qui retournait en France, tomba malade à Saint-Jean de Maurienne. La reine mère Marie de Médicis, qui ne cessait d'intriguer contre le cardinal, profita de cet événement ; le P.

Caussin, jésuite, agent du Duc, réunit ses efforts aux siens. Mais la disgrâce de Richelieu, qui s'ensuivit, fut réparée dans la fameuse journée des Dupes.

Comme la guerre allait recommencer devant Casal, des pratiques conduites par Mazarin, alors inconnu, firent conclure la paix. Elle fut signée à Quérasque le 6 avril 1631.

Ce traité mettait fin à l'occupation française de la Savoie, laquelle durait depuis un an. Le Duc laissait aux mains du roi de France Pignerol, et recevait en échange et définitivement Trin et Albe. Le reste du Monferrat était reconnu au duc de Ne vers. Le Conseil français quitta Chambéry le 13 ; en attendant le retour du Sénat, un conseil d'Etat gouverna sous la présidence d'Hector Milliet. Ce retour eut lieu l'année suivante ; la lieutenance générale allait au prince Thomas.

Les choses se retrouvèrent en l'état où elles avaient été sous Charles Emmanuel après le traité de Lyon. Richelieu remettait la Savoie dans son alliance, ainsi que l'avait fait Henri IV. Une fois de plus le parti d'Espagne tomba fort bas. Cette révolution fut vivement ressentie des frères du Duc, tenants de ce parti, qui rompirent, et quittèrent la cour. Thomas, prince de Carignan, Maurice, cardinal de Savoie, unis à Marguerite douairière de, Monferrat, leur sœur, se retirèrent à Madrid. Alors la lieutenance de Savoie fut remise à don Félix, bâtard du dernier duc.

La guerre de Trente Ans. — L'entrée des armes de France dans la guerre de Trente Ans tombe dans le règne du duc Victor. Elle faisait à Richelieu un devoir de s'assurer de son alliance. A vingt-cinq ans de distance on remit sur le tapis les clauses du traité de Brusol.

De nouveau la Lombardie fut offerte en échange de la province de Savoie. Tout fait voir que la réunion de celle-ci était envisagée de sang-froid par la France. Ce que François I^{er} n'avait pu essayer que par humeur et par témérité, faisait dès lors l'objet d'un plan réglé, que la politique de Richelieu était certainement en mesure d'accomplir. Cependant le désir des peuples était contraire : sans répugnance à l'égard du roi de France, ils préféraient la dynastie. De plus il est sûr que pas un seul moment les Ducs ne se trouvèrent disposés, même au prix du titre de roi, qui fut offert, à se dépouiller du Duché.

Aussi ne convint-on, au traité de Rivoli (15 juin 1635), que d'une chose ; c'était d'assaillir ensemble l'Espagne et de partager la Lombardie. Telle fut

la part de nos princes dans la guerre qui, sous les coups de la France, venant après ceux du grand Gustave, devait abîmer la maison d'Autriche.

La campagne aussitôt commença. Le duc Victor et Créquï partageaient le commandement. On occupa la Valteline ; mais le duc de Parme, compris dans le traité, fit tout à coup défection, et le soin de protéger le Monferrat obligea d'abandonner cette vallée.

L'escalade diplomatique renouée. — Au milieu de ce tracas des armes, ostensiblement tournées contre l'Espagne, on n'est pas peu surpris de voir que la politique du Duc, agissant dans les cabinets, tendait à des buts différents.

En pleine action dirigée contre l'Empire, au profit des princes protestants d'Allemagne, sur les bases d'un traité signé de Richelieu, le prince ne laissait pas de renouer les tentatives contre Genève, capitale des Huguenots et protégée de la France. Cette double intrigue ne doit pas être regardée comme le fait particulier de Victor, mais comme celui de tous nos princes et de la monarchie même, dont l'histoire offre vingt exemples. C'est la politique de Savoie. Ceux qui l'ont taxée de duplicité n'ont pas fait attention qu'elle ne pouvait être autre, et qu'on n'aurait pu l'abandonner qu'à condition de consentir à la chute immédiate de la monarchie. Bien loin de mériter le blâme, cette politique n'a pu être pratiquée que moyennant une intrépidité, dont peu d'hommes d'Etat sont capables. D'une part elle obligeait de braver les colères déchaînées par ces soudains changements ; elle exigeait aussi de la part de l'esprit une fermeté bien remarquable, puisque le dessein de ne suivre aucune ligne tracée et de tourner sans cesse avec les événements, ne souffrait de l'attention aucune relâche. Ajoutez la difficulté de pénétrer sans cesse des ressorts si nombreux, si dissimulés, si fuyants.

Le duc Victor dénonçait Genève et les Cantons, dont il proposait le partage (1637). La note traitait la République de « séminaire de l'hérésie », engageait l'Empereur à réclamer les anciens fiefs des Habsbourg, « traîtreusement retenus par Berne et par Zurich », et demandait pour la Savoie le pays de Vaud, « pour jouir comme autrefois des rivages du Léman. »

Une telle action confirme avec éclat que la maison de Savoie maintenait autant que jamais l'ancienne politique bourguignonne, puisqu'elle agissait ainsi au milieu d'une guerre entreprise afin d'affermir sa domination sur le

Pô. Nul doute aussi qu'on ne tendit par là, en inquiétant les alliances, à les rendre plus profitables, par le soin que les puissances prendraient de faire des offres nouvelles propres à fixer le concours du Duc.

Mort du duc Victor. — La campagne de 1637 n'en reçut ni retard ni dommage. Le duc et Créqui marchèrent sur Milan. Les Espagnols rencontrent le prince à Monbaldone, et essuient une défaite complète. Concentré dans Verceil, il venait d'achever les préparatifs nécessaires pour le passage de la Sésie, quand il tomba pris d'un mal soudain.

Madame Royale, sa femme, accourue de Turin, lui procura en vain les soins les plus tendres ; il mourut au bout de quelques jours (7 octobre 1687), si soudainement, que le bruit courut que le Duc avait été empoisonné. Mais l'examen du corps prouva le contraire. Il était âgé de cinquante ans, et ne laissait que deux fils en bas âge. Avec lui périssaient les espérances d'un règne qui ne s'annonçait pas moins glorieux que le précédent. Les fruits de la négociation, comme ceux de la guerre, allaient être perdus dans les difficultés d'une régence.

Quelques traits de son gouvernement durèrent. Il avait créé en 1633 à Chambéry une banque de prêt pour le commerce sous le nom d'Office d'abondance. Lors d'un séjour qu'il fit dans cette capitale après le départ du prince Thomas, il prit soin d'entretenir le Sénat de tous les besoins de la province, et de préparer les mesures propres à soutenir sa prospérité. Hector Milliet, président de l'assemblée, reçut de lui les mêmes marques d'estime que Favre avait reçues de Charles Emmanuel.

Le titre royal dans la maison de Savoie. — L'agrandissement de cette maison se rend sensible à cette époque dans ce fait, que le duc Victor prit alors la couronne fermée, fit entrer le quartier de Chypre dans ses armes, et se fit nommer altesse royale.

Auparavant nos princes avaient le titre d'altesse simple, concédé à Emmanuel Philibert par Charles-Quint ; ils tenaient le premier rang entre les ducs souverains depuis le concile de Bâle, où l'ambassadeur d'Amédée VIII avait réclamé le pas sur celui de Bourgogne même. Le titre de roi de Chypre, disputé par Venise, et que ces princes omettaient pour lui plaire depuis le Duché restauré, ne pouvait être réclamé sans mécontenter cette république. Cependant il ne s'agissait de disputer à personne l'Ile, tombée aux mains du Turc depuis 1570 ; ce qu'on revendiquait n'était qu'un rang,

principalement pour les ambassadeurs, auxquels, dans les cours étrangères, ils valaient les traitements royaux.

On les leur concédait en fait, il s'agissait de les fixer par un titre reconnu dans le prince lui-même. Celui de roi de Chypre, insuffisant pour conférer la majesté, pouvait, joint à l'illustration qui brillait dans cette maison, soutenir celui d'altesse royale, qui se donnait aux enfants des rois. Comme on tenait peu alors à l'amitié de Venise, le P. Monod, jésuite savoyard, écrivit en 1638, sous l'inspiration du duc Victor, un traité du Titre royal, qui plaida la cause devant l'Europe.

XXX. FRANÇOIS HYACINTHE

1637 A 1638

Les régentes françaises. — La période qui s'étend depuis lors jusqu'à la majorité du roi Victor et qui dura trente-six ans, est occupée en grande partie par des régence, remarquables en ceci que des princesses françaises les exercèrent. L'une fut Christine de France, sœur de Louis XIII, l'autre Jeanne-Baptiste de Savoie, de la branche de Nemours, attachée à la cour de France depuis cent cinquante ans.

L'une et l'autre furent bonnes Savoyardes, et à ce titre chéries de la nation. Cela n'empêchait qu'elles ne fissent aimer le nom français en leur personne, par la bonté de leur caractère et les avantages de leur commerce. Cela fut ressenti surtout dans nos provinces, où les guerres civiles qui ravageaient le Piémont, obligèrent Madame Royale de demeurer souvent : en sorte que, depuis le règne de Louis XI, aucune circonstance n'avait été si propre à répandre la faveur des mœurs et des qualités françaises en Savoie.

Les princes et le parti d'Espagne. — Christine prenait le pouvoir dans les conjonctures les plus critiques du monde. L'Espagnol était à ses portes. De plus il trouvait des alliés dans les princes frères du duc défunt, qui reprirent aussitôt leur place dans le Duché. Thomas accourut des Pays-Bas, où il venait de se couvrir de gloire dans la guerre des Hollandais ; le cardinal Maurice arriva de Rome. Tous deux disposaient de beaucoup de crédit : le premier chez les nobles, à cause de son renom d'homme de guerre ; le second dans l'Eglise. Dans un si grand péril, la Régente ne trouvait de

recours qu'aux Français, dont l'aide il est vrai ne pouvait manquer. Mais rien n'était si plein de menaces que la protection de Richelieu.

Emery, ambassadeur de France, pourvut aux premières précautions. François Hyacinthe, le jeune duc, fut mené par lui à Verceil et montré à l'armée. Contre les nobles, pratiqués par Thomas, et contre quelques évêques, séduits par le cardinal, Christine recherche l'appui des bourgeois de Savoie. Ceux de Chambéry lui furent constamment fidèles ; elle s'appliquait à réduire leurs impôts.

En Piémont, Leganès, général de l'armée d'Espagne, invite les sujets du Duc à se soulever contre les Français. Emery se porte contre lui, fait lever le siège de Casai ; une fois de plus il montre la Régente aux armées. Mais Lavalette, qui remplaçait Créqui à la tête des troupes françaises, ne parvint pas à débloquer Verceil, ni à prévenir, hors de Casal, l'envahissement du Monferrat.

Sur ces entrefaites François Hyacinthe mourut (octobre 1638), n'ayant régné qu'un an. Charles Emmanuel, son frère, âgé de quatre ans, lui succéda.

XXXI. CHARLES-EMMANUEL II

1638 A 1675

Politique de la Régente. — Le fort des princes consistait en un point qu'on ne pouvait ôter : c'est qu'ils blâmaient le feu duc d'avoir cédé Pignerol. Ce blâme les rendait populaires, et tournait sur eux le prestige que la maison de Savoie détenait comme protectrice de la Lombardie, dont cette forteresse était la clef.

La Régente connaissait cette source de leur force. On s'en ressentait peu en Savoie, où les peuples étaient moins touchés de cette raison ; en Piémont, au contraire, on la ressentait vivement, en sorte que Christine ne pouvait y espérer de succès dans une lutte ouverte, où les princes avaient en outre les armes d'Espagne pour les soutenir. Richelieu cependant voulait qu'elle s'engageât dans le parti français sans retour.

La situation de cette princesse se trouva la même à l'égard du ministre, que celle où, deux siècles plus tôt, Yolande de France avait été devant Louis XI, quand les comtes de Romont et de Bresse ses beaux-frères fomentaient

la faction de Bourgogne dans le Duché. Mais la différence des effets devait faire voir combien la maison de Savoie était alors plus forte.

Echappée des premiers dangers grâce aux soins d'Emery et de la France, Madame Royale se tourna vers ses beaux-frères. Ce qu'elle fit de négociations n'avait lieu qu'en cachette. Le P. Monod, son serviteur dévoué, comme il avait été celui du feu duc, en fut l'instrument. En conséquence de ces négociations, le cardinal Maurice réconcilié allait entrer dans Quiers, quand la police de Richelieu le saisit et le mit dehors. Monod fut arrêté à Ivree. Il fut mit en prison à Montmeillan, puis retiré au château de Miolans, où il mourut six ans après.

Guerre des Princes. — Ces événements entraînèrent la rupture. Le Duc et la Régente, maintenus dans le parti de France, se virent déclarer la guerre par les princes.

L'Espagne prêtait à ces derniers des armes, et l'Empereur son autorité. Le 18 mai 1639, des lettres de l'Empereur les reconnurent seuls tuteurs et régents de la monarchie de Savoie. Elles déclaraient nuls tous les actes émanés du gouvernement depuis la mort du duc Victor, et décrétaient de lèse-majesté ceux qui obéiraient à la Régente. Ces menaces faisaient un grand contraste avec le ton que la France avait toujours gardé, jusque dans le triomphe de ses armes, vis-à-vis du duc et de ses sujets. La Régente craignit pour ses jours. Le Duc son fils quitta Turin, et prit le chemin du mont Cenis. D'Aglié, ministre de la princesse, eut soin que le Duc ne fût confié qu'à une garnison savoyarde ; on l'enferma dans Montmeillan.

En Piémont, les troupes de l'Empire et de l'Espagne tenaient une partie de la campagne. L'asile que Charles Emmanuel avait dû chercher deux fois dans cette province, la Savoie seule allait l'offrir dans ce nouveau péril de sa maison. Christine tint dans Turin aussi longtemps qu'elle put. Richelieu demandait que les villes du Piémont demeurées au pouvoir du Duc reçussent des garnisons françaises ; cela fut accordé le 1^{er} juin. Aussitôt tout ce que ces villes contenaient de Piémontais armés, soulevé par le parti d'Espagne, se révolta. Profitant de cette révolte, les Espagnols entrent dans Turin le 27 août. La Régente faillit être prise. A travers les rues où l'on se battait, défendue par le comte d'Aglié et quelques fidèles Savoyards, elle s'enfuit dans la citadelle, d'où elle s'échappa et passa en Savoie (1639).

L'occupation espagnole en Piémont. — Le peu de fidélité des peuples de Piémont est un des traits constants de ces temps-là. Le soin que les Ducs avaient eu de mettre au milieu d'eux leur résidence, avait d'autres raisons que l'affection des peuples. Le prince n'y fut donc pas regretté. Le prince Thomas gouverna la province sous la protection de l'étranger, et à condition d'obéir aux ministres de Philippe IV.

Siruella, chargé des intérêts d'Espagne dans le pays, leva les milices pour son maître, et osa même percevoir l'impôt. Le temps, en apaisant les passions de partis, fit qu'on ressentît l'abus de cette ingérence. Le nom des princes ne suffit pas à le couvrir. Le peuple et les bourgeois se plaignirent ; le bon sang de Piémont souffrit, chez le gentilhomme, de la morgue des Espagnols. L'inconvénient de l'occupation ramenait insensiblement les esprits à la Régente.

Nul autant que le pape Urbain VIII, ne devait être attentif à ces signes. Ce pontife poursuivait la ruine des Espagnols en Italie. Depuis l'année 1640, il travailla à conclure la paix entre la Régente et ses beaux-frères.

La politique de Richelieu. — De toutes les provinces de Savoie Christine reçut dès son arrivée le témoignage unanime de la fidélité nationale. Le Faucigny, la Tarentaise, le Val d'Aoste, le Chablais, députèrent vers elle. Elle s'établit à Montmeillan, plus sûre que Chambéry, à cause de son château, et où le Duc était gardé. Elle lève des subsides, enrôle des Suisses, que les Cantons devaient à nos princes, et met sur pied des forces capables de maintenir son indépendance.

Cependant Richelieu la voulait à merci. Cette politique française de Lombardie, dont Louis XI cent cinquante ans plus tôt avait tiré les premiers fils, réclamait une Savoie docile, non point anéantie, mais entièrement soumise à tout ce que demanderaient les intérêts de la France. Le cardinal et le Roi vinrent à Grenoble ; ils s'attendaient que la Régente s'y rendrait avec le Duc. Sur l'avis de Lullins, elle va seule. L'histoire d'Yolande se répétait point par point ; l'issue toutefois fut différente. Le cardinal demande que le prince lui soit remis. Philibert le Chasseur avait dû se rendre à Lyon ; Christine refusa son fils. A Montmeillan des ordres rigoureux interdisaient l'accès de Charles Emmanuel ; on ne devait permettre ni sorties, ni visites. Un envoyé du roi son oncle, chargé de le saluer ne put le voir qu'en présence du gouverneur, qui le lui présenta endormi.

L'insistance du ministre fut menaçante et terrible. Mais la Régente avait avec elle d'Aglié, qui soutenait sa résistance. Richelieu essaya de gagner le ministre, mais il ne put y parvenir. « Vous voilà satisfait, lui dit-il, ayant séparé Madame de Savoie du roi son frère. » D'Aglié répondit que Madame agissait seule, et qu'il n'avait pas de pouvoir sur ses desseins. « Plût à Dieu, dit le ministre, que tout le monde en fût persuadé ! »

Il fallut composer. Le Roi ne pouvait laisser se prolonger l'état de choses qui maintenait l'Espagne en Piémont. Ne pouvant obtenir les mains libres en Savoie, on inclina à tolérer l'accord qui devait chasser l'Espagne et que pressait le Pape.

Traité de Turin. — Au printemps de 1640, les opérations furent poussées vivement. D'Harcourt, général de l'armée française en Piémont, défit Leganès à Casal, et mit le siège devant Turin. Le blocus fut des plus rigoureux qu'on eût vus ; en novembre il emporta la ville. La Régente y entra le 19, quinze mois après son départ, au milieu des esprits changés et de l'acclamation universelle.

L'année suivante (1641), le même d'Harcourt battit don Silvio de Savoie à Ivree. Cependant les affaires n'étaient pas assez sûres pour que le Duc fût tiré de Montmeillan. On n'en négocia pas moins avec les princes, que cette action décisive de la France rendait plus traitables. Mazarin s'entremet de la paix, qui fut signée à Turin, en 1642.

Elle consistait en un accommodement tel qu'il convenait aux affaires de Savoie, où le tempérament fut toujours nécessaire. Les princes abandonnaient l'Espagne et recevaient en retour des gouvernements : Thomas celui d'Ivree, et Maurice celui de Nice. De plus celui-ci renonçait à la dignité de cardinal, et épousait Louise, sa nièce, sœur du Duc. Richelieu ne tira d'autre satisfaction, que la prison de d'Aglié, qui depuis deux ans était à Vincennes. La Régente paya de ce sacrifice son indépendance retrouvée.

Cependant elle voulait qu'on la crût mécontente, et confiait au Sénat de Savoie qu'elle n'avait cédé qu'à la nécessité. Richelieu mort six mois après le traité, allait lui laisser quelque relâche, et assez de liberté pour retourner son offensive contre les princes sans se livrer à merci aux Français.

Fin de l'occupation. — Elle commença par rappeler d'Aglié, que la mort du cardinal fit remettre en liberté. A la faveur des opérations que

poursuivaient les armées de France et de Savoie, ce ministre poussa de toutes ses forces le raffermissement de la monarchie.

Le prince Thomas commandait ces armées. Il reprit Crescentin sur les Espagnols, et en 1643 s'empara de Tortone dans le Milanais. Cette année même, les débuts du règne de Louis XIV en France enregistraient la défaite sanglante des Espagnols devant Rocroi. On osa tirer de Montmeillan le jeune prince. Mais, comme Turin logeait une garnison française, on évita de le faire demeurer dans cette ville, de peur que le peuple de Piémont ne prit ombrage. Il fit à Fossan sa résidence (1644).

En même temps d'Aglié avançait de nouveaux arrangements avec la France. Rendu presque au même degré de puissance et de liberté dont avait joui le duc Victor, il renoue la politique de ce prince et rentre dans la guerre de Trente Ans. Elle touchait alors à sa fin. Par le traité du Valentin (1645), les deux couronnes publient à la face de l'Italie leur alliance formée contre l'Espagne ; la Savoie fournit son infanterie au Roi, qui retire ses garnisons de Turin, de Carmagnole et de Santia.

Le Duc rentra aussitôt dans sa capitale. L'absence de la cour avait duré six ans. Son retour signifiait la fin de l'occupation et la pacification de la province, à laquelle la Régente s'appliqua.

Majorité du Duc. — Thomas de Savoie attaqua de nouveau le Milanais la même année, prit Mortare et Vigevano. En 1647 il marcha sur Crémone, comptant pour assiéger cette place sur l'aide du duc de Modène qui lui manqua : ainsi le siège ne put avoir lieu.

Cependant le traité de Westphalie, qui termina la guerre de Trente Ans, se préparait. Mazarin, qui gouvernait les affaires de France, y disposait en partie des intérêts du Duc. Il connaissait la cour de Savoie parfaitement. Dans les conférences qui se tinrent depuis 1611, il sentit l'inconvénient de donner un rang de partie principale à cette cour entre les contractants. Madame Royale cependant demandait ce rang ; on ne lui proposa que celui d'« allié à la suite. » Sur ces entrefaites les conférences furent ajournées. Libre des engagements qu'un accord eût formés, elle se tourna vers l'intérieur, et convoqua à Turin les trois ordres, pour jurer fidélité au Duc (1646) et solenniser le droit de succession.

Cette convocation régulière échoua par les intrigues des princes. D'Aglié conseilla la surprise ; l'occasion vint deux ans plus tard. Christine venait de quitter Turin pour Rivoli. Brusquement, alléguant le soin d'une partie de

chasse, elle tourna ses pas vers Ivree, gouvernement du prince Thomas. Des intelligences pratiquées dans la ville permirent de l'enlever par un coup de main. Sans délai, dans une adresse datée du lieu même de sa victoire, la Régente déclare la majorité du Duc.

Charles Emmanuel avait alors quinze ans. Quelques édits enregistrés du Sénat, à Chambéry et à Turin, sanctionnèrent son autorité. Celle des princes rentra du coup dans le néant. Il n'en était pas de même de celle de Madame Royale, qui, cessant d'être régente, n'en conservait pas moins (ainsi qu'il était spécifié dans l'adresse) sa part du gouvernement. Le prince Thomas passa au service de la France, dont il conduisit les armées contre Naples.

Gouvernement de Christine de France. — Il s'exerçait, partout où le permettaient les circonstances, avec une grande modération. La Savoie s'en félicita. Cependant les difficultés issues de la compétition des princes ne laissèrent pas d'y faire quelque tracas dans le Sénat, que cette compétition risquait d'élever au rang d'arbitre des partis, par le plus ou moins d'empressement que la compagnie mettrait à l'entérinement des édits rendus dans un sens ou dans l'autre.

Telles furent les premières causes des contestations élevées entre le Sénat et les Ducs. Madame Royale craignit pour son autorité. On lui persuada que le moyen de l'assurer de ce côté était d'introduire la noblesse d'épée dans cette assemblée. Cette introduction en eût ruiné l'esprit de corps. René Favre, fils du président, la proposa dans un livre ayant pour titre le Bien public pour le fait de justice, que la Duchesse approuvait (1646). D'autres propositions du même livre soutenaient le droit du prince, dans des termes dont le Sénat prit ombrage. L'assemblée retira à l'auteur la présidence du conseil de Genevois, qu'il tenait, et le traduisit à sa barre.

C'était le temps où les parlements faisaient du bruit dans toute l'Europe : celui d'Angleterre menait une révolution ; celui de France agitait Paris avec la Fronde. Madame Royale désavoua Favre, et l'incident fut terminé. En même temps, elle comblait de prévenances le président Janus d'Oncieu, successeur d'Hector Milliet, et zélé ministre de la princesse au gouvernement de la Savoie.

Ces questions d'autorité souveraine engageaient en Savoie celle du titre royal. Christine poursuivit à cet égard les prétentions de son époux. Mais quoiqu'elle eût soin que la chancellerie de Savoie conservât au jeune duc le

nom d'altesse royale, elle ne put obtenir que ce titre fût donné par la cour de France. Tout ce qu'on accorda enfin, fut que l'ambassadeur de France à Turin s'y conformerait. C'était un premier pas, qu'un autre devait suivre, car les ambassadeurs du Duc jouirent bientôt à Paris des honneurs royaux.

Traité des Pyrénées. — La paix de Westphalie fut signée en 1648 sans que Madame Royale consentît d'y avoir part en la forme que Mazarin voulait.

La guerre qui se poursuivait entre la France et l'Espagne, continua d'engager la Savoie. Les Espagnols tenaient Casai ; les négociations continuaient à Paris. Le cardinal osait proposer la main de sa nièce Olympe Mancini pour le Duc. D'Aglié répondit qu'il eût fallu que la Mazarine « apportât dans son tablier Genève, le pays de Vaud et le Valais ». Cependant on ne le rebuta pas tout à fait ; Olympe Mancini fut agréée pour Eugène Maurice de Savoie, fils du prince Thomas, qu'elle devait rendre père du fameux prince Eugène. Ce mariage fut conclu en 1657.

Un autre mariage fut essayé, celui de Marguerite sœur du Duc, avec Louis XIV, alors âgé de vingt ans. Un voyage de la cour de France à Lyon fut l'occasion d'y mener la princesse, accompagnée de Madame Royale. Cependant on ne put rien conclure, et le Roi épousa l'Infante.

Les princes étaient morts peu auparavant, Maurice en 1657, Thomas en 1656, ce dernier laissant, à l'exemple de son père une réputation de grand homme de guerre. Il a son portrait peint par Vandyck à Turin, et son tombeau dans la chapelle du Saint-Suaire, auprès de celui d'Amédée VIII, d'Emmanuel Philibert et de Victor Amédée, son frère.

Toute guerre prit fin en 1659, par le traité des Pyrénées. La Savoie y eut place en cette forme, « qu'il ne peut y avoir de bonne paix si l'on n'y mêle le duc de Savoie ». Chamousset, président du Sénat, porta les demandes du prince, que Mazarin imposa à l'Espagne. Celle-ci devait évacuer Verceil, qu'elle occupait, et reconnaître le traité de Quérasque.

Mort de Christine de France. — La Savoie n'avait pas connu de jours plus glorieux que ceux qui suivirent la paix des Pyrénées. Elle primait l'Espagne en Lombardie ; figurant dans l'alliance française avec un titre indépendant, elle participait du triomphe que celle-ci remportait sur la maison d'Autriche et qui remplissait toute l'Europe. Purgée de garnisons étrangères, elle faisait face au levant à Milan avec Verceil, au midi à Gênes

avec Cève. Du côté de la France, il est vrai qu'elle n'avait pu recouvrer Pignerol ; mais Montmeillan avait joué plus que jamais son rôle de précaution au cours des derniers événements. Le souvenir de trois princes guerriers, magistrats, diplomates, se succédant pendant trois quarts de siècle, avait jeté sur la maison un lustre, dont la politique de Christine avait repoussé toutes les ombres. Cet éclat faisait toucher nos ducs presque à la dignité royale.

Le renom des maisons cadettes de Savoie avaient toujours compté dans son prestige. Celle de Nemours venait de s'éteindre, dans le temps même où s'élevait la maison de Carignan, issue du prince Thomas, que le sort devait porter un jour à la succession du Duché. Celle-ci mêla dès l'origine le sang de Bourbon, par le mariage du prince avec la fille d'un cadet de Condé, qui mit Soissons dans son domaine. De ce mariage allaient sortir deux branches : celle des princes de Carignan, et celle des comtes de Soissons, l'une et l'autre signalées dans la guerre et dans les charges de l'Etat.

Au-dessous de cette monarchie enfin et tout près d'elle, grand dans le conseil comme dans la justice, fidèle dans le gouvernement, chargé de la gloire des services rendus depuis un siècle, brillait le Sénat de Savoie, pépinière d'une noblesse de robe qui ne le cède à pas une en Europe. Les Favre, les Milliet, les Chaloz, les d'Oncieu, les Bellegarde, les La Pérouse, égalaient en honneur, comme en science et en sagesse, les magistrats d'Aix, de Toulouse et de Rouen.

C'est au milieu de ces circonstances que fut conclu le mariage de Charles Emmanuel II avec Françoise d'Orléans, fille de Gaston de France. Cette union, qui resserrait les liens de l'alliance française, fut le dernier ouvrage de Madame Royale, dont elle couronnait la carrière. Elle mourut en 1663, ayant gouverné vingt-sept ans le Duché.

L'amitié de Louis XIV. — Tout le temps qui s'écoula depuis 1659 jusqu'à la guerre de la ligue d'Augsbourg devait renouveler le spectacle de l'ascendant pacifique exercé à diverses reprises par la maison de France sur la Savoie.

La mort rompit au bout d'un an le mariage du Duc ; mais il était lui-même petit-fils de Henri IV et cousin germain du Roi. Cinq ans d'âge seulement les séparaient. L'amitié, naturelle entre eux, se joignit à la politique pour rapprocher les deux couronnes. Pour les besoins de sa politique lombarde, Louis XIV se contenta de Pignerol et de l'alliance du

Monferrat. Pour dédommager le Duc il appuya ses entreprises contre Gênes, et, trait nouveau de la politique française, jusqu'à un certain point contre Genève.

On peut croire que le soin de combattre les protestants inspirait à Louis XIV quelque relâchement sur une consigne séculaire. Il y fallait les sûretés données par l'alliance de Savoie, et beaucoup de points réglés au profit de la France. La guerre à l'hérésie rapprochait les deux princes. Le Roi songeait à révoquer l'édit de Nantes ; chez le Duc les Vaudois avaient renouvelé leurs troubles. En 1655, pendant la guerre d'Espagne, un soulèvement des Quatre Vallées, allumé par la fortune de Cromwell en Angleterre, avait compromis la campagne. Leur résistance dura vingt mois. « Nous sommes ici, disaient ces révoltés, l'aire du Seigneur, pour être vannés comme est le grain de froment dans la paille. » Ils remuèrent de nouveau en 1664. La pitié des princes les ménageait, et ne faisait qu'acculer l'État à des répressions plus sévères. Comme, avant que parût la Réforme, ces gens avaient vécu en paix, on pouvait croire que le moyen le plus humain de les y faire rentrer était de combattre les protestants dans leur fort.

Cette raison se joignait à toutes les autres pour conseiller la reprise de l'Escalade.

Nouvelle action contre Genève. — Quelques réclamations envoyées de Genève au sujet d'intérêts particuliers froissés, furent l'occasion d'une rupture ouverte du Duc en 1667. Tranquille du côté de la France, ses agents travaillaient en outre dans les Cantons, principalement à Fribourg, qui est catholique. Il leva en Savoie toutes les milices rurales. En même temps quatre mille hommes passaient le mont Cenis, venant du Piémont. Berne et Zurich sollicitées par la République, mais que Fribourg retenait, refusent des secours. Une fois de plus la monarchie de Savoie put escompter les suites d'un événement si considérable : Genève soumise, la Réforme en déroute, la France en échec vers la Bresse, la résidence des Ducs ramenée en deçà des Alpes, le Lac redevenu le centre de leurs Etats.

Louis XIV se refusait à courir cette chance. Peut-être il eût fallu que Charles Emmanuel brusquât l'affaire par un coup de main ; mais on n'osa recommencer l'Escalade. Les intelligences manquaient en ville, négligées depuis cinquante ans. Les syndics de Genève se rendirent à Turin pour traiter. Il y eut de leur part deux ambassades ; jamais, depuis le supplice de Berthelier, la République n'avait dû s'humilier si profondément devant son

prince. Enfin la France offrit sa médiation. Des conférences tenues à Turin firent comprendre le différend dans le traité d'Aix-la-Chapelle (1669).

Genève dut reconnaître la souveraineté du Duc sur Corsinge et quelques territoires, et le traité de Saint-Julien fut renouvelé.

La guerre de Gênes. — Des querelles de frontières élevées entre des particuliers des deux Etats, causèrent trois ans après la guerre de Gênes. C'était la seconde fois que la maison de Savoie choquait contre cette république, dont le territoire lui fermait presque tout le débouché de la mer. Nice, Vintimille et l'enclave d'Oneille étaient tout ce que possédaient les Ducs à cet égard.

L'occasion parut bonne de rechercher au moins un passage vers Oneille ; de plus Savone avait été du domaine de Savoie au temps des Amédées, et l'on espérait la ravoïr. Don Gabriel, oncle du Duc, entra en campagne en 1672, et se laissa battre. Les Génois envahirent la province d'Oneille. Charles Emmanuel arme de nouveau, reprend Oneille, s'empare de Pornasco et signe un armistice. Louis XIV s'entremet pour la paix. Les deux Etats recouvrèrent leurs frontières et les projets de la Savoie furent ajournés (1675).

Les beaux-arts sous Charles Emmanuel II. — La dignité et la puissance de la maison de Savoie eurent alors leurs signes visibles dans la magnificence des bâtiments, portée à un degré qu'elle n'avait jamais eue. Turin reçut de ces édifices nouveaux l'aspect d'une grande capitale. De larges rues y furent tracées, et des places, dans le genre de celles dont Louis XIV embellissait Paris. Le P. Guarini théatin, né à Modène, et Castellamonte, en furent les architectes. Celui-ci bâtit le nouveau Palais Royal. Sur les dessins du premier s'élevèrent le palais Carignan, résidence des princes de ce nom, l'église de la Consolata, la chapelle du Saint-Suaire à la cathédrale, et Saint-Laurent sur la place Château, regardée dès lors comme une des plus belles de l'Europe. A Chambéry, fut élevé le magnifique portail de la Sainte-Chapelle au Château, l'un des plus beaux ouvrages d'architecture de la Savoie.

En même temps furent agrandies et rebâties, aux environs de Turin, les célèbres résidences de Rivoli et de Moncalier. La Vènerie, ouvrage de Castellamonte, décorée par le pinceau de Jean Miel, entourée de délicieux jardins, passa pour une merveille du temps. Outre ce peintre, issu des Pays-

Bas, le Duc eut à son service Dauphin, né en Lorraine, qui peignit le palais de Turin, et fit école.

Des ouvrages d'utilité publique accompagnaient ces magnificences. Le plus célèbre est le chemin des Echelles, creusé dans le rocher entre Chambéry et Grenoble et précédé d'un frontispice à la louange de Charles Emmanuel.

Les belles-lettres et la société. — La résidence de Turin, qui mettait la cour en relations avec les écrivains et les poètes de la péninsule, n'empêchait pas qu'elle ne fût française de langue, et l'imitation de la cour de Louis XIV achevait d'y faire triompher l'ascendant des mœurs transalpines. La ville et la province parlaient le piémontais, qui n'était pas une langue littéraire : en sorte que l'usage du français ne laissait pas de prévaloir de ce côté même en plusieurs cas.

Le prince Maurice, qui vécut longtemps hors de la cour, fit fleurir au château nommé depuis Vigne de la Reine, l'académie italienne des Solingues ou solitaires. A Chambéry, le Sénat entretenait une société polie, à laquelle se mêlaient les gentilshommes. Cette société rayonnait en France par Vaugelas, fils du président Favre, qui fut gouverneur des enfants du prince Thomas. Elle jeta tout à coup un grand éclat par la présence de M^{me} de Mazarin, nièce du ministre et sœur de la princesse de Carignan, qui vint s'établir à Chambéry en 1672, et y tint une petite cour, à laquelle le Duc rendait visite. Cette cour avait pour ornement Saint-Réal, issu de famille tarine, fils d'un conseiller au Sénat, auteur de la Conjuración des Espagnols contre Venise et de plusieurs nouvelles historiques.

En même temps florissait l'historien Guichenon, né à Bourg-en-Bresse, dont le fameux ouvrage, Histoire généalogique de la maison de Savoie, écrite en 1653 au commandement de Madame Royale, demeure comme le monument de la dynastie.

Mort de Charles Emmanuel II. — Charles Emmanuel avait épousé en secondes, noces une princesse de sa maison, Jeanne-Baptiste, fille de l'avant-dernier duc de Nemours. Henri, le dernier de ces ducs, mort sans enfant en 1659, la faisait héritière du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, dont ce qui restait d'existence féodale revint par elle à la couronne. Ce mariage plut à la nation à cause de son caractère savoyard. Cependant la

duchesse, issue d'une lignée qui vivait à la cour de France depuis cent cinquante ans, n'apportait à Turin que l'éducation française.

Une nouvelle régence devait remettre entre ses mains le gouvernement du pays. Le Duc mourut en 1675, d'une fièvre causée, dit-on, par la frayeur qu'il eut d'un accident survenu au comte de Piémont. Ce jeune prince, qui n'avait que neuf ans, devait être le roi Victor.

CINQUIÈME PÉRIODE

LA MONARCHIE DU ROI VICTOR

VICTOR - AMÉDÉE II, ROI DE SARDAIGNE
DIMIER. Savoie. PL. V.

Phot. Giraudon.



V^e PÉRIODE. — LA MONARCHIE DU ROI VICTOR

XXXII. VICTOR AMÉDÉE II

1673 A 1730

Jeanne-Baptiste de Savoie régente. — On entre avec le nouveau règne dans la période la plus glorieuse de la monarchie de Savoie. Ses princes allaient devenir rois, et ce titre devait être le signe d'un accroissement de leur puissance, qui dura jusqu'à la révolution française. L'honneur de cet accroissement revient à Victor Amédée II, qui fit revoir au milieu de l'Europe de Louis XIV, les mêmes qualités, solides autant qu'éclatantes, dont soixante-quinze ans plus tôt avait brillé Charles Emmanuel le Grand.

Les huit ans de régence qui composent une préface au récit de son action personnelle, s'écoulèrent pacifiquement. Leur commencement tombait dans le temps de la guerre que la coalition faisait à Louis XIV, en conséquence de la guerre de Hollande. Le démêlé du Roi et de l'Espagne intéressait la Lombardie. Un moment l'Espagne proposa de vendre Casal à la France. C'était prendre sur la succession éventuelle du Monferrat. La politique de la Régente sut empêcher cet événement.

Les intérêts anglais autant que les espagnols travaillaient le cabinet de Turin ; mais Jeanne resta toujours fidèle à Louis XIV. Elle parut au traité de Nimègue au bout de trois ans (1678). Provana, chargé de l'y représenter, fit mentionner au nombre des clauses de paix la reconnaissance des intérêts stipulés par celle des Pyrénées.

Ses fondations. — A l'intérieur rien ne fut si profitable que le gouvernement de la Régente. Ses rapports avec le Sénat de Savoie ne furent pas moins suivis que ceux de Christine de France.

Il était alors présidé par Janus de Bellegarde, qu'elle entretenait d'abord (1679) d'un projet d'université à Chambéry. On devait y comprendre trois facultés, dont la direction eût été confiée aux Jésuites. Cette fondation fut contrariée à Grenoble, l'évêque Lecamus était janséniste. Chambéry dépendait de son siège ; il fallut que le Sénat intervînt. A Turin, Jeanne fonda une Académie des Lettres et des Beaux-Arts. En même temps la princesse nommait Saint-Réal son historiographe, avec Thomas Blanc, des Allues en Tarentaise. Quant à la science de la législation elle encouragea la publication des recueils de Bally et de Joly en Savoie, et en Piémont de Borelli.

On dut aussi à la Régente plusieurs fondations charitables. La célèbre M^{me} Guyon, amie de Fénelon, dont Rome condamna le quiétisme, en fut quelque temps l'instrument. L'évêque de Genève, d'Aranthon, l'attira à Annecy, puis à Thonon, pour diriger les Nouvelles Catholiques ; mais enfin, n'ayant pu s'entendre avec ce prélat, elle se retira à Verceil, où elle écrivit les ouvrages qui devaient plus tard être condamnés. Une autre institution de cette époque fut la confrérie de la Doctrine Catholique, qui donna l'enseignement de la religion aux hommes faits. L'évêque de Maurienne, Berset, la fit agréer à la Régente en 1683.

Affaires religieuses. — Les querelles du jansénisme n'avaient fait jusqu'alors que peu de partisans en Savoie. A cet égard le pays demeura tranquille, comme il l'avait été dans l'agitation de la Réforme.

Ce qui se produisit d'affaires religieuses appartient au différend dit en France du gallicanisme. Il touchait alors au grand éclat de l'assemblée de 1682. Le même esprit qui régna dans celle-ci, animait en Savoie le Sénat. Il parut, non sans retentissement, dans l'opposition (1678) faite par ce corps à l'évêque de Grenoble, qui réclamait le droit d'interdire les livres dangereux à la religion. Le Sénat n'admettait qu'une censure, et maintenait que l'interdiction appartenait à lui. Il faut remarquer que l'évêque disputait cette affaire dans l'intérêt de la secte janséniste et contre les Jésuites, que la Savoie défendait.

Quelques années plus tôt, le nonce du pape ayant voulu étendre au Val d'Aoste le droit d'évoquer les causes ecclésiastiques qu'on lui reconnaissait en Piémont, une protestation du Sénat avait engagé d'autres conflits. Le Sénat cette fois défendait l'évêque d'Aoste. Au contraire celui de Genève fut combattu par la compagnie dans la fondation de ses séminaires, dont ce prélat lui refusait l'ingérence. L'évêque menaça d'excommunication les sénateurs. Grâce à des concessions mutuelles la Régente apaisa le différend.

Retraite de la Régente. — Le Duc fut proclamé majeur en 1680. Mais en faisant cette proclamation, la Régente maintint son rang dans le conseil. On croit saisir qu'elle essayait alors d'une politique indépendante à l'égard de Louis XIV. Toujours ambitionnant le titre de roi pour sa maison, elle négocia le mariage de l'héritière de Portugal, fille d'Elisabeth de Savoie sa sœur, avec le Duc. Il fallait que ce dernier demeurât à Lis-bonne. On accusa sa mère de vouloir l'éloigner, afin de gouverner seule l'Etat. Pour la

première fois la noblesse piémontaise montra l'attachement pour son prince, et se souleva contre ce mariage.

Jeanne-Baptiste commença par réduire la révolte, puis rompit le mariage portugais et se retira du pouvoir, qu'elle avait exercé huit ans. La Savoie regretta cette princesse. Son nom, donné aux filles jusque dans les campagnes, y est encore porté de nos jours. Son portrait, peint par Jean Miel en dame de la Visitation, se voit dans le musée des Offices à Florence. Un éloge prononcé en 1680 par Saint-Réal devant l'Académie de Turin, résuma son gouvernement.

La politique française. — Un mariage français remplaça le mariage portugais rompu. En 1684 Victor épousa Marie d'Orléans, fille de Philippe frère de Louis XIV. Cette alliance ne faisait pas de lui seulement le neveu du Roi ; elle lui donnait encore des droits à la succession d'Angleterre, valables après le duc d'York et sa sœur s'ils mouraient sans enfants. C'était entrer dans les desseins de politique catholique que Louis XIV formait sur ce royaume.

Bientôt le Duc eut à fournir une autre preuve de son amitié. L'édit de Nantes révoqué en 1683, agita les populations protestantes par toute l'Europe. La Savoie sentit remuer les Vaudois une fois de plus. C'était la troisième agitation qui s'élevait chez eux depuis trente ans. Victor les somma d'abjurer ; il leur offrit de les tirer des Vallées et de les établir en Suisse ; une partie seulement consentit. En même temps les huguenots chassés de France par la révocation de l'Edit, cherchent un refuge parmi eux. Ces malheureux les accueillirent. Louis XIV demanda que les huguenots fussent chassés des vallées Vaudoises ; de son côté le Duc ne pouvait souffrir l'accroissement d'un peuple si dangereux.

A la veille d'une guerre qui allait de nouveau embraser toute l'Europe, la soumission des Vaudois réclama six mille hommes, deux mille conduits par le vieux don Gabriel, et quatre mille par Catinat (1686).

Politique de Victor Amédée II. — Cependant la politique du Duc ne pouvait se borner à entretenir l'amitié de Louis XIV. On vit bientôt qu'il formait de grands et hardis projets pour l'agrandissement de sa maison.

Son dessein était d'abord de recouvrer Pignerol. Il lui fallait cette place pour son entière sûreté ; il la lui fallait plus encore pour jouer avec avantage son rôle de protecteur de la Lombardie, dont elle était la clef. La

réunion du Monferrat venait ensuite, objet séculaire des desseins de sa maison, préparée par le Comte Vert, disputée par Charles Emmanuel dans deux guerres livrées tour à tour contre l'Espagne et contre la France. Ces deux objets ne pouvaient être obtenus que d'une rupture avec la France. Cette rupture étonna, parce qu'elle succédait à soixante ans d'alliance écoulés depuis le traité de Quérasque ; cependant elle était du droit comme des intérêts de sa couronne.

Le titre de roi fut le troisième objet de Victor. Après de longues préparations formées par son aïeul et par son père, il était temps pour lui de l'obtenir, et de faire ce dernier pas. Les deux couronnes de Portugal et d'Angleterre successivement approchées par le Duc, marquaient en cela ses ambitions. Il dut envisager que cela ne se ferait pas sans agrandissement de territoire ; mais il ne pouvait prévoir lequel. On vit seulement par ce qui suivit, que sa politique et son courage se tenaient prêts à tout événement.

Guerre de la Ligue d'Augsbourg. — La ligue d'Augsbourg fut formée contre la France, entre l'Empire, l'Espagne, la Suède et la Hollande, le 9 juillet 1686. Elle rassemblait donc toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre et de la Savoie. Le Duc aperçut l'importance des événements qui se préparaient, et souhaita d'en tirer parti pour l'avancement de ses desseins.

Les intelligences qu'il avait chez les puissances confédérées, lui apprirent que, pour faire alliance avec lui, elles demanderaient le retour des Vaudois. Pour se ménager de ce côté, le Duc permit ce retour à quelques-uns d'entre eux. Venant après les mesures qui avaient mis fin à la dernière insurrection, on ne pouvait espérer qu'une simple démonstration. Neuf cents Vaudois traversèrent la Savoie en cortège, conduits par un de leurs prêtres ou barbes. Au gué de la Doire, de l'autre côté du col, une méprise fait qu'une colonne piémontaise les attaque et tue quelques hommes. Six mois plus tard, un second convoi passe le Léman, entre au port de Thonon, où ils restèrent deux jours, sans qu'on les laissât aborder. Faute d'autorisation de retour, il leur fallut reprendre le large. C'est ainsi qu'au milieu des négociations des princes, pour le contentement de l'orgueil huguenot, ces malheureux servaient de jouet.

L'alliance française rompue. — Cependant les anciens traités duraient. Dans des conjonctures si importantes, la France souhaitait d'en voir l'effet.

Louis XIV pressait son neveu de s'unir à lui. D'abord il demanda des soldats ; ensuite le maréchal Catinat, qui commandait les troupes françaises sur les Alpes, proposa qu'on le laissât mettre garnison dans les places. Le Duc laissait grandir ces exigences, dont l'excès devait avoir l'avantage d'autoriser sa défection.

Sur ces entrefaites survint la révolution d'Angleterre, dont le prince d'Orange se fit roi (1688). Ce prince mit son royaume dans la coalition. La situation du Duc, candidat éventuel au trône des Stuarts par son mariage, ne comporta plus l'indifférence : autant que l'ambition d'une fortune nouvelle, le soin de sa sûreté conseillait de prendre parti. Mais celui de la France ne promettait ni le Monferrat, ni Pignerol, et la coalition le menaçait en Piémont. Avec l'Empire, l'Espagne et la Hollande, il signa le quadruple alliance, le 4 juin 1690.

Cet accord était secret. Louis XIV invite Victor à se déclarer contre l'Espagne. Le Duc répond à Catinat par une lettre qui valait une rupture. Elle fut reçue comme telle, et la guerre commença.

Quatrième occupation française. — L'incendie d'Aveillane ordonné par Catinat, fut le premier éclat de ces hostilités. Le général français passe le Pô, occupe Carignan, et emporte Cavour d'assaut.

La Savoie, menacée en même temps, ne pouvait espérer de défense. Une fois de plus le Duc fut contraint d'en remettre le sort au Sénat. Celui-ci arma d'abord, puis délibéra de s'accommoder. Le 25 juin Chambéry décide d'ouvrir ses portes. L'accord portait que 200.000 livres seraient payées au Roi comme contribution de guerre, mais que « rien ne serait innové ». Deux jours après, l'assemblée ne laissa pas d'enregistrer les lettres du prince appelant aux armes la noblesse de Savoie, et de les publier à la face de l'armée française.

Montmeillan cependant ferma ses portes. Saint-Ruth, qui commandait l'armée d'invasion, en commença aussitôt le blocus. Il entra à Chambéry le 12 août. La France avait promis de ne rien changer ; cette promesse ne pouvait être tenue que si le Sénat restait en charge ; devant les deux autres occupations on avait vu cette compagnie se retirer et laisser la place à un conseil nommé par le roi de France ; les choses se passèrent autrement cette fois.

Le Sénat demeura, quoi qu'il en dût coûter. Cette résolution l'obligeait à prêter serment de fidélité à Louis XIV. La cérémonie eut lieu le 17 octobre.

Les magistrats, comme le Roi lui-même, ne pouvaient y voir autre chose qu'une disposition provisoire. Le 17 janvier, Louis XIV confirma toutes les judicatures, et un mois plus tard, agissant en même façon que le Duc lui-même, il nomma La Pérouse président de la compagnie, en remplacement de Provana, Piémontais, qui député à Paris, puis mis à la Bastille, venait de se retirer à Turin.

Suite de la guerre. — En Piémont, Catinat, maître de Cavour, avait marché aussitôt sur Saluces. Le Duc, qui campait à Villafranca sur le Pô, vint à sa rencontre à Staffarde, où fut livrée une des batailles les plus célèbres de toute cette guerre. Victor y fut complètement battu (18 août 1690). Maître désormais du haut pays, Catinat y organisa l'occupation, levant les contributions et faisant une police sévère, au milieu de populations que ne cessait d'agiter le fanatisme vaudois.

En 1691 il parcourut toute la province, jusqu'à ce que le Duc, établi sur les hauteurs de Miraflores, se fût retiré. Victor était aidé dans cette campagne par le prince Eugène, fils d'Eugène Maurice comte de Soissons, qui, passé au service de l'Empire, devait être le premier capitaine de son temps. A la fin de cette année, Catinat passe les Alpes et se porte sur Montmeillan, dont le blocus durait depuis dix-huit mois.

Jamais cette ville n'avait fait une plus vaillante résistance. Elle subit deux bombardements et toutes les rigueurs de la famine. Obligé le 5 août d'abandonner le rempart, Bagnasc, le gouverneur, se jette dans la citadelle et s'y enferme. Il avait avec lui Buttet, Sirace et ses deux frères, Carpinel, Villeneuve, Saluces, et une phalange de volontaires chambériens, qui ne se rendirent à Catinat qu'au bout de quatre mois et demi de siège. Il ne restait plus dans le fort que trois canons et cent quatre-vingt-dix-huit hommes, que l'armée française acclama, et que le maréchal fêta pendant deux jours. Le Duc, à son retour, les exempta d'impôt jusqu'à la seconde génération.

Bataille de la Marsaille. — Accablé dans toute l'étendue de ses États, Victor Amédée tenta un coup hardi. Renforcé de vingt mille Allemands, que lui envoyait l'Empereur, il porte la guerre dans les provinces françaises, et envahit le Dauphiné. Dans cette attaque impétueuse Pignerol même est bloquée. Pour la première fois les Vaudois servirent. Le Duc leur rendit la liberté de leur culte et les jeta dans les vallées françaises. En même temps, pour rendre l'invasion qu'il conduisait plus facile, il offrit aux huguenots du Dauphiné sa protection (1692).

Mais cet appel fut repoussé, et toute la province se souleva. Après avoir saccagé Gap et Embrun, Victor fut obligé de repasser les monts ; Catinat le suivit presque aussitôt. Dans ces conjonctures la monarchie connut un de ses plus grands dangers. Le Duc, rentré dans Turin, tomba malade. Il n'avait pas alors de fils ; le prince de Carignan sourd et muet n'eût pu succéder sans dommage ; mieux valait que le fils de ce dernier, âgé de sept ans, fût appelé au trône, et préparer à sa minorité une régence du prince Eugène ; mais Louis XIV traversait ces desseins.

Leganès et le prince Eugène faisaient alors le siège de Pignerol. Catinat se porte à leur rencontre et gagne sur eux la victoire de la Marsaille (octobre 1693), qui força le Duc à traiter.

Pignerol recouvrée. — Autre chose l'inclinait à la paix, c'étaient les prétentions que, dans la succession éventuelle du Duché, l'Autriche osait élever alors. L'accord fut fait en 1694, Louis XIV souffrit qu'on traitât sur la base de la neutralité de l'Italie.

Cet accord fut tenu secret, et la coalition l'ignora jusqu'au bout. Cependant la même clause de neutralité de l'Italie était proposée aux puissances. Le Duc n'attendait que leur refus, sûr de l'appui de l'opinion italienne, pour publier sa paix avec la France. Les clauses du traité furent rendues publiques à Turin le 29 août 1696. Comme elles jetaient le désordre dans la coalition, Louis XIV ne crut pas les acheter trop cher, de la restitution de Pignerol. En même temps, le Duc consentait au mariage de sa fille Adélaïde avec le duc de Bourgogne, fils du Dauphin de France.

Tous les États du prince étaient rendus. Les troupes françaises quittèrent aussitôt la Savoie. Tana, présent à Chambéry, en reçut la remise au nom de Victor Amédée, le 28 septembre 1696. L'occupation avait duré six ans.

Mesures dictatoriales du prince. — Ces résultats démontraient la justesse des mesures du Duc, et quelle position forte il avait prise entre la coalition et Louis XIV. Deux grandes batailles perdues n'avaient pas empêché, d'une part de recouvrer Pignerol, de l'autre de reprendre avec éclat le rôle de protecteur de l'Italie. La maison de Savoie brilla en Lombardie de tout le lustre des Amédées, de toute la popularité de Charles Emmanuel le Grand.

Dix ans de conduite personnelle avaient produit ce premier effet. Victor ne songea qu'à le pousser davantage, et dès lors porta ses projets au delà de la Lombardie même. Son dessein, le plus vaste qu'eût encore formé un

prince de sa maison, ne fut rien moins que d'étendre à toute la péninsule le rôle et l'influence, remise entre ses mains, de protecteur de l'Italie. C'était une entreprise royale ; l'ambition du nom de roi ne se séparait pas chez lui d'un courage égal aux travaux capables de le mériter.

Sûr d'y apporter dans le degré nécessaire les deux vertus des princes de sa maison, la vaillance à la guerre et la prudence dans la négociation, il n'hésita pas à réclamer de ses peuples l'obéissance indispensable à l'exécution de ces grands desseins. Au moment d'affronter la rencontre d'où devait sortir brillante d'honneur la monarchie du roi Victor, il fallut que la nation pliât sous une espèce de dictature. Le Sénat, qui pendant un siècle avait gouverné nos provinces d'une manière presque souveraine, sentit tout à coup la main du maître.

Après le départ de l'occupation française, le Duc exigea que plusieurs membres, introduits dans la compagnie par Louis XIV, en fussent exclus. Leur nombre allait à cinq ou six, joint le président, Tencin, qui était Français. Puis on prit soin de faire sentir au Sénat, qu'on se passerait de son aveu en matière d'impôt et d'administration.

Trois édits, celui du timbre instituant le papier timbré, celui des notaires, qui faisait de cette charge un emploi public, et celui du tabellion, parus à la fin de 1696, encourageaient l'opposition de la compagnie ; le prince la força à les enregistrer. A partir de 1698 toute ingérence financière lui fut ôtée : une partie de ses attributions revenant à la Chambre des Comptes. En 1699, des privilèges que le Duc accordait aux soldats congédiés des régiments de Savoie, sont refusés par le Sénat ; on le fait céder. En même temps, une chambre choisie hors de son sein, et qui ne tenait de lui que son président, partageait jusqu'à ses attributions judiciaires, en connaissant des cas d'infidélité au prince relevés dans les provinces pendant l'occupation.

Ces mesures ne produisirent dans le peuple de Savoie qu'un mécontentement limité ; on y faisait confiance au prince. En Piémont, où les mêmes mesures avaient lieu, le comte Gropello, ministre de Victor, subit une émeute à Mondovi. Il fallut enlever de la province près de cinq cents familles, et les transporter à Verceil.

Guerre de la succession d'Espagne. — Le traité de Ryswyck, qui rompit la ligue d'Augsbourg, fut signé un an après celui de Turin. En 1699 un fils naquit au Duc. Le premier de ces événements rendait à Louis XIV sa liberté, le second ôtait à la maison de France les droits éventuels sur le

Duché apportés par Adélaïde : l'un et l'autre relâchaient l'alliance des deux couronnes. Victor passa tout le temps que dura la paix, à se créer des ressources par l'impôt et par l'épargne.

La succession d'Espagne le trouva prêt. La guerre où elle jeta l'Europe, allait décider de la grandeur de son règne. Louis XIV déclara son petit-fils roi d'Espagne en novembre 1700 ; dès le printemps de 1701, l'Empereur commença la guerre, avec Eugène pour général en Italie.

C'est alors que la politique changeante du Duc se donna carrière dans un degré qu'on n'avait jamais vu, qui déconcerta les cabinets, et qui depuis a fait le scandale des historiens. M. de Costa l'a justement nommée « versatilité réfléchie. » Avec les apparences tantôt de l'hésitation, tantôt de la témérité et de l'imprudence, elle allait à son but avec une sûreté que les résultats ont démontrée. Et quoique tout y semblât l'ouvrage de la ruse, elle ne laissait pas de faire fond sur le passé le plus loyal du monde : celui de quatre siècles passés tantôt dans l'amitié française, tantôt dans le secours donné aux libertés de l'Italie, par une lignée de princes aussi modérés que braves, les plus généreux dans le dessein, les plus patients dans la conduite, que l'Europe ait connus après la maison de France.

Campagne du Milanais. — Victor s'allia d'abord à Louis XIV, le 6 avril 1701, mentionnant qu'il n'avait dessein que de « garantir le repos de l'Italie ». Catinat, envoyé contre Eugène, ne put fermer le passage des Alpes. Celui-ci fit son entrée par la vallée de l'Adige, qu'il passa à Castelbaldo. Les Français quittent Legnano, qu'il occupaient sur cette rivière, et se replient sur le Mincio, puis sur l'Oglio. Les troupes de Savoie, jointes à l'armée française, accompagnaient cette opération. Sur ces entrefaites, le Roi mit Villeroy à la tête de ses armées.

Eugène présentait la bataille, appuyé à Chiari, qui se trouve entre Brescia et la rivière d'Oglio. Le nouveau général l'attaque témérairement et se fait battre, puis court s'enfermer dans Crémone. Les Impériaux entrèrent par surprise dans cette ville, qui leur fut reprise aussitôt ; mais Villeroy resta entre leurs mains (1702). Un nouveau général fut envoyé de Paris : c'était Vendôme, et le sort des armes changea.

Cependant une coalition nouvelle s'était formée contre Louis XIV. Le prince d'Orange, mort peu après, y laissait la puissance anglaise aux mains d'Anne Stuart, cousine germaine du Duc. Cette princesse mit dans l'alliance de Savoie une partie de sa politique. Admiratrice du génie de

Victor, curieuse d'aider à sa fortune, elle fondait de plus sur son concours l'espoir d'un établissement anglais dans la Méditerranée. C'était la première fois qu'un pareil plan se formait : l'essai devait en être considérable.

Seconde rupture avec la France. — Comme il était sorti de l'alliance autrichienne au cours de la guerre précédente, le Duc allait quitter au cours de celle-ci l'alliance française.

Vendôme commença par chasser les Impériaux du duché de Parme. De là il marcha sur Mantoue, que ceux-ci tenaient assiégée. Ayant fait lever ce siège et toujours avançant, il trouve à Luzzara le prince Eugène et le bat (15 août 1702). Le Duc, qui vit se rompre l'équilibre faute duquel sa couronne tombait en sujétion, commença de négocier avec la reine Anne, avec son cousin Eugène, avec l'Empereur.

Le secret de ces négociations fut rapporté à Louis XIV. Aussitôt Vendôme, qui, reprenant à rebours la route d'invasion de l'ennemi, allait s'engager dans le Tyrol, est rappelé en Lombardie. Le cabinet de Vienne rendit le traité public : c'était de quoi déchaîner les représailles. En plein Mantouan, le maréchal français fait envelopper par ses troupes les régiments de Piémont qui marchent sous ses ordres, les désarme et en enrôle les soldats. En même temps le Roi envoyait la plus sévère des demandes d'explication. Le Duc se servit de cette injure pour couvrir sa défection. « Je n'ai que faire, dit-il, de m'expliquer, je ne veux entendre aucune proposition. »

Puis il ordonne la levée de ses troupes, et commande de couper les ponts de ses rivières et de brûler les magasins sur tous les points qu'on ne pouvait défendre. Dans un papier, dont l'écho devait sonner par toute la péninsule, il fait appel au patriotisme de ses sujets, défenseurs des Alpes et gardiens de l'Italie.

Projets de défense en Savoie. — L'expérience avait prouvé que toute guerre où les Ducs s'engageaient contre la France, avait pour effet immédiat l'occupation de la Savoie. Victor fit le projet d'y remédier avec le secours des cantons Suisses ; dès avant la rupture ses agents négociaient à Berne ce projet.

L'intendant Mellarède en était l'instrument. Le Duc offrait de céder à Berne les droits sur Genève, qu'on avait toujours maintenus, et

d'abandonner, au profit de ce canton, ses prétentions sur le pays de Vaud. Il demandait aussi le droit de passage en Valais, et se flattait d'obtenir par l'entremise de Berne que ce passage fût ôté aux Français. En Savoie tous les cantons ensemble devaient assumer la garde du pays en appuyant les garnisons des places. Cette garde ne pouvait être confiée à Berne seule, à cause des desseins que celle-ci n'avait pas cessé de former sur le Chablais.

Cinquième occupation française. — Pendant que ces pourparlers avaient lieu à Soleure, le maréchal de Tessé envahit la Savoie. Il entra à Chambéry le 15 septembre 1703.

Les sénateurs étaient en vacance. Ils hésitèrent à rentrer. Sur l'invitation du maréchal, et « pour éviter, dirent-ils, que la justice soit administrée par des étrangers », ils prêtèrent serment à Louis XIV et reçurent pour président Tencin, précédemment révoqué par le prince. Tout se passa comme lors de l'occupation précédente. Les magistratures furent confirmées. Le Roi nomma gouverneur le duc de La Feuillade.

Les Cantons tenaient une diète à Baden. Ils députèrent à Chambéry pour demander que les armes fussent suspendues jusqu'à ce qu'ils eussent pris un parti. Leurs conditions furent faites en mars 1704. C'était que le Roi évacuât la Savoie, et que deux mille Suisses occupassent le pays, avec une garnison mêlée de Suisse et de Savoie à Montmeillan. Le Duc n'était pas moins contraire que la France à cette prise de possession complète. Profitant d'une relâche en Piémont, on le vit reparaître aux passages des Alpes.

Schulembourg passe pour lui le Petit Saint-Bernard et occupe la Tarentaise ; Saint-Remi, son général, descend en Maurienne par le mont Cenis, et ravitaille Montmeillan. A Baden Mellarède eut ordre de presser le secours des Suisses contre la France ; mais, à défaut de l'occupation, il leur suffisait que le Roi s'engageât à ne pas réunir la Savoie. Les Cantons ne firent rien, et Saint-Remi fut battu à l'attaque de Chambéry. La Feuillade l'obligea de repasser les monts, après que tous les passages de la Tarentaise eurent été enlevés l'un après l'autre.

Période de revers. — Le Duc, s'aidant de tous les embarras de la France, recommença chez les protestants du Dauphiné les pratiques de 1692. De nouveau il arma les Vaudois et sollicita les Camisards. Jean Cavalier, leur chef, vint à Turin, et reçut un secours de cinq cents hommes.

Au milieu de 1704, la bataille d'Hochstett marqua en Allemagne pour les armes françaises l'échec le plus grave de toute la guerre. En Piémont le maréchal de Berwick uni à Vendôme tenait avec succès la campagne ; La Roche d'Allery n'en défendit pas moins contre eux Verrue pendant six mois. Le Duc campait à Crescentin, et déployait dans la défense des prodiges d'activité ; mais le prince Eugène pressé par les Français fut forcé de battre en retraite vers le Tyrol. Berwick s'empara de Nice ; en Savoie enfin Montmeillan fut prise.

Elle résistait depuis deux ans. Les bourgeois montrèrent le même zèle qu'en 1690. Cependant, le rempart onlevé, on ne put tenir dans le château. Elle se rendit le 11 décembre 1705.

Bataille de Turin. — Tel était l'état des affaires, quand la campagne de 1706 s'ouvrit. Le Duc, privé de toutes ses places fortes, dépouillé de tous ses Etats, ne conservait plus que Turin. Cependant il avait pour alliés les vainqueurs de son vainqueur ; il recevait leurs encouragements, et il en touchait des subsides. La Feuillade mit le siège devant cette capitale. Le Roi demanda qu'on voulût dire où le Duc demeurerait, pour que sa maison fût épargnée ; Victor répondit qu'il ne pouvait marquer l'endroit, qu'il aurait à changer plusieurs fois de demeure, mais qu'elle serait toujours au lieu le plus exposé.

Les préparatifs de ce siège dépassèrent tout ce qu'on avait vu ; le prince de son côté mit en œuvre tout ce qu'il savait d'art militaire : l'ingénieur Bertola dirigeait les ouvrages ; lui-même se montrait partout, donnant des ordres, avec une ardeur et une intrépidité qui relevaient tous les courages. Son plan était de tenir assez pour donner au prince Eugène le temps de reparaître en Lombardie. Il faisait de fréquentes sorties sur Moncalier, Mondovi, Coni et même Saluces, fatiguant l'ennemi à sa poursuite, empêchant le siège d'avancer.

Enfin Eugène passe les Alpes. Vendôme court à sa rencontre et le bat à Calcinato ; mais le prince se jette de côté, passe l'Adige, puis le Pô, et s'avance vers Turin en tenant la rive droite du fleuve. Le Tanaro fut passé le 28 août. Les remparts de Turin croulaient ; un assaut donné le 24, rendait la chute de cette ville prochaine. Quand le Duc sut l'approche d'Eugène, il se rendit à sa rencontre ; leur jonction eut lieu sur la hauteur de Supergue, d'où ils conduisirent toute l'action.

Vendôme, rappelé en Allemagne par le Roi, ne commandait plus les Français. Le duc d'Orléans, qui le remplaçait, voulait que l'armée sortit afin de livrer bataille ; mais Marsin ordonna d'attendre le choc des Impériaux dans les retranchements. Cette résolution décida la journée. Les princes remportèrent une victoire complète, le 7 septembre 1706.

Politique anglaise de Victor. — Plusieurs traités secrets liaient le duc de Savoie aux puissances coalisées. La Hollande, la Prusse, l'Empire et l'Angleterre recevaient de lui et donnaient tour à tour. Dans ces alliances, toujours condamnées par la guerre à de grandes vicissitudes, la plus digne d'attention est celle que la reine Anne avait conclue. La Reine promettait à Victor de réclamer pour lui le Dauphiné et même la Provence : cette dernière conquête devant profiter, à cause du littoral, à la marine anglaise. La liberté des Vaudois faisait une condition de l'accord.

La victoire de Turin n'eut pas pour seul effet de rétablir les affaires du Duc dans ses Etats : elle lui permit l'offensive. Il se jeta sur la Provence et mit le siège devant Toulon (1707). Cette place prise eût été le butin de l'Angleterre ; mais il en fut repoussé et dut repasser le Var.

Il est certain qu'Anne voulait le faire roi. Dans le temps que les revers de Louis XIV autorisaient l'espoir de chasser le prince français d'Espagne, elle osa lui promettre ce royaume, signant même un traité de commerce où il engageait le pays.

Gouvernement de Louis XIV en Savoie. — Depuis le règne de François I^{er} il n'y eut presque pas un roi de France qui n'ait régné sur la Savoie. François I^{er} l'occupa onze ans, Henri II douze ans, Henri IV un an, Louis XIII un an ; Louis XIV en deux fois la posséda seize ans.

La deuxième fois n'alla pas sans la guerre, qui ne cessa presque pas d'être reprise par le Duc sur le territoire de la province. Chambéry cependant était en paix, et le gouvernement de fait s'imposait à peu près partout. Il eut pour effet des impôts, qu'on rendit bientôt réguliers, et qui, perçus par le vainqueur, ne laissaient pas de l'être avec ménagement. Les dégâts causés par le passage des troupes furent payés aux habitants. En 1710, à la demande des communes savoyardes, le Sénat et la Chambre des Comptes envoyèrent à Paris Montfort, maître aux Comptes pour représenter au Roi l'inconvénient d'une nouvelle capitation. Les fonctions de cet

ambassadeur furent aisées, grâce en partie à l'aide que lui donna la duchesse de Bourgogne, et les Jésuites, amis de la maison de Savoie.

Tout s'unit pour rendre supportable une fois de plus une occupation, que la ressemblance des mœurs, l'unité de langue et de religion facilitaient. Même les circonstances voulurent que dans un cas l'intendant servit utilement la nation, en obtenant du Sénat la libre circulation des blés, qu'il avait d'abord refusée.

Suite de la guerre. — L'offensive du Duc contre la France se fit sentir en 1708. Ses armées, unies à celles de l'Empereur, forcèrent les Alpes au mont Genève, au mont Cenis et au Petit Saint-Bernard. Les armées de Louis XIV, commandées par Villars, les refoulèrent sur ces trois points.

En 1709 Thann et Schulembourg reprennent le même chemin. Le premier réussit à occuper la Maurienne jusqu'à Aiguebelle, puis de là passe en Tarentaise par la Vanoise et le col de la Madeleine. Les Français se replient, mais non pas assez vite pour éviter d'être forcés à La Roche-Cevins et à Conflans. Berwick, qui les commandait, s'établit dans les Bauges. Les Impériaux comptaient le tourner par Faverges, et de là s'emparer d'Annecy ; mais le maréchal les repoussa de partout.

C'est alors que survint ce fameux hiver de 1709, qui fit geler la mer sur les côtes de France, et éclater les noyers et les châtaigniers dans la vallée de la Rochette. Thann repassa les Alpes, pour hiverner à Suse et dans le Val d'Aoste.

L'année 1711 vit disgracier Malborough, et l'Angleterre incliner à la paix. Berwick venait de soutenir victorieusement pendant un an l'assaut de l'Empire et du Duc en Savoie. Craignant que la paix ne se fit sur ces bases, celui-ci fit lui-même la campagne de Savoie. La province vit rentrer son prince, par le chemin que Thann avait tenu. Il occupe Moûtiers, puis Conflans, force Berwick à évacuer les Bauges, et dispose son camp sur la colline de Chignin, dans une position d'autant plus formidable, qu'il maintenait à ses extrémités la communication, d'une part avec les passages des Alpes, de l'autre avec la Franche-Comté et la Suisse.

Chambéry était à ses pieds : le premier succès de ses armes devait la remettre entre ses mains. C'était la première fois qu'au cours d'une occupation, le prince touchait à sa capitale. Berwick en temporisant l'emporta. Victor ne put obtenir la bataille, et dut repartir au bout de quarante-trois jours, crainte d'être bloqué par l'hiver.

Traité d'Utrecht. — Cette démonstration, quoique vaine dans ses effets, avait prouvé la force de ses armes. Celle qu'il avait dans le cabinet n'était pas moindre, car la Savoie formait une pièce essentielle de la politique de l'Empire et de l'Angleterre contre Louis XIV.

Cependant la victoire de Denain rétablit les affaires de France. Le trône d'Espagne fut assuré à Philippe V. Il ne s'agit plus que de savoir de quel prix il devrait l'acheter. L'Italie fut ce prix ; mais, comme on ne pouvait la donner toute à la maison d'Autriche, il était impossible qu'on en privât Philippe, sans introduire la Savoie au partage.

C'était la politique d'Anne Stuart, et l'Empereur y trouvait son compte, plus qu'à faire Victor roi d'Espagne, et (comme on le proposa d'abord) à mettre à Turin le prince français. On retint donc sur la succession d'Espagne, Gibraltar et Minorque pour l'Angleterre ; l'Empereur prit Naples, et donna la Sicile à Victor. En Lombardie, comme le Milanais demeurait à la maison d'Autriche, l'héritage de Gonsague fut aussi partagé : l'Autriche eut Mantoue, et Victor le Monferrat, objet trois fois séculaire des efforts de sa maison.

Cette paix fut faite à Utrecht le 11 avril 1713. C'était la plus glorieuse que la Savoie eût signée en aucun temps de son histoire. La possession de la Sicile la faisait passer, avec un éclat surprenant, de l'ancienne politique lombarde à une politique péninsulaire, la même que devait renouer cent cinquante ans plus tard Victor Emmanuel : mais elle allait alors sans détriment de l'Eglise ni jacobinisme unitaire. L'agrandissement dont elle était le signe, fut scellé du titre que nos ducs se préparaient depuis quatre-vingts ans, et que l'Europe leur reconnut. La Savoie, en revoyant Victor, put le saluer du nom de roi.

Le traité d'Utrecht la rendit à son prince, lequel y rentra au mois de mai. L'occupation avait duré dix ans. Le 5 juin, les pouvoirs de France firent la remise de la province. Chambéry célébra cet événement par des fêtes.

Grandeur du roi Victor. — La royauté savoyarde s'éleva dans une Europe changée. La maison de France maîtresse de l'Espagne, celle d'Autriche refoulée, l'Angleterre grandissante, la monarchie Prussienne formée, la Russie prenant place parmi les puissances d'Occident, sont les traits du siècle nouveau. La place de Victor Amédée y était faite au détriment de l'Autriche en Italie et en opposition avec la maison de France. Cette double

position montait son importance fort au-dessus de son territoire, et, malgré des Etats réduits, lui donnait rang d'une grande puissance.

Il n'y avait dans cette élévation rien qui dépassât sa personne, l'une des plus brillantes qu'on eût vues et des plus estimées de l'Europe. Ses alliances n'étaient pas moins belles. La duchesse de Bourgogne, sa fille, le fit grand-père du roi Louis XV ; Louise la cadette avait épousé le roi d'Espagne Philippe V.

Il partit pour son royaume de Sicile en 1713, avec la reine sa femme. Quand ses troupes eurent achevé de prendre possession des places, il se fit couronner avec elle dans la cathédrale de Palerme par l'archevêque. L'ancien Tribunal de la monarchie, institution séculaire de l'île, fut confirmé, et Maffei fut fait vice-roi.

A Turin se tint une cour brillante, où régna l'étiquette imitée de Versailles. L'embellissement de la ville fut poursuivi. Dans les dernières années de la guerre on avait remarqué le soin pris par le prince de rebâtir ses maisons de plaisance, ruinées par les armes françaises. Ainsi fut relevé Rivoli. A Turin, sur la place Château, s'éleva le superbe palais Madame, et, sur la colline de Supergue, en ex-voto de la bataille de Turin, la basilique magnifique où les princes de la maison de Savoie ont eu depuis leur sépulture.

Tous ces édifices étaient de Juvara, architecte palermitain, que Victor avait tiré de son nouveau royaume, et qui continua de le servir.

La Sicile perdue. — Louis XIV mourut en 1715. Un nouveau règne commença pour la France, qui mit tous ses efforts à recouvrer le prix dont on avait payé la couronne de Philippe V. Les projets que formait en Espagne le cardinal Albéroni, y servirent d'ouverture du côté de la Savoie.

Ce ministre prétendait rassembler les parties de l'ancienne puissance espagnole. Il envoya deux expéditions, l'une contre la Sardaigne, qui était à l'Empereur, et l'autre contre la Sicile (1718). Maffei évacua les places afin de renforcer Palerme, où il s'enferma d'abord ; puis il lui fallut s'embarquer, et, suivi de la flotte de Savoie, se réfugier dans le port de Malte.

En Angleterre la reine Anne était morte, et Georges I^{er}, son successeur, relâchait l'hostilité de sa couronne envers la France. Le cardinal Dubois obtint de lui le traité de Londres (1718), où les partages du traité d'Utrecht étaient révisés. Le titre de roi de Victor ne fut pas contesté ; mais son

établissement de Sicile engageait de trop grandes conséquences pour que lui-même s'étonnât d'un nouvel accord des puissances à cet égard. L'intérêt de la France l'imposa. La maison de Savoie fut brusquement ramenée en Lombardie, abandonnant la Sicile à l'empereur, pendant que Parme, Plaisance et la Toscane étaient promis à la maison de France. Victor reçut en échange la Sardaigne, auquel le titre de roi fut désormais uni dans sa maison. Ces arrangements, consentis par l'Espagne, furent confirmés en 1720.

L'administration du roi Victor. — Le premier souci du roi Victor dans la nouvelle fortune de sa maison, fut de la consolider par son gouvernement. Ses Etats s'étaient accrus d'un tiers, et les devoirs de sa couronne avaient grandi plus encore. Il lui fallait perfectionner l'armée, enrichir ses finances, simplifier l'administration.

A l'égard de celle-ci, le royaume, formé dès lors de trois provinces : Savoie, Piémont, Sardaigne, compta trois capitales : Turin, Chambéry, Cagliari. Les mœurs différaient de l'une à l'autre : françaises en Savoie, piémontaises en Piémont, espagnoles en Sardaigne, à cause de l'ancienne dépendance où cette île avait été à l'égard de la maison d'Autriche. Le Roi pourvut à l'ordre dans ces divers endroits, par le service des Intendants, définitivement constitué et imité de ce qui se faisait en France. Jusque-là deux Chambres des Comptes avaient siégé, l'une à Chambéry, l'autre à Turin ; il n'y en eut plus désormais qu'une seule pour toute la monarchie.

Cette centralisation rencontra des obstacles dans le mécontentement du Sénat. Celui de Chambéry se plaignit, et le Bureau des Commis d'Aoste vit de travers les intendants, mais l'utilité de la réforme se fit sentir et l'emporta.

Un cadastre fut décidé ; il n'en avait pas été fait depuis l'essai de 1566. Le nouveau fut commencé en 1728 et conduit avec une célérité remarquable ; dix ans devaient suffire à son achèvement. Les ingénieurs Bonaud, Lovère di Maria, Petitti, s'en partagèrent la besogne. A ces mesures, qui rendaient l'état des propriétés public, le Roi ajouta celles qui achevaient d'en faire autant des transactions. Des archives du Tabellion furent instituées dans toutes les paroisses, dont celles-ci devaient faire les frais (1725).

Les finances du roi Victor. — Le cadastre servit de base au contrôle de l'impôt, auquel plusieurs réformes furent jointes. Les titres de propriété et de services divers, les droits d'inféodation, furent révisés avec la plus grande équité, mais aussi avec une exactitude dont le fisc ne pouvait manquer de profiter, comme héritier de droits tombés en désuétude ou usurpés. La Chambre des Comptes éclairait les commissaires du roi dans ces recherches, et décidait les résultats. En même temps la taille, personnelle jusqu'alors, fut déclarée attachée aux biens mêmes, et étendue au clergé et aux nobles. Seul fut exempt le vieux patrimoine d'Eglise, antérieur à l'an 1620.

L'impôt n'est abondant que si le peuple est riche. Victor ne s'appliqua pas moins aux sources de la prospérité publique. Une nouvelle échelle des douanes (1720) protégea les produits de première nécessité. Les manufactures furent encouragées ; la culture du tabac, le travail des mines, firent l'objet de fondations d'Etat. De tous ces efforts s'engendrait l'accroissement du trésor public. Le revenu du prince, qui était de sept millions à l'avènement de Victor Amédée, se trouva monter à quinze quand il mourut.

Cet accroissement, considérable en soi, était peu quand on considère ce qu'exigeaient les grands desseins du prince ; mais une économie parfaite en doublait l'efficacité. L'esprit d'aventure eût ruiné ces petites finances. Law, qui séduisit le Régent de France, avait d'abord tenté Victor, mais celui-ci refusa de le suivre. Rien n'égala l'exactitude qu'on vit régner sur l'impôt et sur les dépenses ; le compte en fut fait par quartiers, et tous les trois mois le Roi en prenait connaissance lui-même.

L'armée du roi Victor. — Ces ressources ainsi ménagées permirent de fortifier l'armée. C'est un des traits des princes de la maison de Savoie, d'avoir donné toujours tous leurs soins à cette partie, comme à la première nécessité de leur couronne. Dans les vingt ans qui s'écoulèrent depuis la bataille de Turin jusqu'à la guerre de succession de Pologne, se placent les réformes importantes, d'où sortirent les armées que l'Europe admira, tout le long du siècle, entre les mains de Charles Emmanuel III.

Rébinder, Allemand, en fut le premier instrument. Il excellait dans la science des détails, laquelle, jointe au génie du prince, ne pouvait manquer de faire merveille. On réforma parallèlement l'administration et la discipline. Un service particulier, dit Office de la Solde, fut institué pour le

paiement des troupes. Les casernes furent assainies ou rebâties, l'uniforme fut réglé et rendu obligatoire ; le mécanisme des levées bénéficia de grandes simplifications. En même temps le Roi avisait à soulager l'habitant, des charges que faisait, peser le séjour des troupes. Dans ce but furent élevées des casernes dites de passage, qui dispensèrent de loger celles-ci.

La législation du roi Victor. — Ce règne brille entre tous par la législation, à l'égard de laquelle Victor fit refleurir l'antique gloire d'Amédée VIII.

Son œuvre prend place dans notre histoire auprès des *Statuta Sabaudiaë*, qu'elle domine de tous les progrès accomplis en trois siècles. Elle a consisté principalement à réduire en code les ordonnances et toutes les constitutions qui régissaient la monarchie. Dans un séjour qu'il fit à Chambéry en août et septembre 1715, le Roi commanda à plusieurs magistrats du Sénat des mémoires à ce sujet. Lescheraines, président de cette compagnie, La Pérouse, Deville, avocat général, l'avocat Mellarède, le patrimonial Gaud y furent employés, avec le comte Sclarandi. De cette illustre collaboration sortirent en 1723 les *Royales Constitutions de Savoie*, aussi nommées *code Victorien*.

Cet ouvrage fut regardé comme un modèle offert à toutes les nations policées. Il ne devait pas empêcher que le *code Fabrien* ne fût encore consulté comme manuel de jurisprudence ; mais, en fait de somme du droit et de la légalité, rien ne pouvait lui disputer la place. On ne le sépara point de la monarchie elle-même, pendant plus de cent ans, et jusqu'à ce que les constitutions de Charles Albert en eussent prononcé l'abrogation.

Le roi Victor et l'Église. — Les difficultés ecclésiastiques, d'abord formées sous la régence, avaient sommeillé durant la guerre. Elle se réveillèrent à la paix avec une aigreur qui venait de la querelle janséniste renouvelée. L'agitation causée par le P. Quesnel, la destruction du Port Royal et la bulle *Unigenitus*, tombent justement à cette époque. Cette bulle parut en 1713. Le prince prit brusquement parti, en même temps que le Sénat, contre la bulle et contre la compagnie de Jésus.

Il cessa depuis 1716 d'avoir un jésuite pour confesseur, et ôta à ces Pères l'administration des écoles publiques, qui fut confiée à l'Université de Turin. Les collèges qu'ils tenaient en Savoie furent successivement évacués. Des différends, qui tournaient en querelle, et que renouvelaient à

tout moment soit les évêchés à pourvoir, soit les vacances des abbayes, corrompirent les rapports du prince avec Rome même. L'esprit de la robe, en Savoie comme en France, poussait à ces contestations : en sorte que le Sénat, réunissant cette fois la querelle janséniste à l'opposition gallicane, précédait le prince dans cette voie dangereuse.

En 1707, le pape Clément XI avait déclaré nuls tous les arrêts rendus en matière religieuse par cette compagnie. En 1724, deux de ses membres, Dichat et Viallet, eurent la hardiesse de réduire en traité les principes qu'ils suivaient en cela ; ils en composèrent la *Pratique de Savoie* dans les *Matières ecclésiastiques*. Mais, à l'exemple de Louis XIV, Victor aperçut les périls où ces contentions l'entraînaient. Il y mit fin en 1727, par un concordat passé avec le Pape, qui transigeait sur les questions pendantes, et concédait l'essentiel des principes. La *Pratique de Savoie* ne fut jamais imprimée.

Faveur de M^{me} de Saint-Sébastien. — Le Roi perdit sa femme en 1728. Du vivant de cette princesse on n'avait pas laissé de lui connaître pour favorite la célèbre Mme de Verrue, qui, retirée plus tard à Paris, au faubourg Saint-Germain, y mourut en 1736 au milieu de collections célèbres. La mort de la reine fut cause que le prince s'engagea dans une nouvelle passion.

M^{me} de Saint-Sébastien, ancienne fille d'honneur de la Régente, en fut l'objet. Le Roi avait soixante-deux ans, et cette dame en avait quarante-trois. Comme tout se réglait à Turin par l'exemple de Louis XIV, elle espéra d'être épousée comme l'avait été M^{me} de Maintenon. Mais rien n'avait été si digne que le caractère de celle-ci, ni si respectable que son mariage ; l'émulation de M^{me} de Saint-Sébastien n'allait qu'à réussir dans la conquête du prince. Elle y déploya tout ce qui se pouvait d'intrigue.

Les deux dernières années d'un si grand règne se passèrent en proie à ce manège, qui réussit, malgré les obstacles formés dans l'entourage du prince, en particulier par le prince de Piémont, son second fils, et seul survivant de tous ses enfants. La favorite tenait son honneur sauf ; elle eut l'art de jeter dans son parti Andormiglio, feillant piémontais, confesseur du prince, qui conseilla le mariage.

La succession d'Autriche. — Cependant un différend nouveau, qui menaçait la paix de l'Europe, avait remis en mouvement les cabinets. La

maison d'Autriche, abaissée dans sa fortune, se voyait menacée dans son existence même. L'empereur Charles VI, penchant vers son déclin, n'avait qu'une fille, Marie Thérèse, à laquelle il souhaitait de laisser ses Etats, afin de perpétuer sa maison. Mais il fallait changer le droit de succession, et pour cela obtenir le consentement des puissances, à qui les alliances donnaient des droits.

Toute l'Europe fut sollicitée. Les revendications de la maison de France concernant les parties distraites de la succession d'Espagne, trouvaient par là moyen de s'avancer. La Savoie reçut de l'Empereur des ouvertures ; une guerre menée contre la France faisait envisager pour lui la réunion du Dauphiné et de la Provence ; l'Angleterre promettait la Sicile, et l'Espagne la Lombardie. Soit que Victor eût résolu d'attendre, soit que pour la première fois sa politique ait manqué de décision, les puissances s'engagèrent sans lui. Des accords furent conclus à Madrid et à Séville (1729), dont l'effet le plus important en Italie fut de reconnaître Parme et Plaisance à la maison de France. L'infant don Carlos, fils de Philippe V, prit possession de ces duchés.

Dans ces traités entraient la France, l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre. La guerre de la succession de Pologne allait bientôt les remettre aux prises ; en attendant, l'inertie de la Savoie ne laissait pas d'être dangereuse.

Abdication du roi Victor. — Tout se rassemble pour faire croire que le vieux roi avait perdu l'énergie et la certitude qu'on voit briller par tout son règne. Le 2 août 1730, malgré l'opposition de la cour et du prince de Piémont, il épousa M^{me} de Saint-Sébastien, qu'il fit à cette occasion marquise de Spino.

Celle-ci crut entrer en possession du trône, mais Victor ne devait pas porter le fardeau de la monarchie plus avant. L'inconvénient de ce mariage, et le même dégoût de régner qui avant lui avait saisi Amédée VIII, le pressaient de déposer la couronne. Tant de grandeur acquise au prix de tant de peine, de soins attentifs et de vaillance, ne put retenir un génie que l'âge empoisonnait de son chagrin. Une fierté de caractère, qu'on lui connut toujours, lui rendait amère la critique encourue par son récent caprice ; il aspirait à l'indépendance et au repos de la retraite ; il abdiqua.

Cet acte eut lieu à Rivoli le 3 septembre 1730, en présence des chevaliers de l'Annonciade, des ministres, des présidents des cours souveraines et de

toute la cour, qui le reçut comme un coup de foudre. Tous, excepté le prince de Piémont, ignoraient pour quelle cause on les avait conviés. Le marquis del Borgo donna lecture des paroles par lesquelles le roi de Sardaigne annonçait sa retraite à ses sujets. Victor passa ensuite chez la princesse sa bru, qu'il salua du nom de reine ; puis on entendit le salut aux Capucins, où le prêtre qui disait les prières pour le roi, hésita sur le nom qu'il devait mettre. Ce fut Victor lui-même qui le tira d'embarras, en prononçant d'une voix forte le nom de Charles Emmanuel.

XXXIII. CHARLES EMMANUEL III

1730 A 1773

Condition nouvelle de la Savoie. — Le Monferrat réuni et Pignerol recouvrée avaient établi sur le roc la politique lombarde de la maison de Savoie, l'un en étendant vers le moyen Pô et vers l'Apennin son territoire, l'autre en mettant entre ses mains l'entrée du pays, détenue auparavant par la France. La partie, tenue pendant cinq ans, d'une politique péninsulaire, au moyen de la Sicile conquise, affermissait encore cette position, en faisant éclater dans nos princes la possibilité de la dépasser ; et la confirmation d'un royaume en Sardaigne fut le témoignage durable de cette surabondance de moyens.

Les affaires de delà les monts concentrèrent donc depuis ce moment, l'attention de la monarchie. On ne pensa plus du tout à l'ancien royaume d'Arles, et l'on s'accommoda de la liberté de Genève. Cette ville cessant d'être convoitée, Turin fut assurée de rester la résidence du roi de Sardaigne. Ainsi la condition des provinces d'en deçà changea. Aux desseins les plus importants de la politique de ses princes, la Savoie demeura attachée en deux sortes : par la fidélité de ses populations et par la participation de l'armée ; mais ses intérêts n'y eurent point de part. Une neutralité matérielle s'ensuivit, qui décida du caractère que le pays revêtit alors aux yeux de l'Europe.

Associée par l'histoire et par le sentiment à la fortune d'un grand Etat, ouvrière de sa gloire par les princes de sa race, par les traditions de sa diplomatie, par le concours de son or et de ses soldats, elle offrit d'autre part dans ses mœurs les traits apaisés d'une république, pastorale par en

bas, brillante, dans ses magistrats, d'une politesse pareille à celle de la magistrature française. A ce fond, que la religion catholique maintenait différent de celui des cantons Suisses, s'ajoutait l'éclat des vertus militaires, exercées dans les plaines du Piémont, illustrées des récompenses du prince. La noblesse du pays, de vie frugale et de mœurs pures, brillait au sommet de la nation, à la fois par l'éclat des armes et par celui des grands services d'État, exercés par intermittence.

Telle allait être, au sein de la monarchie, pendant cent cinquante ans que dure encore cette histoire, la Savoie, si on la considère comme province des rois de Sardaigne.

La conspiration de Chambéry. — Elle commença par être la résidence du vieux roi, qui s'établit à Saint-Alban, avec la marquise de Spino. Quoiqu'il ne prit point de part aux affaires de l'État, chaque jour un courrier de Turin l'en informait.

Mais cette retraite n'eut qu'un temps. L'ambition de la marquise et sa propre impatience ramenèrent bientôt Victor à Chambéry, où il eut depuis sa résidence. Alors on fit peur au Roi, à Turin, que la Savoie ne se donnât à son père. Il est certain que M^{me} de Spino se fût contentée de ce partage ; mais ses visées allaient au delà, et ce qu'elle complotait n'était rien moins que de rentrer dans Turin même, en annulant l'abdication. Le repos de l'État obligeait le nouveau roi à surveiller cette intrigue. Ce soin, joint au respect de son père, l'attira deux fois à Chambéry, d'où il se rendait aux eaux d'Evian. Le vieux roi, gagné aux desseins de sa femme, forma le projet de partir pour Turin et de ressaisir le pouvoir, en l'absence propice de son fils. Ce projet fut soudain découvert par un jeune prêtre nommé Michon, qui se trouva enfermé par hasard dans un cabinet voisin de la chambre où Victor s'en entretenait. Sur le conseil de Petit, curé de Saint-Léger, le jeune homme courut à Evian et raconta ce qu'il savait. Charles aussitôt monte à cheval, repasse le Petit Saint-Bernard et arrive à Turin presque en même temps que le roi Victor à Rivoli (1731).

L'un et l'autre dissimulèrent. Victor déclara son dessein de ne plus retourner à Chambéry ; on le logea à Moncalier. Mais un suprême éclat ne pouvait être évité. Dans la nuit du 25 septembre, Victor manda le marquis del Borgo, et commanda que l'acte d'abdication lui fût rendu. Comme on tardait à le contenter, une folle impatience le fait sortir du château. Il court à Turin, et réclame l'entrée de la citadelle, que le commandant Saint-Remi lui refusa. Cependant Charles Emmanuel, réveillé en hâte, consultait ;

Gattinara, archevêque de Turin, lui remontra que son unique devoir consistait dans le maintien de l'abdication du vieux roi. Le respect et l'amour d'un père combattaient l'intérêt public dans la résolution du prince. La nouvelle apportée, que Victor venait d'essayer de forcer la citadelle, termina cette hésitation : son arrestation fut décidée.

On conte que le marquis d'Orméa fut obligé de soutenir la main qui signait cet ordre parricide.

Mort du roi Victor. — Tous les témoins ont rapporté que Charles Emmanuel demeura toujours sombre après ces événements, les plus tristes qui soient arrivés à aucun prince de sa maison. Dans les années suivantes et tant que dura le règne, il n'en fut jamais fait de mention.

La nuit du 27, Moncalier fut cerné ; Orméa entra lui-même dans la chambre du prince. M^{me} de Spino, qui s'enfuyait en chemise, fut saisie, et conduite sur-le-champ au château de Cève. Il fallut réveiller le Roi, qui chercha d'abord son épée ; mais on avait eu soin de l'ôter. Il refusa de se lever ; on dut enlever tout nu, roulé dans les couvertures du lit, ce vainqueur de dix champs de bataille. Le château de Rivoli le reçut prisonnier ; on en avait grillé les fenêtres, et six cents hommes le gardaient. Une notification faite par Charles Emmanuel aux maisons souveraines d'Europe, rendit compte de ces événements.

Le vieux roi vécut quelque temps en proie à une colère affreuse : sa raison même était altérée. Ayant enfin retrouvé le calme, on le remit à Moncalier, où il termina ses jours le 30 octobre 1732. M^{me} de Spino vécut retirée aux Visitandines de Turin.

Guerre de la succession de Pologne. — Rien ne montre mieux l'importance du nouveau royaume de Sardaigne, que le rôle qu'il fut appelé à jouer dans les différends qui agitaient l'Europe. La succession de Pologne fut le premier qui se présenta. Elle était disputée entre le roi de Saxe Auguste III, allié de l'Autriche et de la Russie, et Stanislas Leczinski, que soutenaient la Suède et la France. Charles Emmanuel reçut du cardinal Fleury, l'offre d'entrer dans cette querelle. Le relèvement du royaume de Naples forma la base de leur accord : un prince de la maison de France devait l'avoir, tandis qu'en Lombardie, la province de Novare, qui faisait partie du Milanais, devait être donnée au roi de Sardaigne.

L'Autriche, qui tenait Naples, Milan et la Sicile, faisait tous les frais de cet accord, où revivait l'antique alliance des Amédées et de la France telle qu'elle eut lieu, quand la deuxième maison d'Anjou faisait avec leur appui la conquête des Deux Siciles. La première maison d'Anjou s'était heurtée en Lombardie aux armes des Boniface, des Pierre et des Philippe. Cette fois, l'établissement de la Savoie sur le Pô défiait toute concurrence possible de la part des princes régnants à Parme ; en sorte que Charles, héritier de ces deux politiques, pouvait renouer l'une sans mentir à l'autre.

L'alliance des deux couronnes fut conclue à Turin le 26 septembre 1733, et les troupes se mirent en marche.

Batailles de Parme et de Guastalla. — Quarante mille Français entrèrent en Piémont, et rallièrent douze mille hommes des troupes de Savoie, qui, préparés dans le plus grand mystère, les attendaient sur la Sésie.

L'Autriche trompée négociait à Turin. On lui déclara la guerre le 14 octobre. Le 31, Charles Emmanuel joint l'armée à Vigevano. Novare et Crémone sont assiégées. Daun, qui commande les troupes d'Autriche, sème des garnisons dans les places, et s'enferme lui-même dans Mantoue. Les alliés firent le siège de Pizzighettone, qui se trouve sur le chemin de cette ville. Villars, général des troupes françaises, voulait passer plus avant. Son plan était de prendre Mantoue, d'occuper tout le pays et de barrer la route du Tyrol ; mais l'intérêt du roi de Sardaigne s'opposait à ce que l'Empire fût complètement écrasé. Charles Emmanuel, qui commandait en chef, modéra cette offensive ; Rébinder, qui la soutenait, fut disgracié. La cour de France, devant ce différend, rend l'indépendance à Villars, qui se replie sur Codogno, tandis que le Roi s'établit à Crémone.

Les Impériaux alors s'avancèrent. Ils passent le Pô, s'emparent de Guastalla, de Modène et de Reggio ; les Français reculent, et rejoignent l'armée de Savoie sous les murs de Parme, dans une position dont la force ne tarda pas à se faire sentir. Le Roi est rappelé à Turin, Coigny commande en chef et bat les Impériaux dans une journée mémorable (20 juin 1734). De là les alliés se portent au secours de Broglie, délogé par l'ennemi des bords de la Secchia. La rencontre eut lieu à Guastalla. Charles Emmanuel s'y battit comme un lion, sans autre protection qu'une veste de taffetas blanc, exposé de toutes parts au feu de l'ennemi et à l'admiration de ses troupes (19 septembre). L'Autriche, repoussée sur toute la ligne, évacua les duchés de Parme et de Plaisance.

La réunion du Novarais. — En même temps l'infant don Carlos faisait la conquête de Naples et de la Sicile. La campagne de 1735 en Milanais fit peu d'éclat ; on ne fit plus que traîner la guerre, jusqu'à ce que les revers subis de toute part par l'Empereur en Italie, l'eussent obligé à faire la paix.

Fleury accorda la trêve le 3 octobre ; le traité de Vienne fut signé en février 1737. Aux clauses qui réglaient la succession de Pologne, ils ajoutaient celles de l'accord de Turin. Le duc de Parme don Carlos devint roi de Naples, et le roi de Sardaigne eut Novare, et tout le pays jusqu'au Tessin, avec Tortone et sa province de l'autre côté du Pô, et quelques autres territoires.

C'était passer au delà des limites du Monferrat, réuni vingt ans auparavant. En même temps, Parme et Plaisance rendues pour un temps à l'Empereur, écartaient des frontières de Charles Emmanuel la rivalité de la maison de France.

Ces résultats glorieux, acquis en cinq ans de règne, firent connaître à l'Europe entière ce que valait le nouveau roi.

Nouvelle alliance avec l'Autriche. — La succession d'Autriche ouverte enfin, fut l'occasion d'en donner d'autres preuves. L'empereur Charles VI mourut le 20 octobre 1740.

Aussitôt, aux promesses de 1729, qui garantissaient l'avènement de sa fille Marie Thérèse, quelques puissances opposèrent des exceptions. La Prusse, qui n'avait rien promis, fit la guerre, que rallièrent bientôt les princes allemands et la France. L'électeur de Bavière fut reconnu empereur par cette coalition, sous le nom de Charles VII. En même temps, les Etats héréditaires d'Autriche étaient promis à un partage. Le Roi, qui ne pouvait manquer d'en attendre le Milanais, écouta les propositions que faisait la France ; mais la menace que celle-ci unie avec l'Espagne faisait sentir à la Lombardie dans ce complet abandon de l'Autriche, l'inclinait à des résolutions contraires. Jamais peut-être le jeu des négociations ne fut si difficile qu'alors. A Vienne on ne négligeait rien pour gagner l'appoint de la Savoie, qui, avec l'Angleterre, devait composer l'unique secours de l'archiduchesse. Le roi reçut de celle-ci la promesse d'une nouvelle portion du Milanais. De plus il était entendu qu'on n'exigerait pas de lui d'engagement perpétuel ; seulement, au cas où il changerait de parti, il promettait d'en donner nouvelle trois mois d'avance.

L'alliance fut signée avec Marie Thérèse à ces conditions, le 1^{er} février 1742. Orméa en fut le négociateur. Par une conséquence du traité d'Utrecht,

qui changeait tous les précédents, la déclaration de guerre de Charles Emmanuel atteignait l'Espagne en même temps que la France, et la Savoie, entrant en guerre avec celle-ci, allait souffrir l'invasion espagnole.

L'occupation espagnole en Savoie. — Les troupes d'Espagne étaient conduites par l'infant don Philippe, second fils de Philippe V. Ce prince débarqua en Provence, traversa le Dauphiné, et entra en Maurienne par le col de Galibier, le 2 septembre 1742. De Valloires il tombe à Aiguebelle. Montmeillan, dont on n'avait pas relevé les murailles depuis le siège de 1705, demande grâce. Les réquisitions de guerre furent écrasantes, et le pays connut dès ce premier moment combien cette occupation allait être différente des précédentes occupations françaises.

Sada prit possession de Chambéry au nom du prince, le 24 septembre. Le gouverneur et l'intendant venaient d'en sortir ; la ville, que les réquisitions avaient déjà atteinte et mortifiée, reçut de mauvaise grâce le vainqueur ; les corps de métier murmurèrent ; dans le Sénat tout un parti refusa le serment de fidélité. Ce parti avait à sa tête l'avocat Garbillion, qui préconisait l'appel aux armes.

Cependant Montemart débarquait à Spezia, et envahissait le duché de Parme par les cols des Apennins. Le Roi, parti du Piémont, fond sur lui, le rejette dans les Romagnes, et, se retournant vers la Savoie, fait passer à ses troupes le mont Cenis et le Petit Saint-Bernard. La Maurienne et la Tarentaise furent reprises en un moment, en même temps que les cols qui passent de l'une dans l'autre. Les Espagnols tenaient à Moûtiers, mais quand ils virent que les troupes de Savoie gagnaient le col de Naves pour leur couper la retraite, ils se replièrent en hâte sous Ce vins et Conflans, et ne s'arrêtèrent qu'à Fréterive.

Charles Emmanuel à Chambéry. — Rien ne saurait peindre l'enthousiasme avec lequel le pays volait au secours de son prince. Celui-ci passait tambour battant, les cloches de tous les villages sonnaient, et cet appel faisait descendre les paysans par troupes de tous les sentiers des montagnes. L'ennemi les voyait tomber comme l'avalanche.

Le Roi occupa les Bauges, et, par un mouvement combiné sur Thônes et sur Faverges, il enleva Annecy. De l'autre côté, Aiguebelle reprise rouvre le passage de la Maurienne. Duverger menace le col du Fresne ; les Espagnols de Glimes évacuent Fréterive, et se retranchent dans les ruines de

Montmeillan. Charles Emmanuel les en chasse, et force Glimes à passer la frontière de France. Sada évacua aussitôt Chambéry (14 octobre). Le Sénat n'attendit pas une minute pour se présenter devant le Roi. Celui-ci lui rendit visite le lendemain. Le 20 il s'installa dans le château, où vingt ans auparavant avait résidé le roi Victor.

Mais la distance qui va de Tortone à Chambéry est trop longue pour qu'avec les seules forces de Savoie, mal appuyées de celles d'Autriche en Lombardie, Charles pût espérer défendre tous les points de son territoire. Les pluies d'automne, qui ne permirent pas de camper, une reprise d'offensive soudaine de la part des troupes espagnoles, accusèrent cette difficulté. Une guerre qui réclamait tant de soins, ne permettait plus d'agir dans le Milanais. Las Minas, nouvellement arrivé d'Espagne, reprit au Roi le château d'Apremont, malgré une défense de quatre jours des chevaliers-tireurs de Chambéry. Charles dut sacrifier de si brillants succès. Il quitta la ville le 28, et, par un hiver des plus rudes, repassa les défilés des Alpes.

Deuxième occupation espagnole. — Don Philippe rentra dans Chambéry le 5 janvier suivant (1743). L'évêque de Grenoble le reçut à Saint-Léger, où fut chanté un Te Deum, en présence du Sénat et d'une population abattue par tant de vicissitudes. Mais le mécontentement allait jusqu'à la haine. Comme on préparait la grande salle du château pour être le théâtre du serment de fidélité des magistrats, les charpentiers chargés de préparer la fête y mirent le feu.

En province, les dispositions étaient les mêmes. A Rumilly une sentinelle, Marcoz d'Ecle, refuse de rendre les armes et se fait tuer. Tout dans les Espagnols blessait nos gens : la fierté, les exactions, la langue, un dessein formé d'agir en maîtres, là où les Français se comportaient en voisins. De la part du gouvernement l'oppression ne fut pas moins sensible. Le Sénat ne fut maintenu en place que pour subir le joug d'un conseil de gouvernement nommé par l'Infant. Garbillion, engagé dans une querelle pour les droits de sa compagnie, fut mis en prison par ce conseil. En fait d'exigences d'argent et de fournitures, ce régime dépassa tout ce qu'on avait vu. La comparaison de ces exigences avec celles des occupations françaises fut faite dans un mémoire, que le Sénat, tout diminué qu'il était, osa adresser à l'Infant.

Les ménagements gardés par Louis XIV en 1690 et en 1703, et par Richelieu en 1630, y étaient opposés aux rigueurs que le pays endurait des

officiers espagnols ; les auteurs de cette pièce terminaient en faisant craindre une insurrection.

Politique contre Gênes. — De nouveaux arrangements furent faits à Worms à la fin de 1743. Une triple alliance fut scellée entre l'Angleterre, Charles et Marie Thérèse. Celle-ci donnait au roi Pavie et Plaisance, avec tous droits sur Final, ancien fief d'Empire, que Gênes détenait depuis 1713.

C'était la première fois que l'Autriche appuyait des hostilités de la maison de Savoie contre cette république, rivale naturelle de nos princes. Tant d'agrandissements à l'intérieur et des succès aussi publics que ceux des derniers temps, n'empêchaient pas que les princes de Savoie fussent séparés de la mer sur presque toute l'étendue de leurs Etats par le territoire de cette république. S'agrandir de ce côté devait entrer dans leurs plans ; de plus il y avait dans l'entreprise une espèce de compensation à l'offensive qu'on n'espérait plus reprendre contre Genève. Gênes aux mains de la maison de Savoie pouvait concurrencer Marseille, comme Genève eût concurrencé Lyon.

Précisément l'attaque des troupes françaises et espagnoles se fit par là.

Le Piémont menacé. — Elles envahirent le comté, de Nice, pendant que Charles Emmanuel se repliait sur Oneille (1744). Mais l'assistance de la flotte anglaise, qui joignait l'armée de Savoie et se trouva maîtresse de la mer, rendait cette campagne dangereuse. Sur l'avis du prince de Conti, qui commandait avec Philippe, l'attaque fut portée sur les cols du mont Viso, d'où l'on put redescendre sur Château-Dauphin.

Là fut livrée l'une des grandes batailles de cette guerre, où lès Savoyards firent des prodiges. Seyssel et Duverger défendaient les redoutes auxquelles Chevert donnait l'assaut. Duverger périt dans la bataille. Enfin la bravoure des Français l'emporta, Conti mit le siège devant Coni. Le Roi, battu sous les murs de cette ville, n'en parvint pas moins à y jeter les renforts qui devaient empêcher de la prendre. Les Français se retirèrent sur Demont, qu'ils démantelèrent, puis repassèrent les Alpes.

L'année suivante, commandés par Maillebois, ils rentrèrent par le territoire de Gênes, avec l'alliance de cette république, sous le feu combiné du Roi et de la flotte anglaise. L'armée d'Espagne et celle de Naples les joignirent à Novi, où se trouve la fourche des routes de Tortone et d'Alexandrie. Charles et Schulembourg défendaient ces deux villes.

Maillebois feint d'aborder le Milanais, entraîne Schulembourg à sa poursuite, et, dans un retour brusque, s'empare d'Alexandrie, sans emporter la citadelle. Le Roi se replie sur Casal, qui est enlevé à son tour. Cependant les Espagnols occupaient Asti, qui n'est qu'à quinze lieues de Turin.

Prise et révolution de Gênes. — Tel était l'état de la guerre, quand le roi de Prusse traita avec Marie Thérèse (25 décembre). Celle-ci, dégagée de soins de ce côté, envoya de nouvelles troupes au Roi, qui reprit la campagne avec succès. Asti et Alexandrie furent reconquises ; Maillebois et Philippe furent battus sous Plaisance ; le Piémont était sauvé de l'invasion (1716).

Dans une opération militaire fameuse, Maillebois n'en réussit pas moins à rassembler les débris des trois armées, à leur faire passer la corniche, et à les ramener en France. Cependant Gênes restait découverte ; les troupes alliées de Savoie et d'Autriche en firent le siège ; elle ouvrit ses portes le 6 septembre.

Les troupes autrichiennes occupèrent la ville, sous le gouvernement du comte Botta. Mais les excès commis dans cette occupation devaient causer une révolution. Le 5 décembre, le peuple se souleva ; on se battit vingt-sept heures dans les rues, une partie de la garnison périt ; quatre mille hommes de troupes régulières restèrent prisonniers des Génois. Botta dut repasser l'Apennin. Le fruit que l'on pouvait espérer d'opérations heureuses de ce côté, fut perdu.

Charles Emmanuel recommença le siège l'année suivante. Suivant la politique humaine de sa maison, comme il allait donner l'assaut, des banquiers de cette ville, créanciers de son trésor pour un million de livres, en reçurent les intérêts par un parlementaire, que le Roi leur députa.

Nouvelle défense du Piémont. — La campagne de 1747 fut conduite du côté de la France par Belle-Isle. De nouveau les passages des Alpes furent tentés.

L'effort fut donné au mont Genève dans la partie dite col de l'Assiette. Comme à Château-Dauphin, on vit en cet endroit la valeur militaire, l'opiniâtreté, la bravoure portées à leur plus haut point des deux côtés. Les troupes de Savoie, retranchées dans le fort d'Exilés, bravaient tous les assauts des Français. Le chevalier de Belle-Isle, frère du maréchal, se jette contre l'escarpement sous un feu plongeant et une grêle de pierres, que faisaient rouler nos soldats. Ce qui fut retrouvé de morts au milieu des

rochers, excédait des deux tiers ce qui fut fait prisonnier. Le chevalier parvint au haut, n'ayant plus avec lui que cinq mille hommes. Il arrachait de ses mains les palissades, lorsque, blessé et forcé de lâcher prise, il les saisit avec ses dents. C'est à ce moment qu'il fut tué.

Cependant les armes françaises, victorieuses en Flandre à Fontenoy, puis à Raucoux et à Lawfeld, faisaient pencher la balance de l'Europe pour Louis XV. De nouveau la maison de Savoie dut chercher son rôle dans une politique d'équilibre tenue entre les grandes puissances.

Traité d'Aix-la-Chapelle. — Elle s'accorda avec la France pour rendre l'indépendance à Gênes, que la maison d'Autriche convoitait. Devant cette menace de Marie Thérèse, on rendit à la République tout son territoire. Modène, aussi occupée par l'Autriche, fut remise à son duc, et la maison de France fut mise en possession des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, dans la personne de l'infant don Philipe, tandis que Charles son frère continuait de régner à Naples.

Ainsi les Etats contestés jusque-là passaient à la maison de France, et c'était avec elle que désormais nos princes allaient avoir à partager leur influence en Italie. Cette circonstance devait engager à maintenir la paix entre les deux nations jusqu'à la Révolution. Les sentiments envers les personnes y eurent part : Louis XV avouait une grande estime pour le roi de Sardaigne, son oncle. Le traité fut signé à Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748.

Depuis la révolution de Gênes, l'occupation espagnole avait un peu relâché de son poids. Il faut avouer aussi que le prince avait fait aimer sa personne dans la société de Chambéry, à laquelle, pendant le temps que lui laissait la guerre, il faisait voir toute la politesse et toute la bonne grâce d'une cour française. Pourtant on souhaitait son départ, qui fut inscrit dans le traité. L'évacuation eut lieu le 11 février 1749. Les deux occupations espagnoles ensemble n'avaient pas duré moins de sept ans.

Gouvernement de Charles Emmanuel III. — Rien ne devait plus troubler la paix de la monarchie jusqu'à la fin du règne. Ce sont vingt-cinq années que le Roi employa à perfectionner l'administration de ses provinces, et à en procurer l'avancement.

Il semblait que la nature l'eût fait pour cette besogne. La gravité et la froideur faisaient le fond de son caractère, et il y joignait l'ascendant que

les hommes accordent à la fermeté, quand elle est unie au conseil. On l'avait vu dans les combats, intrépide, constant et résolu : militaire avec méthode, il fut l'un des plus appliqués de sa race aux choses de la guerre, sans être belliqueux. Sa conduite des affaires était méticuleuse, ses négociations obstinées ; il aima la matière des lois, et ses rapports avec le Sénat de Savoie furent des plus suivis à cet égard. Dans l'appareil du rang suprême, la magnificence n'était pas ce qui le touchait, mais le signe de l'autorité, dont il veillait à conserver le respect.

Ce caractère offrait sur quelques points le vivant portrait de la nation ; en presque tout il répondait à ce qu'elle aimait dans un prince : en sorte que les traits de celui-là sont entrés pour partie dans le portrait que les contemporains faisaient de la Savoie. Dargenson la nomme un Etat « pour ainsi dire tiré au cordeau. On y pourvoyait à tout, dit-il ; tout s'y ressent de la propreté qu'on voit dans les petits ménages. »

CHARLES EMMANUEL III, ROI DE SARDAIGNE
DIMIER. Savoie, pl. VI

Phot. Giraudon.



Aussitôt après la paix signée, le Roi supprima deux tiers des dépenses militaires. Ses finances furent conduites dès lors avec tant de bonheur, que, q

uinze ans plus tard, tout impôt extraordinaire supprimé, elles accusaient un excédent de recettes de plus de huit millions de livres.

Tous les droits féodaux rachetés. — Ce règne est signalé surtout par le parfait rachat des droits féodaux.

Le droit de main-morte était encore en exercice à l'égard d'une partie de la population. Par un édit de 1762, le Roi en fit présent à ceux de ses sujets qui habitaient son domaine propre, et fixa le prix auquel les autres pourraient le racheter de leurs seigneurs. Beaucoup refusèrent alors de recouvrer une indépendance moins précieuse à leurs yeux que l'argent qu'on les invitait à donner. Le Roi, qui sentait pour eux l'avantage de régler les droits une fois pour toutes, ordonna le rachat par un édit nouveau, en 1771.

Toutes les rentes féodales cessèrent. Les titres de créance produits, les intendants furent chargés de solliciter les transactions ; faute de quoi une commission nommée par le Sénat y pourvoyait. Un impôt levé à cet effet permit de prêter aux communes l'argent qu'elles disaient leur manquer. Le Roi veilla à ce que l'argent versé échappât à un gaspillage immédiat et fût incorporé aux biens de famille.

Prospérité du pays. — La Savoie se ressentit de l'essor de la richesse qui signale partout cette époque.

Le Roi employait les deniers du trésor à y étendre les routes carrossables, et à de grands travaux exigés par la rapidité des eaux. On commença alors le diguement de nos rivières : celui de l'Isère, de l'Arve, de l'Arc, de la Chautagne. Les grands chemins qui mènent à Lyon et à Genève, furent reliés ensemble par de nouvelles routes.

Dans le but d'avancer plus sûrement ces ouvrages, une caisse particulière, celle des Ponts et Chaussées, fut créée. D'autres, comme l'Office des blés, le Rachat des servitudes, regardaient la protection de l'agriculture.

On y pourvoyait par des sommes qu'en vertu de traités passés, versaient la France et l'Angleterre ; des monopoles comme celui du sel y servaient. Les salines de Moûtiers, abandonnées pendant l'occupation espagnole, furent rétablies ; d'autres furent bâties à Conflans.

Pour l'encouragement du commerce furent faits des traités avec la France. D'accord avec celle-ci, la contrebande, qui risquait d'en contrarier

l'effet, fut surveillée par des bateaux armés, naviguant sur le Rhône. En 1754, un traité signé avec Genève accorda aux citoyens de la République des facilités refusées jusque-là, pour s'établir et trafiquer en Savoie. Les banquiers de cette ville, comme ceux de Gênes, étaient créanciers du roi de Sardaigne.

Politique pacifique du Roi. — D'autres traités conclus sans guerre, devaient être témoins de la politique du prince. En 1752, fut signé celui d'Aranjuez avec le roi d'Espagne et l'Empereur, prévoyant le règlement de toute affaire qui surgirait en Italie. Cet accord eut bientôt rallié Parme, Venise et la Toscane, en sorte qu'une espèce de confédération s'ébauchait dans la péninsule. La maison de Savoie, comme plus ancienne et comme la mieux assise de toutes, ne pouvait manquer d'y présider en fait.

Des négociations avec le Pape réglèrent la suppression d'enclaves que l'Eglise avait dans les Etats de Savoie. Charles tendait à les ôter partout. Avec la France il procéda à cette suppression par voie d'échange, au traité de Turin (1760), qui donna le Rhône pour limite aux deux Etats, ôtant toute enclave de France à gauche, toute enclave de Savoie à droite.

Le ministre Orméa mourut en 1745, après avoir eu quinze ans une part importante dans les affaires. Cette part devait être bien moindre chez ceux qui le remplacèrent, et l'on peut dire que depuis ce moment tout allait être l'œuvre du Roi.

Lois et constitutions. — Digne héritier des princes législateurs ses ancêtres, Charles donna ses soins à une révision des Royales Constitutions du roi Victor. Elle fut commencée en 1750, et ne dura pas moins de vingt ans. Les magistrats de Savoie et ceux du Piémont y eurent part : à Turin le vieux chancelier Caïssotti, à Chambéry le président Maistre, qui fut père du fameux auteur des Soirées de Saint-Pétersbourg.

Tout ce qui concernait la province de Savoie, fut étendu, dans ce domaine, au Val d'Aoste. Les Royales Constitutions remplacèrent le droit coutumier de cette province, rédigée par Godefroid Ginod : on abolit le Bureau des Commis d'Aoste, dont la dernière assemblée eut lieu en 1766. Les baillages de Ternier et de Gaillard furent réunis de même à la province, avec les paroisses cédées par le traité de Turin. Les droits féodaux qui restaient aux évêchés de Maurienne et de Tarentaise, furent cédés à l'administration, moyennant une rente et des titres : celui de prince

d'Aiguebelle, donné à l'évêque de Maurienne, et celui de prince de Conflans, donné à l'archevêque de Tarentaise.

Les lettres et les arts. — Un progrès des lumières, engendré des fortes impulsions du dix-septième siècle, signale chez toutes les nations le dix-huitième. En Savoie comme ailleurs, jamais la grande bourgeoisie et la robe ne fut plus éclairée et plus instruite ; jamais elle ne s'employa davantage à répandre la connaissance des lettres dans les classes inférieures.

Alors brilla le cardinal Gerdil, d'abord barnabite, né à Samoëns en Faucigny, maître de philosophie à Casal et à Turin, auteur d'écrits théologiques dirigés contre les incrédules, entre autres d'une Immortalité de l'Ame contre Locke, et d'un Anti-Emile contre Rousseau. Les antiquités eurent Besson, curé de Chapeiry, auteur des Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique (1759), consultés de tous les historiens. Pour avancer l'instruction de tous, Charles Emmanuel décida de doubler le Conseil de Réforme, qui présidait aux destinées de l'enseignement dans ses Etats. Outre celui qui siégeait à Turin, il y en eut un particulier pour la Savoie, résidant à Chambéry, depuis 1768.

La peinture fleurit à cette époque plus que jamais dans les Etats de Savoie. Le Roi fit décorer Supergue et ses palais, par des peintres en partie tirés de l'étranger, comme La Mura, Napolitain. Beaumont, Piémontais, donna sa forme à l'établissement d'enseignement des beaux-arts connu depuis sous le nom d'Académie de Turin (1736). Il a peint des plafonds au Palais Royal de cette ville, et deux tableaux qu'on voit au Palais de Justice de Chambéry, représentant le Serment d'Annibal, et Alexandre dans la tente de Darius. Josserme dit l'Ange, qui naquit à Annecy, et se forma en Italie, a laissé dans sa ville natale quelques tableaux (un Ermite entre autres) que le Musée conserve. Il est l'auteur de la suite de médaillons des princes de Savoie imprimée sous le nom d'Augustæ Sapaudiaë domus arbor gentilitius, expliquée par Ferrero. Pêcheux, Lyonnais, vécut à Turin, y dirigea l'Académie, et comme premier peintre du Roi, s'y exerça dans le portrait.

Le philosophisme en Savoie. — Ce grand essor de l'intelligence et des talents fut traversé par les progrès de ce qu'on appelait philosophie, répandue grâce à l'Encyclopédie. Chambéry en reçut les atteintes en partie par les sociétés secrètes, qui y tenaient la loge des Trois Mortiers.

Cependant l'esprit public dans son ensemble en fut préservé par l'exemple et par l'action du prince, ennemi de cette secte.

Pas plus que la maison de France, celle de Savoie ne devait connaître de roi philosophe. En contradiction avec les idées de royauté pastorale et populaire que faisait désirer Rousseau, Charles Emmanuel aimait à répéter que « les rois sont des statues qu'il est imprudent de descendre de leurs piédestaux ». A la fois soucieux du bien public et convaincu que l'initiative n'en devait appartenir qu'au roi, il disait que « les réformes devaient être pressenties par le prince avant d'être désirées par les sujets ».

Ces sages maximes dictèrent le choix qu'il fit du précepteur de son petit-fils Charles Emmanuel, fils du prince de Piémont. Ce précepteur fut le cardinal Gerdit, signalé comme ennemi de la philosophie anglaise, des Encyclopédistes et de Rousseau. C'est sous l'empire de directions pareilles et d'influences ainsi réglées, que se formait alors l'esprit de l'illustre Maistre, fils du président du Sénat de Chambéry, et que se préparait la critique essentielle que ce Savoyard devait faire de la Révolution.

Mort de Charles Emmanuel. — Ce prince fut marié trois fois. Sa seconde femme, Christine de Hesse-Rhinfels, fut la mère du roi son successeur. Elle mourut âgée de vingt-huit ans, dans le temps de la guerre de succession de Pologne. Elisabeth de Lorraine, la troisième, sœur du duc de Lorraine François, qui devint empereur, et belle-sœur de Marie Thérèse, marqua par son mariage l'alliance du Roi avec l'Autriche, en 1737. Mais la mort rompit encore cette union, en 1741.

Le Roi lui-même mourut à soixante-neuf ans, en 1773, le 20 janvier. Il laissait ses Etats comblés de tous les bienfaits de la paix. On l'enterra comme son père à Supergue.

XXXIV. VICTOR AMÉDÉE III

1773 A 1796

Œuvre militaire du nouveau roi. — Victor Amédée III, âgé de quarante-sept ans, succéda paisiblement à ce règne tranquille. Tout le temps qu'il fut prince de Piémont, son père avait eu soin qu'il n'eût point de part aux affaires. Cependant il méditait des réformes en plusieurs genres. Les

principales touchaient à la guerre, d'accord avec les préoccupations d'un temps où le prestige du feu roi de Prusse, agissant sur les capitaines, faisait de la tactique militaire l'objet de vingt théories et expériences nouvelles.

Le second maréchal de Broglie fit les manœuvres du camp de Vaussieux ; Saint-Clair, un Français, conseilla le roi de Sardaigne dans une nouvelle disposition de l'armée, que les gens de guerre n'ont pas approuvée. En même temps Victor dépensait de grosses sommes à la fortification de quelques villes : celle d'Alexandrie fut achevée ; celle de Tortone ne coûta pas moins de vingt-cinq millions. L'une et l'autre devaient avoir pour effet d'assurer puissamment, en cas de guerre, les opérations en Italie.

Travaux publics. — Pour l'encouragement des sciences, Victor continua l'œuvre de son père. Il fonda l'observatoire de Turin, et établit dans cette capitale une Académie des Sciences.

Il donnait tous ses soins à l'extension des commodités que le progrès du temps permettait. Il assura dans les rues de Turin un nombre de lanternes, qui lui valut le renom d'une des mieux éclairées de l'Europe. Il fit aussi établir, sous le nom de cénotaphes, le premier cimetière hors la ville. A Chambéry, le château, à demi brûlé lors de la seconde réception de l'Infant, n'avait pas été réparé : le Roi y pourvut ; il pourvut également à la construction du théâtre. Enfin les eaux d'Aix en Savoie lui durent la magnificence de constructions qui devaient faire de l'endroit un des plus fréquentés du monde. Quelques parties de ce temps s'y voient encore.

Le diguement de l'Arve et de l'Isère fut continué, et celui du Rhône commencé : par là de vastes étendues étaient rendues à la culture. Le pont de Rumilly fut bâti. Tous ces travaux étaient conduits par l'ingénieur Garella ; le chevalier de Buttet, descendant du fameux poète de la Renaissance, membre de l'Académie des Sciences du royaume, ne brilla pas moins des mêmes talents. Etabli directeur des salines de Moûtiers, il est le véritable créateur des procédés qui furent suivis jusqu'à la réunion de 1860.

Les mariages français. — Toutes ces œuvres de paix recherchaient leur appui dans une politique française. Elle fut déclarée dès le précédent règne par le mariage de Joséphine de Savoie, fille de Victor, avec le comte de Provence, fils du dernier Dauphin (1771). A peine devenu roi de Sardaigne, Victor maria sa seconde fille Marie Thérèse au comte d'Artois. Le Roi dit :

« Nous voilà Français au moins pour trois générations. » Lui-même avait épousé Marie Antoinette, infante d'Espagne, fille de Philippe V.

Cette politique ne devait se démentir en aucun moment du règne : comme au temps de Louis XIV, elle assurait la paix. Elle permettait à la nation de se recueillir en vue d'entreprises nouvelles, que la Révolution empêcha cette fois. Tout donne à penser que, sans elle, la paix dont jouirent alors les états de Savoie, eût abouti à quelque action d'où se fût ensuivie la réunion de Gênes.

L'essor militaire des monarchies, qui fait un des traits de ce siècle, avait eu pour effet de mettre de grandes distances entre elles et les diverses républiques qui jadis les avaient combattues ou vaincues. Gênes, comme Venise, la Suisse et les Provinces Unies, se trouvait dans une faiblesse extrême en face des princes armés à la moderne. C'était une proie offerte à la maison de Savoie, comme Venise l'était à l'Autriche, et qui ne pouvait échapper que grâce à la protection d'un plus fort. Gênes avait il est vrai la protection de la France, mais ce secours pouvait céder de plusieurs manières, au nombre desquelles comptait l'alliance des deux couronnes.

Victor Amédée III en Savoie. — Cette alliance eut son couronnement dans le mariage du prince de Piémont Charles Emmanuel avec Clotilde de France, sœur de Louis XVI. Jamais, depuis le règne de Louis XI, on n'avait vu de mariages aussi multipliés entre les deux maisons.

La cérémonie eut lieu à Chambéry le 6 septembre 1775. Ce fut l'occasion pour la cour de reparaître dans cette capitale, qui n'avait pas vu le roi depuis 1742. Dans tout le pays ce retour fit événement. L'itinéraire royal, qui passait par le Petit Saint-Bernard et par la Tarentaise, fut salué de l'accueil magnifique des villes, et des cris de joie des habitants. Des fêtes eurent lieu au Vernay, au grand jardin des Marronniers, qui rappelaient, avec plus de lustre encore, celles dont fut accompagné le mariage de Victor Amédée I^{er} et de Christine de France. Le Roi demeura quatre mois à Chambéry, resserrant, après une si longue absence, les liens de personne, qui, tout au long de l'histoire de sa dynastie, avaient tenu une place principale dans la fidélité des peuples.

Ils s'affermirent alors d'un sentiment nouveau, qui tenait aux faits du dernier règne. Ces faits avaient eu pour effet de détacher les intérêts immédiats de la province, de la politique de ses princes, toute orientée à l'Italie. De plus l'attachement du Piémont, révélé dans la guerre de

succession d'Autriche, valait à cette province l'affection du Roi, auparavant défiante et incertaine. La Savoie ne fut plus seule dans cet antique commerce d'amitié qui rassemblait le prince et les sujets. Cependant Victor Amédée sentait ce qu'il devait à la nation de Savoie : jusqu'au milieu du dernier règne elle avait porté sa couronne ; de plus elle était son sang et son berceau. Dans la monarchie agrandie, elle brilla d'une majesté antique, et reçut du prince toutes les marques d'affection et de respect que des fils bien nés donnent à leur mère.

Le diocèse de Chambéry formé. — Ceux qui l'ont représentée comme abandonnée de ses rois, n'ont pas considéré que jamais la dynastie n'avait donné plus qu'alors de soins, non seulement à sa prospérité, mais encore à son indépendance. C'est alors en effet que fut repris le projet de soustraire la Savoie à l'autorité de l'évêque de Grenoble, dont relevait le décanat de Chambéry depuis les origines de notre histoire : témoignage de la dépendance où cette partie du pays avait été à l'égard des anciens Allobroges.

Le projet de le faire cesser remontait à Yolande. Les rois après les ducs n'y avaient jamais renoncé. Le pape était prêt à l'accorder ; il n'y fallait que le consentement du roi de France. Louis XI, François I^{er}, Louis XV l'avaient tour à tour refusé. Victor l'obtint enfin de Louis XVI. Le décanat de Chambéry fut érigé en évêché, et les Cordeliers en cathédrale. L'archevêque de Vienne et l'évêque de Grenoble, qui s'y opposaient, durent céder : une bulle du 18 août 1779 décida le litige, et effaça ce trait de l'ancienne histoire.

En même temps le Bugey Savoyard, qui s'étend entre le lac du Bourget et le Rhône, et qui relevait du siège de Belley, fut rendu à celui de Genève, en échange de parties situées au delà du Rhône. Hautecombe, dont une chapelle porte jusqu'à nos jours le nom de chapelle de Belley, obéit au prélat résidant à Annecy.

Fondation de Carouge. — Des desseins plus essentiels encore furent portés du côté de Genève.

Il ne s'agissait plus de recouvrer cette ville par les traités ou par les armes : on renonçait à cette politique ; ce qu'on voulut fut de la remplacer, attirant en terre savoyarde les éléments dont elle vivait. Les limites de la

Savoie d'alors étaient propices à ce dessein. Elles allaient jusqu'à l'Arve : en sorte que peu s'en fallait que le site qu'on choisit ne fût aussi favorable que celui de Genève.

Le village de Carouge, à la tête du pont d'Arve, fit la matière de ce projet. Ce n'était pas même une paroisse ; le Roi décida d'en faire une ville. Il y bâtit une église et un hôtel de ville de vastes proportions, qu'on voit encore. Comme il faisait état que les marchands et les banquiers de Genève pussent s'y établir, le culte protestant y fut permis, et l'on y éleva un temple. On y mit un marché et des foires, et les douanes furent supprimées du côté de Genève et de la France.

Carouge devait former le chef-lieu d'une province. Elle reçut ce titre l'année 1780. Elle eut un hôpital et un collège ; elle fut le siège d'un tribunal et la résidence d'un intendant.

Tout fait croire que, sans la Révolution, qui mit à néant ce projet, Carouge eût magnifiquement prospéré. Peut-être elle eût supplanté Genève, et rendu à la Savoie la ville riche et commerçante, entrepôt de la vallée du Rhône, dont l'avait privée la Réforme. Dans l'espace des cinq ans qui vont de 1787 à 1792, la population de la ville passa de 600 âmes à près de 5.000 : tant les mesures du prince étaient bien prises, tant les ressources agrandies de la nation permettaient d'espérer à cet égard.

Etat général de la nation. — Ces ressources venaient en partie de l'industrie, qui dans le dernier demi-siècle n'avait cessé de se développer. Des filatures de laine étaient à Chambéry, des aciéries en Maurienne, des verreries à Sales et à Thorens en Genevois. Ces verreries recevaient un subside du Roi, en même temps qu'elles étaient soumises à la direction du consulat. A Chamounix les mines sont exploitées ; la compagnie qui s'y applique, établit une usine en Faucigny. Un Dauphinois porte à Moûtiers l'industrie de la mégisserie et en obtient privilège, à condition d'employer, après six ans, deux tiers de Savoyards ; dans la vallée de Cluses les horlogers travaillent au nombre de plus de mille, fournissant aux maisons de Genève les pièces détachées de leur profession.

De toutes parts le Roi encourage l'établissement des métiers nouveaux. A La Forest des faïenciers de Florence, à Vailly en Chablais des potiers de Suisse, à Chambéry la savonnerie, s'implantent, pour le plus grand bien du pays.

Cependant la société fleurit dans les maisons de la capitale et dans les châteaux de la province. Les lettres y sont cultivées, la conversation brille, alimentée des nouvelles de Paris ; nombre d'amateurs s'y adonnent aux arts. Henri Costa emplit le château du Villard de charmants tableaux et de portraits de famille. En même temps, les vallées du Faucigny attirent les promeneurs : les Anglais prennent leurs habitudes à Chamounix, et les Genevois à Saint-Gervais ; les eaux font le rendez-vous de la bonne société, rassemblée de plusieurs points de l'Europe.

La Révolution française. — Tel était l'état de la Savoie en 1789, quand, avec un éclat que la distance rendait plus effrayant encore, commença dans Paris la Révolution.

Ceux qui la faisaient ne promettaient pas seulement de corriger le gouvernement de la France ; ils s'adressaient à toute l'Europe et au monde entier, dont ils annonçaient la réforme. Mais pour comprendre en quoi cette réforme aurait lieu, il fallait être instruit dans les idées nouvelles ; il fallait, pour la désirer, des excitations particulières, tournées contre les abus de l'ancienne société. Ces deux conditions manquaient en Savoie. Il y avait peu d'abus dans son gouvernement, et le caractère du peuple était paisible. Le prince y vivait près des sujets, le train de la cour était frugal, des liens antiques et respectés assuraient leur mutuelle confiance. Les Savoyards ne se trouvaient point esclaves, le nom de despote ne pouvait servir à désigner Victor Amédée ni ses ancêtres.

Ainsi les peuples ne prirent presque pas d'intérêt aux promesses de la Révolution. Seules quelques parties de la société lisante, que travaillaient les sectes, y furent sensibles. Cette influence touchait le Sénat et la cour. La maçonnerie comptait parmi ses membres le roi lui-même.

Dans ce partage, il n'y eut d'unanime qu'un seul sentiment, qui fut la peur. Quoique médiocrement mêlée au mouvement philosophique français, nulle barrière matérielle n'existait pour préserver la Savoie des contrecoups qu'il annonçait. L'accès de Chambéry était aussi facile aux Français que celui de n'importe quelle ville de France. Soit pacifiquement, soit en armes, pour se sauver ou pour combattre, tous les partis devaient s'y rendre, et par là entraîner le pays dans les hasards courus par la France elle-même.

Les émigrés français à Chambéry. — Les premiers émigrés arrivèrent à Chambéry en juillet 1789, avec le comte d'Artois ; leur nombre alla depuis

toujours en augmentant. Par là un contact incessant s'établit avec les affaires de France, et les passions furent soulevées.

Les élections du printemps suivant, qui mettaient en mouvement toute la France, furent fêtées chez nous aux frontières. A Pontcharra, à Pont-de-Beauvoisin, à Seyssel, en vingt autres lieux, les populations savoyardes allèrent boire ce jour-là avec leurs voisins de France. D'autres se rendirent à Lyon pour la fête du 30 mai. En août 1798 le château de Saint-Marcel près de Rumilly fut pillé. On jeta dans le public deux pamphlets, l'un, le Réveil de la Savoie, l'autre, le Premier cri de la Savoie vers la liberté. Ces titres seuls, pleins d'emphase et injurieux au fond à la nation qu'ils prétendaient flatter, montrent qu'ils n'étaient pas d'inspiration locale. Le Sénat les crut inoffensifs, et obtint du Roi qu'ils ne seraient pas poursuivis.

Bientôt un troisième parut, imprimé à Paris et fort dangereux. Il avait pour titre, Etat moral et politique de la maison de Savoie. On osait y dépeindre la monarchie de Savoie comme étrangère à la nation, et celle-ci comme opprimée par elle. « Un cabinet, disait ce pamphlet, est toujours en œuvre à Turin, pour savoir comment on ruinera la Savoie, comment on y anéantira toute émulation, comment on l'écrasera sous un nouvel impôt. » Cet audacieux mensonge découvrait le plan des sectes, qui était d'enlever à la nation la propriété de sa dynastie, pour la livrer en proie à la Révolution. Car, dit Maistre, « la conscience nationale combattait puissamment les illusions de l'esprit ».

Au printemps de 1791, des rixes éclatèrent à Chambéry entre les émigrés et quelques officiers.

L'émeute de Thonon. — La répression semblait paralysée. Des ordres venus de Turin demeuraient sans effet. Soit connivence secrète, soit énervement de l'autorité produit par la propagande des sectes, le Sénat de Savoie restait inerte ou n'agissait que mollement.

Le 7 juin 1791 une émeute éclata à Thonon. Dessaix, qui exerçait la médecine dans cette ville, brûlant d'imiter les vainqueurs de la Bastille, suivi de quelques compagnons, se jette sur la prison de la ville, enfonce les portes, et met en liberté quelques prisonniers qui s'y trouvaient. Le Sénat cette fois s'émut et poursuivit, mais sans s'être assuré de la personne des coupables : on les condamna par contumace. La peine de mort fut prononcée contre Dessaix, Souviran et quelques autres, qui s'enfuirent en

Suisse. Un autre agent de la Révolution, Caffé, arrêté à Chambéry, fut condamné et épargné de même.

Peut-être cette impunité eût présenté des avantages, si la Révolution n'eût menacé la Savoie qu'à proportion des forces fournies par le pays même, qui se réduisaient à peu de chose ; mais il fallait compter les menacer extérieures, auxquelles le pays, voyant les lois si faibles, se sentit comme livré d'avance : en sorte que tout espoir de résistance fut tué.

L'Europe en guerre. — La guerre fut déclarée par la France à l'Autriche et à la Prusse, le 20 avril 1792. Elle avait lieu dans des conditions qui mettaient en défaut l'ancienne politique, car on la faisait pour des idées. Elle était décidée par la Révolution, en sorte que les alliances royales scellées par les mariages, n'y pouvaient être comptées. La politique de Savoie plus qu'aucune autre s'était aidée de ces alliances ; ainsi les difficultés furent extrêmes.

En se mettant avec Louis XVI, Victor eût épousé la Révolution ; il fallait pencher vers l'Autriche, non moins contraire à ses affections qu'à ses intérêts. De plus cette puissance, qui restait la dernière des puissances étrangères en Italie, était détestée en Piémont ; en Savoie l'amitié française ne lui était pas moins contraire : ainsi, en inclinant vers les nécessités qu'imposait la Révolution, le Roi allait combattre ses intérêts, ses goûts, sa famille et l'opinion de ses peuples.

Il s'efforçait cependant de rester neutre. Mais il était difficile qu'une action de la France contre l'Autriche ne fût pas portée dans le Milanais. Toutes les guerres précédentes avaient eu cette province pour théâtre, avec ou contre la Savoie. La chute de Louis XVI au 10 août, en remettant le pouvoir à des hommes qui refusaient l'alliance des rois, décida les hostilités.

Sixième occupation française. — Elles eurent lieu dans des conditions effroyables, après les massacres de Septembre, qui causèrent l'horreur de toute l'Europe. Une princesse de Savoie, M^{me} de Lamballe, de la branche de Carignan, périt égorgée dans ces massacres.

Nulle déclaration de guerre n'eut lieu. Montesquiou, général des armées du Midi, n'attendait pour marcher que l'ordre de la Convention. Celle-ci hésitait, dans le doute du succès des armées du nord. Le général au contraire

souhaitait de profiter de la stupeur désespérée à laquelle la nation s'abandonnait, et dont l'informaient les réfugiés.

C'était la première fois que des Savoyards aidaient une armée étrangère à préparer l'invasion de la Savoie, Il est vrai que cette armée était celle de la France ; cependant pas une fois en trois siècles, l'amitié et l'estime qu'on ressentait pour celle-ci, n'avait inspiré la trahison. Un fanatisme issu de l'esprit de parti étouffa la fidélité. Un corps de volontaires émigrés de Savoie, et que commandait Dessaix, marchait uni aux troupes françaises sous le nom de légion Allobroge. Enfin la Convention donna l'ordre d'avancer. Montesquiou envahit la Savoie par Chapareillan, le 22 septembre 1792. Il entra à Chambéry le 24. La conduite des diverses garnisons fut la même que lors des occupations précédentes : celle de Chambéry et celles du Chablais se retirèrent par les Bauges et par la Tarentaise, celle de Montmeillan par Aiguebelle et Conflans.

Mais l'accueil des populations fut différent. Des meneurs apostés obtinrent que quelques bandes allassent au-devant de l'armée avec des rameaux verts ; le syndic de Chambéry, Mansord, osa complimenter celle-ci au nom d'un peuple « délivré », disait-il ; le reste de la nation trembla ; le Sénat, qui dans toutes les occasions pareilles avait été consulté, ne parut pas.

La Révolution en Savoie. — Cependant la Convention tenait à donner à cette occupation l'apparence de la délivrance, qu'elle disait souhaitée par tous les peuples. Une comédie d'enthousiasme improvisée en quelques lieux ne pouvait suffire ; et toute sanction des autorités manquait.

Ni les bourgeois, ni les magistrats, ni les nobles, ni les métiers, ni les paroisses, n'étaient prêts à jouer la pièce qu'on attendait ; le soulèvement des multitudes même fit défaut. Tous les efforts de la Convention et des sectes ne purent obtenir l'adhésion, soit d'une révolution spontanée, soit des pouvoirs réguliers du pays.

On se rabattit sur le consentement des peuples, présumé dans le suffrage de certains délégués, que les communes eurent commandement d'élire. Ce commandement leur fut intimé par les Clubs, dont la puissance abjecte apparut tout à coup à la faveur de l'occupation. En un moment le pouvoir respectable et aimé d'un roi issu de trente princes, pères de la patrie, celui d'une assemblée illustre formée du meilleur sang de Savoie, fit place à celui

de quelques drôles, agissant en secret jusque-là, qui se déclarèrent sous le nom d'Amis de la Liberté et de l'Égalité.

Ils avaient à leur tête Doppet, lieutenant dans la légion Allobroge, et recevaient l'inspiration de Dubois-Crancé et des autres commissaires aux armées envoyés par la Convention. Des clubs affiliés siégeaient dans les provinces, à Rumilly, à Annecy, etc.

Ces clubs ordonnèrent qu'on voterait sur le fait de la réunion de la Savoie à la France, et que ce vote, réglé par eux, serait mis au-dessus de tous les droits.

La feinte de l'annexion. — Le caprice de ces hommes, qui tenait lieu de tout, fut obéi sans résistance, comme sans affection.

La vanité d'une telle cérémonie apparaissait à tous les yeux. Les communes chargées de nommer des délégués et de leur donner commission de oui ou de non, ne pouvaient s'attendre que les armées françaises eussent quitté la Savoie, si non l'eût emporté. Aussi la feinte qu'on ménageait ne s'adressait-elle pas à elles, mais à l'Europe. Comme cependant on gardait quelque crainte que les populations ne la prissent au sérieux, on eut soin de les avertir. Si l'annexion n'est pas votée, dit la Convention dans sa proclamation, « les Français respecteront jusqu'à votre aveuglement et ne s'occuperont que de leur propre sûreté ». Et le club de Chambéry ajoutait en son nom : « Tremblez sur les malheurs que vous prépareriez à vous et à toute votre postérité. »

C'était la première fois que la Révolution essayait ces votes chez les nations, et elle doutait du résultat. A l'action énergique des Clubs, on ne crut pas inutile de joindre d'autres précautions. Vingt jours avant le vote, Montesquiou demandait à Paris dix-neuf mille hommes pour maintenir la Savoie ; quatre mille devaient occuper Montmeillan, Chambéry et l'entrée des diverses vallées, « pour conserver, disait-il, au parti populaire la prépondérance que nous lui désirons ».

Il y a de la franchise dans ces paroles. Seulement ce parti populaire n'existait pas ; même en la forme préparée par ceux mêmes qui s'efforçaient d'en prouver l'existence, il refusa de s'exprimer. La moitié des communes seulement chargea ses délégués de porter à Chambéry le oui qu'on exigeait ; les autres les laissèrent libres de dire comme ils voudraient.

Tel fut le cas que la Savoie d'Humbert aux Blanches Mains, du Comte Vert et du roi Victor fit du présent civique de la Révolution.

L'assemblée des délégués eut lieu à Chambéry le 21 octobre. On proclama que, sur 658 communes, 583 demandaient l'annexion à la France. Deux jours après le Sénat comparut devant l'assemblée et la reconnut comme « peuple souverain ». Le surlendemain l'évêque et son chapitre firent leur soumission à la « nation ».

Le nom de la Savoie effacé. — Le premier soin de ces gens fut de se nommer. Il leur parut beau de s'appeler assemblée nationale des Allobroges. Ce nom d'Allobroges était impropre, puisqu'il exclut Thonon, Bonneville, Moûtiers et Saint-Jean, et qu'il embrasse La Tour-du-Pin et Vienne. Mais on ne trouva pas mieux pour faire entendre qu'on déchirait dix siècles d'histoire, et qu'on retournait aux origines, où l'erreur révolutionnaire place sa chimère d'indépendance.

Le nom de Savoie liait avec évidence la nation à la dynastie. Pour mieux renoncer à leurs devoirs de sujets, ces tristes fanatiques de l'état de nature renièrent leur nom, glorieux dans la mémoire des hommes. Celui dont ils s'affublèrent, ne les désignait qu'en mentant, mais il avait à leurs yeux l'avantage de ne plus les confondre avec celui que la Convention nomma désormais le tyran Sarde. C'était Victor Amédée III.

Désormais résidant en Savoie, la légion Allobroge prit part à l'occupation du pays. A Chambéry eurent lieu quelques séances imitées de l'assemblée de Paris, où des furieux, ivres de fausse éloquence, et déclamant comme des acteurs, décrétaient au hasard l'affranchissement de toutes choses. Toutes les institutions publiques et privées furent ruinées en un moment. Le 27, fut émis solennellement le vœu de réunion à la France. Le 29, comme rien ne subsistait plus des liens sociaux dans le pays, un conseil de vingt et un membres y assumait la dictature. Puis l'assemblée se sépara.

Le 3 décembre, on connut la réponse que la Convention faisait au vœu des Allobroges. Elle donnait satisfaction à ce vœu et décrétait la réunion. Mais la nouvelle province française ne s'appela pas plus Allobrogie que Savoie. Elevée au rang de partie anonyme de la République indivisible, comme il fallait pourtant l'enregistrer, on décida qu'elle répondrait au nom de département du Mont Blanc.

Fidélité de la nation. — Il faudrait donc finir ici l'histoire de la Savoie, comme aussi celle du règne de Victor Amédée III, si l'œuvre des Allobroges eût contenu cette histoire tout entière. Mais cette œuvre consistait d'une part en vaines paroles, qui n'empêchaient pas les réalités d'être, d'autre part en violences, contre lesquelles la nation protesta.

Tandis que les commissaires de la Convention administraient le département du Mont Blanc, la Savoie resta unie au Roi dans toutes ses parties. Les meilleures familles s'exilèrent. Quelques-unes allèrent à Turin ; un plus grand nombre fit son séjour en Suisse et à Genève. Quantité de paysans partirent ; les soldats rallièrent leurs régiments ; les populations des provinces subirent le régime sans l'accepter. Jamais on ne vit de pays plus étranger au sort qu'on prétendait lui imposer de force. « Les neuf dixièmes de la population, dit le cardinal Billiet, demeuraient attachées au roi de Sardaigne. »

Maistre est témoin de l'unanimité que la robe et l'épée mirent à rallier le Roi. Même le président Giaime, qui avait porté la soumission du Sénat aux Allobroges, se retira à Turin. Tout ce qui parmi les nobles et les magistrats avait suivi un temps l'illusion maçonnique, s'en corrigeait. Quant aux recrues militaires rien ne changea ; elles continuaient de répondre aux levées du prince, malgré la commission de la Révolution qui les nommait des « lâches », et les menaçait du châtimement des traîtres. Le régiment de Maurienne, congédié dans les Bauges au moment de l'occupation, avec ordre de rejoindre à Suse au 1^{er} mai de l'année suivante, sans prendre garde à la pièce qui se jouait à Chambéry, ignorant, dit M. de Costa, qu'ils étaient « devenus des Allobroges », rejoignirent à point nommé leurs officiers, qui croyaient le corps anéanti.

Des volontaires se joignaient à ces recrues, en si grand nombre, qu'en certains régiments ils formaient le tiers de l'effectif.

Victor Amédée dans la coalition. — Ces événements faisaient entrer le Roi de force dans l'alliance formée contre la France. Le supplice de Louis XVI (21 janvier 1793) changea cette alliance en coalition, dans laquelle entrèrent Naples, la Hollande et l'Angleterre.

Victor forme aussitôt ses armées sur les Alpes, sous le commandement du duc de Monferrat, son quatrième fils. On comptait sur les dissensions engendrées de la Révolution parmi les révolutionnaires mêmes. Elles étaient ardentes à Paris, entre les Girondins et les Montagnards : les

provinces françaises appuyaient les premiers, qui les flattaient de maximes fédéralistes ; mais la populace des grandes villes prenait parti pour la Montagne. Quelques échos de ces grandes querelles agitaient les clubs en Savoie.

Ils avaient à leur tête un prêtre apostat, Simond, natif de Rumilly, à qui sa carrière faite en France valait dans la Commission, dont il faisait partie, une influence qu'il n'eût pas eue comme Savoyard.

Les combats livrés en Savoie avaient la religion pour enjeu. A cet égard la province faisait exception en France, où régnait la constitution civile du clergé. Au contraire, l'annexion stipulait que l'exercice du culte serait libre, et que les prêtres seraient indépendants. Le club d'Annecy voulait qu'on maintint ce droit ; celui de Chambéry, qui se disait montagnard, en réclamait l'abolition. Simond qui tenait le parti de Danton contre Robespierre, accusé de complaisance envers la résistance d'Annecy, se vit dénoncer à Paris.

La Terreur en Savoie. — Enfin le club de Chambéry l'emporta. La Commission, cédant à ses menaces, ordonna le serment civil, le 8 février 1793.

Les évêchés furent supprimés, excepté celui d'Annecy, pour lequel on fit voter selon la constitution. Le 23 mars, un égal dessein de persécution fit dissoudre le Sénat en Savoie.

Alors on vit une chose horriblement nouvelle : les Français qui, à cinq reprises, avaient occupé la Savoie en n'y laissant que des souvenirs favorables, contre qui l'on ne combattit jamais que par nécessité nationale, avec qui le Sénat s'accommoda souvent, et que nos campagnes, occupées par des Suisses, redemandaient en grâce à François I^{er}, reparus tout à coup en furieux, et s'efforçant de détruire, à force de cruauté, les liens formés au cours des siècles.

Toutes les occupations avaient été souffertes. Même les tromperies humanitaires inaugurées par la sixième, avaient passé sans engendrer de haine. De si paisibles dispositions furent vaines ; il était réservé à la Révolution de faire surgir une guerre d'indépendance d'une terre où la France jusque-là n'avait trouvé que faveur et respect.

La plupart des prêtres savoyards refusèrent le serment civil. On les poursuivit aussitôt. A Annecy le prévôt du chapitre, M. de Thiollaz, protesta contre l'élection de l'évêque constitutionnel. Condamné à la déportation, on

le traîna les fers aux pieds jusqu'à Bordeaux, d'où il s'évada ; puis il s'établit à Lausanne, et prit de là la direction des prêtres réfractaires du diocèse. Lapalme, grand vicaire de Chambéry, en fit autant, de Turin, où il s'était retiré.

L'insurrection du Genevois. — Cette persécution se rendit tout de suite insupportable au paysan. La prétention de régler sa religion, émanée d'un gouvernement d'intrus, parut quelque chose d'exorbitant. Le spectacle quotidien des prêtres réfractaires, traqués dans leur pays, au milieu de leurs proches, par une police aux ordres des plus vils gredins, acheva d'exaspérer les peuples.

Ces causes avaient en Genevois et en Faucigny plus d'effet qu'ailleurs, peut être à cause du double accès qu'on y avait d'une part vers Lausanne, d'où Thiollaz menait la résistance, et de l'autre vers le Val d'Aoste, où se tenait prête l'armée royale. Magland, qui commandait celle-ci, passa les cols au mois d'avril, et reconnut l'état du pays.

L'insurrection s'y préparait en grand secret autour de Thônes. Une sainte et noble fille, Marguerite Frichelet dite Avet, qui montrait à lire aux enfants, parcourait la vallée pour unir les courages et recruter des partisans. La Convention avait à combattre la coalition sur la Meuse, l'insurrection royaliste en Vendée, et les mouvements fédéralistes à Bordeaux, en Dauphiné, à Lyon ; elle venait de perdre la bataille de Nerwinde : le moment parut favorable. Le général annonça vingt mille hommes, qui descendraient en Faucigny, aussitôt qu'on verrait les feux des paysans.

La loi de recrutement, par où l'on ordonnait la levée des milices des campagnes pour secourir la France en danger, fut l'occasion de l'insurrection. Le 4 mai, onze communes se joignirent à Thônes, pour refuser le service et prendre les armes. Deux vieux canons pris au château de Menthon leur composaient une artillerie ; d'autres furent taillés dans des troncs d'arbre par ces paysans intrépides. Eux-mêmes fondaient leurs balles sur la place des villages.

Bataille de Pont-Saint-Martin. — La petite armée comptait trois mille hommes. Elle commença par occuper les avenues de Faverges et d'Annecy, puis une partie se porta sur Bonneville, dans l'intention de gagner les cols. Mais ils furent prévenus dans ce dessein.

Les soldats de la Convention lancés à leur poursuite engagèrent la bataille ; la trahison d'un des leurs les perdit ; le plus grand nombre échappa à grand'peine par les sentiers de la montagne. Les vainqueurs aussitôt se tournèrent contre Thônes, qu'ils mirent à sac. Pierre Durod, le syndic, déclara qu'il avait ses trois fils au service du roi, et fut tué. On conduisit Marguerite Avet à Annecy, où elle fut fusillée le front haut, les yeux intrépidement fixés sur ses bourreaux, le chapelet à la main en criant : Vive Jésus Dieu ! Vive notre roi ! tirez seulement (18 mai).

Tout ce mois et le mois suivant, les exécutions continuèrent. Tout ce qu'on put rattraper d'hommes ayant pris part à l'insurrection, fut passé par les armes. Jean Avrillon du Grand-Bornand, Louis Pin de Thônes, et, au printemps de l'année suivante, Louis Revet et Joseph Donnier subirent la mort avec un courage héroïque.

Ce premier effort manqué fut repris deux mois plus tard. Le 11 août Magland débouche du col de Balme, chasse de Saint-Gervais les Français, sonne le toscin dans toute la vallée de l'Arve. Cinq cents paysans et chasseurs de chamois le rejoignent, au moment où d'autres petits renforts descendaient du col du Bonhomme. Cette armée, composée de 900 soldats improvisés, osa prendre le chemin de Genève. A Pont-Saint-Martin, en face de Sallanches, elle bat un corps de 1.800 hommes (21 août). L'éclat de cette victoire court par toutes les vallées. Plus de trois mille paysans accourent, demandant des armes, qu'on ne peut leur donner.

L'espoir du succès était partout. La crainte s'emparait des commissaires de la Convention, qui sentaient le pays hostile. On lit dans les rapports de Dubois-Crancé que « les paysans débauchent les soldats ». La légion Allobroge elle-même était suspecte de mal garder les batteries de la Révolution.

La bagarre d'Annecy. — Les hautes vallées ne donnaient pas moins à craindre. A Saint-André de Maurienne, un ordre d'enrôlement n'avait pas été mieux obéi qu'à Thônes. On hésitait à poursuivre un délit qui s'étendait à tout le pays ; mais on voulut du moins effrayer la révolte. La Convention décréta que les villages qui prendraient les armes, seraient brûlés.

Annecy était l'endroit où la cause nationale était le plus avancée. Burdet et La Fléchère en avaient la conduite. La victoire de Pont-Saint-Martin fournit l'occasion de la relever tout à fait. Comme on emmenait de la ville un convoi de grain, les agents savoyards crièrent à la famine. On dételle les

chariots, on se répand dans la ville ; le peuple ameuté force la prison, renverse les arbres de la liberté ; le colonel de La Fléchère prend possession de l'hôtel de ville. L'évêque constitutionnel, assiégé dans son évêché, prend la fuite, et demeure quatre heures sous l'arche d'un pont.

Mais les agents des clubs eurent bientôt leur revanche. Au moyen d'une fausse nouvelle, ils réussirent à attirer La Fléchère hors de la ville, sur la route de Faverges, où ils l'assassinèrent.

Cependant cent montagnards quittant l'armée de Magland couraient au Petit Saint-Bernard chercher deux canons, qu'ils ramenèrent dans leurs bras. La colonne fit encore un pas, et s'empara de Cluses, où elle s'établit.

Le duc de Mon ferrat en Tarentaise. — Dans le même temps, Cordon pénétrait en Maurienne, et le duc de Monferrat en Tarentaise. L'esprit public dans cette dernière province était, dit un rapport fait à la Convention, « au dernier degré de glace », et Bagdelonne, qui dut s'enfuir devant le prince, s'excusait devant la même assemblée, sur ce que « les montagnards du pays regrettaient leur antique esclavage ».

Moûtiers reprise devint le siège d'un conseil composé d'anciens sénateurs, éminents par le mérite et par l'activité, qu'on croyait destiné à reprendre dans Chambéry la place du Sénat détruit. Puis le prince occupa Conflans et les passages de la Maurienne. Mais il n'y put tenir longtemps. Kellermann, qui commandait contre lui, enleva le col de la Madeleine, et l'obligea à la retraite. La Tarentaise fut évacuée en huit jours.

En Faucigny, Magland ne put atteindre Genève. L'énorme effort qu'il avait fait, avait épuisé sa petite armée. Les Français reprirent Cluses, puis Sallanches. Dix-sept paysans, pris dans cette dernière affaire, furent fusillés. Le gros de la troupe s'enfuit par le col du Bonhomme.

Telle fut la fin de la guerre qui porte dans l'histoire le nom de Vendée Savoyarde, l'une des plus glorieuses pour notre pays. Toutes les provinces à différents degrés y participèrent, et firent voir les mêmes traits de courage et de fidélité. La Convention en eut raison, en même temps que de tous ses ennemis en Europe. Lyon, Marseille, Toulon réduites, la Chouannerie refoulée, aux Pays-Bas les victoires d'Hondschoote, de Wattignies et de Geisberg, signalent l'automne de 1792. Le 8 octobre, l'armée de Savoie était rentrée tout entière en Piémont.

La dictature d'Albitte. — Il parut impossible de feindre plus longtemps que le département du Mont Blanc fût le séjour d'un peuple « délivré », comme l'avait dit la Convention. Celle-ci en convint, en mettant à Chambéry le tribunal révolutionnaire, le 28 septembre 1793.

Il ne prononça pas d'abord la peine de mort, mais seulement la déportation, contre les Savoyards retirés en Piémont qui osaient reparaître dans leur pays, contre les prêtres réfractaires, etc. Une extraordinaire insolence faisait appeler les premiers émigrés, et leurs biens étaient confisqués. On les vendit. Ces ventes avaient pour effet d'associer de nouvelles personnes au parti de la Révolution. En janvier 1794, Simond, accusé de trop de modération, fut rappelé à Paris et guillotiné. L'infâme Albitte le remplaça.

Ce misérable, envoyé pour mettre fin à ce qu'on appelait de l'indulgence, ordonna de raser les clochers et les châteaux, désignés comme « tanières à tyrans ». De son chef il inventa une abjecte formule d'abjuration de la foi catholique, qualifiée d' « illusion et impostures fanatiques », qu'il commanda aux prêtres de signer. Ceux qui résistèrent et dont on parvint à s'emparer, furent punis de mort.

Quatre prêtres du diocèse d'Annecy, Vernaz, Morand, Revenaz, Joguet, périrent fusillés ou par la guillotine, qui fonctionnait à Grenoble. Sottement épris du précepte de Rousseau sur la nécessité du travail des mains, qu'il faisait servir à sa haine, Albitte força les enfants de famille noble qui demeuraient à Chambéry, à entrer en apprentissage. Le fils de M. de Lescheraines fut mis chez un coutelier, celui de M. de Travernay chez un cordonnier, etc. Cent trente-deux Savoyards passèrent dans les prisons de Chambéry, aménagées à l'évêché et à Sainte-Claire.

Toutes ces mesures étaient combattues par les mœurs invinciblement douces et polies des populations, répugnantes à la cruauté comme à l'emphase révolutionnaire. On ne put trouver personne pour faire le bourreau, personne pour monter la guillotine. Au fond des provinces, les villageois couvraient d'une connivence obstinée la retraite des prêtres réfractaires, qui continuaient de les assister. Les gendarmes même en recevaient l'influence. Molin, curé d'Epierre, jouait et mangeait avec eux ; en Tarentaise Martinet, grâce aux feintes ménagées par les paysans, ne quitta pas un moment son ministère.

La Révolution à Genève. — L'alliance autrichienne, que le Roi n'avait pas formée par choix, mais sous l'empire des nécessités imposées par la

Révolution, ne pouvait être profitable. Le 23 mars 1794, l'Empereur obligea son allié de signer, au traité de Valenciennes, l'abandon du Novarais, en échange des conquêtes qui seraient faites par son aide en Dauphiné et en Provence. Ainsi la situation redevenait la même entre la France et l'Allemagne, que celle qu'avait affrontée Charles III entre François 1^{er} et Charles-Quint. Elle allait aboutir bientôt aux mêmes effets.

En avril 1794, Masséna entreprit l'invasion du Piémont par la Maurienne et par la Tarentaise. Bagdelonne enlève les redoutes du Petit Saint-Bernard, repousse un retour de l'armée royale. On échouait cependant au mont Cenis, à cause des avis que les gens de Lanslebourg et de Lanslevillard ne cessaient de faire passer en Piémont ; il fallut enlever et transporter en masse la population de ces deux villages au fort Barraux. La légion Allobroge, décidément suspecte, avait été retirée du pays, et envoyée en Roussillon. Masséna force enfin le passage, et entre à Suse (14 mai).

A Genève cependant les agents des Clubs s'efforçaient d'avancer la Révolution. Cette République, fortement constituée sur l'aristocratie de la naissance et de l'argent, repoussait la philosophie de Rousseau, qu'elle avait vu naître. Soulavie, représentant de la Convention chez elle, y fomenta l'émeute le 19 juillet 1793. Un gouvernement jacobin et le tribunal révolutionnaire y furent aussitôt installés. Tout ce qui s'y trouvait de Savoyards réfugiés dut s'enfuir, et l'espoir de chasser de Savoie le régime ennemi diminua.

La Contre-révolution en Savoie. — La journée du 9 thermidor vint rallumer cet espoir. D'abord elle paralysa l'offensive des armées de la Révolution. L'invasion commencée du Piémont, s'arrêta. A l'intérieur la grande terreur prit fin ; Albitte et la commission furent retirés ; les prêtres cessèrent de se cacher, et les Savoyards réfugiés purent revisiter leur pays.

Lausanne était devenue le séjour de tous ceux qui tenaient la main au mouvement savoyard. Le célèbre Joseph de Maistre s'y était transporté, laissant à Turin sa femme et ses enfants.

Issu de famille de robe et membre de l'ancien Sénat, fils du président qui sous Charles Emmanuel révisa le code Victorien, doué d'une éloquence supérieure et d'une immense activité, il agissait pour le retour du Roi par ses relations et par ses écrits. Moins sensible aux violences de la Révolution, qui la faisaient ressembler aux troubles civils de tous les temps, qu'à la méchanceté de ses principes, il poussa contre elle les attaques de la dialectique la plus forte et de la plus cinglante ironie. Successivement il jeta

dans le public une Adresse à la Convention au sujet des soldats engagés dans l'armée royale, et un pamphlet sur l'Assemblée des sept jours, comme il désignait les Allobroges. Vint ensuite les Lettres d'un Royaliste savoisien à ses compatriotes. Ces ouvrages, qui brillaient de tous les feux du génie, laissaient loin derrière eux ceux de la Révolution. Ils eurent tôt fait de rallier toute la Savoie fidèle, et de montrer dans notre nation l'une des plus attachées de l'Europe aux principes d'ordre et de stabilité que savait la Révolution.

Genève délivrée. — Soulavie mis en prison après le 9 thermidor, n'empêchait pas que la Terreur ne se fût perpétuée dans Genève. Elle y dura huit mois, pendant lesquels treize personnes furent guilloténées. Enfin la réaction l'emporta, et l'ancien gouvernement fut rétabli, le 25 mars 1795.

Ce fut un avantage pour le parti de Savoie, dont un nouveau pamphlet de Maistre avançait les affaires alors. Il avait pour titre, Lettre de Jean Claude Têtu, maire de Montagnole, à ses concitoyens. Tiré à dix mille exemplaires, on le lut dans toute la province. Comme on l'imprimait à Genève, la Convention demanda que cette république en fît supprimer l'édition, mais cela ne fut pas accordé. Partout les paysans réclament et imposent la liberté du culte. De Lausanne le vaillant Thiollaz poursuivait avec persévérance la déposition de Panisset, évêque constitutionnel d'Annecy, signataire du serment d'Albitte. Paget, évêque nommé de Genève, dirigeait de Turin le diocèse. Moitié raison, moitié menace, on parvint à enlever Panisset. Le départ eut lieu de nuit, il fut conduit à Bellerive, puis par le lac à Lausanne, où, vaincu par les instances de Thiollaz, il signa sa rétractation. On croit que Maistre lui-même l'avait écrite.

Les Français à Milan. — En 1796 eut lieu la fameuse campagne par laquelle Napoléon devait commencer sa fortune.

L'armée d'Italie le reçut à Nice pour général. L'armée du Roi commandée par Colli, celle d'Autriche sous Beaulieu, s'opposaient à son passage. Bonaparte les sépara, en attirant la seconde sur Gênes, où il feignait de tendre. Mais il visait à plus que de s'établir dans une place du littoral, d'où l'action vers le Pô devait être gênée par la distance et par les montagnes. Le Piémont et Turin, vraies clefs du Milanais, étaient son but. Pendant que Masséna battait les Autrichiens à Montenotte, il passe le col de Cadibone. L'armée de Savoie l'attendait à Cève, mais elle ne put tenir devant cette place, et se replia sur Mondovi. Bonaparte l'en déloge encore,

et la poursuit jusqu'à Quérasque, dont il s'empare. Là un armistice demandé par le Roi, et que négocia le comte Henri Costa, suspendit les hostilités.

Laissant les plénipotentiaires débattre les conditions de la paix, Bonaparte marche d'un pas rapide à la conquête de la Lombardie. La monarchie de Savoie réduite la lui livrait. Le Milanais fut pris par derrière, le Pô fut passé à Plaisance, et l'Adda forcé au pont de Lodi. Les Français entrèrent à Milan le 15 mai.

Cet événement retentit par toute l'Italie avec un fracas prodigieux. Tous les princes italiens, alliés de l'Au-triche, traitèrent avec le Directoire, qui gouvernait les affaires de France. Naples rappela ses troupes. Parme et Modène payèrent, le pape céda Bologne et Ferrare. L'ancien équilibre des puissances en Lombardie était rompu, et cette rupture faisait prévoir un bouleversement de toute la péninsule.

Le traité de Paris. — Le même jour prenaient fin les négociations ouvertes entre Victor Amédée et la France. Le Roi avait soixante-dix ans. Malgré de belles qualités et l'amour de ses peuples, des circonstances sans précédent avaient fait de lui pendant ces quatre ans l'un des princes les plus malheureux de sa maison. L'échec complet de ses armes ne lui laissait de parti que de signer les exigences du vainqueur. Par le traité de Paris (15 mai), il reconnut à la République la possession du duché de Savoie et du comté de Nice, et reçut garnison française dans Coni et dans Alexandrie. Les forts de Suse et d'Exilés devaient être démolis.

Pour prix de cet abandon, on espéra d'abord que les réfugiés savoyards recouvreraient leurs biens en Savoie. Sur l'ordre du Roi, un Mémoire à consulter fut rédigé par Maistre à ce sujet. Il resta sans effet, tant la Révolution tenait à montrer que les feintes de l'annexion étaient à ses yeux tout le droit, et que, réunie même par un traité, la nation lui demeurerait étrangère.

Le Roi mourut la même année, le 16 novembre, au milieu des nouvelles des revers de l'Autriche, qui grandissaient le péril de sa maison.

XXXV. CHARLES EMMANUEL IV

1796 A 1798

La Révolution en Piémont. — Le nouveau roi devait ressentir ce péril dans toute son étendue. Élève du cardinal Gerdil, instruit dans la haine des philosophes, il unissait à la fidélité de sa maison envers l'Église, la pureté de mœurs et la sainteté des Humbert et des Amédée. Sa femme Clotilde de France, maintenant béatifiée, achevait de faire du couple royal un modèle de perfection chrétienne.

Cela lui valait la haine des sectes, d'autant plus dangereuse, que, réduite au Piémont, la monarchie était plus sûre de les trouver actives chez elle.

Comme tous les Etats de l'Italie, et comme la Lombardie surtout, le Piémont en était infecté. Bien différente en cela de la Savoie, cette province comptait un fort parti d'hommes résolus à prendre contre la patrie le parti de la Révolution. L'armée du Directoire, en se montrant, les fit se déclarer de toutes parts. La prise de Milan fut la fête des sociétés secrètes dans toute la péninsule. Il s'ensuivit que l'action exercée du dehors par le Directoire sur le Roi, devait trouver, tantôt une aide, tantôt des prétextes favorables, dans les troubles de l'intérieur.

Les fauteurs de ces troubles ne se trouvaient pas seulement dissimulés dans les villes, ils avaient un parti armé, auquel la petite ville de Carrose, au bord du territoire de Gênes, servait de sûreté. Outre les soulèvements dispersés, Charles Emmanuel eut donc affaire à des sorties régulières, qui ne différaient pas d'un brigandage.

L'alliance française. — Le traité de Paris avait pour effet de mettre la maison de Savoie dans l'alliance française, peu différente d'une occupation, puisqu'elle était forcée, et de plus accompagnée de la conquête du reste de la Lombardie. Gênes et Milan aux mains du Directoire, achevaient d'ôter l'indépendance au Roi.

Cependant sa couronne était la première avec qui la Révolution eut traité. Pour la première fois l'envoyé de ce que celle-ci appelait un tyran fut reçu à Paris, dans la personne du comte Balbo, ministre de Charles Emmanuel. Le Directoire de son côté eut un ambassadeur à Turin, qui fut Ginguené. La maison de France chassée, il faut considérer que celle de Savoie était la plus noble d'Europe, et la cour de Turin la plus propre à faire sentir aux créatures des Clubs l'agréable surprise de l'ancienne politesse. Napoléon en subit l'ascendant. Ginguené, ayant obtenu que sa femme parût aux réceptions de la cour, en conçut une fierté si grande, que la nouvelle en fut

dépêchée, et que les Directeurs, qu'elle trouva au lit, durent se lever pour en prendre lecture.

Balbo représentait que la puissance du Roi devait servir la France contre l'Autriche, et qu'au lieu de l'abattre, il convenait de la relever ; Maistre, rentré à Turin, appuyait ces raisons. Mais il ne pouvait dissimuler que la Révolution avait des intérêts qui dépassaient et primaient ceux de la France, en sorte que des motifs politiques ordinaires ne pouvaient régler ces négociations. Il avait publié l'année précédente (1796) ses fameuses Considérations sur la France, qui portèrent pour la première fois aux yeux de toute l'Europe le vrai portrait de la Révolution.

Le plan d'un nouveau traité, où le Roi gagnait Gênes et recouvrait sa liberté dans les guerres où le Directoire attaquerait, fut ébauché sans résultat.

Quatre républiques autour de la Savoie. — En mai 1797 eurent lieu, dans tout l'empire Français, des élections pour le conseil des Cinq Cents. L'impopularité de la Révolution y apparut avec éclat ; le Directoire riposta en les cassant dans quarante-neuf départements, au nombre desquels était la Savoie : ce fut le coup d'Etat de Fructidor, aussitôt suivi d'un redoublement de rigueurs révolutionnaires.

A Turin l'action de Ginguené balança l'influence de Balbo à Paris : le traité qu'on préparait fut renié, l'hostilité envers le roi s'afficha. Cependant le succès des armes françaises réduisait l'Autriche à signer le traité de Campo-Formio (17 octobre).

Ce traité constituait Milan en République démocratique et élective, imitée du régime français, sous le nom de république Cisalpine. Gênes et son territoire, voués au même sort, s'appelèrent république Ligurienne. Deux mois plus tard, une émeute fomentée à Rome par les agents du Directoire, fournit le prétexte d'intervenir dans les Etats de l'Eglise ; une troisième république, la république Romaine y fut proclamée le 15 février 1798. Le pape Pie VI, enlevé dans son palais, fut envoyé prisonnier à Valence, où il mourut.

L'établissement révolutionnaire se multipliait autour de la maison de Savoie. Il devenait évident que les intérêts communs qu'il pourrait avoir avec la France, seraient de plus en plus dominés par les intérêts de secte imposés à celle-ci.

Restaient les cantons Suisses, dont la fédération faisait obstacle au nord du Lac à l'action de la Révolution, en même temps que le libre séjour en était offert aux réfugiés de Savoie. Une querelle de Berne et du pays de Vaud fournit au Directoire l'occasion d'intervenir, et de recueillir de ce côté le fruit de la propagande des Clubs. Une armée entra dans le pays le 12 avril ; les Ligues furent dissoutes, et l'état démocratique proclamé. La Suisse perdit son nom, comme Gênes et la Savoie, et s'appela république Helvétique.

Le Roi réduit à l'impuissance. — A l'intérieur, les villes d'Asti, de Bielle, d'Albe, de Mondovi, se révoltèrent successivement. Elles agissaient sous l'inspiration des agents révolutionnaires. De justes répressions s'ensuivirent, où s'accusait l'incompatibilité de l'alliance française et du gouvernement du Roi. A chacune de ces répressions, Ginguené réclamait au nom du Directoire ; Brune, qui commandait à Milan l'armée d'occupation française, appuyait de menaces ces réclamations.

Le Roi avait avec lui le duc d'Aoste, son frère, second fils de Victor Amédée, qui l'exhortait à tenir tête. Maistre, qui voyait tomber le trône, jugeait de l'intérêt du prince que ce trône tombât « avec fracas » ; Charles Emmanuel suivit des conseils moins extrêmes, et céda de plus en plus à la Révolution.

Une émeute de Moncalier, qui est aux portes de Turin, jeta la frayeur dans la cour, et fut rigoureusement réprimée par les troupes. Tenivelli, l'historien, y périt. Les prisonniers qu'on fit sur les bandes de Carrose, étaient exécutés sur place : cent de ces brigands, réfugiés vers le lac Majeur, furent mis à mort. Brune et Ginguené réclamèrent une amnistie générale. De plus ils affichaient la prétention inouïe que le Roi renvoyât comme émigrés français, ses sujets de Savoie restés à son service.

Le prince alléguait sa sûreté ; Ginguené offrit d'en prendre le soin, demandant que la citadelle de Turin fût remise à l'armée française. Cela fut accordé le 28 juin. Depuis ce moment la situation du Roi en face des pouvoirs révolutionnaires ne différa que peu de celle que la Convention avait faite à Louis XVI après le 10 août. Le respect lui fut ôté avec l'autorité, et on vit bientôt qu'il y allait de sa tête.

L'exil du Roi. — Dans cette extrême faiblesse de courage, ce prince ne laissait pas de donner le spectacle d'une parfaite intrépidité morale. Tant d'épreuves, auxquelles cédait le souverain, ne pouvaient abattre l'homme et

le chrétien. La reine Clotilde montrait la même constance, et une résignation, dont la noblesse frappait les agents mêmes de la Révolution. Ginguéné ayant paru devant elle dans le dessein d'humilier la majesté royale, ne put s'empêcher de baisser les yeux.

Cependant le scandale de l'autorité moquée s'étalait. Sur le rempart la garnison française affectait de chanter des chansons injurieuses ; le Roi s'en plaignit, et ne fut pas écouté. Un jour, à l'heure de la promenade, les soldats firent courir une mascarade burlesque insultante pour la famille royale. L'indignation s'empara de la foule, et la garde du Roi allait courir aux armes, sans le général Ménard, qui prévint la bataille et fit rentrer les masques.

En face de circonstances pareilles le secours de l'Autriche parut une suprême ressource. Des pourparlers entre elle et le duc d'Aoste furent découverts, grâce à l'arrestation d'un émissaire de ce dernier. Joubert, que le Directoire venait d'envoyer à Turin, menace le Roi d'un jugement. L'armée royale demanda la bataille, mais Charles Emmanuel refusa de donner l'ordre. Il aima mieux contenter le Directoire en abandonnant ses Etats. Un acte d'abdication préparé par Joubert, fut signé par lui le 9 décembre ; l'ordre de faire le Roi prisonnier arriva de Paris trois jours après.

Charles Emmanuel était parti aussitôt l'abdication signée ; on ne put se saisir que du duc d'Aoste, pour lequel la Reine donna en rançon le tableau de la Femme hydropique, de Gérard Dou, qui est au Louvre, et qui provenait du prince Eugène. La renonciation du Roi avait lieu en faveur d'un gouvernement provisoire, que Joubert devait constituer.

Gomme autrefois à Charles le Bon, les provinces de Savoie et de Piémont étaient ôtées à Charles Emmanuel IV. Un interrègne pareil à celui qu'on avait vu sous François I^{er}, commençait sous l'empire de la Révolution. Mais bien différent du premier, les approches de celui-ci avaient été foudroyantes. Six ans avaient suffi pour que la monarchie, élevée dans un haut degré de prospérité, fût en butte à cette décadence. Aussi devait-elle se relever tout d'un coup, après la Révolution close. L'interrègne allait durer seize ans.

L'INTERRÈGNE DE CAGLIARI

1798 A 1814

Sort des États de Savoie. — Joubert forma son gouvernement de personnages recrutés sur place, désignés à son choix par le zèle dont ils avaient fait preuve pour la Révolution. Les garnisons françaises mises dans toutes les places assurèrent leur domination. Ce gouvernement n'était qu'une préparation à la réunion définitive, qui comme pour la Savoie devait être suivie d'un partage par départements.

Chose remarquable, le royaume d'Italie qu'on allait constituer bientôt, devait respecter l'unité des anciens États de Savoie. Il ne devait rien en distraire, excepté le Novarais, qui avait fait partie de la Lombardie. Tout le reste entra en bloc dans l'empire Français. C'était distribuer les provinces conformément aux idées anciennes, qui toujours avaient distingué le Piémont de l'Italie et de la Lombardie même. Malgré la théorie des frontières naturelles, qui mettait cette province à part de la Savoie, malgré celle des nationalités, au nom de laquelle l'unité italienne devait la réclamer un jour, le régime révolutionnaire fit à toutes les parties du domaine de nos princes un sort commun, comme avaient fait trois siècles auparavant François I^{er} et Henri II.

Du côté de la Savoie pourtant une addition eut lieu, celle de Genève, occupée par le Directoire peu de temps avant l'abdication du Roi. C'était la conséquence du sort fait aux Cantons par l'établissement de la République. Dès lors la Savoie forma deux départements : celui du Léman, chef-lieu Genève, avec Thonon, Bonneville, Flumet, Megève, Sallanches, Saint-Gervais, Chamounix, et le pays de Gex, ôté du département de l'Ain ; celui du Mont Blanc, formé du reste, avec Chambéry pour chef-lieu.

Charles Emmanuel à Cagliari. — La Sardaigne demeurait au Roi, qui décida d'y résider. Il s'y rendit par Parme et Florence, dont le grand-duc lui offrit asile, à la villa de Poggio Imperiale. Puis la famille royale s'embarqua à Livourne, et toucha à Cagliari le 3 mars 1799.

Là le Roi, dans une note adressée aux puissances, protesta contre la violence qu'on lui avait faite en Piémont, proclamant les droits de sa couronne, et reniant l'alliance du Directoire. C'était, après deux ans passés à l'écart des puissances d'Europe dans la dépendance de ce dernier, rejoindre le concert des puissances, principalement l'Angleterre et la Russie, qui devaient lui venir en aide, l'une par l'argent, l'autre par ses bons

offices dans les négociations. Au contraire l'Autriche restait hostile. Elle avait refusé de lui donner asile, et même de recevoir la duchesse d'Aoste Marie Thérèse près d'accoucher.

Le Roi avait pour ministre Challambet, homme de faible conseil, mais que Maistre, nommé régent de la chancellerie de Sardaigne, allait suppléer dans l'action. Ce dernier venait de jeter dans le public, sous l'anonyme, un nouvel ouvrage : Antidote au Congrès de Rastadt. Le traité de Campo Formio avait décidé ce congrès, qui ne dura pas moins de deux ans. Les plénipotentiaires de toutes les puissances voulurent en lire la critique. Dans l'intérêt de l'Europe même, elle montrait la nécessité de restaurer la maison de Savoie, et de résister à l'Autriche.

Misère des peuples, effet de la Révolution. — Cependant, par tous les Etats de Savoie, les choses étaient à l'abandon. L'exil de la royauté n'était pas le seul mal dont ils souffrissent. Dans les occupations françaises précédentes, sous d'autres princes que les nôtres, la nation n'avait pas laissé de prospérer autant que permettait l'état de guerre : c'est qu'alors on avait pris soin de ne rien changer. Au contraire un changement absolu était ce que visait cette fois l'occupation.

L'Assemblée des Allobroges de 1792 avait commencé les destructions, que la Convention, acheva. Les biens pris aux églises, aux abbayes, aux citoyens réputés émigrés, furent vendus ; les paroisses reçurent ordre d'aliéner les communaux, dont chaque habitant eut sa parcelle. C'était ruiner les particuliers mêmes, qu'on prétendait favoriser. Les biens vendus ne profitèrent, ni à l'Etat, à cause de la dépréciation, ni au public, envers qui les nouveaux propriétaires se trouvèrent dégagés des liens de bienveillance et de toutes les anciennes servitudes. Le partage forcé des héritages engendra de nouveaux désordres.

D'autre part toute industrie périt. Les fabriques de gaze de Chambéry, les filatures d'Annecy, les forges de Saint-Hugon, fermèrent ; les mines de Tarentaise cessèrent d'être exploitées. Une manufacture d'armes, que Chambéry possédait, dut être transportée à Grenoble. L'insécurité entretenue par la persécution politique et religieuse, avait part à cette décadence ; les misérables finances de la Révolution y ajoutèrent une cause principale. Le cours forcé des assignats fit priser le numéraire si haut, qu'en 1799 l'intérêt de l'argent fut de vingt-quatre pour cent. Notre pays, que la sagesse de ses rois avait préservé de la banqueroute de Law, dut subir celle

du Directoire. Pour comble à tant de maux, le commerce anéanti se vit menacé jusque dans son avenir, par la concurrence de la route du Simplon, qu'on entreprit alors avec magnificence, tandis que celle du mont Cenis était laissée à l'abandon.

Tous les travaux publics mis en train par Charles Emmanuel III et poursuivis par Victor son fils, furent abandonnés en un moment. Toutes les écoles furent fermées, les Conseils de Réforme dissous, les Universités dispersées. Pendant cinq ans entiers l'enseignement public manqua, et le pays, auparavant l'un des mieux instruits de l'Europe, tomba en proie à l'ignorance. Les destructions ordonnées par Albitte avaient désolé la campagne ; les châteaux et les abbayes rasés, les clochers abattus, étalaient comme les plaies vivantes de la patrie ; Hautecombe, nécropole de nos princes, l'un des lieux les plus vénérables de l'Europe, avait été détruite de fond en comble.

Le nombre des habitants diminua dans des proportions effrayantes. Chambéry, peuplée de 16.000 âmes en 1789, n'en comptait plus que 10.800 en 1796. Comptés dans toute la province, les hommes, qui en 1789 surpassaient les femmes en nombre, venaient au-dessous en 1796, avec une différence de 76.000.

L'occupation autrichienne en Piémont. — Une nouvelle coalition fut formée contre la France en 1799. L'Autriche, la Russie, l'Angleterre y entrèrent avec le Turc et le roi de Naples. Les Français battus sur l'Adige durent reculer jusqu'à l'Adda. Les Autrichiens auteurs de ces revers, furent rejoints par une armée russe, que commandait Souvarof.

Il force le passage de l'Adda, gagne la bataille de Cassano (28 avril). A cette nouvelle Moreau, qui commandait à Milan, évacue cette ville, et se porte au confluent du Tanaro, attendant le secours de Macdonald. Mais ce dernier, qui venait de Rome, est battu avant de l'avoir pu joindre, à la Trébie. Le Directoire révoque Moreau, envoie à sa place Joubert, qui est vaincu à Novi et tué. Championnet, qui le remplace, est écrasé à Génola. Les Français évacuèrent Turin, Alexandrie, Coni. Le Milanais et le Piémont rentrèrent dans les mains des alliés.

Le dessein de Souvarof et de l'empereur Paul I^{er} était de rétablir le roi de Sardaigne dans ses Etats. Son premier soin en entrant à Turin fut de déclarer cette restauration. La maison d'Autriche s'y opposa. Aveuglée par les

récents succès, cette puissance n'y voyait que l'occasion propice d'occuper le Piémont, pour balancer l'occupation française de la Savoie.

Charles Emmanuel avait quitté Cagliari et touché terre à Livourne ; quand ce malheureux prince fut à Florence, il apprit l'opposition de l'Autriche. En même temps, le général russe eut ordre de passer en Suisse, où les Français triomphèrent sous Masséna de toutes les forces russes réunies (26 septembre). Tout espoir de restauration était perdu ; les Autrichiens restèrent seuls maîtres des provinces transalpines du Roi.

Nouvelle occupation française. — Leur occupation ne dura qu'un an. Napoléon, qui revenait d'Égypte, supprima le gouvernement de Paris, et se rendit maître de la République, sous le nom de premier Consul (9 novembre).

Au printemps de 1800, ayant remonté le Rhône en arrière du Lac jusqu'à Saint-Pierre, il passe le Grand Saint-Bernard et pénètre dans le Val d'Aoste. Il s'empare d'Ivrée le 22 mai, franchit le Tessin, et fait rentrer dans Milan l'armée française. Le général autrichien Mélas accourt du Piémont pour la repousser ; il est battu à Montebello. Ramenant vers le Piémont sa marche victorieuse, Napoléon se dirige sur Alexandrie ; Mélas, qui pense l'en empêcher, est écrasé à Marengo (14 juin). Cette victoire décida du sort du Piémont et de toute la Lombardie : la convention d'Alexandrie remit aux Français tout ce qu'avait gagné Souvarof.

Le duc d'Aoste était alors à Verceil, Napoléon le fit prier de demeurer en Piémont. Il songeait à renouer l'ancienne politique de l'alliance du roi de Sardaigne, dans des conditions que le nouveau régime français aurait rendues plus honorables. Le prince sentit ce qu'une pareille alliance offrait toujours d'incertitude. Charles Emmanuel était à Florence ; son frère déclara en son nom ne vouloir pas renoncer à l'alliance de la Russie et de l'Angleterre. « Que l'Angleterre donc et la Russie, dit Napoléon, le rétablissent. » C'était ce qui devait arriver en effet.

En Allemagne la victoire de Hohenlinden imposa les armes françaises. La paix fut conclue à Lunéville le 9 février 1801. Elle décidait le rétablissement de la république Cisalpine, dans laquelle entraient Parme et Modène. Le duc de Modène recevait de l'Empereur en compensation le Brisgau. Le duc de Parme devenait grand-duc de Toscane, au détriment du prince régnant, auquel l'Autriche donnait Saltzbourg.

Ce fut au tour des provinces subalpines d'être divisées en départements. On en fit cinq : le Pô, chef-lieu Turin ; la Doire, chef-lieu Ivree ; la Sture, chef-lieu Coni ; Marengo, chef-lieu Alexandrie ; la Sésie, chef-lieu Verceil.

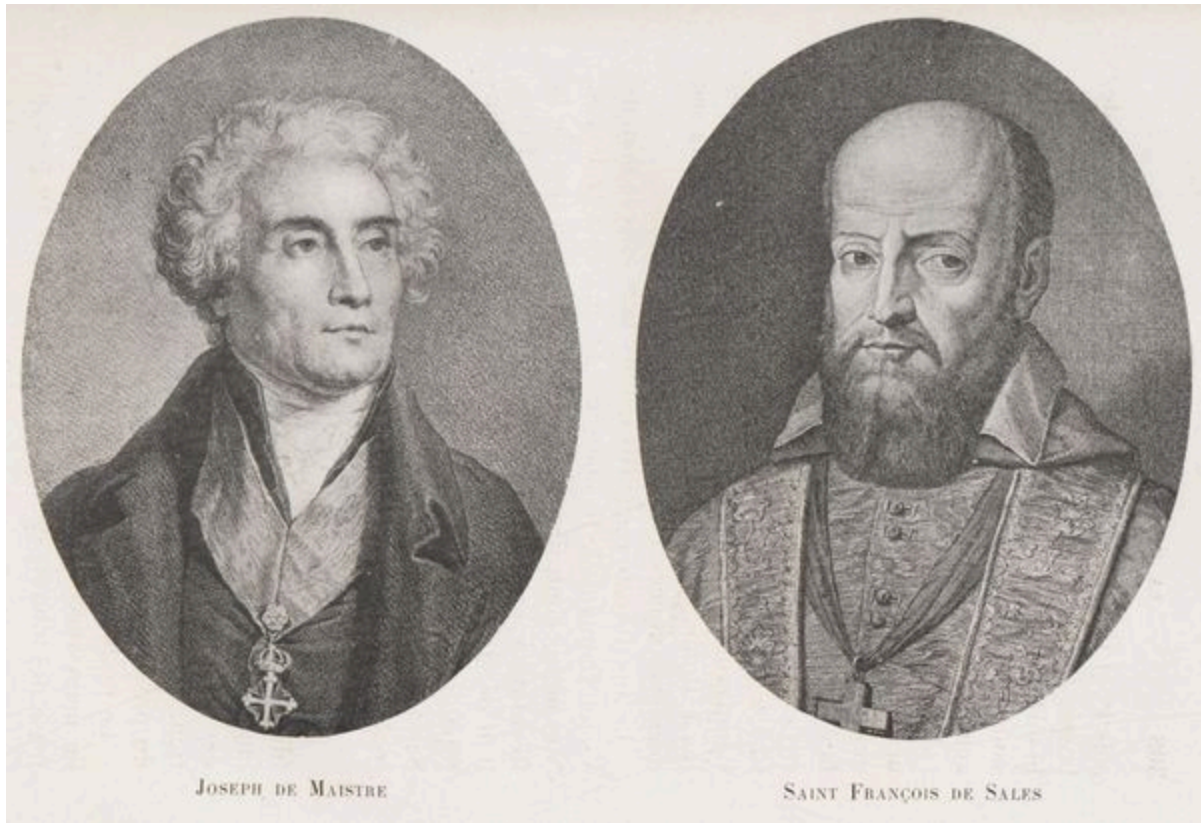
Abdication de Charles Emmanuel. — Le 25 mars 1802, fut signé le traité d'Amiens entre la France et l'Angleterre. Ces traités répétaient à l'égard de la maison de Savoie, ceux qu'avaient conclus autrefois François I^{er} et Charles-Quint. Comme on avait eu soin de laisser indécis le rétablissement de Charles III, ainsi le sort de Charles Emmanuel, proposé devant les puissances, soit pour une indemnité, soit pour le dédommagement de quelque province, y demeura sans règlement.

Le Roi, fatigué d'espérer, las du tracas causé par des négociations que menait son frère, ne songea plus qu'à quitter le fardeau de la couronne. Il n'avait pas d'enfants, et la reine était morte le 17 mars, à Caserte au royaume de Naples, où tous deux résidaient alors. Charles Emmanuel abdiqua le 4 juin, et entra dans la Compagnie de Jésus. La maison du Noviciat de ces Pères à Rome, qui est près de Montécavallo, abrita ses dernières années, et il y a sa sépulture.

Le duc d'Aoste recueillit son héritage sous le nom de Victor Emmanuel. Il était âgé de quarante-trois ans. Non moins contraire que son frère aux principes de la Révolution, décidé d'autre part à recouvrer ses Etats, il fit de Maistre son ministre dans celle des cours d'Europe dont il pouvait le plus attendre : c'était celle de Saint-Pétersbourg. Le comte fut nommé à ce poste en septembre 1802, et le rejoignit six mois plus tard.

La Savoie sous Napoléon. — Le gouvernement établi par Napoléon sous le nom de Consulat, transformé cinq ans plus tard en constitution impériale, fit succéder à l'anarchie universelle une période d'administration, qui fut quelque temps favorable à la renaissance du pays.

Le préfet français de Chambéry, M. de Sauzay, prit en main avec beaucoup de zèle et de sagacité la défense des intérêts locaux. Il sut représenter au pouvoir central la mauvaise assiette des impôts, leur taux excessif, l'imperfection des douanes. Il demandait le rétablissement des routes, la reprise des grands travaux publics. Avec d'infinies précautions, ridicule témoignage de la tyrannie que la Révolution faisait peser sur les consciences, il indiqua la nécessité de ne pas séparer l'enseignement religieux du profane.



Cette question touchait à la pacification religieuse, importante dans les états de Savoie. Comme le Gouvernement tenait à l'éviter, longtemps on ne put y pourvoir que par des mesures de détail, dont les bureaux restaient les maîtres. Enfin le premier Consul l'entreprit, et signa avec le pape Pie VII le Concordat de 1801 (15 juillet). D'un bout à l'autre de la Savoie, les curés reprirent possession des paroisses, et le peuple fidèle respira. Le plus aigu de la persécution cessant, la nation inclina tous les jours davantage à s'accommoder du régime ; l'état de paix tendait à s'établir, tel à peu près qu'il avait été lors de l'occupation de Louis XIV.

Ce qui le contraria toujours, fut les institutions que Napoléon imposa, destructives de stabilité, et le mécontentement de la guerre perpétuelle. Il faut avouer aussi que ces institutions, qui mettaient en morceaux les groupes et les familles, rendaient le pouvoir irrésistible, et que la guerre, en faisant participer les Savoyards enrôlés pour la France, à la gloire de ses conquêtes, les attachait à Napoléon. De ces effets divers sortit un équilibre,

qui dura jusqu'en 1813, époque des revers décisifs de l'Empire et de ses levées intolérables.

Victor Emmanuel et sa diplomatie. — Victor Emmanuel devenu roi n'avait pas quitté l'Italie ; il continuait de résider à Rome, menant par ses divers agents la négociation de son retour. Le premier Consul traitait avec lui par l'entremise de la Russie. Le 22 janvier 1803 on lui proposa par Markof, ambassadeur de cette puissance en France, la principauté de Sienne et d'Orbitello en récompense de ses Etats perdus ; de plus on offrait 500.000 livres en échange d'une renonciation. Le Roi, qui vit bien que tout le manège ne tendait qu'à vider la question de Savoie, en le payant d'un rang de représentation pure, répondit en demandant une vraie principauté, qui était la Ligurie et Gênes.

A Saint-Pétersbourg, l'empereur Paul disparu laissait moins de prise à l'envoyé de Sardaigne : Maistre racheta par son mérite la nouveauté de la situation. En peu de temps il eut conquis dans le corps diplomatique une situation personnelle sans égale. L'empereur Alexandre l'aima ; son aversion connue pour l'Autriche achevait de le mettre à sa place. Il entendait ne rien négocier qui ne reçût l'aveu de la France, à cause des facilités dont elle eût disposé pour révolutionner Gênes ou tout autre État, si le roi de Sardaigne y eût régné malgré elle. Mais il était difficile de faire entendre ce point à des princes qui croyaient combattre dans l'Etat constitué par la Révolution, une puissance semblable aux autres.

Enfin fut nouée contre Napoléon, entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, une troisième coalition, le 6 novembre 1804. Entre autres buts qu'elle promettait d'atteindre, comptait la restauration de la maison de Savoie.

Napoléon roi d'Italie. — Mais l'offensive venue de Paris ne cessait de dépasser tous ces plans. Le 26 mai 1805, Napoléon se déclara roi d'Italie, avec Milan pour capitale.

Cet acte découvrit soudain où tendaient toutes ces feintes de républiques Cisalpine et Romaine, de Venise cédée à l'Autriche, de peuples affranchis et prétendument régénérés. Elles préparaient la création d'un grand État centralisé, en qui se confondaient le Milanais, Crémone, Venise, Mantoue, le duché de Modène, les Romagnes, sous le niveau égalitaire d'un partage par départements. Ce commencement de puissance unie, présenté en

modèle à toute la péninsule, devait attirer l'amour des peuples, par l'appât des antiques libertés de l'Italie, dont la cause à travers les âges fut un des leviers de la politique. Les sectes, en les tournant de la sorte, en faisaient les clientes de la Révolution.

En réalité elles leur mentaient, puisque ces libertés n'avaient jamais été que le droit des petits États, menacés des puissances étrangères, assemblées pour la résistance par quelques puissances subalpines, que le royaume d'Italie supprima. Aussi ne put-on jouer cette pièce, qu'en écartant les deux puissances qui, dans toute l'histoire antérieure, avaient défendu ces libertés : c'étaient le Pape et la maison de Savoie. La fondation nouvelle les montrait déchus de ce rôle historique, et d'une manière si positive, que les états de Savoie mêmes, réclamés par les sectes comme partie de l'Italie, furent exclus du royaume et laissés à la France. Après avoir privé le Roi de son territoire, on le dépouillait cette fois d'un avantage moral, d'où la monarchie de Savoie tirait un lustre séculaire, et qui avait servi à l'agrandir.

Victor Emmanuel en Sardaigne. — Pour lui ôter tout espoir d'avoir Gênes, cette république fut réunie à la France le 4 juin.

Sur ces entrefaites commença la campagne de 1805, menée par la coalition. Elle eut pour résultat la capitulation d'Ulm, l'entrée des Français à Vienne et la bataille d'Austerlitz. Cette bataille obligea d'ajourner toute espérance de la diplomatie savoyarde. On pouvait espérer que la Prusse voudrait tenir tête à Napoléon, et l'Angleterre, qui venait de détruire la flotte française à Trafalgar (21 octobre), demeurerait une alliée possible. Mais M. de Front, qui menait les pourparlers de Londres, était incapable d'aboutir ; Pitt, qui défendait le Savoyard, mourut ; et le cabinet de Berlin refusa de s'engager.

Alors le Roi, jugeant inutile son séjour sur le continent, quitta Rome, et s'embarqua pour la Sardaigne, où son frère avait résidé un an. Les menées actives de sa diplomatie cessèrent dans les cours d'Europe. Jusqu'en 1814 il ne devait pas quitter Cagliari.

Les ruines du pays réparées. — La Savoie cependant se relevait de ses ruines. L'administration impériale retira les grandes routes de leur état d'abandon ; d'anciennes manufactures furent rouvertes, d'autres fondées, à Faverges, à Annecy, à Chambéry. En Tarentaise, les mines de Peisey et de Macôt furent cause de créer à Moûtiers une Ecole des Mines, qui vint en

réputation ; l'école dite Centrale, qui remplaçait à Chambéry l'ancien collège, fit refleurir quelque instruction. Douze hôpitaux furent fondés et dotés ; on agrandit l'hospice du Petit Saint-Bernard et celui du mont Cenis. La fidélité que mit l'administration à tenir les engagements et à payer les dettes du Roi, ramena la confiance et quelque stabilité.

Ce que le pays comptait d'hommes distingués et que l'Empereur put atteindre, reçut de lui des marques d'honneur. Dessaix, d'abord agent de la Révolution et commandant des Allobroges, rendu à l'estime par sa vaillance, prit part en qualité de général à toutes les grandes guerres de l'Empire. Crétet de Pont-de-Beauvoisin fut gouverneur de la Banque de France, et ministre de l'Intérieur.

Sciences et belles-lettres. — Jamais tant d'hommes célèbres nés en Savoie n'avaient porté l'honneur de ce pays dans le monde. A quelques-uns Paris eut l'avantage d'offrir un théâtre bien plus illustre que Turin. Berthollet, né à Talloires, à qui les progrès de la chimie ne doivent pas moins qu'à Lavoisier, fut de l'expédition d'Egypte et le familier de Napoléon. Fodéré, de Saint-Jean de Maurienne, élève des facultés de Turin et pensionné de Victor Amédée III, puis médecin militaire au service de la France, enseigna son art à Strasbourg et écrivit le *Traité de la Médecine légale*.

Les deux Michaud, nés à Albens, défendirent à Paris la cause de la monarchie française : l'aîné est auteur de la célèbre *Histoire des Croisades*, parue en 1811 ; le second a dirigé la *Biographie universelle*. Le poète Ducis, qui mit à la scène française les inventions tragiques de Shakespeare, tirait son origine d'Hauteluce dans la vallée de Beaufort. Tochon, né près d'Annecy, versé dans les médailles et les antiquités de Savoie, fit partie de l'Institut de France. Grillet, chanoine de La Roche, a mis des trésors de science dans son *Dictionnaire historique des illustrations savoyardes*. Mais aucun de ces hommes n'approche de Joseph de Maistre, salué dès son vivant et par la postérité comme un des premiers écrivains de la langue française et l'un des plus grands génies de tous les temps. Avec les *Considérations sur la France*, son plus célèbre ouvrage est les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, publiées seulement après sa mort en 1821.

Son frère Xavier de Maistre a écrit le célèbre *Voyage autour de ma Chambre*, et la nouvelle toujours goûtée du *Lépreux de la cité d'Aoste*. Leur ami le comte Henri Costa de Beauregard, qui servit le Roi dans les grands

emplois de l'armée, a laissé sous le nom de Mémoires historiques la meilleure histoire qu'il y ait de la maison de Savoie.

Décadence et chute de Napoléon.. — Depuis 1806 Napoléon mena contre l'Angleterre des hostilités, qui devaient concourir à le renverser. De cette année date le Blocus Continental décrété contre cette nation. Mais la ruine de la marine française empêchait l'offensive armée : Napoléon ne put empêcher les Anglais de bombarder Copenhague, et leurs vaisseaux, croisant en Méditerranée, de protéger la Sicile et la Sardaigne. En 1808 la guerre d'Espagne fut l'occasion pour l'Angleterre d'attaquer les Français sur le continent même.

Le pur esprit de secte révolutionnaire emportait l'empereur à cette guerre. Pour la première fois la fortune de la France fut inégale à cette inspiration ; la capitulation de Baylen en marqua l'échec retentissant. Les Anglais, débarqués en Portugal, commencèrent cette guerre de la Péninsule, qui devait durer jusqu'à la fin de l'Empire. La même année l'emprisonnement du Pape, ordonné par Napoléon, déchira aux yeux des populations fidèles les illusions du couronnement, que la Chrétienté avait pris pour un sacre.

En même temps le Tugend Bund soulevait l'Allemagne. La quatrième coalition (1809) aboutit à un second écrasement de l'Autriche, sans apaiser l'agitation. L'insuccès de la campagne de Russie (1812) annonça la fin du régime. La sixième coalition suivit, et le péril imminent commença ; la bataille de Leipsick mit fin aux succès des armes françaises (16 octobre 1813) ; l'Empereur effrayé rendit le Pape à Rome et le roi d'Espagne à Madrid.

Des levées d'hommes furent décrétées partout. Mais les peuples, fatigués de l'état de guerre continuel, ne songeaient qu'à y échapper. On y parvenait en se mariant, car ces levées exceptaient les époux. Des témoins de ces temps-là rapportent que la Savoie fit plus de mariages en un jour, que d'autres temps n'y en virent en deux ans.

La maison de Savoie rétablie. — A la fin de 1813, l'invasion de la France commença. Elle eut lieu sur toute l'étendue de la frontière, à la fois par les Alpes et par le Rhin.

La résistance principale tournée de ce dernier côté, obligeait de mal garder les Etats de Savoie. On y fit appel aux corps francs, mais les volontaires ne fournirent que 2.000 hommes, pour lesquels on ne laissa pas

de citer le Mont Blanc et le Léman au premier rang des départements patriotes. En 1793, à ses rois chassés par la Convention, la Savoie avait fourni 10.000 soldats.

Le 30 décembre, les Autrichiens se présentèrent devant Genève. Le préfet de la ville est révoqué, Jordy, qui commande en chef les troupes françaises, se donne la mort, et les bourgeois ouvrent leurs portes. En Savoie, le brave Dessaix organisa la résistance. Vingt ans de combats livrés contre la coalition avaient fait de la France sa patrie. Un bras perdu à la retraite de Russie n'avait rien ôté de son courage, et il n'avait que cinquante ans. Mais il ne put empêcher qu'Annecy, Rumilly, Chambéry se rendissent. Cette capitale avait pour maire d'Oncieu, descendant du président de ce nom. Il prit la place du préfet français avec le titre d'intendant. En même temps le vieux général de Sonnaz, âgé de soixante-dix-sept ans, formait un corps de volontaires, de tous les Savoyards fidèles qui voulaient se battre. D'accord avec Bubna, général autrichien, avec Bellegarde, aussi Savoyard, qui commande une brigade de l'armée d'occupation, il établit dans les communes, des commissions provisoires au nom du roi de Sardaigne. Ainsi le retour prochain de Victor Emmanuel était salué des Savoyards avant que les traités ne le décidassent.

Dessaix, retranché d'abord à la Chavanne, force le pont de Montmeillan, dégage la vallée de l'Isère, pendant que Marchand reprend Chambéry ; puis tous deux se portent sur Annecy, battent à Saint-Julien la garnison de Genève, qui venait au secours de la ville. Mais ils ne purent s'en emparer. Aux ouvertures d'armistice venues de Savoie, Napoléon osa faire répondre qu'il n'avait pas le droit de remettre « sous un joug de fer des populations délivrées ». C'était le même emphatique et insultant langage qu'avait tenu la Convention ; mais il était désormais sans effet.

En Piémont, une légion d'enrôlés nationaux forte de 3.000 hommes, fit son entrée en même temps que les alliés, redemandant le roi au nom de la province. Victor-Emmanuel quitta aussitôt Cagliari. Il rentra dans Turin le 20 mai. Cependant l'Empereur abdiquait. Le traité de Paris fut signé le 30 mai. Il mettait fin à la coalition, restituait une partie des conquêtes de la France à des princes dépossédés. Après vingt-deux ans d'occupation française, il stipulait le rétablissement de la maison de Savoie dans ses Etats.

XXXVI. VICTOR EMMANUEL I^{er}

1814 A 1821

La Restauration en Savoie. — Mais cette restitution ne fut pas d'abord complète. Chambéry, Annecy et Rumilly demeuraient dans l'union de la France. Il fallut porter à Conflans la capitale de la Savoie.

Une autre manœuvre fut essayée. Des délégués électoraux du département du Léman prétendirent porter à Zurich le vœu des provinces des bord du Lac d'être rattachées à la Suisse. Ils disaient ces provinces lasses d'être envahies et désireuses de faire partie d'un pays neutre. Cependant rien ne fut toujours si constant que la résolution des peuples de Savoie de rester unis ; l'adresse des délégués, revêtue d'un peu moins de six cents signatures, fut envoyée le 14 juin. L'Autriche ne s'y montra pas contraire. Mais le Roi et la France protestèrent, et l'adresse resta sans résultat.

Le 15 septembre, d'Agliano, lieutenant du Roi, fit son entrée par la Maurienne. Le 19, le Sénat fut rétabli. Les conditions n'étaient que provisoires, Gattinara fut président ; mais on n'attendit pas un moment pour ôter ce qui se pouvait de l'oppression révolutionnaire. Le Code civil fut abrogé, avec toutes les dispositions qui ruinaient les corps et les familles ; le partage forcé des héritages fut aboli, les droits de succession supprimés. On ôta la patente et les droits réunis, qui pesaient sur la campagne. La nation fut rendue à son ancien droit et à ses institutions naturelles : autant que le permettaient les changements accomplis et le progrès des temps, le code Victorien fut rétabli.

Ceux qui dans les villes avaient ressenti le bienfait de l'administration de l'Empire, ne manquaient pas de la regretter, d'autant plus que les survivants des Clubs soufflaient comme à Paris la peur de l'ancien régime. Le congrès des puissances se tenait à Vienne depuis le 22 septembre 1814. Le parti eut assez de crédit pour obtenir qu'une adresse y fût envoyée de Paris par les Savoyards devenus Français, demandant le maintien de la réunion ; mais elle ne réunit de signatures illustres que celles de Dessaix et de Berthollet. Au contraire une supplique fut remise au roi de France, au nom des villes maintenues françaises pour demander qu'on les rendît au Roi. Elle émanait de toutes les plus vieilles familles ; une adresse particulière des femmes à la duchesse d'Angoulême fut envoyée dans le même but.

Annecy et Chambéry rendues. — Le printemps de 1815 vit le retour de Napoléon en France. Il entra à Paris le 20 mars. Le 15 juin, la Savoie fut envahie de nouveau, sous les ordres de Ricard, par Aiguebelle et par Saint-Pierre. L'armée de Savoie se replie sur Conflans, et le Sénat se réfugie à Aoste.

La bataille de Waterloo fut perdue le 18 juin. Frimont, qui commande les Autrichiens, descend à Martigny, force le pont de Saint-Gingolph, entre à Thonon, puis à Genève. Bubna et Latour forcent les cols du mont Cenis et du Petit Saint-Bernard. Par le Cornet, Andezeno aborde la vallée de Beaufort, s'empare de Conflans et de L'Hôpital, où les Français firent une défense héroïque. Suchet, qui commande à Chambéry, se replie au col du Mont du Chat, d'où les alliés parviennent à le déloger, guidés par le chevalier Costa.

Le 20 novembre fut signé le second traité de Paris. Il accordait l'intégrité de la Savoie, rendait Chambéry, Annecy et Rumilly. Seuls quelques territoires furent réunis à Genève. On y comptait la rive gauche du Lac depuis Hermance, et Carouge, dont les rois de Sardaigne avaient pensé faire sa rivale.

La possession de Gênes. — Au recouvrement de ces anciennes frontières, les traités de Paris ajoutèrent Gênes, convoité par la maison de Savoie depuis un siècle. Tout le territoire de cette république lui fut remis avec la ville elle-même, avec Novi et Savone. Au point de vue du territoire aussi bien que de la situation, c'était un accroissement considérable, conforme non seulement aux desseins des Charles Emmanuel et des Victor, mais encore aux négociations menées près des puissances dans les dernières années.

Ainsi, au sortir de tant d'infortunes subies par la monarchie de Savoie, cette extension peut être considérée comme le fruit légitime de sa politique, dont elle n'eût pas manqué en d'autres temps de tirer le même avantage que de la réunion de tant d'autres provinces dont elle avait fait son domaine.

Politique italienne nouvelle. — Seulement la situation créée en Italie par l'action de la Révolution donnait à cette réunion un caractère moins favorable, à cause de la violence dont Gênes se plaignit, et qu'on présenta comme l'effet d'une oppression générale étendue sur la péninsule.

Le royaume d'Italie supprimé fut l'occasion de former ces plaintes. Il avait rassemblé l'espoir des patriotes. Le congrès de Vienne en reprit les morceaux, qui revinrent à leurs anciens princes ; mais on ne pouvait relever les républiques, décidément détruites par la Révolution. En même temps que Gênes à la Savoie, Venise fut donnée à l'Autriche, comme Genève allait à l'Etat suisse. Depuis lors les mécontentements de Gênes et de Venise comptèrent au nombre des griefs que la Révolution élevait contre les anciennes monarchies. Gênes répugnait au joug savoyard, surtout depuis le siège de 1746. Il eût fallu de grandes précautions, le titre de doge pris par le Roi peut-être, pour adoucir ces résistances. On n'en fit rien, en sorte que cet agrandissement servit à représenter la maison de Savoie comme incapable d'entrer dans les desseins qui furent formés depuis pour l'affranchissement de l'Italie.

La renaissance ou risorgimento de l'Italie se préparait alors. La revendication séculaire des libertés de la péninsule s'y mêlait aux visées unitaires des sectes. Les patriotes trompés y unissaient leur effort, y confondaient leur pensée, dans celle des jacobins. Avec eux ils vouèrent à l'aversion, au même titre que l'Autriche, la maison de Savoie, que huit siècles d'histoire avaient faite la gardienne et le champion de ces libertés.

Politique de l'Autriche. — On la rejetait ainsi à l'alliance de l'Autriche, dont tout devait la séparer.

Par une disposition sans exemple dans le passé, cette puissance avait reçu mission du congrès de Vienne, de la police internationale en Italie. Elle devait y surveiller la propagande des sectes, et opposer ses armes aux révolutions. Milan, rendue à son occupation, fut le centre détesté de cette répression. Mais aussi, par l'effet de la crainte que l'Autriche laissait voir de pousser les choses à bout, la même ville devint le foyer de l'agitation patriote. Manzoni et Silvio Pellico l'habitaient. Ce dernier, sujet du roi de Sardaigne, né à Saluces, y rédigea le Conciliateur, organe fêté de la Révolution.

Les fameuses Chansons de Léopardi sont aussi de ce temps-là. Tous ces hommes étaient réunis par les liens des sociétés secrètes, qui prirent alors le nom de charbonnerie, et dont les pratiques, étendues dans l'armée, allaient bientôt causer des séditions militaires dans toute l'Europe.

Gouvernement de Victor Emmanuel. — Cependant le roi de Sardaigne, paisiblement rendu à l'affection de ses peuples, vaquait à la restauration de sa puissance et de la prospérité publique.

L'armée et la flotte étaient à refaire ; il s'y appliqua avec succès, profitant de l'avantage que donnait pour la seconde la possession du littoral de Gênes. C'est alors que les volontaires rassemblés par Sonnaz au moment de la Restauration, et qu'on nomma d'abord légion de Sonnaz, amenés à Turin par son frère Joseph, composèrent le corps d'élite qui devait s'illustrer dans les batailles prochaines sous le nom de brigade de Savoie.

Dans un voyage que le roi fit en Savoie en 1816, et dans lequel il s'arrêta tour à tour à Chambéry et à Annecy, il reconnut lui-même l'état de la province. Il y rétablit l'ancien Conseil de Réforme, pour le bon ordre de l'instruction publique. Les collèges des Jésuites rouverts favorisèrent le renouveau de l'enseignement. On s'efforça d'ôter plusieurs désordres introduits par la Révolution. Le scandale des mariages civils en était un des plus sensibles. Aucun de ceux qui refusèrent d'y joindre le sacrement, ne fut admis à rester dans les fonctions publiques. Les cabarets, multipliés par la propagande des sectes, furent réduits des trois quarts par mesure d'Etat.

Depuis le rétablissement du culte, il n'y avait eu d'évêché en Savoie que celui de Chambéry. Victor Emmanuel négocia avec Rome la restauration des antiques sièges de Maurienne et de Tarentaise. Celui de Genève fut rétabli au titre d'Annecy ; Chambéry hérita du titre de métropolitain, que Moûtiers avait eu sur Aoste. Le Sénat de Savoie fut restauré, les tribunaux reprirent leurs anciennes bases ; cependant l'administration de la justice n'en subit pas moins des réformes ; la question fut définitivement abolie.

Surtout les finances, réglées par la plus stricte économie, firent l'éloge du gouvernement. Jamais l'impôt n'avait pesé si peu sur les sujets du roi de Sardaigne. Cela fut d'autant plus apprécié, que les charges de l'Empire avaient été plus fortes.

L'opposition libérale en Savoie. — Ce bienfait, ressenti des peuples, ne laissa pas d'être rabaissé par le parti d'opposition que l'occupation laissait derrière elle. Ce parti répéta que le profit d'argent était peu de chose au prix des droits que violait la Restauration. Il s'agissait des droits politiques définis par la Révolution, et qui s'exprimaient à Paris dans les assemblées parlementaires.

Deux raisons s'opposaient à ce que le roi de Sardaigne eût accordé de pareilles assemblées : les troubles continuels qu'elles eussent causés et dont la France offrait l'exemple ; le caractère fédératif de ses États. La Savoie, Gênes, le Piémont, la Sardaigne, différaient de mœurs, d'aspirations et de langue ; les sentiments qu'ils entretenaient à l'égard de la dynastie étaient également différents. Une assemblée formée de leurs députés en permanence auprès du prince, au titre de représentants de la nation, eût donc joint au mensonge de ces représentations, celui qui naît de mélange et de confusion. Ces disparates de peuples s'unissaient aisément dans la commune fidélité au roi et dans le traitement proportionné qu'ils recevaient de la dynastie, instruite de chacun et faite à tous ; au contraire, une assemblée élue, soumise au droit du nombre, n'aurait pu que les opposer. A la guerre de parti n'eût pas manqué de se joindre celle des nationalités.

C'était cependant ce que réclamait, sous le nom de constitution, ceux qui formaient le parti libéral, imbus des idées des philosophes, et mettant en avant, en souvenir de l'Empire, un amour des vertus et des mœurs du soldat. Héritier des pratiques de la Révolution, ce parti s'essayait aussi à dépeindre la monarchie comme étrangère. Le Piémont était représenté comme l'instrument de l'absolutisme, et Turin comme sa citadelle. Le nom de *buon governo*, ou bon gouvernement, servit à le nommer par moquerie. Le régime des commandants de place, qui en aucun temps n'avait été exempt d'abus, vit ajouter aux critiques passées, le reproche d'être ordinairement exercé par des officiers piémontais.

La révolution des Trente Jours. — Cependant le Piémont, beaucoup plus que la Savoie, se ressentait du travail des sectes. Le même mot de constitution ou *statuto* y servait de ralliement à ceux de la faction unitaire. Les garnisons en étaient infectées. Au contraire la brigade de Savoie conservait la fidélité.

L'année 1817 vit de grandes disettes en Savoie. Le parti libéral aussitôt répandit dans le peuple des bruits d'accaparement, accusa le régime des douanes et le gouvernement de Turin. A Chambéry, pour détruire ces bruits, il fallut que le syndic livrât les provisions du séminaire. Mais le mouvement n'alla pas plus loin. Le Sénat interdit l'exportation des grains, et la ville de Genève aida par des fournitures à soulager les habitants.

Le réveil de la Révolution eut son premier éclat en Espagne avec la sédition militaire de Cadix en 1820. Des compères, actifs sur tous les

points, lui répondirent. La garnison de Noie au royaume de Naples se souleva (2 juillet). Dans l'une et l'autre monarchie l'émeute victorieuse imposa ses constitutions. Aussitôt les puissances d'Europe conviennent d'un congrès, qui fut tenu à Laybach, pour la répression de ces troubles (janvier 1821). L'Autriche, agissant en leur nom, dirige ses troupes sur Naples, avec Frimont pour général. Les agents de Piémont, enhardis par ce départ, proclament dans Alexandrie la révolution italienne (10 mars). L'auteur du coup de main était le comte de Palma, capitaine au régiment de Gênes.

Cette ville constituait dans les états de Savoie le foyer des conspirations. A la sédition d'Alexandrie elle fit écho par une insurrection ; des mouvements pareils eurent lieu à Asti et à Pignerol ; à Turin, Santa-Rosa réussit à s'emparer de la citadelle.

Abdication de Victor Emmanuel. — Ce coup fut ressenti du Roi avec d'autant plus de vivacité, qu'il reconnaissait une action décisive pour impossible. Historiquement c'était un scandale de voir une revendication des libertés de l'Italie échapper à son patronage ; mais les circonstances étaient telles, qu'il n'eût pu le revendiquer sans épouser le parti de l'anarchie.

Les insurgés menaient leurs bandes aux cris de vive la Constitution, à bas l'Autriche. Il devait refuser toute constitution, et la partie qui le liait à l'Autriche était si bien resserrée par le congrès de Laybach, qu'il ne pouvait renier cette ennemie de l'Italie sans renier sa couronne. Pour débrouiller ce nœud d'enfer, il n'eût fallu rien moins qu'une politique prudente, puisée aux sources mêmes de l'histoire de sa maison, appuyée sur la maison de France, et qui pût compter sur l'avenir ; mais cet avenir était fermé. Victor, âgé de soixante-deux ans, n'avait pas de fils ; son frère, le duc de Genevois, troisième fils de Victor Amédée, âgé de cinquante-six ans, aussi privé d'héritier mâle, allait être le dernier de sa lignée. Pour la première fois depuis huit siècles, la succession de Savoie manquait en ligne directe ; et le prince de Carignan, qui devait la continuer, était acquis au libéralisme et à la cause de la Révolution ; le chef de l'émeute de Turin, Santa-Rosa, était son ami.

Ces raisons et la lassitude des difficultés, renaissantes après tant d'infortunes passées, décidèrent le Roi à abdiquer, laissant à de moins âgés le soin d'apaiser l'insurrection. Cette abdication eut lieu le 13 mars. Le

prince y alléguait l'impossibilité de déférer aux conjurés sans manquer aux engagements pris envers les monarques ses alliés.

XXXVII. CHARLES FÉLIX

1821 A 1831

Caractère de ce prince. — Avec Charles Félix prend fin l'histoire de la descendance directe de la maison de Savoie. L'histoire de la monarchie proprement Savoyarde ne va pas non plus au delà. Après lui la fonction de cette monarchie change, en même temps que ses sentiments ; la politique de la Révolution, qu'elle épousa, eut pour conséquence invincible de rendre italien le gouvernement. Entre les princes et leurs sujets de Savoie, il n'y eut plus dès lors que des liens personnels, que les événements devaient bientôt briser.

Au contraire le lien national fut sous Charles Félix aussi fort que jamais. Cette dernière période d'union d'un noble peuple avec la dynastie à laquelle il dut son existence, et qui le gouverna huit cents ans de père en fils, brille des traits les plus purs d'une affection mutuelle, et d'une confiance que pas un moment les menées d'anarchie ne troublèrent.

Charles Félix prévoyait l'effet du prochain règne. Aussi le vit-on prodiguer, comme en un testament de famille, les marques d'attachement au berceau de sa race. En dix ans de règne il n'y fit pas moins de quatre séjours. Chambéry en reprit son rang de résidence ; de vastes travaux furent achevés par ses soins, et sa pieuse sollicitude devait relever la nécropole d'Hautecombe.

Il avait épousé Marie Christine, de la maison française de Naples, sœur de Marie Amélie, qui fut femme du roi Louis Philippe.

La constitution accordée et retirée. — Il était alors à Modène. Le prince de Carignan, âgé de vingt-quatre ans, prit sur-le-champ la régence, et osa, sans congé du Roi, accorder la constitution.

Il déclarait ne le faire que sous condition, espérant que ce serait pour Charles Félix une trop grande affaire que de la retirer. Il se trompait : celui-ci répondit aussitôt par une condamnation formelle du coup d'État, et par l'ordre adressé au prince de quitter Turin et de se soumettre. Le prince n'osa

pas résister. Il s'enfuit de son palais la nuit, gagne Milan et de là Modène, pensant apaiser le Roi, qui refusa de le recevoir, et le relégua à Florence. Cependant la constitution, dépouillée de toute sanction du prince, n'avait plus dans Turin d'appui que les baïonnettes. Celles-ci payèrent d'audace et se jetèrent sur Novare, où les corps autrichiens attendaient. L'armée royale les y rejoignit et, avec l'aide de ces corps, les battit (8 avril). D'autre part l'armée d'Autriche envoyée contre Naples y avait fait son entrée le 24 mars. Le 9 avril, elle fut à Turin et acheva d'assurer le retour de Charles Félix. Ainsi fut déjoué le premier complot tramé dans les états de Savoie contre la liberté de la monarchie.

Cependant la Charbonnerie tentait une diversion en Savoie. Elle y sema l'absurde nouvelle que l'Autriche allait occuper cette province. Aussitôt on s'alarme ; le Roi dut envoyer le démenti formel de ces bruits ; afin d'ôter tous les soupçons, il retira des garnisons de Piémont la brigade de Savoie, et remit le pays à sa garde.

La révolution réprimée. — Le congrès de Laybach se termina le 20 mai. Partout des mesures furent prises en conséquence, pour éviter le retour des mêmes événements. Silvio Pellico, pris et condamné à mort par les tribunaux autrichiens, vit commuer sa peine en prison, où il devait rester neuf ans. Le 21 juin 1822, la contre-révolution éclata à Madrid. L'expédition française armée pour la soutenir, entra dans la ville en mai suivant, et s'empara le 31 août de Cadix, où la constitution s'était réfugiée (1823).

Cet événement terminait les efforts de la charbonnerie militaire. Il assura dix ans de tranquillité, durant lesquels prend place pour la Savoie le gouvernement de Charles Félix. Ainsi ce règne, commencé dans l'émeute, devait être un des plus pacifiques et des plus prospères de notre histoire. On ne peut dissimuler que la crainte de l'Autriche eut part à cette tranquillité ; mais cette crainte n'eût jamais suffi sans la fermeté, le sang-froid et la constance du roi de Sardaigne, sans la sagesse de son gouvernement.

Ces vertus lui donnaient assez de force pour que, seul des princes subalpins, il pût se dispenser de l'attitude de vassal à l'égard de l'empereur d'Autriche, qui vint séjourner à Milan. Tous lui firent une visite, dont Charles Félix s'abstint.

Gouvernement de Charles Félix. — Il s'entoura d'officiers savoyards ; il eut pour ministre un Savoyard, Roget de Cholex. Aidé de ce fidèle serviteur, qui l'assista pendant sept ans, il fit bénéficier le pays des réformes les mieux mesurées et les plus utiles. Quoiqu'il prît soin de maintenir l'abrogation du Code civil en général, il ne laissa pas d'emprunter aux lois françaises l'heureuse réforme de plusieurs points particuliers.

Un édit sur les hypothèques en soumit le fonctionnement à des mesures nouvelles, favorables à la propriété. Un autre édit remplaça le juge-mage, qui jugeait seul les petits procès, par un tribunal de première instance ; les juges d'instruction furent créés par une législation spéciale ; enfin l'avantageuse unité des poids et mesures fut décrétée.

Toutes ces réformes eurent lieu en 1822. L'an 1823 vit reprendre les grands travaux publics commencés par Victor Amédée III, et continués quelque temps sous l'Empire. Le diguement de l'Arve fut poussé avec persévérance, et l'on remit à l'étude celui de l'Isère. L'irrigation de la plaine qui va de Chambéry au Bourget-du-Lac, fut reprise. Enfin fut faite la route du mont du Chat, qui met en communication Chambéry et Saint-Genix-d'Aoste.

Charles Félix visita la Savoie l'année 1824. Il avait avec lui la reine et la duchesse de Chablais, sa sœur, qui séjournèrent comme lui à Chambéry. Sa bonté, ses manières affables, la droiture d'âme qui se faisait sentir dans son air et dans sa personne, toute la noblesse d'une antique race, joint au dessein marqué d'en rattacher l'honneur à l'antique illustration du pays, conquirent à ce prince tous les cœurs. Jamais souverain de la Savoie n'y fut plus sincèrement fêté. Ce qu'il y avait dans le pays d'opposition libérale, se tut ; les plaisanteries sur le *buon governo* firent trêve. Ceux qui les avaient proférées, sentant qu'on ne pourrait les défendre, s'en tinrent désormais à ceci, que sous un régime despotique la Savoie n'en avait pas moins un bon roi.

Expédition de Tripoli. — L'armée dut à Charles Félix des réformes, qui ne le montrent pas en retard à cet égard sur les princes ses prédécesseurs. Outre le bon ordre dans l'armement, il pourvut à la discipline par la rédaction du Code militaire, la première qu'on ait eue en Savoie. Dans un pareil ouvrage se donnaient rendez-vous les traditions d'excellence guerrière, et celles d'habileté juridique qui distinguaient la monarchie.

En 1825 une expédition donna lieu d'éprouver ce qu'elle pouvait en ce genre. Une insulte du dey de Tripoli reçue par notre ambassadeur, fut cause d'armer l'escadre de Savoie. Tripoli comme Alger servait de refuge aux pirates, dont les courses infestaient la Méditerranée. Nos vaisseaux, conduits par Scivoli, y coururent et bombardèrent la ville, et le dey dut faire sa soumission.

Suite des séjours du Roi. — Le Roi revint en Savoie en 1826. Trois grandes cérémonies rendent ce séjour notable. Le diguement de l'Arve fut inauguré au milieu d'un énorme concours de peuple, et de toutes sortes de réjouissances, auxquelles les villes et les villages se piquaient de fournir, avec une émulation sans pareille.

A Annecy, la même année, les reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal furent solennellement transférées dans la nouvelle maison des Visitandines, qui venait d'être aménagée. Le Roi et la Reine y parurent ; l'affluence fut immense, et les témoignages de la piété publique éclatèrent avec une magnifique ampleur. L'autre cérémonie dépassa les premières, par le sens à la fois religieux et national qu'elle revêtit aux yeux de l'histoire. Ce fut la consécration de l'abbaye d'Hautecombe, restaurée par les soins du Roi. Cette restauration, ordonnée lors du premier séjour de Charles, fut achevée en deux ans, au prix de recherches patientes opérées pour retrouver les corps des princes défunts, et des touchants efforts de l'art. La consécration fut faite le 5 août, par l'archevêque de Chambéry. Le lendemain, en présence du Roi et de la Reine, des chevaliers de l'Annonciade, des capitaines des gardes du corps et de toute la cour, eut lieu la translation solennelle des corps, au nombre desquels étaient ceux d'Humbert III, du bienheureux Boniface et de Louis baron de Vaud.

Dans le monastère en partie conservé, furent rappelés les moines bénédictins, chargés de prier pour ces princes et de veiller sur huit cents ans d'histoire. Le Roi, qui devait y avoir sa sépulture, y eut de son vivant des appartements, du haut desquels ses yeux purent errer sur le lac, tandis que sa pensée pieuse s'unissait au souvenir des Humberts et des Amédées.

La succession de Savoie. — Un événement aussi nouveau que le défaut de postérité directe, devait ouvrir la porte à des contestations touchant la succession de Savoie. Elles eurent d'autant plus lieu de se produire, que le prince de Carignan était en disgrâce. Le parti autrichien favorisait François,

fil du duc de Modène, né en 1819 du mariage de ce prince et de Béatrice de Savoie, fille de Victor Emmanuel. Mais l'ancien droit monarchique s'opposait à cette substitution ; d'autre part le prince de Carignan donnait des gages d'une conduite nouvelle.

Au grand étonnement de ses amis politiques et de toute l'Europe, on le vit combattre avec l'expédition française contre la révolution d'Espagne. Il fut à la prise de Cadix, et depuis lors parut avoir renié le parti de la Révolution. Ce changement, peut-être sincère, quoiqu'un nouveau retour dût les suivre, eut pour effet de mériter sa grâce. En 1828 le Roi consentit à le voir à Chambéry, et depuis lors il vécut à Turin et tint son rang de prince héritier à la cour.

Dernières années de Charles Félix. — Charles revint deux fois en Savoie, en 1828 et en 1830. La fin de juillet de cette année le surprit à Hautecombe ; il y apprit, avec les événements de Paris, le retour offensif de la Révolution. Mais son gouvernement l'avait mis au-dessus d'elle : tant d'échos renvoyés de diverses parties du monde à cette nouvelle chute d'un trône, furent sans effet dans les états de Savoie.

Le Roi savait sa force. Comme on lui faisait peur de la solitude de Hautecombe, propice à quelque coup de main, et qu'on le pressait de regagner Turin : « Il suffit, dit ce dernier de nos rois, que je m'arrête à Chambéry : là, au milieu de mes fidèles Savoyards, je ne crains plus rien. Qu'ai-je besoin de soldats ? » Le soir il se montre au théâtre. Toute la salle debout l'acclama.

Ce furent les adieux de la nation. Le Roi mourut à Turin le 27 avril suivant, au milieu du regret de ses peuples et des larmes de tous ceux qui l'avaient servi. Son testament contenait ces paroles : « Je veux que mon corps soit porté à l'abbaye d'Hautecombe en Savoie, située au bord du lac du Bourget. Ayant été destiné par la Providence à relever de ses ruines cette église et à y replacer les cendres de mes ancêtres dans leurs tombeaux, je choisis ce saint lieu pour celui de ma sépulture, et mon corps y sera enterré dans la chapelle des Princes, avec la simple épitaphe qu'on trouvera écrite de ma main. » Cette épitaphe portait, avec la mention de son nom et de sa couronne, ces simples mots : « Ames dévotes qui visitez ces saints lieux, priez pour le repos de son âme. »

Les monuments de Charles Félix. — Un soin délicat et touchant de réparer les ruines du temps et de restaurer le souvenir, s'était montré dans toute sa vie. A Verceil il répara le tombeau du bienheureux Amédée IX, détruit par les soldats du Directoire. A Annecy le couvent de la Visitation fut un effet de sa munificence. Les magnifiques autels, les châsses, qui décoraient l'ancienne église en étaient les fameux témoins : on les a portés dans la nouvelle, comme autant de souvenirs du Roi. A Rome, au noviciat de la Compagnie de Jésus, où mourut Charles Emmanuel IV, il eut soin que fût élevé un tombeau de marbre blanc, pour contenir les restes de son frère. Mais Hautecombe surtout fait l'éloge de sa piété.

Cette église ne contient pas moins de vingt et un cénotaphes, élevés aux membres de la maison de Savoie qui y ont eu leur sépulture, et six tombeaux, dont quatre sont copiés sur l'antique, tels que Guichenon les a gravés. A ces monuments des anciens princes est jointe la figure en marbre du Roi, celle de la reine Marie Christine, avec un monument de la duchesse de Chablais.

Tels sont en ce genre les ouvrages de Charles Félix. Ils ont eu leur suite naturelle dans celui qui fut élevé au prince lui-même en reconnaissance du diguement de l'Arve. C'est le seul en ce genre que la Savoie ait de ses princes ; on le voit au sein du Faucigny fidèle, à Bonneville ; il est composé d'une colonne qui porte la statue du Roi.

SIXIÈME PÉRIODE

LE ROYAUME ITALIEN

VI^e PÉRIODE — LE ROYAUME ITALIEN

XXXVIII. CHARLES ALBERT

1831 A 1849

Sentiments nouveaux de la dynastie. — Le prince de Carignan, qui devint roi de Sardaigne sous le nom de Charles Albert, descendait au cinquième degré du prince Thomas. Il lui manquait plusieurs des sentiments que s'étaient transmis d'âge en âge les anciens princes de Savoie. Sa mère, veuve en 1800, l'avait élevé à Paris, au sein des influences révolutionnaires qui y avaient alors l'empire ; il eut de Napoléon un brevet d'officier. Ces commencements et l'ascendant des amitiés qu'il fit plus tard, n'en eussent pas moins cédé peut-être aux traditions de sa couronne, sans la situation de cette couronne même, qui bientôt la força d'opter entre son effacement et la Révolution. Alors les sentiments du prince se joignirent à la politique pour rompre l'ancienne tradition.

L'ascendant gardé à la Savoie, l'attachement ressenti par nos princes pour ce berceau de la dynastie, était un signe de cette tradition ; le nouveau règne n'en connut plus que les restes. Imbu de philosophie et d'humanitarisme, l'esprit de Charles Albert ne se connaissait presque d'autre patrie que les idées. Les nations ne le touchaient qu'à cause du plus ou moins de secours qu'elles promettaient à la liberté des peuples : l'Autriche, dépeinte comme leur geôlière, était l'objet de son aversion ; il aimait la France comme leur libératrice, et si son royaume même entra dans ses calculs, ce fut comme ouvrier de l'unité italienne, mandataire de la liberté.

Menées unitaires en Italie. — Cette politique ne fut pas d'abord suivie. Soit que Charles Albert doutât, soit qu'il craignit l'Autriche, il parut rompre

avec la Révolution. Les condamnés de l'insurrection de 1821, qui comptaient sur leur grâce, ne l'eurent pas.

Cependant la révolution de Paris en avait fait se lever dix autres en Italie. Le nouveau règne trouva Modène en proie aux troubles, que le duc François IV favorisait. La restauration du royaume d'Italie était résolue par les sectes, et déjà elles promenaient l'offre de cette couronne à travers les cours de la péninsule. On l'accordait à deux conditions : que le roi d'Italie donnerait la constitution, et qu'il ferait la guerre à l'Autriche. Le Duc fit croire qu'il accepterait ; il favorisa d'abord les conjurés ; mais quand il vit les armes d'Autriche dans ses Etats, il les livra. En même temps, Parme et Bologne se soulevaient ; Marie Louise, qui régnait à Parme, fut chassée ; une partie des États de l'Église proclama la Révolution.

Ceux qui la menaient tentèrent Charles Albert : on lui rappela d'anciens engagements ; mais défiant de ses forces militaires, il eût voulu du moins pouvoir compter sur l'appui de la France. Le roi Louis Philippe le refusa. L'Autriche put vaquer tranquillement à la répression de l'émeute. Elle rétablit Marie-Louise, le duc de Modène, l'obéissance de Grégoire XVI.

Contre une seconde insurrection des Romagnes, les armes de France, loin d'aider l'émeute, intervinrent à leur tour et occupèrent Ancône (22 février 1832). Le roi de Sardaigne lui-même prit des mesures. En 1833, Gioberti, son chapelain, maître de théologie à Turin, dévoué à la cause de l'unité italienne, fut banni.

Les états de Savoie menacés. — La Révolution désespéra de trouver son instrument parmi les princes : la politique dynastique ayant échoué après les complots militaires, elle entreprit d'emporter l'opinion. La ligue de la Jeune Italie fut formée dans ce but en 1833, par Mazzini, réfugié à Marseille ; l'organe de cette ligue fut un journal rédigé sous le nom de Maintenant et toujours. En même temps, le parti formait des bandes, capables d'appuyer un coup de main ; elles avaient pour chef Ramorino, ancien général de l'armée polonaise.

Sous l'influence de ces nouveaux chefs, les états de Savoie furent agités. Il fallait que Charles Albert apprît que, sur son refus de s'entendre avec les conjurés, il serait traité en ennemi, comme l'avait été Victor Emmanuel.

En Savoie, la célébration du jubilé de Grégoire XVI fut l'occasion de fomenter l'émeute. De prétendus excès du clergé y servirent : des troubles eurent lieu à Chambéry le 5 mai. Gênes se souleva le 13 juin ; Alexandrie le

17. Les Italiens et les Polonais dont se composaient les bandes de la Jeune Italie, trouvaient un refuge en Suisse ; au printemps de 1834 ces bandes tentèrent l'invasion de la Savoie. Elles attaquèrent Seyssel, les Echelles, Pontcharra, surtout Annemasse et Saint-Julien. Un millier d'hommes fondit sur ce dernier endroit, commandés par Mazzini lui-même, qui fut étonné de voir les peuples ne pas demander la liberté. Les appels à l'insurrection furent vains ; la Jeune Italie fut reçue en Savoie comme l'avait été la Convention, et, parce qu'elle n'avait pas d'armée pour la soutenir, il lui fallut regagner la frontière.

Quelques insurgés furent pris et fusillés ; d'autres, que le Sénat jugea, furent condamnés par contumace ; le Roi remit l'impôt aux communes envahies.

Gouvernement de Charles Albert. — Dans le train de son gouvernement, le prince faisait sentir la même bonté que ses prédécesseurs. L'administration causait peu de tracas, la milice et l'impôt étaient légers, un respect séculaire continuait d'attacher les peuples à la dynastie. Les villages vivaient dans un repos profond ; les villes, malgré les pratiques de parti, ne pouvaient méconnaître l'avantage d'un régime qu'on suivait par accoutumance, dont les abus médiocres étaient soufferts sans peine, et qui permettait tous les progrès.

En Piémont, malgré ces avantages, le désir d'affranchir l'Italie n'en faisait pas moins un motif d'agitation ; au contraire la Savoie n'avait pas ce souci, en sorte qu'aussi longtemps que le Roi continua l'ancienne politique, elle vécut paisible et contente. C'est alors que, par un effet de la prospérité générale, les villes de L'Hôpital et de Conflans agrandies furent réunies, pour en former une seule, qui s'appela Albertville, du nom du prince régnant.

L'installation des partis en Savoie. — La première atteinte de l'esprit révolutionnaire dans le gouvernement de la Savoie, eut lieu par la législation. Depuis la mort de Victor Emmanuel, des conseillers trompés ou complices bataillaient pour le retour du Code civil de Napoléon. On l'avait demandé de Charles Félix, sans l'obtenir ; l'obstacle qu'il formait disparu, les propos de parti s'élevèrent avec une hardiesse nouvelle. Le code Victorien, qu'on affectait de ne nommer que les Royales Constitutions, monument de sagesse d'un des plus grands princes de l'Europe, fut

représenté comme ce qu'il y avait de plus oppressif et de plus attardé dans le monde.

Cependant la Savoie restaurée vécut vingt-trois ans, près d'un quart de siècle, sous ce régime, dans une parfaite tranquillité. Mais il y avait dans le Code civil un élément de dissolution sociale que les sectes voulaient appliquer. Dans l'impuissance de révolutionner le trône et de s'installer dans la politique, elles s'efforçaient de régner dans les mœurs et sur la vie des particuliers.

Le code du roi Victor fut aboli le 20 juin 1837, et remplacé par le code nouveau, qu'on a dénommé Albertin. A la réserve de modifications, dont quelques-unes ne sont pas sans importance, c'était le code imposé par la Révolution. Ce fut un grand triomphe pour le parti, et une invitation à pousser des discordes qui, depuis la Restauration, n'avaient eu que peu d'aliment. Le parti libéral était faible en Savoie ; ses attaches dans le peuple étaient nulles. Par l'hostilité envers l'Eglise il ralliait ce qui dans la classe bourgeoise prétendait à la philosophie. Ses alliés militaires, qui lui venaient de l'Empire, mouraient tous les jours sans être remplacés. En pénétrant dans le domaine des lois, en se donnant des magistrats pour complices, en se promettant pour disciples tout ce qui allait se former d'avocats dans le royaume, il s'ouvrait un nouveau champ d'action et préparait l'espèce de guerre civile qui ne devait plus cesser jusqu'à l'annexion.

Le Roi eut pour ministres dans cette révolution les magistrats Avet et Barbaroux.

La résistance de l'opinion. — Mais la nation formée aux principes de l'ordre, ne put être entraînée d'abord ; la philosophie politique de Maistre y avait fait des disciples qui résistèrent. En dépit du mélange qu'une confusion d'idées, mal classées encore dans les esprits, produisait, le Journal de Savoie, imprimé à Chambéry, fut l'organe de la tradition chez nous. Le prince y souffrit l'examen de matières réservées jusqu'alors au gouvernement. Une presse politique naquit. La cause de l'ordre, privée de la sanction des faits, réduite au rang d'opinion et de parti, y mena du moins un combat digne de la Savoie et de son histoire. En 1840, le journal changea de nom et prit celui de Courrier des Alpes, glorieux dans l'histoire de la presse de langue française, et qui, pendant plus d'un demi-siècle,

devait briller depuis Lyon jusqu'à Turin, du prestige de la raison la plus solide et de l'esprit le plus délicat.

Le parti libéral essayait une revanche, par quelques propos populaires où l'on raillait la dévotion. Les survivants du retour de 1814, nommés par dérision en Piémont *codine*, à cause de la queue de cheveux, firent l'objet de ses quolibets ; ce mot prit place auprès du *buon governo*, dont on feignait que seuls les esprits attardés pouvaient entretenir le regret.

La tentation des unitaires. — A l'égard des menées de l'unité italienne, ces nouveautés démontraient que Charles Albert pourrait devenir favorable, et rentrer dans les sentiments qui l'avaient fait agir en 1821.

L'agitation continuait dans les écrits de d'Azeglio, de César Balbo, de Gioberti. Ce dernier, le plus dangereux de tous, confondait dans un même entraînement mystique les sentiments chrétiens et la passion ardente de la Révolution. Retiré à Bruxelles, enseignant dans cette ville l'histoire et la philosophie, il inondait l'Italie de brochures qui mettaient le feu dans les esprits. Le parti hésitait entre les deux méthodes qu'il avait suivies tour à tour. Celle de Mazzini avançait peu. La révolution de 1830, terminée par Louis Philippe, voyait ses effets contenus dans les limites du tumulte parlementaire et de persécutions intérieures. Il fallut remettre l'espoir dans les gouvernements.

En 1845, l'échec du Sonderbund, en marquant l'écrasement des libertés de la Suisse au profit du jacobinisme, releva le courage des libéraux ; en 1846, l'avènement de Pie IX mit un pape libéral à la tête de l'Eglise. Mazzini rentré à Rome entreprit d'obtenir du Pape même l'octroi de la constitution ; mais les encouragements de la France manquaient. Avet, l'auteur du code Albertin, ministre de la justice du royaume de Sardaigne, pressa Charles Albert d'oser faire ce que tous les princes de l'Italie différaient.

Cette proposition alarmait chez le prince les intérêts de sa couronne, menacée, s'il cédait, des représailles de l'Autriche ; elle alarmait aussi sa conscience, sentant qu'il déclarerait par là une espèce de guerre à l'Eglise. Contre cette double résistance, le parti mit en œuvre toutes ses séductions. On représenta la péninsule entière prête à marcher derrière le premier prince qui épouserait la cause de son unité ; on s'appliqua à lui faire voir que ses scrupules religieux s'égareraient. Surtout, mettant en avant le même mensonge qui avait servi à soulever l'Italie, on lui dit qu'en prenant la tête

de l'indépendance italienne, il ne ferait que continuer la politique de sa maison, qu'en devenant roi de Lombardie, il ne ferait pas autre chose que d'en accomplir les destinées.

La Constitution accordée. — Le prince aurait pu répondre qu'un plan ainsi formé convenait si peu à la maison de Savoie, qu'il avait fallu la tenir à l'écart pour en façonner les premiers traits : en sorte que le premier roi d'Italie, couronné à Milan par la Révolution, avait été Napoléon, le plus constant ennemi de cette maison. Rien n'était moins selon la notion des vieilles libertés italiennes que le jacobinisme unitaire. Mais cela ne fut pas objecté. Soit manque de vues assez nettes, soit complicité secrète, Charles Albert se laissa séduire ; sa politique fit ce dernier pas. Le patronage de l'Italie ravi à sa maison depuis 1805, il consentit à le ressaisir au prix d'un reniement de l'histoire. Abdiquant l'ancienne politique et ralliant l'offensive des sectes, il consentit à se faire, comme roi d'Italie, le successeur de Napoléon.

Elles imposaient comme première condition d'accorder la constitution. Les premières lois politiques libérales furent données le 29 octobre 1847. En février 1848 survint la révolution de France, qui renversa le trône de Louis Philippe. Le 4 mars fut proclamée à Turin la constitution du royaume de Sardaigne. Elle instituait un parlement et toutes les libertés de la Révolution. Le comte Balbo, signalé comme libéral, devint premier ministre ; Gioberti, rappelé de l'exil, lui fut adjoint.

La révolution de Paris avait fait tourner toutes les têtes. La constitution de Sardaigne fut fêtée à Chambéry par des réjouissances universelles : des scènes pareilles à celles qui avaient accompagné à Paris la fête de la Fédération, se répétèrent par toute la province. On chantait et l'on s'embrassait ; on cria : vive le roi, vive le Statut, qui était le nom qu'en pays de langue française même, on donnait à la Constitution.

Formation d'un parti de réunion à la France. — Quelques auteurs, qui ont écrit depuis 1860, ont dit que le désir de réunion à la France était ancien chez les peuples de Savoie ; ils ajoutent que cette réunion était dans la logique des choses ; à leurs yeux, l'événement qui se produisit alors n'attendait depuis bien longtemps que des circonstances favorables. C'est méconnaître en général l'importance du droit historique, et, sur un point de fait, brouiller l'histoire.

Celle des six occupations françaises est une preuve que la Savoie tenait à ses princes ; chaque fois le rétablissement de leur autorité fut accueilli avec transport, et les séductions de parti même, qui furent actives dans la sixième, n'avaient pu détacher de la maison de Savoie qu'un petit nombre de personnes. La naissance d'un parti demandant la réunion se produisit en 1849.

Ce fut à la faveur des démonstrations qui accueillirent la Constitution, et dont l'hommage allait à la Révolution. Le parti libéral, qui en avait le profit, en prit la hardiesse nécessaire pour se reconnaître et s'exprimer. L'annexion était dans ses traditions, et la république proclamée à Paris l'engageait à la demander ; à la faveur de l'agitation, il put commencer de rendre l'annexion populaire. De plus, par une contradiction qui vient de la différence existante entre le mot et la chose, le même parti allait se renforcer des réactions soulevées par la Constitution. Né de l'enthousiasme qui l'avait accueillie, il s'affermir de l'aversion encourue par elle dans ses effets.

Ces effets n'étaient rien moins que de réduire la Savoie à l'état de province d'un royaume italien. La suppression du Sénat de Savoie faisait partie de la Constitution ; le même décret du 4 mars, renouvelant celui du 23 mars 1793, ordonna cette suppression. La nation, privée d'assemblée, n'était plus admise qu'à envoyer, canton par canton, au même titre que les subalpins, dix fois plus nombreux qu'elle, des députés au parlement de Turin. Tout fut à l'avenant. Un décret du 15 juin 1847, antérieur de peu à la Constitution, forçait les étudiants en droit d'aller suivre les cours à Turin ; seule la première année put être faite à Chambéry.

Pendant ce temps, Turin même changeait. Capitale jusqu'alors d'un royaume fédéré de Savoie, Piémont et Sardaigne, conservée à l'image du prince dont les aïeux reposaient à Hautecombe, elle tomba au pouvoir de la faction unitaire ; son caractère piémontais s'effaça, pour faire place à l'italianisme. Le séjour en fut insupportable aux députés de nos provinces : ainsi l'effet ressenti du nouveau régime dut faire souhaiter la séparation.

L'abbé Martinet. — L'abbé Martinet, né à Queige, profond théologien et ardent savoyard, la demanda dans une brochure imprimée sous ce titre : Que doit faire la Savoie ? Son projet puisé aux sources de l'histoire et inspiré du pur sentiment national, demandait une neutralisation analogue à celle du roi Victor, quand ce prince, en guerre avec la France, avait négocié pour la Savoie la garantie des cantons Suisses. Le changement des temps

était marqué en ce que, la constitution ne souffrant plus qu'un régime unitaire, un tel état entraînait la séparation d'avec la dynastie. La Savoie devenait indépendante, sous garantie non pas des Cantons, mais de la France, envers laquelle elle s'engageait dans une alliance perpétuelle. Les douanes entre les deux nations devaient être supprimées, et les armées que la Savoie fournirait prendraient part aux guerres défensives de la France.

Ce projet, qui différait à peine d'une annexion fédérative, manquait d'une France à sa mesure : toutes les libertés provinciales ayant été ôtées par la Révolution ; mais il avait l'avantage de montrer l'essentiel de la situation, laquelle réclamait moins la réunion à la France, que la séparation d'avec la monarchie. Cependant le parti de l'annexion était servi par cette situation même, car dans la France centralisée, la Savoie devait retrouver, sinon ses libertés, au moins ses mœurs et son langage, désormais étrangers à Turin.

L'invasion des Voraces. — Le parti de l'annexion eut pour chef Brunier, élu député d'Aiguebelle. Correspondant à ses désirs, les Savoyards qui vivaient à Paris, demandèrent au gouvernement provisoire la réunion. Cette démarche déplut à Chambéry ; mais le parti pensa réussir par la peur. On simula des espèces d'émeutes ; le rédacteur du Courrier des Alpes fut maltraité. La prétention d'incarner l'opinion s'affichait chez les meneurs avec une insolence, qui motiva la protestation des syndics. Envisageant la séparation, ceux-ci placardèrent que le droit d'y consentir ne devait appartenir qu'« aux Savoisiens réunis ».

Tout semblait annoncer une offensive de Paris. La garnison de Savoie quitta la ville ; on pensait que les milices courraient moins de danger. Comme elles ne furent pas trouvées prêtes, le gouvernement reprit le chemin du mont Cenis.

C'était le 1^{er} avril ; le 3, Chambéry fut envahie. Mais on fut étonné de ne voir que des bandes, ramassées dans Lyon par de récentes émeutes, armées au hasard de fusils pris aux soldats, et qui, s'imaginant voler à la délivrance d'un peuple esclave, avaient décidé seules cette expédition.

C'était la troisième fois qu'on subissait chez nous l'invasion révolutionnaire. Celle-ci fit peur d'abord ; le peuple l'a nommée l'invasion des Voraces. Sans coup férir les assaillants occupèrent la place de l'Hôtel de Ville. Peyssard et Reveyron, gens obscurs, investis par eux-mêmes du droit de décider du sort de la Savoie, la déclarèrent en république et réunie à la France.

On crut que des armées régulières françaises allaient occuper le pays ; tout semblait annoncer le retour de 92 ; tout se passa comme en 1834. Quand on vit les Voraces tout seuls, la population prit les armes ; l'opinion libérale ne put s'opposer à rien ; personne n'osa les défendre. Ces gens, bloqués dans les casernes, furent réduits à demander quartier ; on leur fit signer leur départ. Comme les réfugiés de Mazzini, les Voraces regagnèrent la frontière au milieu de l'abandon général ; quelques-uns furent tués au retour, par les paysans dans les villages.

Première guerre contre l'Autriche. — La seconde condition posée par le parti unitaire était de faire la guerre à l'Autriche. Cette guerre fut entreprise aussitôt, et par là fut rompu le dernier fil qui liait la conduite du Roi à celle que ses prédécesseurs avaient suivie depuis 1814.

Une insurrection de Venise et de Milan, qui fit écho aux événements de Paris, fut l'occasion de prendre les armes. L'armée de Sardaigne, grossie de contingents envoyés de toutes les parties de l'Italie, se jette au secours des Milanais. On y voyait briller la brigade de Savoie, conduite par Victor Emmanuel prince de Piémont et fils du Roi. Charles Albert fut d'abord vainqueur à Goïto (31 mai), où cette brigade fit des prodiges ; il parvint à occuper Milan ; mais ces succès ne devaient pas s'étendre. Le gouvernement provisoire de Paris crut devoir proposer son aide, que le Roi refusa, disant que « l'Italie s'en tirerait seule ». Mais il courait à l'une des grandes défaites que l'unité italienne ait subies. Radetzky le battit à Custozza, le 25 juillet. Le Roi dut évacuer Milan, repasser le Tessin et demander l'armistice.

La réaction en Savoie. — Cependant les journées de juin venaient de causer dans Paris une épouvante, qui retentit dans toute l'Europe. Cet événement, joint à l'affaire des Voraces, fit reculer le parti de l'annexion. Le Pape dans Rome, le grand-duc de Toscane, avaient donné des constitutions ; le 13 novembre, Rossi, ministre de Pie IX, périt assassiné ; le Pape s'enfuit ; et Mazzini, maître de la ville, y proclama la république. Chez tous les amis de l'ordre, ces horribles excès achevèrent de dissiper l'enthousiasme dont on avait salué la Constitution ; la meilleure partie de la nation s'éveilla de son illusion.

De ce côté, il est vrai, le respect de la dynastie continuait d'imposer sa loi. Ce refroidissement n'empêcha donc pas de s'opposer au parti de

l'annexion ; les nécessités issues de la constitution libérale ne parurent pas définitives. En revanche il était réservé à la politique de tradition de définir parfaitement ces nécessités. Dans ce différend entre compatriotes, on vit les deux partis préparer à leur mode l'œuvre nationale de l'annexion ; les libéraux en la demandant, les dynastiques en démontrant les causes qui devaient la rendre inévitable.

Saint-Genix appelle « un atome de liberté » la suppression des commandants de place, qui fut accordée au sentiment public, et « utopies parlementaires » le reste. Mais ces lumières sont rares dans le parti de cet écrivain ; on les trouve dans l'autre en abondance. « La centralisation administrative, dit le marquis Léon Costa au parlement, nous met à la merci de nos tuteurs de Turin. » Il regrettait la sauvegarde du Sénat et demandait pour la Savoie « une Université, car elle tient à sa langue » ; et le Conseil de Chambéry, rattachant formellement ces reproches à la dénonciation des principes éternels de la tyrannie jacobine, disait : « La liberté que nous assure le Statut ne s'adresse qu'à l'individu ; plus les citoyens isolés ont acquis de libertés, plus leurs agrégations en ont perdu. »

Ainsi la critique de la monarchie nouvelle était achevée dès lors dans la pensée nationale. On la reconnaissait josphiste, révolutionnaire et italienne.

Effets du josphisme. — Le josphisme était inscrit dans la constitution. Comme les libertés en tous genres devaient trouver leurs garanties dans la seule prérogative des Chambres, on ne connut plus d'égards dus en particulier à quelque corps que ce fût, pas même l'Eglise. Ainsi la censure instituée pour régler la liberté de la presse, devait s'appliquer aux mandements des évêques : tout le monde obtenait le droit d'écrire, mais l'Eglise perdait sa liberté.

Les Jésuites furent chassés par un décret de Gioberti ; ce fut le premier effet de la Constitution. Le collège qu'ils avaient fait fleurir à Chambéry, fut confisqué. Le 4 octobre 1848 parut la loi Buoncompagni, votée par la Chambre de Turin, qui décrétait l'accaparement de l'enseignement primaire par l'État ; un règlement unique était prévu pour toutes les parties de la monarchie. Le clergé savoyard, organe en cette rencontre des libertés de l'Eglise et de celles de la Savoie, se plaignit, mais inutilement. Pendant dix ans les mesures de ce genre ne devaient faire que s'étendre et se multiplier.

Bataille de Novare. — La réaction produite en Savoie par l'excès des révolutions, fut ressentie à Turin et jusque dans le conseil du Roi. Gioberti, devenu premier ministre le 15 décembre 1848, effrayé de la révolution de Rome, demanda qu'on envoyât au Pape le secours de l'armée de Sardaigne. C'était vouloir combattre une situation dont la logique était plus forte que la bonne volonté des hommes. Gioberti fut congédié, et la Révolution elle-même rentra au ministère dans la personne de Rattazzi (21 février 1849). On reprit aussitôt la guerre contre l'Autriche.

Il ne paraît pas que Charles Albert espérât alors la victoire ; il n'essuya que des désastres. On franchit le Tessin le 20 mars. On se battit le 21 à Sforzesca, le 22 à Mortare, le 23 à Novare. La vaillance du prince et celle que déploya la brigade de Savoie dans cette dernière rencontre, ne purent avoir raison des troupes aguerries de l'Autriche, supérieures en nombre et sûres de la victoire. La défaite du Roi fut complète et décisive. Elle obligea le parti unitaire à ajourner ses espérances, et à rechercher d'autres forces que celles dont il avait disposé jusqu'alors.

Charles Albert abdiqua le soir même de la bataille. L'amertume dont il était plein le fit s'exiler de ses Etats ; il chercha un refuge en Portugal, à Oporto, où sa vie s'acheva dans une espèce de retraite, l'année même. Victor Emmanuel prince de Piémont, son fils, était âgé de vingt-neuf ans.

XXXIX. VICTOR EMMANUEL II

1849 A 1860

Le caractère du nouveau roi. — Ce prince était bien différent de son père, dont l'humeur et les façons tristes, absorbées par une passion austère, n'avaient exercé que peu d'empire. Au contraire, le nouveau roi faisait revivre en sa personne toutes les qualités brillantes de son aïeul Charles Emmanuel. Sa vaillance à la guerre, sa bonne grâce, une familiarité charmante, relevée de la distinction de la race, un mélange d'enthousiasme et de finesse, le faisaient chérir et admirer. Il y avait en lui du Henri IV, et le peuple l'aimait comme les soldats. Un Savoyard de Tarentaise, Mgr Charvaz, depuis évêque de Pignerol et archevêque de Gênes, l'avait élevé ; commandant la brigade de Savoie dès le précédent règne, il excita chez nos

soldats des sentiments d'affection personnelle, qui devaient être les derniers liens de la Savoie avec ses princes.

Dans l'ordre de la politique, toutes ces qualités ne devaient servir qu'à faciliter l'œuvre funeste dont l'entreprise avait aliéné la dynastie. Voué sans hésitation, reprise, ni intermittence, à la cause de l'unité, il allait l'achever en vingt ans, et porter dans Rome même, enlevée enfin au pape, le titre de roi d'Italie.

Ses ministres dans cette besogne furent Cavour et Rattazzi.

Les Savoyards au parlement. — Trois causes avaient enrôlé le Piémont dans le mouvement de l'unité italienne : les facilités qu'offrait la langue, l'importance prise dans le droit de la Révolution par les répartitions des frontières naturelles, surtout les efforts que les sectes avaient dirigés sur une province où le roi de Sardaigne résidait. Chacune de ces raisons épargnait la Savoie, qui fut ainsi maintenue hors du mouvement. Rien ne fut si indifférent chez nous, que les défaites de Custozza et de Novare. La brigade de Savoie, qui prit part à la guerre, n'y figura qu'en instrument discipliné et intrépide, mais formellement détaché de l'entreprise, et l'ayant dit avant l'action.

Ces sentiments, qui consummaient la séparation dans les esprits, eurent pour effet l'antagonisme des députés dans les Chambres. Ceux de Savoie y parlaient en français. Cette prérogative essentielle passait, selon Brunier, pour une « pure tolérance » ; de plus elle avait de grands inconvénients : le Savoyard était « peu compris » ; s'il entraînait dans des développements, « de sourdes rumeurs couvraient bientôt sa voix ». Lui répondre en français faisait scandale. D'Aviernoz dépeignant la Savoie négligée et reprochant au parlement de ne regarder que vers l'Italie, tous crièrent : « Nous sommes Italiens. — Si vous êtes Italiens, répondit le Savoyard, nous pouvons alors nous dire Français. »

Cependant l'intention du Roi avait été de donner à la Savoie son rang. A la Chambre haute ou Sénat, furent appelés à siéger Sallier de la Tour, Hector de Sonnaz, Launay, la Charrière, et Mgr Billiet plus tard cardinal, archevêque de Chambéry. A la Chambre, vingt-deux députés trouvaient place, au nombre desquels était le marquis Léon Costa, élu par Chambéry. Victor Emmanuel prit pour premier ministre un Savoyard, M. de Launay.

La paix avec l'Autriche. — Il s'agissait de signer la paix avec l'Autriche. La Chambre, qui refusait d'y entendre, fut dissoute par décret du Roi, le 30 mars. Victor Emmanuel signa le 8 août. La Chambre nouvelle, élue trois semaines plus tôt, affecta de différer sa ratification ; une nouvelle dissolution eut lieu ; la troisième Chambre vota selon le désir du Roi.

Tels étaient, dans l'Etat modèle du prochain royaume d'Italie, les débuts du régime parlementaire. On put voir que, sans la dynastie, le Statut avait de quoi ruiner la cause de l'unité italienne elle-même ; on put connaître aussi quelles libertés extrêmes l'émeute, toujours prête à sortir, souffrait aux rois de son choix contre les Chambres. Turin vit trois Chambres en un an.

L'Autriche crut prudent de n'exiger aucune cession de territoire ; on n'eut à payer que les frais de la guerre. Avec ceux de la Sardaigne elle-même, ils montèrent à deux cent vingt-six millions. La Savoie ne manqua pas de se plaindre des charges qu'entraînait pour elle une guerre téméraire, inutile à ses yeux, dans laquelle avaient dû combattre plus de trente mille de ses enfants.

Les lois Siccardi. — Le ministre Launay ne fit que passer. Il fut remplacé par d'Azeglio, l'un des promoteurs de l'unité, avec Siccardi pour ministre de la justice.

Il ne fallait pas cesser un seul moment d'agir, soit contre l'Autriche au dehors, soit contre l'Eglise au dedans. Le 9 avril 1850 furent promulguées les célèbres lois Siccardi, qui supprimaient les droits reconnus au clergé sous le nom de for ecclésiastique. On ôtait aux prêtres leurs tribunaux, le droit d'asile dans les églises, etc., et pour marquer le surplus de l'intention, on eut soin de n'introduire, avant le vote de la loi, aucune négociation près du Pape. C'était lui signifier que dans le royaume de Sardaigne, les affaires de l'Eglise n'étaient de sa connaissance qu'autant que le parlement et le Roi en décideraient. Cependant le régime du Concordat régnait entre le Pape et le Roi ; même la constitution reconnaissait formellement le catholicisme comme religion de l'Etat.

L'alarme fut extrême dans toute la monarchie : les archevêques de Turin et de Cagliari protestèrent ; en Savoie l'émotion fut à son comble ; les sièges de Chambéry, d'Annecy, de Maurienne et de Tarentaise envoyèrent leur plainte au Roi. Dans toute la population fidèle la douleur prima l'indignation ; pour la première fois elle partagea avec le parti libéral, les vœux de séparation que ce parti formait depuis deux ans. Les jugements

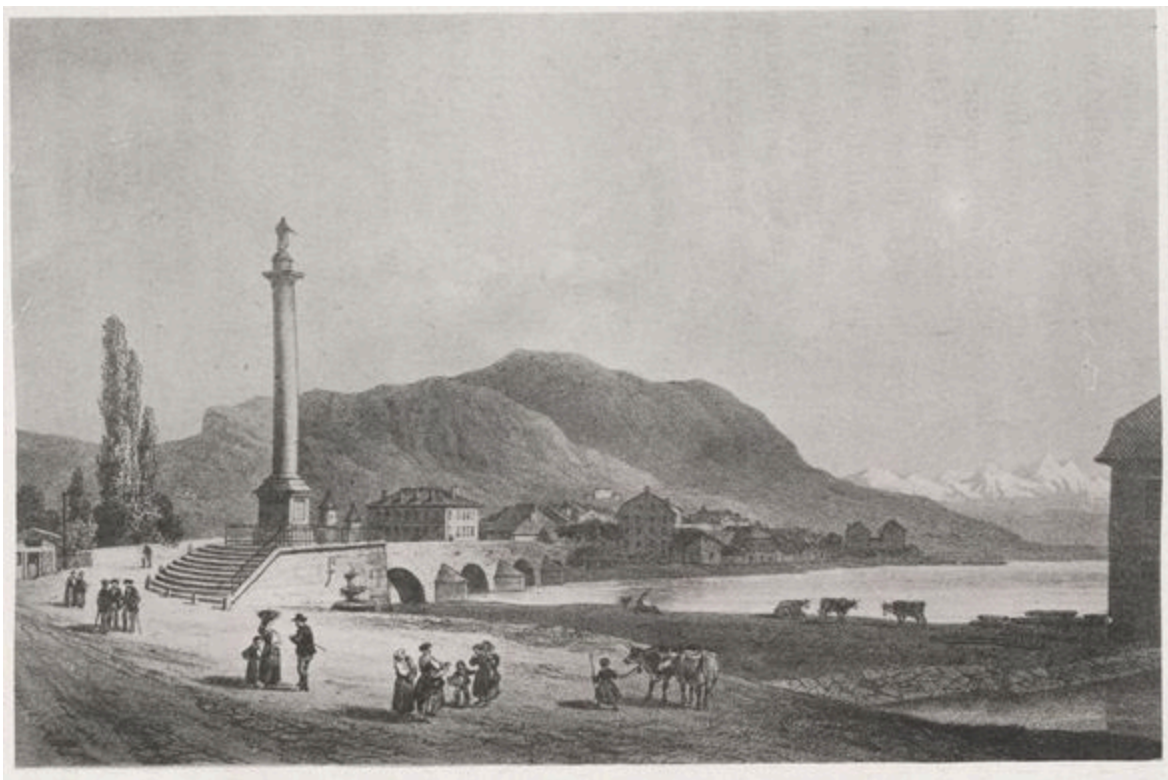
incertains sur la Constitution, la connaissance obscure de ses effets, avaient été primés par l'évidence du devoir qui rattachait le sujet au roi ; on vit alors avec une évidence égale l'aliénation de la dynastie.

Les traités de commerce. — Tout la déclarait étrangère : il ne fallut qu'ouvrir les yeux. En avril 1852, Cavour, alors ministre des finances, passa avec la France des traités de commerce et de navigation qui, supprimant le transit par la Savoie, devaient avoir pour effet d'appauvrir cette province. Toute la nation fit bloc contre le projet ; le ministre osa s'en étonner et railler devant le Parlement les députés de partis contraires qui « cessaient leurs luttes politiques » pour combattre le gouvernement.

Il songeait dès lors à prévenir la formation d'un parti général de protestation nationale, qui s'ébauchait par la désaffection des dynastiques. La monarchie devenue italienne n'en prétendait pas moins se maintenir en Savoie ; quand elle fut assurée qu'on ne pourrait y séduire le parti de la tradition comme on l'avait fait en Piémont, elle rechercha l'appui des libéraux. Il s'agissait de les attirer par l'appât de la Révolution, triomphante à Turin, en mettant en Savoie, contre les tendances de la nation, toutes les forces de l'Etat au service de leurs passions de parti.

VUE DE BONNEVILLE - EN - FAUCIGNY
AVEC LE MONUMENT DE CHARLES FÉLIX
DIMIER. Savoie. Pl. VIII.

Phot. Giraudon



L'oppression du pays n'en continuait pas moins. Le fameux impôt des patentes, qui avait fait détester l'Empire, supprimé depuis 1814, fut rétabli. Les autres impôts s'aggravèrent, et le peuple sentit en matière de finances, comme en toute autre, la fin de l'ancienne monarchie.

Le parti libéral rallié. — L'avènement de l'Empire en France, succédant à la République avec l'appui de l'opinion catholique, fut ressenti dans toute l'Europe comme une contre-révolution. Les cris poussés par les réfugiés de Bruxelles, auxquels Victor Hugo prêtait sa voix, achevèrent de faire prendre Napoléon III pour un restaurateur de l'ordre. Pourtant c'était à lui que la Révolution allait devoir son triomphe en Italie ; l'aide que Louis Philippe avait refusée à Charles Albert pour la cause de l'unité, le nouvel empereur devait la donner à Victor Emmanuel.

En attendant, la France parut retirée du mouvement révolutionnaire. La Savoie en proie aux partis ne pouvait éviter de céder aux contrecoups de

l'étranger : les libéraux cessèrent de désirer l'annexion autant qu'ils avaient fait en 1848. Cavour devint premier ministre le 4 novembre 1852 ; le risorgimento trouvait en lui son dictateur. Il commença par s'opposer à ce que la monarchie rétablît les rapports avec le Pape, rompus depuis les lois Siccardi. Puis usant de la permission que les sectes continuaient d'accorder contre la constitution, il s'empessa de dissoudre la Chambre. C'était, dans l'espace de quatre ans, le troisième de ces accidents ; en trois cents ans les princes de la maison de Savoie n'avaient pas dissous une seule fois le Sénat.

Tout ce que le parti libéral proposa aux choix des électeurs en Savoie, se déclarait pour le ministère. Pour raison de cet accommodement, Brunier avait dit que les droits de douane avec le Piémont étaient abaissés, et le chemin de fer de Turin résolu. Cependant, dans le parti même, le sentiment national résista ; ceux qui se mirent en avant furent d'autant mieux classés comme contraires à ce sentiment ; cinq seulement furent élus, sur les vingt-deux sièges, le 8 décembre 1853.

La loi du 29 mai. — Au ministère de la justice fut mis tout exprès Rattazzi, qui proposa le 7 mars 1854 de nouvelles lois contre l'Eglise. Les cultes dissidents, qu'une longue hostilité contre la maison de Savoie devait rendre inaptés à recueillir autre chose que la tolérance, étaient mis à égalité avec la religion du royaume. Les peines portées contre les insultes à la foi étaient à peu près supprimées ; au contraire on en édictait contre la liberté de la chaire, suspecte d'attaquer ce qu'on voulait bien nommer les institutions de l'État.

M. de Costa parla contre le projet. Le misérable Rattazzi osa lui répondre qu'il était l'allié de l'Autriche. Costa répliqua qu'« il avait vu l'Autriche de plus près que Rattazzi sur les champs de bataille », où il accompagnait Charles Albert. Cavour procédait à coup sûr : il savait ce que le projet valait, sans nulle addition d'insolences ; rien ne l'empêchait de joindre à ce gage certain donné à la Révolution, une profession de foi catholique, qui permît à de moins déclarés de l'appuyer. Le projet fut voté au Sénat, et promulgué le 29 mai.

Toute la Savoie pour l'annexion. — Ce dernier coup tua la fidélité. Sauf la petite portion du parti libéral nouvellement ralliée à Cavour, toute la

Savoie souhaita la séparation, et la réunion à la France. Le parti de la tradition, hésitant depuis six ans, se détacha de la dynastie. M. de Costa, avec qui Cavour avait soin d'entretenir une correspondance trompeuse, exprimait son découragement. Mgr Charvaz, alors sur le siège de Gênes, exprimait à son royal élève l'amertume du peuple chrétien. Seuls des liens personnels maintenaient quelques familles dans la fidélité du Roi.

Mais le nombre de ces familles diminuait tous les jours, à cause du nouveau régime, qui, à l'exemple de celui de Louis Philippe en France, avait ôté le service de la cour aux nobles, pour le donner à des valets. A mesure que mouraient les anciens officiers de cour de Charles Félix et de Charles Albert, le lien personnel disparaissait. Le Courrier des Alpes, vrai organe de la pensée traditionnelle, parla dès lors (juillet 1854) sans réticence, du vœu de la nation de retourner à la France.

Rattazzi cependant proposait de nouvelles lois supprimant plusieurs ordres religieux, et décrétant incamération ou confiscation de leurs biens. Dans l'espace de janvier 1855, pendant qu'on discutait ce projet, quatre personnes de la famille royale moururent : Marie Thérèse d'Autriche mère du Roi, la reine Marie Adélaïde, le duc de Gênes frère du Roi, et un jeune fils du Roi. Cette épreuve sans égale parut venir de Dieu même. Mgr Charvaz, qui fit devant toute la cour l'oraison funèbre de la reine, osa prononcer le tu es ille vir (c'est toi), en fixant Rattazzi, qui bondit d'humiliation et de colère.

Pour la première fois depuis son avènement, le Roi marqua de l'hésitation. Les dernières paroles des deux reines avaient été qu'elles « mouraient de chagrin à cause de lui ». Mgr Charvaz le pressait de résister. Un instant il osa congédier son ministre, et le général Durando eut charge de former un nouveau cabinet. Mais le parti veillait, on ne put aboutir. Cavour rentra le 3 mai, et la loi fut votée le 29.

Le gouvernement italien combattu. — Menée par les meilleurs éléments du pays, partant bridée par le respect, l'opposition de la Savoie ne laissa pas de se faire sentir avec une extrême vivacité. Elle envisageait, en même temps que les intérêts religieux, l'honneur de la nation et ses ressources.

Cette même année 1853, les journaux publièrent des tableaux de comparaison des anciens impôts avec ceux d'alors : ils s'étaient accrus en six ans dans la proportion de 1 à 22. Montant en 1848 pour Chambéry à

14.000 livres, ils dépassaient maintenant 300.000. Comme l'impôt des gabelles était en déficit, le gouvernement demanda que les fonds de la ville y suppléassent. Le syndic Lachenal refusa ces mesures et se démit de ses fonctions ; Boignet et Perret, successivement priés, refusent de prendre sa place. Alors le ministère ordonne la dissolution du conseil, et nomme un administrateur : il était Italien et s'appelait Collino.

Cette insulte à la Savoie était sans précédent. Elle accusait avec éclat la différence qu'il y avait du gouvernement de Charles Félix, buon governo, avec la constitution des sectes. Ce fut au tour de celle-ci de se voir traiter en italien comme elle le méritait : on appela Collino Sua Eccellenza, ou plus énergiquement « l'intrus. » Le 6 mai fut proclamé le dogme de l'Immaculée Conception, et toute la ville illumina ; le 14 vint la fête annuelle du Statut, il n'y eut de lampions qu'au château, que le vent même se chargea d'éteindre. La garde nationale, convoquée pour la revue, s'abstint ; douze hommes sur 1.063 parurent. On fit de même dans les provinces, à Saint-Jean de Maurienne, à Bonneville.

La persécution italienne. — Cavour riposta par des mesures de rigueur : la garde nationale fut dissoute ; on destitua des magistrats ; puis commença l'exécution de la loi.

Dans la capitale et dans les provinces, partout, les biens monastiques furent saisis : les religieux qui résistèrent se virent appliquer la force ; les magistrats qui refusèrent d'instrumenter furent révoqués. A Chambéry, au milieu d'une affluence immense qui couvrait de ses huées les incamérateurs, les portes des Capucins et des Carmélites furent brisées. Pour étaler la dépendance où la nation était tombée, une compagnie de bersagliers envoyés tout exprès de Turin, assurait cette opération. Par un excès de passion sectaire, Hautecombe même fut violée par les agents du fisc. Au contraire la Visitation, appuyée près de Cavour d'une défense spéciale, ne fut point touchée : ainsi le ministre montra la différence qu'il faisait entre ses commodités et le respect des sépultures royales.

L'indignation et la colère régnaient partout. Dans les villages les paysans qui frappaient les agents du fisc furent chargés par les bersagliers. A Chambéry le Courrier des Alpes maniait sans répit l'invective. Un de ses rédacteurs, Gault, qui se trouva Français, fut jeté hors du royaume le 14 août.

La guerre de Crimée. — Cependant l'Empire français faisait la guerre. Elle avait lieu de sa part contre la Russie avec l'alliance de l'Angleterre. Victor Emmanuel jugea l'occasion bonne de se relever devant l'Europe des échecs de Custozza et de Novare. Tôt au tard, il fallait prévoir que la cause de l'unité exigerait la guerre, et l'on ne pouvait espérer la bien faire qu'avec une réputation rétablie et des alliances.

Le Roi, digne héritier sur cet unique point des traditions de sa maison, n'omettait rien des soins de son armée. Soldat lui-même autant que Charles Emmanuel III, assisté de parfaits hommes de guerre, fort de l'endurance renommée de ses troupes de Savoie et de Piémont, il souhaita de montrer ce qu'il pouvait à cet égard. Le 26 janvier 1855 fut signé le traité de Paris, avec la France et l'Angleterre.

Cette double alliance était propice. D'une part elle le faisait l'ami d'un chef d'Etat, neveu du fondateur du royaume d'Italie, héritier de traditions tout autres que celles qui avaient gouverné Louis Philippe, et de qui tout faisait espérer qu'on pourrait tirer assistance pour la cause de l'Italie ; de l'autre elle renouait avec l'Angleterre l'antique alliance de la reine Anne et de Victor. Il s'agissait d'étendre dans le midi de l'Europe et dans la Méditerranée, une puissance jusque-là renfermée en Lombardie. Toujours rivale de la France dans cette mer, l'Angleterre ne pouvait manquer quelque jour d'être favorable à ce dessein.

En attendant, quinze mille hommes de troupes, tant piémontaises que savoyardes, furent envoyées en Crimée devant Sébastopol, dont les alliés faisaient le siège. Cette place emportée le 8 septembre marqua le rang de la monarchie Sarde dans le concert européen.

Suite des résistances savoyardes. — Les négociations qui suivirent, conduisirent à Paris le Roi et son ministre ; ils rentrèrent par la Savoie (10 décembre 1855). Le cardinal Billiet, qui les reçut, prit cette occasion de demander au Roi lui-même le maintien des ordres religieux ; mais on ne comptait rien obtenir. La population fut de glace : un témoin rapporte que « le respect dû à Sa Majesté a seul arrêté une manifestation qui aurait pu prendre des proportions inquiétantes ». C'était la première fois, depuis huit cents ans, que la maison de Savoie trouvait cet accueil à Chambéry ; le Roi sentit que tout était fini entre lui et cette race qui avait tant aimé ses aïeux. La peine qu'il en eut fut si vive, qu'on laissa dire que, sans les chevaux, qui

ne se trouvèrent pas prêts pour fournir le relai, il n'eût pas même arrêté à Chambéry.

Cependant l'opposition continuait dans les actes. Afin de se rendre propice le clergé séculier dans l'oppression de monastères, on avait eu soin de décider que les biens confisqués de ceux-ci serviraient à payer ceux-là, formant entre les mains de l'Etat ce qu'on appela la caisse ecclésiastique. Cet espoir fut déçu : les curés refusèrent les mandats que délivrait cette caisse ; tous les évêques agirent en faveur des couvents. Les moines et les religieuses plaidèrent. La cour de Chambéry condamna le gouvernement, et déclara d'un bloc qu'aucun ordre religieux, de ceux qui se trouvaient en Savoie, ne tombait sous la loi du 29 mai. Alors le ministre en appela. La procédure parut ridicule et honteuse. « La caisse ecclésiastique, dit le comte Greyfié de Bellecombe, avocat des ordres religieux, paraît le superlatif de la sottise. » Malgré l'effort des sectes et l'appui de l'Etat, on ne put faire prononcer qu'une seule condamnation.

L'action diplomatique renouée. — La guerre d'Orient fut terminée par un congrès de toutes les puissances d'Europe, tenu au printemps de 1856, à Paris. Sur la proposition de Napoléon III, le royaume de Sardaigne y fut admis. Cavour, qui le représenta, eut l'adresse d'y faire valoir les griefs du Roi contre l'Autriche : ainsi fut publiquement rouverte devant l'Europe la question de l'affranchissement de l'Italie.

On savait l'Empereur favorable à cette cause. D'anciens serments prêtés à la Charbonnerie l'y engageaient effectivement ; mais il était retenu d'y donner son concours, par la crainte de perdre la faveur de l'opinion catholique française, indispensable à son gouvernement. Pourtant Cavour espéra l'entraîner ; le Roi devait au parti de l'unité la guerre contre l'Autriche. Sa prudence n'avait pu prétendre qu'à l'ajourner ; mais on ne pouvait la faire sans aide, et de tous les alliés possibles dans cette affaire, Napoléon semblait le plus prochain. L'ancien royaume d'Italie était la création du grand Napoléon, son oncle, en sorte qu'en aidant à le refaire il continuait la politique des Bonaparte et de la Révolution. Pour lever l'obstacle de l'opinion, des manœuvres habiles pouvaient suffire peut-être, et le secret dans les desseins.

Suite de la persécution. — Il était évident que la nouvelle politique avait renié toutes les traditions de la Savoie et de ses princes. Cela fut sensible à

Chambéry, quand, au scandale de la saisie d'Hautecombe s'ajouta celui d'une pièce que Rattazzi fit jouer sur le théâtre. L'auteur, Joseph Dessaix, n'avait peut-être donné que dans le préjugé romantique, qui voyait partout des tyrans, mais le gouvernement était inexcusable. Bonivard ou l'indépendance : tel était le sujet de ce drame, où la mémoire du bon duc Charles III, l'un des ancêtres du Roi, était insultée au profit de Genève. On se battit aux représentations ; les libéraux chantèrent la Marseillaise (25 mai 1756).

Mais ce honteux appel aux passions de parti échoua. L'aversion du joug italien ne cessait de refaire l'union de la nation contre les sectes, et la répression toujours plus ardente du gouvernement y servait.

Le 13 janvier 1857, Lanza, ministre de l'Instruction publique, propose une loi contre les écoles libres, le 2 avril l'insolente création d'une chaire de français à Turin. Costa réclame cette chaire pour Chambéry, et est battu. En même temps, on envoie en Savoie comme administrateur général un Italien : c'était la première fois qu'on en venait à cet excès ; Costa s'en plaignit à Cavour dans des termes qui devaient les brouiller sans remède. Un autre Italien, Castellazzo, fut donné pour chef à la garde nationale ; c'était décréter une espèce d'état de siège, sous la contrainte duquel on fit voter en août pour le conseil de Chambéry. Le parti libéral, allié du ministère, y triompha, sans changer l'état des esprits.

Le Roi vint en Savoie pour fêter l'ouverture des travaux du mont Cenis. Avec le prince Napoléon, délégué par l'Empereur à cette cérémonie, il se rendit à Culoz, où l'on posait la première pierre du pont. Les élus de Chambéry firent un semblant d'accueil, auquel on croit que Cavour fut trompé. Ils se déclarèrent plus contents de la Savoie et se louèrent des mesures qu'il avait prises ; mais il allait être bientôt éclairci ; le 25 octobre, pour la quatrième fois, la Chambre fut dissoute à Turin ; aux élections du 15 novembre, il ne se trouva plus dans toute la Savoie que deux députés libéraux élus. Brunier, le chef du parti, qui n'avait pas cessé de siéger depuis 1848, fut battu.

L'attentat d'Orsini. — Telles étaient les dispositions de la Savoie quand, le 14 janvier 1858, Orsini, ami de Mazzini et ancien membre de la république Romaine, tenta d'assassiner l'Empereur. Avant de subir sa peine et du fond de sa prison, il écrivit à Napoléon III une lettre, qui fut lue devant les juges, et qui l'adjurait d'affranchir l'Italie. En France ces

événements ne causèrent que de l'horreur ; en Italie, le parti de l'unité, apprivoisé de longue main aux violences, n'en ressentit que de l'enthousiasme. La Savoie, qui sentit comme la France, en redoubla d'aversion pour l'italianisme. Moins que jamais on pouvait espérer, sinon de la faire concourir par les armes au triomphe de l'unité, du moins de la maintenir au sein de cette unité une fois faite, par le moyen de la persuasion.

Sur la personne de Napoléon l'appel d'Orsini fut décisif. Toute son âme d'ancien conjuré en ressentit le sinistre attrait, trop puissant pour être arrêté par des scrupules de gouvernement. Sa confiance dans le principe des nationalités ajoutait l'adhésion de l'esprit ; il ne balançait plus à accorder l'audience que Cavour sollicitait. Un envoyé de l'Empereur se rendit à Turin et marqua le temps et le lieu de l'entrevue.

La guerre de Lombardie préparée. — Elle eut lieu à Plombières, dans le plus grand secret, le 21 juillet 1858 ; l'accord qui s'y conclut demeura ignoré jusqu'à ce qu'il eut reçu son effet. La guerre contre l'Autriche fut décidée. La France y engageait la puissance de ses armes et le crédit de sa diplomatie ; le Roi mettait en ligne 100.000 soldats, l'Empereur 200.000. Avec ces forces on était sûr de vaincre ; la victoire aurait deux effets : d'ôter à l'Autriche la Lombardie, et de déposséder cette puissance de la police qu'elle exerçait depuis le congrès de Laybach sur toute la péninsule. C'était le but essentiel du parti italien et le premier pas vers ses desseins.

En d'autres temps ce pas eût pu suffire. C'était tenir la parole prise par Charles Albert, réaliser la seconde des conditions imposées à sa politique, quand la Révolution l'avait choisi pour roi. Cavour ne manqua pas de voir que les circonstances offraient bien davantage. Donner Milan et Venise au roi de Sardaigne allait de soi ; le royaume de Lombardie se reformait pour lui ; mais il s'agissait moins de l'agrandir que de le poser solennellement comme le représentant du droit de toute l'Italie, appelée à se réunir à lui. Napoléon admettait que le royaume pût s'annexer Parme et Modène ; mais il voulait conserver le pape, et garder Naples pour les enfants de Murat. Cavour obtint que du moins les Romagnes pourraient être arrachées aux Etats de l'Eglise, moyennant une révolution, qui semblerait imprévue et que l'Empereur laisserait faire. Une révolution pareille serait favorisée dans le royaume de Naples. Ainsi la formation du royaume d'Italie, ajournée par la restauration de Savoie, contrariée en France par Louis Philippe, différée

depuis dix ans par la prudence du Roi, allait aboutir tout d'un coup, grâce à la connivence essentielle, presque absolue, de Napoléon.

Il était naturel qu'un si grand changement, qui comblait les plans de l'italianisme et détruisait la monarchie de Sardaigne, mît en liberté la Savoie. Sa réunion à la France fut décidée avec celle de Nice ; cette réunion devait payer la France du secours apporté à Victor Emmanuel. De plus l'Empereur demandait, pour son cousin le prince Napoléon, la main de Clotilde de Savoie, fille du Roi.

Rupture avec l'Autriche. — Cet article fut le plus difficile. C'était la seconde fois seulement que les Bonaparte prétendaient au mariage avec une maison d'Europe, et celui qui avait uni Napoléon à Marie Louise n'était presque pas compté ; de plus le prince était le moins digne de tous. Mais l'Empereur y tenait absolument ; le mariage eut lieu à Turin le 30 janvier 1859, au milieu de l'accueil glacial de la cour, du parlement et de toutes les classes de la société.

Les neuf mois qui suivirent se passèrent, de la part de Cavour, à chercher le prétexte de la guerre ; Napoléon le voulait plausible. A Paris la presse fut soudoyée ; un concert s'y éleva, avec l'appui de l'Empereur, en faveur de l'unité italienne, contre l'Autriche et contre le pape. Cependant la monarchie Sarde armait. Nos députés se plaignirent des dépenses et du dessein qu'elles supposaient ; le ministre répondit à M. de Viry que c'était à tort qu'il s'imaginait représenter la Savoie, l'État étant indivisible : en sorte que chaque membre des Chambres le représente tout entier et ne parle qu'au nom du tout. C'était le principe de l'État nouveau.

Comme il arrive à tous les desseins bien formés, l'événement servit celui de Cavour mieux qu'il n'avait prévu lui-même. Un grand nombre de jeunes gens, fuyant la Lombardie, venaient s'enrôler dans l'armée de Sardaigne : on put espérer que l'Autriche demanderait le licenciement de ceux qu'elle tenait pour ses sujets. L'Angleterre, qui craignait la guerre, ouvrit un congrès pour le désarmement ; Napoléon et Cavour y adhérèrent aussitôt qu'ils furent assurés que l'ultimatum de l'Autriche viendrait. Il vint en effet le 23 avril. Les alliés eurent devant l'Europe l'avantage de ne pas paraître les agresseurs.

Batailles de Magenta et de Sannatino. — Les troupes françaises rejoignirent par la Savoie. Les premières arrivèrent à Chambéry le 25 ; six

trains par jour les emportaient au milieu de l'acclamation des peuples, affluant le long des voies ferrées et dans les gares. Du haut de la terrasse d'Hautecombe, les moines pourchassés par Cavour saluaient leur liberté prochaine. On savait que cette guerre aurait pour conséquence la fin du régime italien par la réunion à la France.

Le 29, les Autrichiens envahirent les Etats de Sardaigne, en même temps que les premières brigades françaises entraient à Turin. L'Empereur arriva quinze jours après, non sans avoir pris soin de proclamer en partant qu'il ne se rendait en Italie « ni pour fomenter le désordre, ni pour ébranler le pouvoir du pape ». D'autres troupes débarquèrent à Gênes et en Toscane, que devait commander le prince Napoléon.

Les premiers engagements eurent lieu sur le territoire du roi de Sardaigne à Montebello, à Palestro, d'où les Autrichiens furent chassés. Poursuivis de l'autre côté du Tessin, ils essuyèrent les deux défaites de Magenta (4 juin) et de Marignan. Les Autrichiens évacuent Milan, et suivant la route de Crémone, reculent jusqu'au delà de Brescia, aux environs du lac de Garde. Les deux armées de France et de Sardaigne jointes, les attaquent à Sammartino, et remportent une victoire complète (24 juin). On la nomme aussi Solférino.

La Révolution en Italie. — L'effet produit en Italie fut ce qu'avait prévu Cavour. Bien différentes des acclamations de Savoie, qui saluaient dans le drapeau français l'enseigne des libertés reconquises et du droit historique vengé, celles dont on accueillit Napoléon à Turin allaient aux armes de la Révolution. L'entrée des Français à Milan fut saluée des mêmes sentiments que celle du 15 mai 1796.

L'émeute courut partout, comme elle avait couru en 1821, en 1830, en 1848. Parme et Modène chassèrent leurs princes, et se déclarèrent sujettes du roi de Sardaigne ; dans les Etats du pape, Bologne et les Romagnes se soulevèrent ; le grand-duc de Toscane Léopold s'enfuit devant la révolution. L'Empereur voulait faire de cet Etat une principauté pour le prince Napoléon ; par une espèce de concession mal définie aux droits de l'histoire, dont il pensait que profiterait sa famille, il projetait une confédération formée par le prince, par Murat, par le pape et par la Sardaigne. Mais ce plan de cabinet ne pouvait aboutir ; il fut débordé des deux côtés, par la Révolution, qui refusa le prince en Toscane, par l'Autriche appuyée de la Prusse, qui déclara garder Venise.

L'intervention de cette dernière puissance, soutenue de l'effroi causé par les nouvelles du bouleversement de la péninsule, fit que l'Empereur s'arrêta tout à coup. Le bruit de la victoire de Sammartino n'était pas encore apaisé, qu'on apprit que la paix était signée entre la France et l'Autriche à Villafranca (11 juillet).

Paix de Villafranca. — Le traité consentait la cession de la Lombardie au roi de Sardaigne, à l'exception des quatre places de Vérone, de Legnano, de Mantoue et de Peschiera, qui gardaient du côté de Venise les passages de l'Adige et du Mincio. Le grand-duc de Toscane, les ducs de Parme et de Modène, devaient recouvrer leurs Etats. De l'Italie ainsi rétablie y compris Venise (quoique autrichienne), se composait une confédération, dont le pape serait président et le roi de Sardaigne le maître, avec capitale à Rome, dont on invitait Sa Sainteté à réformer le gouvernement.

Ce mélange disparate d'anciens droits exhumés, de concessions à l'émeute et d'insolente injonction au pape, ne contentait personne, et resta sans effet. Pie IX refusa l'inutile présidence qu'on se permettait de lui offrir, Cavour se moqua de la confédération, et l'émeute, maîtresse des principautés, y resta. Seules les baïonnettes garantirent à Venise la partie solide du traité. L'Empereur, dont la politique allait de surprise en surprise, trouvant, au passage de Turin, Cavour silencieux et le Piémont hostile, offrit de renoncer à la Savoie.

Revanche de la Révolution. — Empêché de tenir les engagements de Plombières en ce qui concernait l'Autriche, ce qu'ils contenaient d'embûches dressées au pape n'en fut pas moins parfaitement observé.

L'émeute des Romagnes fut reçue à Paris par des démonstrations d'étonnement et de scandale, comme une chose qui devait raisonnablement obliger le pontife à céder ; même l'Empereur fit paraître une brochure anonyme où on osait donner ce conseil. Pie IX répondit aussitôt par l'encyclique *Nullis* certe, où cet écrit était nommé « hypocrisie insigne » et « ignoble contradiction » (19 janvier 1860). Ainsi le cours des choses engageait l'Empereur dans la cause de la Révolution bien plus avant que n'avait fait la guerre. La cause de l'Italie devait tirer de cette querelle plus que de la bataille de Sammartino même. D'autre part l'Angleterre, où le ministère Palmerston fut formé dans les derniers jours de la guerre,

s'engageait à fond dans cette cause. Une aide active, à peine couverte, fut donnée par les agents anglais à l'offensive des sectes dans toute la péninsule.

Il fut bientôt constant que la politique italienne n'avait perdu que peu à la paix, et que les engagements de Plombières continuaient de mener la situation.

L'annexion demandée en Savoie. — A Napoléon, qui rappelait l'engagement de céder la Savoie, Dabormida, ministre des affaires étrangères de Sardaigne, osa répondre que, dans la province même, le « parti clérical » seul en demandait la réunion. C'était classer parti ce qui n'en était pas un. Au vrai, la réunion à la France était le vœu de la nation même, dont il était naturel que les hommes d'ordre, attachés à l'Église et au droit historique, fassent les organes ; seul méritait le nom de parti, le petit nombre de libéraux qui soutenaient la cause de l'unité.

Il est certain que, d'abord opposés à cette cause, ils ne s'y étaient ralliés qu'en raison de l'appui donné par la Sardaigne aux passions de parti. De plus ils ne groupaient que peu de partisans, qui même, sur ce terrain, leur échappaient sans cesse : en sorte que, dans toutes les manifestations du sentiment public, ils cessaient positivement de compter. L'évidence leur était contraire : eux-mêmes l'avaient senti au temps où, moins retenus que d'autres par la fidélité au prince, l'instinct national seul avait parlé chez eux. Le reste de la nation y avait mis plus de temps ; l'élite de ses familles et de ses magistrats avait d'abord senti et démontré les causes qui rendaient l'union difficile ; puis les événements peu à peu avaient brisé les liens qui maintenaient la fidélité.

Cette rupture fut opérée surtout par des sentiments que le malheur des temps ont mêlé à la lutte des partis : fidélité à Dieu et à l'Église ; mais outre qu'ils ne sont classés ainsi qu'abusivement, les plaintes que la Savoie fidèle opposait aux lois de persécution, ne cessaient de s'appuyer à celles du sentiment national lui-même. Ainsi il ne manquait au vœu de l'annexion, pour être déclaré national, ni l'autorité des personnes, ni l'adhésion des multitudes, ni la nature des raisons mêmes.

Ce vœu fut présenté en termes fermes et discrets, quinze jours après la paix de Villafranca, dans une adresse que signèrent M. Gaspard Dénarié et trente personnes à Chambéry. Elle fut envoyée à l'Empereur. On y disait que le traité nouveau, en proclamant « la fondation d'une nationalité

italienne », laissait pendant le sort de la Savoie, laquelle, ajoutait cette adresse, « n'est pas italienne, ne peut pas l'être ». On suppliait l'Empereur de pourvoir à cette situation.

Opposition de la monarchie. — L'adresse eut pour effet de rompre les calculs qu'on faisait à Turin afin de conserver la Savoie. Il est certain que Rattazzi, qui remplaça d'abord Cavour au ministère, avait repris l'espoir de la garder. Il faisait ainsi sa cour au Roi, qui ne perdait pas sans regret ce berceau de sa race ; il servait également la cause de l'Italie, étant donné qu'on poursuivait le plan de rendre la Savoie italienne, de sentiments, de mœurs, et, à la fin, de langue. Quoiqu'on eût peine à se flatter que l'Empereur renoncerait à cette province, cependant on ne put souffrir que des particuliers s'efforçassent de l'en détourner.

L'adresse fut blâmée à Turin. On suspendit le Courrier des Alpes, pour en avoir pris la défense. L'intendant de Chambéry défendit qu'on la promenât dans les campagnes, où elle se couvrait de signatures ; mais les syndics n'obéirent pas, et pressèrent plus que jamais l'adhésion. De misérables ministres du Roi s'efforçaient de salir cette heure suprême, la dernière passée dans son obéissance, en prodiguant les noms de « parti rétrograde et clérical » à ceux qui exprimaient le vœu du pays. Ainsi parlait Dabormida. Contre ce vœu, abusant de la vaillance et de la fidélité militaire de la Savoie, il osait attester le sang de nos soldats, « versé, disait-il, pour la plus sainte des causes avec celui des volontaires italiens ».

Ces bravades grossières excitaient le mépris des peuples. Le sang royal même servit à ces manœuvres. Les jeunes princes, fleurs d'une noble race, Humbert, Amédée, Odon, fils de Victor Emmanuel, furent amenés en visite à Moûtiers auprès de Mgr Charvaz, qui les y reçut aux Cordeliers dans la froideur universelle. A Paris, le parti libéral faisait écho à celui de Turin. Le Journal des Débats déclarait la question « inopportunément soulevée » et « sans aucune chance de succès ». La Revue des deux Mondes dépeignait dans le mouvement « l'agitation factice du parti clérical ».

Opposition des libéraux de Savoie. — Sur place, le ministère s'aida de l'opposition des libéraux et favorisa leur action. Avec l'appui d'Orso Serra, gouverneur de Chambéry, ils se rassemblèrent en comité, dont les membres les plus notables étaient Burdin, conseiller municipal, et Jean-Jacques Rey,

avocat. Ce comité siégeant à Chambéry, se ramifia, autant qu'il put, dans les provinces, principalement à Bonneville, où Joseph Bard le représentait.

Ils pourvurent à trois choses : à préparer un vote de la nation, qu'ils imaginaient qu'on demanderait, dans le genre du plébiscite français et du fameux vote des Allobroges de 1792 ; à impressionner l'Europe par des déclarations de fidélité à la Sardaigne ; à obtenir l'intervention anglaise.

Par malheur les adresses au Roi et à l'Angleterre étaient écrites avec une emphase qui ne pouvait plaire en Savoie. On ne put supporter de lire que la réunion à la France serait « l'immolation d'un peuple », ni les paroles suivantes imprimées dans le Times de Londres : « Peuple anglais, que ton gouvernement, religieux exécuter de tes ordres souverains, apprenne au monde que la Savoie, devenue ta cliente en ce péril extrême, ne doit être ni livrée, ni sacrifiée. » Ce ton, pillé de Hugo, dont ces gens étaient nourris, et qui n'eût manqué le but qu'à demi s'il se fût agi des Courdes ou des Albanais, était aussi indécent que ridicule quand il s'agissait de la Savoie. Une démonstration publique fut essayée ; on ne put réunir cinq cents personnes.

Il faut considérer que ces hommes avaient puisé dans la lecture des Châtiments, l'horreur de Napoléon III ; s'annexer était à leurs yeux épouser « l'esclavage français ». Comparée à ce qui se colportait dans le parti, de la liberté étranglée à Paris, de l'orgie des Tuileries, de la presse bâillonnée, de la tribune muette, du ruisseau de la rue Tiquetonne roulant les flots du sang des patriotes, la Chambre de Turin, qu'ils avaient détestée, où l'on pouvait parler, attaquer les ministres, voter, leur paraissait aimable ; outre que, sujets séculaires du Roi, ils avaient le droit de s'y dire chez eux. L'obsession de cette comparaison aidait à ne voir dans la cause nationale que les manœuvres d'un parti contraire, qui recherchait « les garanties de l'ordre ». Bornés par l'esprit de secte et ignorants des choses, ils ne voyaient pas que l'amour de l'Empereur, allié de la Charbonnerie, ennemi des droits du pape, ne pouvait être ce qui ralliait la Savoie fidèle, à la France.

Les exceptions de la fidélité. — Le mouvement venait du sentiment profond des nécessités exceptionnelles auxquelles se trouve soumis un peuple dont la dynastie perd sa nationalité. Ceux qui l'ont cru causé par l'affection de la France, se sont trompés ; cette affection n'a fait que le faciliter. La considération des frontières naturelles, importante dans le droit

révolutionnaire, n'y a pas eu plus de part, quoiqu'on chantât : « Nos cœurs vont où va notre Isère, et les penchants de nos vallons. » Mais les eaux du Chablais et du Faucigny, qui vont au lac de Genève, ne faisaient pas que ces provinces voulussent être suisses. Le droit historique fit tout. En cette veille de la réunion, il est remarquable que les partis différents s'accordaient à lui rendre hommage.

Les libéraux se disaient « fidèles aux institutions » du royaume ; Rey demandait qu'on demeurât attaché à « nos libertés politiques » ; de leur côté, les patriotes montraient ce droit tout entier dans les mœurs, dans la langue, dans la fierté historique de la nation. Ces raisons, des deux parts, étaient bien différentes de celles qu'on avait alléguées en 1792 ; jusque dans le sein de cette dissidence, la Savoie se trouvait unanime à mettre en avant ce qui chez tous les peuples a fondé l'amour du pays.

D'autres tenaient un troisième parti, celui de la fidélité au Roi. Ils ne pouvaient être qu'un petit nombre, à qui des raisons particulières faisaient comme un devoir de préférer cette application du même droit historique. Quelques familles engagées dans le service étroit de la couronne, quelques prélats, à qui les liens de personne interdisaient d'examiner seulement la consigne de l'obéissance, suivirent jusqu'au bout ce parti, qui, pris ainsi, honorait la Savoie. Il prouve que la séparation à laquelle elle se décidait, n'avait pas pour principe le dédain du passé, l'élection d'une patrie nouvelle, l'oubli des bienfaits de la dynastie. Mgr Charvaz, le cardinal Billiet, le général Ménabréa, l'illustre famille de Sonnaz, furent de ce nombre.

Les prétentions de la Suisse. — Dans le secret des cabinets se nouaient cependant d'autres négociations. Elles venaient de la Suisse, à qui l'occasion parut bonne pour agrandir son territoire. Cette puissance prétendit qu'au cas où le roi de Sardaigne abandonnerait la Savoie, le Chablais, le Faucigny et une partie du Genevois revinssent à elle. Elle alléguait un article des traités de Vienne, qui neutralisait ces provinces en cas de guerre et en remettait la police à ses troupes. La négociation, confiée à l'Angleterre, rencontra chez celle-ci un autre dessein, qui était de ne souffrir aucune annexion ; mais une des objections qu'elle faisait à l'Empereur était la menace qui s'ensuivrait pour la neutralité de la Suisse : en sorte que le pourparler anglais introduisait tout seul la cause de cette puissance.

Cavour reprit le ministère le 20 janvier 1860. Conformément aux engagements de Plombières, il ne refusait pas de céder la Savoie ; mais il voulait qu'on ne s'opposât pas aux manœuvres qui réparaient pour lui la paix brusquée de Villafranca. D'autre part, il ne pouvait se passer des troupes que l'Empereur maintenait en Italie, toujours menacée par l'Autriche. Il fut convenu qu'à Parme, à Modène, dans les Romagnes, on laisserait les mains libres au roi de Sardaigne devant l'émeute, partout soulevée à son profit. Pour faire accepter de l'opinion italienne la séparation de la Savoie, Napoléon devait envoyer une mise en demeure publique de la céder, sous menace immédiate de retirer ses troupes.

La Suisse, mise au courant de ces négociations, poussa sa pointe d'abord par l'Angleterre, puis au moyen de ses propres agents. L'Empereur, qui ne savait rien du peuple Savoyard, et qui ne supposait pas que personne pût refuser de devenir Suisse et libre, crut cette concession raisonnable. Il promit à la Suisse le Chablais et le Faucigny (fin janvier).

La menace du partage. — Le gouvernement de Berne se crut maître d'agir. Tout à coup on apprit que des feuilles de signatures circulaient dans ces deux provinces pour obtenir l'annexion à la Suisse ; le Journal de Genève donnait les noms. Le 12 février la même chose fut demandée dans une adresse de Savoyards qui résidaient dans les Cantons.

Ces nouvelles jetèrent dans tout le pays une inquiétude extraordinaire ; l'idée que la Savoie pût être démembrée ne s'était présentée à personne ; elle fit horreur. L'unité de la nation, ouvrage de longs siècles d'histoire, se révéla en un moment dans une violence de sentiment dont on n'aurait pas cru le Savoyard capable. Des hommes qui n'avaient pas l'habitude d'exagérer leurs sentiments appelèrent « infernal morcellement », « crime politique », l'événement qui menaçait ; le partage fut comparé à celui de la Pologne. Il serait, écrivait M. Lachenal, « pour nous tous une calamité morale et matérielle irréparable ».

Cependant on ne pouvait assurer que ce partage n'aurait pas lieu. Jamais ne se montra mieux l'état de misère profonde où la Constitution avait réduit le pays. Pour faire entendre sa voix dans un péril que chacun ressentait avec violence, la nation se trouva sans organe. Son Sénat n'était plus : ses gouverneurs étaient italiens ; sa représentation prétendue consistait dans vingt députés, noyés dans une Chambre italienne, dont seule la majorité, qui leur échappait, avait une existence. On n'eut de recours que dans l'opinion.

Un pays défendu jadis les armes à la main sur vingt champs de bataille, et qui dans les conseils de l'Europe avait fait admettre ses destinées de Charles-Quint et de Louis XIV, fut réduit à des pétitions.

Le mouvement national. — Son mérite fut d'en comprendre l'urgence, et de s'y adonner sans marchander. De toutes parts s'organisa l'action capable de rendre le vœu du pays sensible.

Le comte Greyfié de Bellecombe à Moûtiers commença la protestation. Le bonheur de la cause le fit trouver un appui dans Lachenal, ancien député d'Annecy, membre du parti libéral. Alors on vit tomber d'un coup les résistances que les membres de ce parti avait opposées à l'annexion ; le sentiment national réveillé les entraîna dans le mouvement général ; rien ne fut plus noble et plus touchant, plus honorable pour la nation tout entière. Pareil spectacle n'avait pas été vu depuis le dernier séjour que Charles Félix avait fait en Savoie, quand, au lendemain des journées de juillet, le peuple l'acclamait au théâtre. Depuis ce moment jusqu'à l'annexion, il n'y eut plus en Savoie de partis, mais seulement des patriotes, qui, par conversations, par lettres, par suppliques, par harangues, par démonstrations publiques, d'accord sur le but et les moyens, travaillaient à sauver l'unité savoyarde, par la réunion à la France.

Le 24 janvier, on obtint la protestation de la ville de Saint-Julien en Genevois, laquelle disait que « les provinces de la Savoie étaient unies par des liens séculaires », que l'annexion complète de la Savoie à la France devait lui permettre de « conserver ses traditions, son histoire nationale, tout en l'unissant à un pays qui a la même religion, la même langue, les mêmes mœurs », que les traditions et les mœurs savoyardes, « essentiellement monarchiques », ne s'accommoderaient pas du « régime républicain de la Suisse ». Dans toutes les provinces menacées, les conseils des villes rédigèrent de pareilles adresses. Thonon, Evian, Frangy, Bonneville se déclarèrent. Jacquier-Chartrier, libéral, ancien député de Bonneville, le chanoine Poncet d'Annecy, qui rédigeait le Bon sens, proposèrent une déclaration, où l'intérêt d'une partie de ces provinces se voyait accorder la zone neutre, c'est-à-dire franche de douane, tout en demandant l'annexion commune.

A Chambéry, le Courrier des Alpes centralisait la protestation. D'abord, ayant examiné les signatures publiées dans le Journal de Genève, il découvrit la fraude d'un grand nombre ; puis maniant tour à tour l'arme de

la raison et de l'autorité des suffrages, il démontra l'unité du pays, ne cessa de publier ce qu'elle inspirait d'adresses aux conseils des villes, aux notables, aux corps d'état, au clergé. Aidé du Bon sens d'Annecy, il répandait partout de nouvelles feuilles de signatures qui se remplissaient aussitôt.

Traité de Turin. — La mise en demeure de Napoléon fut envoyée au Roi le 21 février. Dès ce moment la cession de la Savoie entra en cours de négociations. Le 2 mars, elles étaient au point de permettre à l'Empereur, en ouvrant le Corps Législatif, de l'annoncer. Mais on remarqua que son discours ne parlait que des « versants français des Alpes ». L'alarme aussitôt redouble en Savoie. Après accord des deux gouvernements, le Roi autorisait les adresses officielles ; le conseil de Chambéry en profita. Réuni le 8 mars, ce conseil réclama avec énergie, par la bouche du marquis Costa, l'intégrité de l'annexion. L'adresse fut portée à Paris le 20 ; le comte Greyfié la remit à l'Empereur. Rien ne fut si dissemblable que les paroles qui s'échangèrent de l'un à l'autre. Greyfié donnait le premier rang au Roi, « légitime souverain », qui accordait son « assentiment » ; Napoléon ne parla que du « pays », qui, dit-il, « a su se créer une individualité et se donner une histoire nationale ».

Il ajouta que les répugnances montrées par la Savoie à l'égard du démembrement l'avait instruit, et qu'aucune partie de nos provinces ne serait accordée à la Suisse. Celle-ci, avertie quelques jours plus tôt, protesta auprès des puissances, mais sans effet. Entre temps (14 et 15 mars), Modène, Parme, la Toscane et les Romagnes soulevées étaient réunies à la Sardaigne. Cavour répondit à la Suisse que jamais les traités de Vienne n'avaient prétendu lui conférer les droits qu'elle réclamait.

Le traité de Paris fut signé le 24 mars. Conformément aux promesses de l'Empereur, il décidait l'annexion de Nice et de toute la Savoie à la France.

La réunion plébiscitée. — Le traité ajoutait qu'un vote des habitants ratifierait la réunion. Il n'y avait rien de plus légitime. L'Empereur voyait dans ce vote la sanction nécessaire du principe des nationalités, le Roi un moyen de fermer la bouche aux réclamations de l'Italie. Les Savoyards y virent d'abord une formalité inutile, et le petit peuple sentit l'indiscrétion

qu'il y avait à demander à chaque citoyen l'abjuration formelle de la fidélité. Greyfié, sentant en cela en fils profond de la race, demandait qu'on se bornât au vote des deux conseils de Chambéry et d'Annecy. Mais le plébiscite plaisait aux libéraux, que le concours donné à la cause nationale mettait en droit d'être contentés.

Ils mirent un zèle pareil à préparer ce vote. Le comité chargé à Chambéry de diriger tous les préliminaires, et auquel ils eurent large part, fit appel, au-dessus des partis, au seul sentiment national. La conversion de quelques libéraux, combattue par de rudes résistances, n'en a que plus de prix aux yeux des Savoyards, dont elle atteste le fort esprit public. Jean-Jacques Rey, contant ces événements et exprimant ses premières répugnances, écrivait : « La Savoie devait-elle subir l'humiliation d'être livrée par les hommes qui avaient pris l'initiative de l'annexion ? » Cependant, vaincu par l'évidence des nécessités nationales, il ajoutait : « Nous ne pouvons plus avoir les libertés constitutionnelles ; votons pour la nationalité. »

Toute la province fraternisait. M. Bérard, depuis membre du Corps Législatif, disait : « Vous ne reconnaîtriez plus Moûtiers, sous cette unanimité des drapeaux, sentiments, cocardes, vivats. » Il y avait bien loin de ces démonstrations à celles qui saluèrent le Statut, dans lequel les populations n'avaient fêté que leurs illusions. Elles acclamaient cette fois les réalités les plus vives qu'il soit donné à un peuple de toucher : leur sort fixé, leur patrie conservée, et, dans l'accueil d'une nation aimée et admirée depuis des siècles, au sortir d'une crise de vingt-cinq ans, le gage de destinées nouvelles.

Le 1^{er} avril, le Roi délia les Savoyards du serment de fidélité. Le vote eut lieu le 22 ; dans toute l'étendue des provinces, l'opposition à l'annexion ne réunit pas deux-cent cinquante personnes.

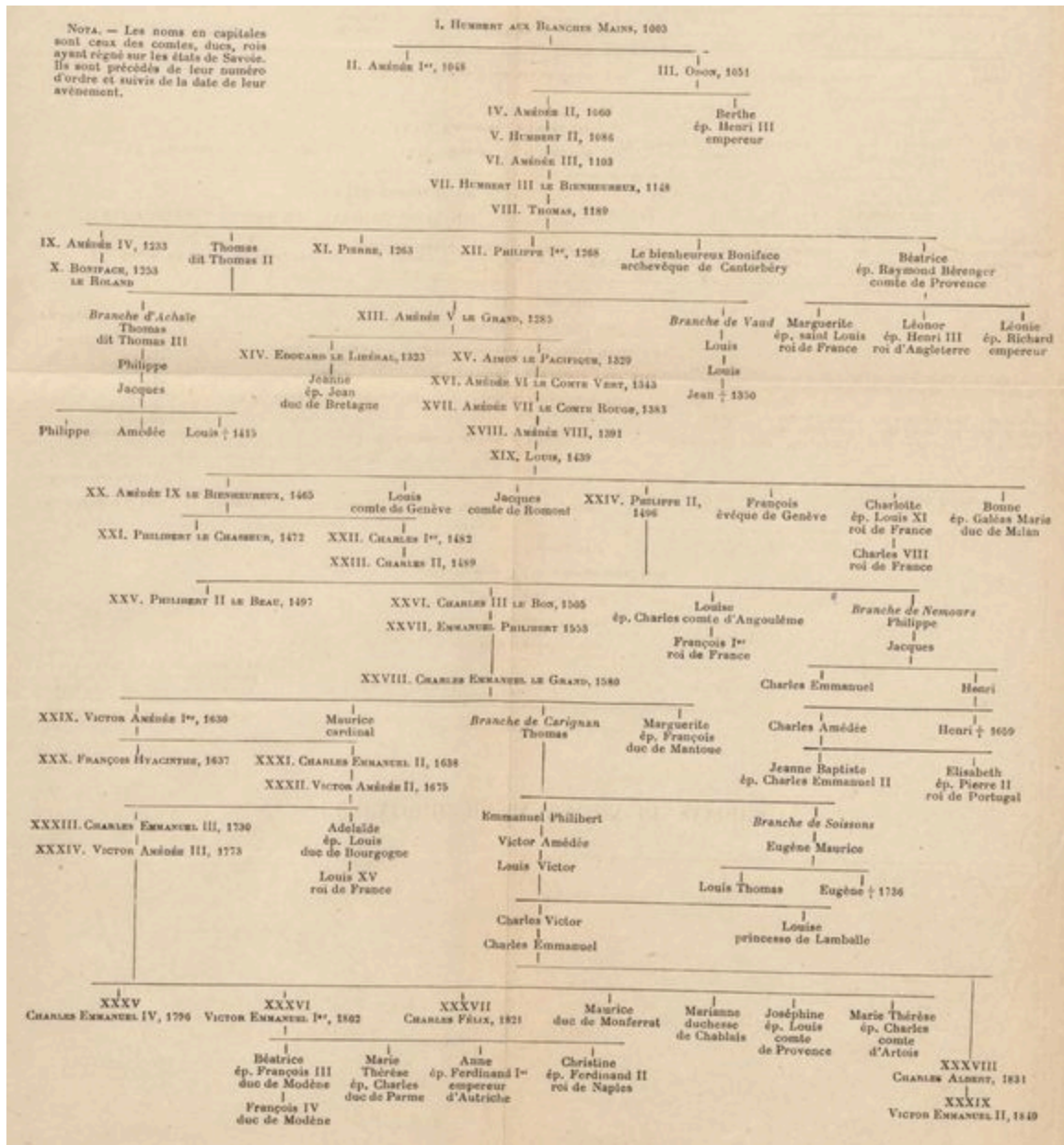
Les adieux de la dynastie. — Huit cent trente-cinq ans d'histoire se terminaient pour la Savoie. Les Chambres votèrent le traité à Turin. Le Roi y donna le 12 juin sa sanction.

En ouvrant la session du parlement le 2 avril, Victor Emmanuel avait prononcé ces paroles : « Par reconnaissance pour la France, pour le bonheur de l'Italie, il y avait un sacrifice à faire ; j'ai fait celui qui coûtait le plus à mon cœur. » Le 12 juin, pour la dernière fois, il passa en revue la brigade de Savoie. Quelques-uns de ceux qui la composaient, avaient fait sous ses ordres comme prince de Piémont, la première guerre de Lombardie.

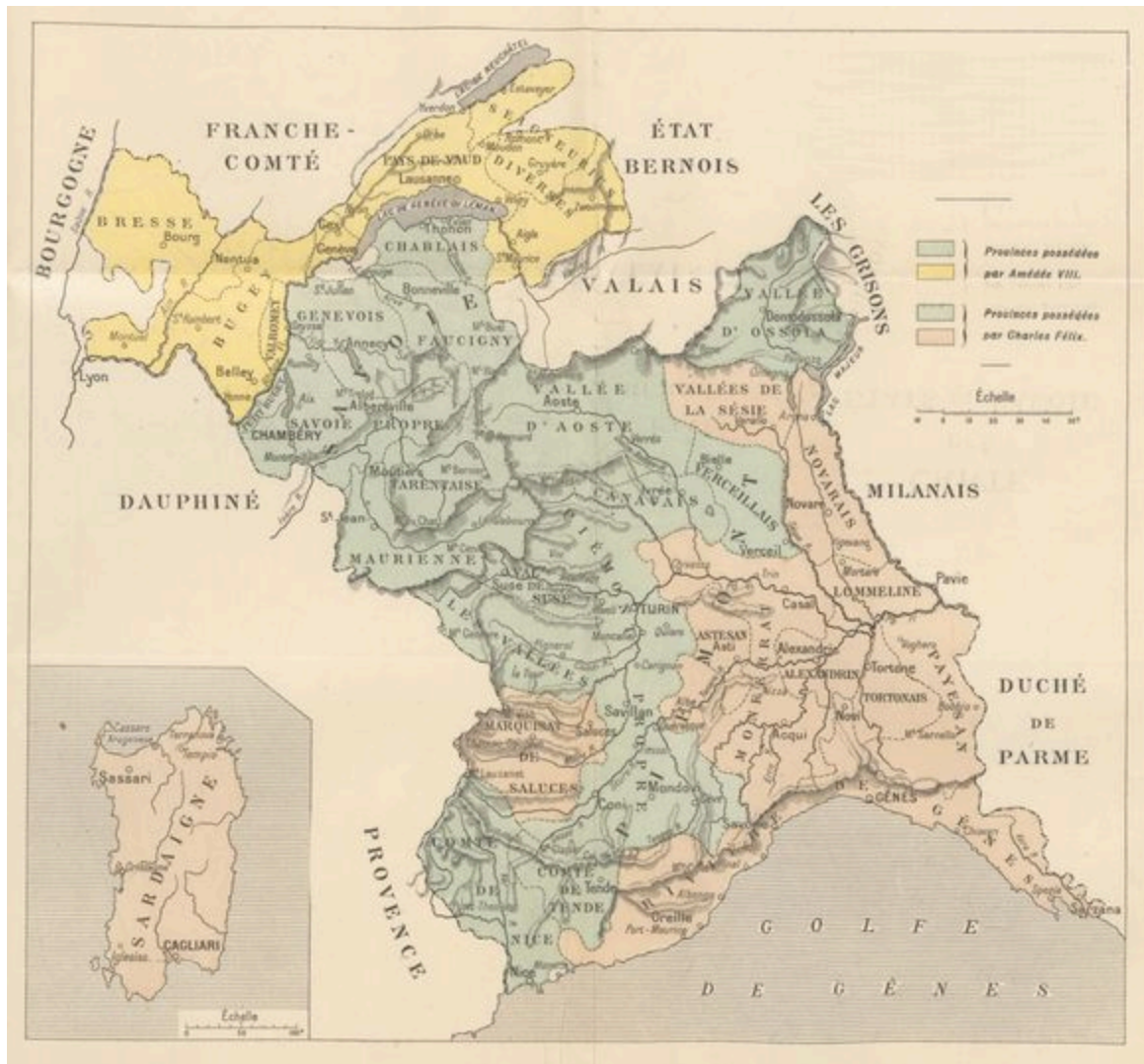
Sammartino et toute la guerre récente était présente à leur mémoire. Beaucoup ne purent cacher leurs larmes ; et l'émotion du Roi parut aux yeux de tous.

FIN

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE SAVOIE



CARTES DES ÉTATS DE SAVOIE



NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE

11, RUE DE MÉDICIS — PARIS

BURKE. — **Réflexions sur la Révolution française**, traduites de l'anglais par Jacques d'Anglejan et précédées d'une introduction du même. Nouvelle édition conforme à l'original. Un volume in-8° de xxviii-413 pages. . . . 7 fr. 50

EUGÈNE CAVAIGNAC. — **Esquisse d'une Histoire de France.** — Nouvelle édition revue. Avec trois cartes. Un volume in-8° carré de viii-616 pages 7 fr. 50

LORD CROMER. — **Impérialisme ancien et moderne.** — Traduction et préface par le vicomte Guy de Robien. Un volume in-18 de xxiii-150 pages 2 fr. »

HENRI DUTRAIT-CROZON. — **Précis de l'affaire Dreyfus.** — Un volume in-16 de xvi-812 pages, imprimé sur papier Bible, avec un répertoire analytique, reliure peau souple, 3^e mille 6 fr. »

R. P. GUÉRIN SONGEON. — **Histoire de la Bulgarie, des origines à nos jours (485-1913).** Avec une préface de GUSTAVE SCHLUMBERGER, de l'Institut. Un volume in-16 double-colombier de viii-480 pages 5 fr. »

AUGUSTE LONGNON. — **Origines et formation de la nationalité française.** — *Éléments ethniques. Unité territoriale.* Un volume in-18 de 92 pages 2 fr. »

GEORGES DE PASCAL. — **Lettres sur l'Histoire de France,** avec une préface de PAUL BOURGET, de l'Académie française. 4^e édition.

TOME I. — *Des origines à Henri IV.*

TOME II. — *De Henri IV à nos jours.*

Chaque volume in-18 de xxxiv-228-322 pages . . . 3 fr. 50

*Louis Dimier,... Histoire de Savoie, des
origines à l'annexion...*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6576238b>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr